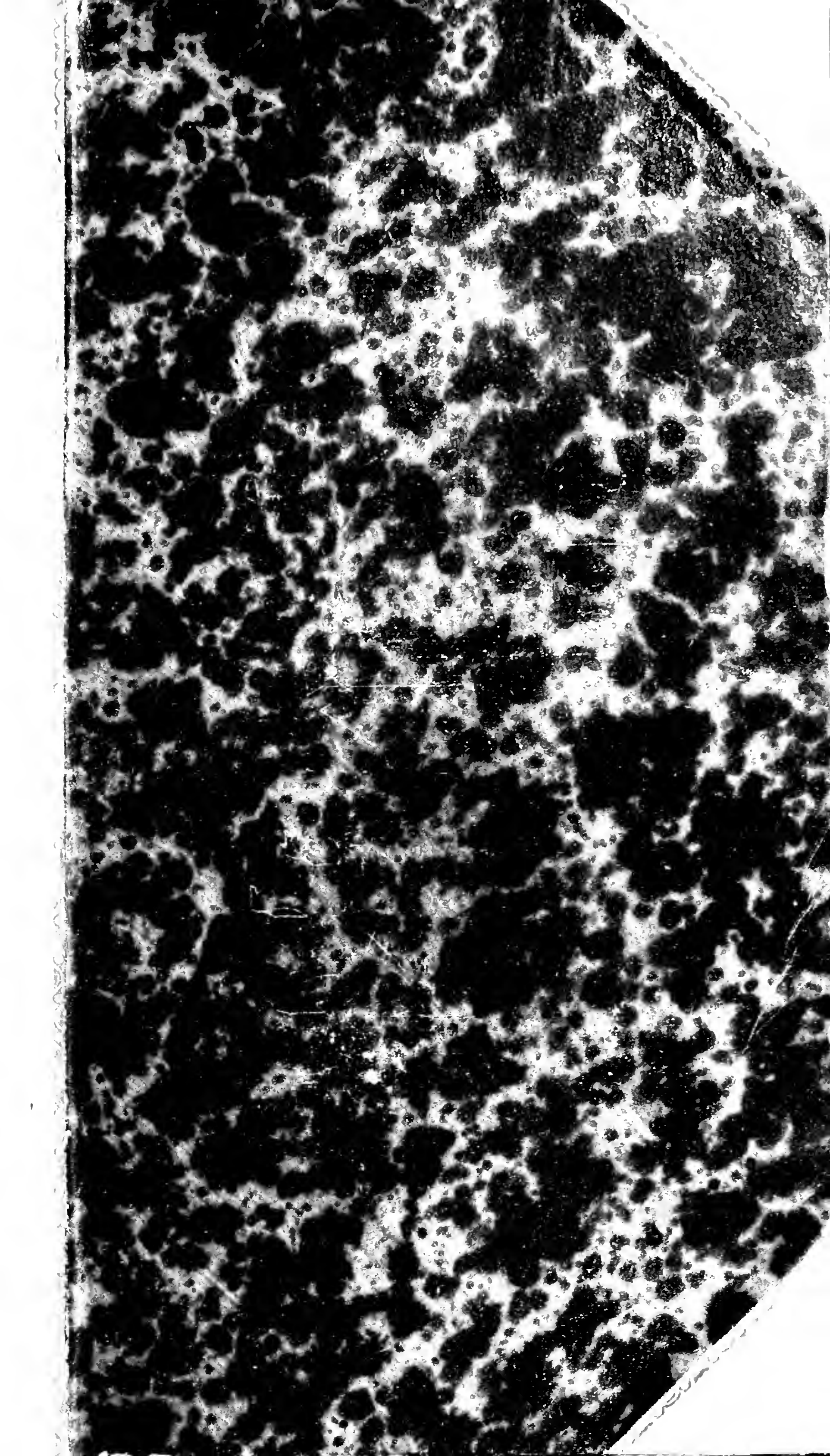
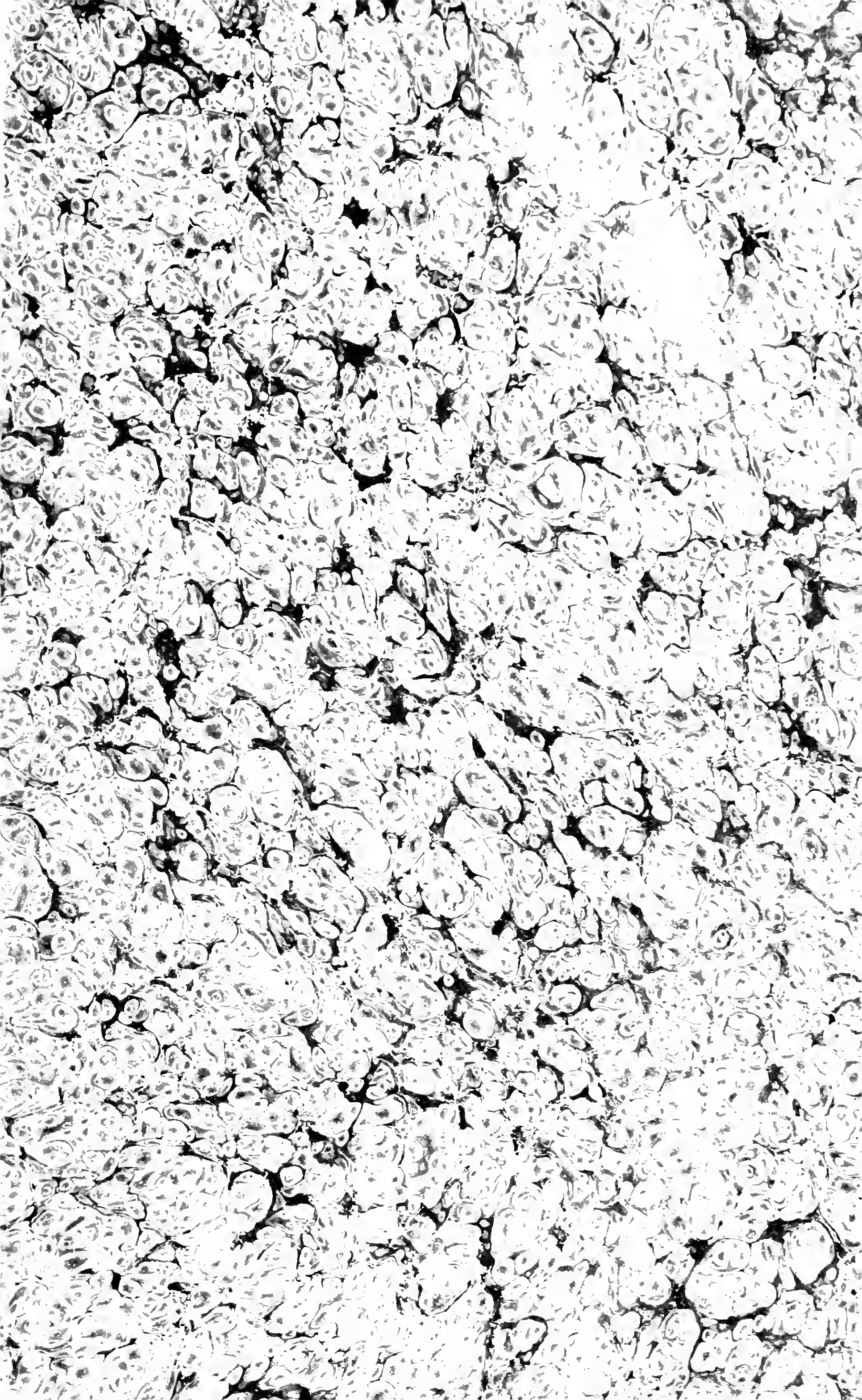



Goldwin Smith.



HISTOIRE

DE LA

CONVENTION NATIONALE

PAR

M. DE BARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Jusque datum sceleri.
LUCAIN.

TOME PREMIER

PARIS

LANGLOIS ET LECLERCQ
81, RUE DE LA HARPE

FURNE ET Cie
45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1851



PRÉFACE.

M. Garat écrivait en 1821 : « Le moment actuel, celui où vivent encore tant de témoins, est le seul où la Convention puisse être bien jugée : c'est l'un des plus grands services à rendre aux générations qui vont suivre. Si ce travail n'est pas fait dans ce moment, il ne pourra jamais être bien fait. La postérité ne recevra, sur la Convention, que des traditions et des jugements opposés qui, par cela même, obtiendront très-peu de confiance et n'augmenteront que le nombre de tant de sombres et insolubles problèmes dont les ténèbres enveloppent de toutes parts le genre humain. »

En exprimant ce regret, le spirituel écrivain pensait sans doute que, dans les récits historiques, rien ne peut remplacer le témoignage des contemporains; non pas seulement parce qu'ils rapportent ce qu'ils ont vu, mais parce que leur jugement, lors même qu'il est impartial et désintéressé, garde l'impression vive et colorée des scènes et des personnages; parce qu'ils ont vu de leurs yeux cet aspect général d'une situation ou d'une époque que ne peut reproduire l'étude des documents écrits.

Les sentiments qui animaient une génération, ce qu'elle disait, ce qui était approuvé ou blâmé par elle; ce qui

l'affligeait ou lui donnait la joie et l'espérance, sont des faits historiques indispensables pour peindre et raconter le temps passé.

Plus tard, l'histoire est écrite sous un autre point de vue; elle prend une autre sorte d'intérêt; elle n'est plus un tableau; elle n'est plus le drame vivant d'une époque, mais un chapitre de la grande histoire générale d'une nation, ou même de l'humanité. Les résultats plus ou moins inaperçus par les générations éteintes deviennent pour l'écrivain le principal intérêt; il se forme un jugement total qui le guide dans son récit, qui en détermine la couleur et en efface les détails; il se complaît à résumer les événements, et fait abstraction des circonstances, quand elles s'accordent mal avec l'idée d'ensemble qu'il a conçue. Les faits accomplis l'ont mis, à ce qu'il croit, dans le secret de la Providence, et il expose comment ce qui a été a dû être. Les personnages sont présentés comme des instruments qui ont servi à consommer des actes nécessaires, ou bien comme l'expression d'une idée : ainsi leur caractère, leurs passions, leur mobilité, leurs contradictions s'effacent dans le rôle qu'ils ont joué. Il semblerait que le libre arbitre leur a été retiré, qu'ils ne sont plus responsables de leur conduite, et qu'ils ont marché dans une voie tracée devant eux pour arriver à un but déterminé.

On peut dire que les écrivains, qui envisagent ainsi l'histoire hors du temps où les événements se sont passés, la voient de plus haut; qu'ils ne participent pas aux jugements incomplets des contemporains, à leurs partialités, à leurs passions, à leurs préjugés. Il en est ainsi pour les historiens

vraiment philosophes, et de telles œuvres prennent place parmi les plus nobles productions de l'esprit humain. Mais lorsque ces jugements portés de haut n'ont point le calme de la sagesse; lorsque le système ou les penchants de l'écrivain ne lui laissent pas l'impartialité; lorsqu'il est sous le joug de son opinion, ses récits doivent exciter plus de méfiance encore que les témoignages passionnés des contemporains; les faits prennent une signification arbitraire; les personnages deviennent une conception de l'auteur; les situations ont une couleur factice; les tableaux sont une création du peintre et non pas un portrait de la réalité; et si les passions du temps passé ont légué à l'auteur leurs préjugés et leurs ardeurs, l'œuvre historique n'est plus qu'un factum de controverse.

M. Garat, qui regrettait que l'histoire de la Convention ne fût pas racontée par un contemporain, donnait lui-même un exemple de la différence des jugements et des récits selon l'époque où ils ont été écrits. Dans un mémoire publié en 1795, il avait représenté avec de vives couleurs les séditions de la ville de Paris, les luttes haineuses qui absorbaient toutes les préoccupations de la Convention, le désordre universel, l'absence de gouvernement. Conformément aux penchants de son esprit, il avait imputé les crimes et les malheurs plutôt au cours des événements qu'à la volonté des hommes; mais ces crimes et ces malheurs, il ne les regardait pas alors comme la condition nécessaire, comme la cause des grands résultats qui les avaient suivis.

Vingt-cinq ans après, son imagination mobile s'animait

au souvenir d'un passé qui ne produisait plus sur lui l'effet sérieux de la réalité, mais qui lui paraissait comme la représentation d'un grand drame. L'affreux désordre qui avait troublé et affligé le ministre de 1793, excitait les émotions imaginaires du spectateur de 1820 : le poëte ou l'artiste avait remplacé l'homme politique et l'historien sincère. Empruntant à Pascal une éloquente contemplation de la créature humaine, Garat disait : « Quelle nouveauté! quel chaos! quel sujet de contradiction! quelle chimère est-ce donc que la Convention? Juge de toutes choses; amas d'incertitudes; gloire et rebut de l'univers; si elle se vante, je l'abaisse; si elle s'abaisse, je la vante; je la contredis toujours jusqu'à ce qu'elle comprenne qu'elle est un monstre incompréhensible. »

Non content de ce thème d'admiration où l'ordre social, où la justice et l'humanité, où le bonheur d'une nation semblent oubliés, en présence de la grandeur et de la poésie du chaos, l'écrivain fait un portrait de la Convention :

« Convoquée pour tout renverser et pour tout construire, elle a dans son sein et parmi ses membres des ouvriers et des princes, des avocats et des procureurs, des chirurgiens et des médecins, des comédiens et des poëtes, des magistrats et des philosophes, des hommes qui savent à peine lire et des hommes capables de donner de nouvelles perfections aux méthodes de l'esprit humain, des écrivains qui prêchent le meurtre et des écrivains qui conjurent la justice des nations d'abolir la peine de mort; les conditions et les rangs naguère séparés par les

barrières de tous les préjugés et de tous les orgueils font partie, au même titre, d'un conseil de législateurs suprêmes, de législateurs qui doivent donner des lois aux lois elles-mêmes. — Née au sein de tous les orages, loin de les conjurer, la Convention les nourrit et les multiplie autour d'elle et dans son propre sein; il semble qu'elle en fasse les éléments de son existence et de sa puissance. » — Et plus loin, celui qui signifia à Louis XVI son arrêt, l'appelle maintenant la fatale sentence; il la déplore comme une iniquité et une faute politique : « Rien de ce que la Convention pouvait et devait faire, elle ne le fera; une fatalité plus aveugle que toutes les fatalités des destinées humaines veut que la Convention prononce que Louis, déclaré inviolable, sera jugé; qu'il ne sera jugé que par elle; que la sentence de mort sera exécutée presque à la porte des juges; et ces sources de tant de divisions sanglantes ouvertes dans l'Assemblée vont faire entrer bientôt, dans le sein de la Convention, les massacres errant sur la nation entière. »

Certes, il faut renoncer à toutes les règles de la raison humaine pour voir dans une telle confusion la cause créatrice d'un édifice régulier et durable destiné à être l'abri d'une nation heureuse. Le Créateur fit sortir le monde du chaos; ce ne fut pas le chaos qui, par sa propre vertu, enfanta le monde.

Une grande nation, forte par son unité, animée d'un patriotique sentiment, apte aux travaux et aux dangers de la guerre, a résisté aux attaques des puissances européennes et a fini par les vaincre : cette guerre, ce sont les révolu-

tionnaires qui l'avaient voulue et suscitée; ce sont eux qui avaient rendu d'abord la paix impossible et la victoire sans résultat définitif; ce sont eux qui avaient mis la France dans la cruelle nécessité de sacrifier un million d'hommes sur les champs de bataille; ce sont eux qui, par une administration anarchique, ont fait endurer à nos armées tant de misères et de souffrances; ce sont eux qui auraient anéanti la discipline, si en face de l'ennemi et du danger elle ne s'établissait pas d'elle-même; ce sont eux qui avaient créé d'autres armées, recrutées au nom du désordre, pour les employer contre les citoyens et dans la guerre civile.

La gloire qu'on a voulu décerner à la Convention se rapporte presque entièrement à la défense du territoire; quant à l'ordre public, à la législation, à la liberté, à la prospérité du pays, au bien-être de la population, il ne peut en être question. Une assemblée tenue sous la crainte continuelle des émeutes et se décimant sans cesse; une constitution dont l'essai n'a pas été fait pendant un seul jour; une autre qui a été brisée avant d'avoir duré deux années, et qui a disparu dès que la France a voulu retrouver l'ordre et le calme; des lois de proscription et de spoliation dirigées contre la propriété et la famille; l'anéantissement du commerce accompli par des mesures que dictaient les séditions de l'ignorance et de l'intérêt mal entendu; la disette pendant deux années; tels furent les bienfaits d'un gouvernement qui, uniquement pour se maintenir contre un mécontentement général, pour se défendre contre le soulèvement de populations irritées, employa et imagina les mêmes moyens qui avaient servi à l'établir : les extermi-

nations juridiques, les massacres, les emprisonnements innombrables.

Mais on ne s'est pas contenté d'admirer la grandeur du spectacle, « l'extraordinaire et l'incompréhensible » des personnages, de se complaire aux émotions qu'inspirent tant de mouvement, tant d'énergie, tant de passions déchaînées, tant de souffrances répandues sur tout un peuple, et de traiter les malheurs de nos pères comme une belle et terrible tragédie; on a voulu nous imposer un sentiment de reconnaissance pour la tyrannie exercée au milieu de ces hasards sanglants; après avoir attribué les crimes à une nécessité fatale, à la force des choses, on a prétendu qu'il fallait en faire honneur à une politique habile, à de nobles et grandes vues, à des systèmes qui devaient donner à l'humanité un bonheur inconnu.

Il faudrait savoir d'abord quelles œuvres a laissées la Convention; ce qui nous reste de ses lois; quelles institutions elle a fondées; quelles libertés nous lui devons. Nous gardons un souvenir reconnaissant pour la génération qui produisit les cahiers des états généraux, qui établit l'égalité des droits, la représentation nationale, la libre délibération sur les affaires publiques; qui voulut faire de l'exercice du pouvoir, non pas un droit mais un devoir; qui proclama que la souveraineté a pour titre l'intérêt général. Mais les hommes à qui ces biens ne suffisaient pas, et qui, par ambition, par envie, par chimérique orgueil, ont travaillé à détruire une société pour en fonder une autre, ces hommes qui commencèrent leur entreprise par l'insurrection pour la continuer par les égorgements et les échafauds, qui ont

égaré et trompé les classes laborieuses en leur témoignant une hypocrite sympathie, qui ont vainement essayé d'écrire en code leurs maximes politiques, et de donner une forme de gouvernement à leurs passions, qu'ont-ils fait, sinon abolir toutes les libertés, afin d'établir leur pouvoir? Quelles mœurs avaient-ils installées dans la France civilisée? A quelles idées accoutumaient-ils les esprits? A quels spectacles formaient-ils les imaginations? De longues années ont été nécessaires pour guérir les maux qu'ils avaient faits, pour rapprendre au pays ce qu'étaient le bon ordre, la sécurité, le libre développement de l'activité humaine, le bien-être et la prospérité.

De l'admiration pour cette assemblée qui ne fut point la même pendant six mois consécutifs, qui présenta des phases si diverses, et qui fut successivement entraînée par des opinions si contradictoires, les sectaires, héritiers des passions révolutionnaires, ont passé au culte des hommes qui les ont mises en pratique et les professaient comme principes. Ils ont entrepris des réhabilitations dont la génération, qui avait vu à l'œuvre ces grands hommes politiques, se serait fort étonnée. Jamais jugement ne fut plus incontesté; jamais témoignages ne furent plus unanimes; les complices comme les victimes, les appréciations éclairées comme l'instinct populaire s'accordèrent dans leur détestation et leur mépris pour ces tribuns despotiques. On peut lire tout ce qu'en ont dit et écrit des orateurs et des écrivains froidement impartiaux ou qui portaient eux-mêmes une large part des responsabilités révolutionnaires. Pour trouver l'admiration de Robespierre et de Saint-Just, il faut s'adresser

aux conspirateurs qui voulurent exterminer la Convention, en vengeance du 7 thermidor, et à ce Babœuf qui complota d'abîmer la société entière dans la ruine et le sang.

M. Garat est le premier qui ait revêtu Robespierre d'une couleur romanesque et poétique; dans ses mémoires, il avait apprécié son caractère moral en l'appelant un monstre, et sa capacité politique, en disant qu'il n'était qu'un dictateur oratoire. Quand ses souvenirs du passé se furent changés en conceptions idéales, il compara Robespierre à Jésus-Christ. La conformité du logement chez un menuisier, avec l'éducation du « Dieu nourri chez un charpentier, » lui suggéra ce blasphème. Le goût des réhabilitations paradoxales et des idoles révolutionnaires s'est porté même sur Marat; il suffit pourtant de jeter les yeux sur un document contemporain quelconque, pour voir que ce fou sanguinaire ne fut jamais regardé alors que comme un charlatan de place, désavoué sans cesse par les autres notables de la démocratie.

La séduction exercée sur les ennemis de la société, par une gloire qu'ils ont eux-mêmes fabriquée, tient à une communauté de passions et de doctrines; ayant les mêmes haines, les mêmes mauvais vouloirs, ils pensent leur donner une sanction empruntée au passé. C'est ainsi que leurs devanciers prenaient leurs patrons dans l'antiquité de Rome et d'Athènes. Saint-Just et Robespierre sont les Brutus et les Aristides des révolutionnaires d'aujourd'hui; mais un idéal de cinquante ans est plus discutable que des renommées de vingt siècles.

Toutefois les esprits, à qui plaît la cause victorieuse et qui voient dans le succès un jugement de Dieu, doi-

vent remarquer que les héros de la période conventionnelle n'ont pas trouvé le moyen de réussir. Leur vie politique, dans sa courte durée, fut employée aux combats livrés pour détruire leurs ennemis. A peine les vainqueurs avaient-ils conquis le pouvoir qu'ils entraient en lutte contre leurs complices; de telle sorte qu'il est à peine possible de constater l'instant fugitif où ils ont régné, et qu'on ne saurait même conjecturer quel établissement ils voulaient fonder, quelle ligne de conduite ils comptaient suivre, quelle digue ils auraient pu opposer au torrent qui les entraînait. Une ligne de Tacite dit toute leur histoire :

« Perniciem aliis ac postremum sibi invenere. »

L'auteur du livre qu'on va lire s'est proposé de rétablir et de compléter la vérité des faits, d'éclaircir le nuage dont ils ont été enveloppés par l'esprit de système, par les passions politiques ou par les couleurs de l'imagination. Il est loin d'avoir le talent que M. Garat exigeait d'un historien de la Convention, mais il a du moins l'avantage d'avoir pu voir l'aspect de la France à cette terrible époque. Sans appartenir à la génération qui prenait une part active aux luttes des factions, il se souvient des souffrances de la patrie, du deuil des familles décimées par l'échafaud et dépouillées de leur héritage; il n'a point oublié cette stupeur qui pesait même sur l'enfance, ni la misère publique qui était l'égalité d'alors.

La tâche qu'il s'est donnée comportait nécessairement des récits détaillés. L'appréciation des événements et des

hommes n'inspirerait aucune confiance, si elle n'était pas accompagnée de preuves, de témoignages, de pièces justificatives. L'histoire de la Convention est tellement devenue un champ de bataille pour des opinions préconçues, que la peinture, si elle n'était pas minutieusement exacte, serait regardée, non comme une copie de la réalité, mais comme une œuvre du peintre. Le récit ne devait pas être résumé et abstrait, sous peine de rencontrer de continuelles dénégations. Il importait surtout de mettre en scène les personnages, de les appeler eux-mêmes en témoignage de leur caractère, de leurs opinions, de leurs projets, de ce qu'ils pensaient les uns des autres.

Le lecteur trouvera donc beaucoup de discours, de discussions, de rapports, d'exposés. On n'a point voulu connaître les hommes par leurs fruits; peut-être consentira-t-on à les juger par leurs paroles. L'histoire d'une assemblée se passe en grande partie à la tribune ; les discours sont souvent des actes. D'ailleurs n'avons-nous pas pris l'habitude de nous intéresser à ces dramatiques séances, à ces péripéties parlementaires, à ces tournois de la parole, à ces émotions ressenties à la fois par les acteurs et par le public? Les drames de cette époque étaient d'un intérêt plus poignant : il y allait de la tête pour les orateurs; il y allait du sort de la France. La guerre étrangère, la guerre civile, les proscriptions, l'établissement d'une tyrannie sanglante sortaient de l'urne du scrutin.

Toute histoire ne saurait avoir d'intérêt si elle n'a point

d'unité. L'écrivain cherche toujours à mettre en spéciale évidence un certain ordre de faits, dont les autres sont l'accessoire et l'entourage. Les uns ont écrit l'histoire des souverains et des guerres; les autres l'histoire des institutions, l'histoire de la civilisation ou des lettres; dans les biographies, l'intérêt se concentre sur un personnage : une grande et vaste pensée coordonne l'œuvre de l'historien qui écrit une histoire générale.

L'auteur s'est ici proposé d'écrire l'histoire des opinions et des partis : c'était un motif de plus pour ne point leur prêter d'autres paroles que les leurs. En outre, il était curieux et important de présenter le tableau des mœurs de cette époque; la grossièreté et la violence du langage devaient, autant que possible, être produites en nature et sans crainte de choquer la délicatesse du lecteur. On s'est trop accoutumé à solenniser le monde révolutionnaire, à lui prêter une gravité philosophique ou une pompe oratoire qui ont été usitées seulement à la tribune de la Convention, et encore pas toujours. Cette dignité officielle, qu'on a reproché aux historiens d'avoir introduite dans la peinture des temps barbares, serait encore moins conforme à une époque où le respect de toutes choses et de soi-même était aboli. Marat ou Danton ne peuvent parler en vers alexandrins que dans une tragédie.

Il était surtout essentiel de reproduire les discussions qui se rapportaient aux questions de philosophie politique, aux déclarations des droits, aux institutions constitutionnelles. C'est là surtout que les déductions logiques arrivent aux

dernières extrémités. Le caractère propre de l'opinion révolutionnaire, c'est de ne tenir nul compte des traditions et des mœurs d'une nation, de ne point connaître de droits acquis, de dédaigner ou de proscrire les conditions d'une société qu'elle veut détruire. Il est curieux de remarquer comment, en suivant cette voie, on arrive à la souveraineté de l'individu et à la subordination de tous les droits politiques au droit suprême d'insurrection.

Le mécanisme du gouvernement, la difficulté de diviser les pouvoirs après avoir reconnu la souveraineté absolue du peuple, les essais bizarres tentés pour rendre réelle et pratique l'action de cette souveraineté ou pour donner une apparence à la fiction du suffrage universel, étaient des questions où il fallait faire entendre les publicistes et les orateurs de la première république.

La législation révolutionnaire est de même un monument de grande signification : les codes qui réglèrent le sort des émigrés et des prêtres, la loi des suspects, la confiscation, le divorce, la reconnaissance légale des enfants naturels, devaient trouver place dans une histoire de la Convention.

Le tribunal révolutionnaire a eu aussi sa législation, mais elle n'appartient pas aux annales juridiques.

Il était nécessaire de montrer la formation successive du gouvernement conventionnel, et les pouvoirs se concentrant, non-seulement en droit, mais en exercice dans une représentation nationale décimée et incomplète, pour passer bientôt aux mains du comité de salut public.

L'administration militaire ne pouvait être omise, puisqu'on voulait apprécier la part véritable que la Convention

a prise dans la glorieuse défense du territoire. On a aussi cherché des motifs d'admiration dans l'administration des finances ; ses actes ne devaient pas être négligés, non plus que l'influence qu'ils ont pu avoir sur la fortune publique et la prospérité du pays.

En somme, quelle que soit la multiplicité des questions diverses que fut appelée à traiter une assemblée qui, ayant tout aboli, avait tout à régler, toutes ces questions venaient se confondre dans le grand problème qu'elle était appelée à résondre.

La Convention, ou pour parler d'une façon plus générale et plus exacte, les révolutionnaires qui avaient détruit la monarchie constitutionnelle, avaient à établir en France une république. Les périls et les difficultés qu'ils rencontraient provenaient d'eux-mêmes. Ils avaient voulu la guerre ; ils avaient déchaîné l'insurrection et l'avaient acceptée pour maître. Ils avaient brisé tous les ressorts de l'administration. Du reste, nulle opposition ne s'élevait contre eux, du moins hors de leur propre sphère. La soumission était complète, la peur avait rendu toutes les opinions muettes, toutes les volontés dociles ; bientôt la victoire des armées leur vint en aide.

Ainsi les républicains étaient entre eux ; jamais législateur ou fondateur d'empire n'eut une puissance si absolue. S'ils eussent été réunis en une seule pensée, s'ils avaient sincèrement voulu la même chose, s'ils avaient été disciplinés par une croyance unique et sincère ; s'ils avaient aimé leur patrie, et non point une patrie chimérique imaginée selon les intérêts ou les opinions de chacun ; en un

mot, s'ils avaient su ce qu'ils faisaient, l'occasion était belle : en ont-ils profité? ont-ils mené à bien l'entreprise pour laquelle ils avaient bouleversé leur pays?

Serait-ce qu'ils avaient tenté l'impossible et qu'ils s'attaquaient à cette force des choses que l'ineptie des passions ne sait jamais reconnaître? Serait-ce qu'une nation ne peut être violemment arrachée à ses habitudes, à sa religion, à ses souvenirs? Serait-ce qu'on ne peut détruire une société, et que, toute conquise qu'elle paraisse, elle est plus vivace que ses oppresseurs?

Les hommes, qui s'étaient chargés de cette énorme tâche, ne pouvaient donc faire que faute sur faute, crime sur crime; les obstacles qu'ils rencontraient, c'étaient eux-mêmes qui les avaient soulevés; les révoltes provenaient de leur tyrannie et de leurs exigences. Ils ne pouvaient faire la paix ni avec les ennemis du dehors, ni avec les citoyens opprimés dont ils avaient lassé la résignation. L'aversion et le désir muet de vengeance s'accroissaient de jour en jour.

Toutefois cette domination des révolutionnaires extrêmes, proposés aujourd'hui comme le modèle des réformateurs, ne fut point renversée par une méthode contre l'oppression; la soumission demeurait incomplète; la querelle s'engagea encore entre les fondateurs de la république. L'expérience fut poussée jusqu'à la fin. Cette république portait la mort dans son sein; elle ne pouvait faire vivre ensemble les hommes qui l'avaient inaugurée. Les opinions révolutionnaires avaient eu leur libre cours; rien ne les avait arrêtées ni détournées. Si l'entreprise échoua, il faut en accuser la fausseté des principes et la perversité des passions, ou bien

il faut reconnaître que les chefs de cette faction furent aveugles, malhabiles et sans courage.

La seconde époque de la Convention produisit un nouvel essai de république, conçu dans d'autres idées, avec l'intention honnête de préserver la société et de ne plus la livrer aux hommes qui voulaient la détruire. Comment cette seconde expérience tentée de bonne foi tarda peu à démontrer que la constitution de 1795 n'aurait ni consistance ni durée, c'est ce qui n'entre point dans l'histoire de la Convention, encore qu'on puisse y entrevoir pourquoi il en devait être ainsi.

Ce livre n'aurait pas été publié sans la révolution de février; la fausse appréciation des hommes, des opinions et des circonstances de la plus funeste époque de nos troubles civils était sans doute un sujet d'affliction et une menace du prochain avenir suspendu sur nos têtes; mais le public n'aurait pas pris un grand intérêt à cette controverse : il vivait dans la sécurité et l'indifférence. Les paradoxes historiques ne lui déplaisaient pas; il les trouvait ingénieux et piquants : l'histoire, portée dans la sphère de l'imagination, lui semblait une œuvre littéraire attrayante.

Maintenant, ce qu'il a vu, ce qu'il a souffert, ce qu'il redoute l'a préparé peut-être à bien accueillir la vérité; il trouvera vraisemblable ce qu'il eût taxé d'exagération ou de préjugé; il reconnaîtra les symptômes de la maladie révolutionnaire, le même égarement des esprits, les mêmes chimères de l'orgueil, la même exploitation des passions populaires excitées pour servir d'autres passions, pour recruter une armée aux ordres de l'ambition, de l'envie et

de la haine ; il trouvera les doctrines, les sophismes, les mensonges récemment renouvelés, qui furent employés il y a soixante ans, et qui produisirent les guerres civiles, les séditions sanglantes, les assassinats juridiques et la ruine du pays, sans qu'aucune des promesses prodiguées par les prétendus amis du peuple ait été jamais accomplie par eux.

Ces analogies ne devaient pas être recherchées ni mises en lumière avec affectation par l'auteur ; il convenait d'éviter toute allusion, d'oublier le présent, en s'occupant du passé, et de ne point donner à l'histoire la couleur du pamphlet. D'ailleurs, si les opinions sont semblables, si l'état moral des révolutionnaires dérive de leurs devanciers, les circonstances générales sont très-différentes.

Ce qui était spontané chez les uns est imité chez les autres; conséquemment, les convictions sont moins ardentes. Mais, ce qui est surtout différent, c'est la disposition de l'esprit public. Lorsque, en 1792, la monarchie constitutionnelle fut assaillie et renversée par l'insurrection, il n'y avait déjà plus de gouvernement, ou du moins il était dépouillé de la force nécessaire pour se défendre. Depuis trois ans on s'était accoutumé à le voir ainsi désarmé; on avait pris aussi l'habitude de se passer du bon ordre, de l'obéissance aux lois, du respect pour l'autorité. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui ; la nation a appris, par une jouissance de cinquante ans, quels sont les avantages et les douceurs de la paix publique et de la sécurité ; elle aime l'ordre, surtout quand elle craint de le perdre; alors elle est toujours prête à se ranger à la suite de ses défenseurs. A cette époque, l'armée, sauvegarde la plus efficace,

n'était plus à la disposition des pouvoirs publics pour réprimer les ennemis intérieurs; aujourd'hui, elle veille au salut du pays et tient en échec une autre armée, enrôlée pour l'émeute et le désordre.

La plus grande et la plus heureuse dissemblance, c'est que le sentiment national et l'amour d'une vraie liberté n'ont pas de motif pour s'inquiéter d'une réaction et ne risquent pas d'être entraînés vers l'opinion révolutionnaire. Autrefois le territoire était menacé par les armées étrangères; l'indépendance de la patrie était en question; on s'alarmait dans la crainte d'une contre-révolution; on pouvait supposer qu'elle était vivement souhaitée par les classes que la Révolution venait d'atteindre; de là des méfiances, des animosités qui égaraient même des hommes modérés et de bons citoyens, et en faisaient les auxiliaires ou les complices du désordre d'abord, de la tyrannie ensuite. Il n'y a plus rien de pareil : aujourd'hui la question est posée nettement; il s'agit du mécanisme de la constitution, du nom ou de la forme du gouvernement bien moins que du maintien de l'ordre social. L'égalité des droits est irrévocablement acquise; les lois sont douces et libérales. Ce que demandent les révolutionnaires, c'est une autre société, par conséquent la dissolution de celle qui existe.

En 1792, la république se présenta d'abord sous un autre aspect; il y eut des illusions sincères; presque aucun des promoteurs de cette entreprise ne se rendait bien compte des conséquences prochaines où ils allaient être conduits; ils croyaient réellement augmenter les libertés et distribuer, sans nul danger, des droits politiques plus étendus et plus

nombreux. Bientôt un parti, pour vaincre le parti contraire, eut besoin d'employer les forces aveugles de la multitude : alors il devint nécessaire de prendre un autre mot d'ordre, et l'idée de république devint inséparable d'un bouleversement social : la propriété et la famille furent attaquées; il ne restait plus qu'à choisir entre l'anarchie ou le servage des citoyens sous le joug des pouvoirs exercés au nom de l'État. Au milieu des malheurs publics, les doctrines n'étaient point remarquées; elles s'exprimaient par des actes. On s'en prenait aux passions, à l'esprit de parti; on détestait les hommes sans savoir s'ils suivaient un système; à peine le savaient-ils eux-mêmes.

Dans la situation actuelle, les doctrines, grâce à Dieu, s'expliquent et se proclament avant de passer à l'exécution. De part et d'autre on se tient préparé au combat. Pendant cet armistice de la guerre civile, la controverse reste ouverte : la tribune et les libres discussions de la presse éclaircissent les questions, avertissent du danger : mais les adversaires de la société s'adressent à l'ignorance et aux passions, tandis que ses défenseurs se bornent à démontrer la vérité et la raison à ceux qui marchent déjà sous ce drapeau.

L'histoire de la Convention pourra ajouter les enseignements de l'expérience aux leçons éloquentes et sensées, qui ont signalé le caractère et les symptômes du mal. Quand et comment pourra-t-il être, non point guéri, car plus d'une génération s'écoulera avant que le principe en soit amorti, mais en voie de guérison? Ce ne sera point tant que la situation politique ne présente pas une assurance de calme et de durée. Les deux questions, de la société à conserver et du

gouvernement à établir, se trouvent encore une fois liées et confondues ensemble. La république de 1793 reconnut qu'elle était incompatible avec la société française ; la république de 1848 n'a point tardé à confesser qu'il en était de même pour elle ; n'est-il donc pas naturel qu'on place si peu de foi et d'espérance en son avenir ?

HISTOIRE

DE LA

CONVENTION

NATIONALE.

LIVRE PREMIER.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — LE 10 AOUT.

Le 30 septembre 1791, au moment où l'Assemblée législative venait succéder à l'Assemblée constituante, la Révolution aurait pu sembler accomplie ; une constitution laborieusement discutée pendant plus de deux années, parmi tant d'hommes éclairés, honorables, animés d'un véritable patriotisme, amis sincères de la liberté, venait d'être achevée. Le roi l'avait acceptée, avec plus de résignation sans doute que de conviction, mais avec la volonté d'en faire l'épreuve. Le jour où, en apparence libre et persuadé, il s'était

soumis aux conditions de cet acte solennel, où il en avait fait un contrat entre la nation et lui, le sentiment public s'était ému de joie et de confiance; le peuple de Paris avait, pour quelques instants, témoigné son contentement et presque son affection. Tous les vœux qui avaient appelé et accompagné la convocation des états généraux, toutes les exigences qu'avaient suscitées les insurrections victorieuses avaient été converties en lois par l'absolu pouvoir de l'Assemblée nationale.

Et cependant nulle sécurité n'était venue calmer les esprits, ni donner bon espoir dans l'avenir. La plus faible intelligence, la plus légère réflexion suffisaient pour donner la triste certitude que la France n'avait pas atteint un dénoûment, qu'elle était encore en cours de révolution.

Dès le lendemain du 14 juillet, aussitôt que l'autorité royale eut été contrainte de céder aux volontés populaires, un des frères du roi, les trois princes de Condé, un nombre considérable de gentilshommes de la cour et de l'armée avaient quitté la France. Depuis deux ans ils sollicitaient les souverains de l'Europe, leur demandant de les ramener à main armée et de dompter le mouvement national qui, à leurs yeux, n'était qu'une mutinerie encouragée par la faiblesse du roi. Peu à peu le nombre des émigrants s'était augmenté: les uns fuyaient les désordres qui, dans quelques provinces, les avaient menacés; les autres étaient découragés de l'inutilité des efforts que le parti royaliste avait tentés dans l'Assemblée constituante pour sauver le pouvoir et la dignité monarchiques; la plupart étaient entraînés par la mode et la

frivole opinion, qui leur imposait cette expatriation comme un devoir d'honneur. Plus tard, on avait pu croire que le roi fuyait pour aller rejoindre cette armée de mécontents, qui commençait à s'assembler sur la frontière. Monsieur, le frère aîné du roi, après s'être montré d'abord favorable ou docile à l'esprit de réforme et de liberté, était parti pour se réunir aux émigrés.

Les gouvernements européens avaient accueilli assez froidement les plaintes et les instances des réfugiés; la cause des princes français était sans doute sympathique aux familles régnantes; l'aristocratie française trouvait une opinion favorable parmi les aristocraties étrangères; c'étaient les membres d'une même corporation, les soldats d'un même drapeau. Toutefois le péril que fuyaient les émigrés était encore bien loin de menacer les autres monarchies, elles ne devaient que longtemps après se réunir dans un intérêt commun de conservation. A cette époque, elles gardaient leurs jalousies, leurs réciproques méfiances, leur ambition d'agrandissement ou d'influence. Faire la guerre à la France était une grande et difficile détermination. Cette victoire, que les émigrés annonçaient comme infaillible et prompte, à qui profiterait-elle? et si le sort des armes était contraire aux princes qui s'engageaient dans cette lutte, par quelle indemnité seraient-ils dédommagés?

A part des émigrés, le roi avait entretenu les cours étrangères, et surtout l'Autriche, de la gêne et des périls de sa situation. Il avait cherché et consulté pour savoir par quel mode d'intervention son autorité souveraine pourrait être préservée d'une ruine complète. Le

mauvais succès de la fuite de Varennes, l'énergie et la vivacité qu'il avait reconnues dans l'opinion française, lui avaient appris qu'il ne devait pas compter sur les menaces des puissances européennes pour intimider et arrêter la Révolution; il voyait bien que la France ne reculerait pas, qu'ainsi ce serait la guerre avec ses chances et ses dangers.

Maintenant il se livrait aux hésitations de son esprit timide, indécis et scrupuleux; il balançait les probabilités et les moyens de préservation: il se voyait détenu comme otage entre les mains des révolutionnaires; il songeait aussi à la situation que lui ferait le retour armé et triomphant de ses frères, à l'influence dominatrice qu'ils exerceraient sur son gouvernement et sa cour: tantôt sa fierté de roi et de Français repoussait l'idée de devoir le rétablissement de son autorité à des souverains étrangers; tantôt il mettait son espérance dans quelque changement, fortuit ou préparé, de la situation intérieure. Souvent il regardait l'excès du désordre comme une chance favorable; les outrages qu'il endurait, les périls qui le menaçaient, étaient à ses yeux les symptômes d'un état de choses si extraordinaire qu'il ne pouvait se prolonger. Il n'ignorait pas à quelles extrémités de malheur pourrait l'entraîner le cours terrible de la Révolution; mais il se refusait à écouter sa propre prévoyance, tant il lui paraissait invraisemblable que le caractère royal ne fût pas une sauvegarde, et cessât complétement d'imposer un respect religieux.

L'inquiétude que cette situation du roi inspirait aux amis de la monarchie constitutionnelle, était devenue aussi vive et aussi sincère que dans les diverses fractions du parti royaliste; le désir de le sauver et d'é-

pargner à la France les calamités et les déchirements qu'amènerait la chute du trône, préoccupait en même temps, et les hommes importants de toutes les nuances monarchiques, et la foule empressée des intrigants. Le roi n'accueillait aucun des projets de salut qui lui étaient présentés, ou ne les adoptait qu'incomplétement, sous condition et avec délai; il ne prenait nulle confiance en leur succès. D'ailleurs il songeait d'avance au chagrin, commun chez tous les princes, d'avoir à qui que ce soit reconnaissance et obligation.

Avec un tel caractère, le roi ne pouvait certes point mettre en péril les libertés que la France venait de conquérir; toutefois la méfiance qu'il ressentait, il l'inspirait à tous. Ses opinions, ses désirs, ses espérances, laissaient facilement supposer une continuelle conspiration contre l'ordre constitutionnel auquel il s'était soumis; sa complicité avec les émigrés, ses intelligences avec les cours étrangères prenaient dans les esprits un caractère plus positif et plus complet que dans la réalité.

De là résultait une opinion malveillante jusqu'à l'hostilité. En même temps, le prestige du pouvoir avait disparu; le respect pour la majesté royale avait cessé; elle était sans défense contre l'insulte et contre l'attaque. La fuite de Varennes, ce triste retour d'un roi ramené, comme un prisonnier échappé, à travers les populations irritées; la suspension du pouvoir royal; le sort du monarque et le principe monarchique mis en délibération, avaient amené une phase nouvelle de la Révolution.

Celle-là n'était plus destinée à obtenir la liberté, ni des garanties pour la conserver. L'acte consti-

tutionnel et le cortége des lois qui l'accompagnaient y avaient largement pourvu; l'esprit de précaution et de jalousie contre le pouvoir s'était donné carrière, et avait outre-passé le but. Il ne s'agissait point de donner satisfaction à des vœux de réforme; l'opinion publique qui avait dicté les cahiers de 1789 et qui avait élu les membres de l'Assemblée constituante était satisfaite.

Ainsi les intérêts généraux du pays ne donnaient pas même un prétexte de mécontentement. Sous ce rapport, l'esprit public était calme; il n'en était pas de même pour les passions qu'avait excitées le mouvement révolutionnaire. La liberté était acquise; l'égalité des droits était devenue le principe de nos lois, mais l'égalité de fait, celle qui ne consent à aucune supériorité, qui ne sait se soumettre ni au respect, ni à l'obéissance d'un pouvoir qu'elle n'exerce pas; cette égalité, qui poursuit son but jusqu'à la destruction de la société, s'était mise à l'œuvre : elle allait entrer en scène.

Déjà les derniers mois de l'Assemblée constituante avaient manifesté ce commencement d'une guerre implacable contre tous les souvenirs du passé, contre l'état social qu'il nous avait légué, et que les événements et les nouvelles lois avaient déjà profondément modifié. Après la fuite du roi, les discussions avaient pris un autre accent. Les partis n'étaient plus divisés de la même sorte; les rôles étaient changés. Les hommes qui avaient marché le plus avant dans la voie révolutionnaire, qui s'étaient faits adversaires des opinions modérées et monarchiques, qu'on avait accusés justement d'un esprit de faction, Barnave, Duport, les La-

meth, étaient devenus les défenseurs de ce pouvoir royal qu'eux-mêmes avaient réduit à l'impuissance; il leur fallait combattre pour cette constitution attaquée comme monarchique, tandis que, revenant en arrière, ils auraient voulu la reviser et la corriger dans un autre sens. Ils comprenaient enfin le péril de l'ordre social, et renonçaient à leur popularité démocratique. La pensée de la république se produisait déjà; le roi avait été mis en cause; la responsabilité avait pesé sur son caractère inviolable.

En même temps, les sociétés populaires venaient d'échapper à l'influence des libéraux monarchiques. Les journaux et les pamphlets envenimaient les opinions, excitaient les esprits ardents, pervertissaient les imaginations. A cette époque d'illusions, lorsque l'expérience n'avait pas encore enseigné où étaient la raison, la possibilité, la vraisemblance, les âmes honnêtes étaient plus faciles à égarer; les dangers n'étaient point connus. On s'inquiétait pour la liberté, sans voir que l'ordre public était en péril.

C'était dans de telles circonstances que l'Assemblée constituante avait voulu que ses membres fussent inéligibles, et qu'aucun d'eux ne pût prendre place dans le gouvernement. Toute une génération d'hommes politiques, d'orateurs, de magistrats, était exclue. Leurs travaux, leurs études, leur expérience étaient perdus pour le pays; il leur était interdit de mettre en pratique les lois qu'ils avaient faites, de les défendre et de les expliquer du haut de la tribune. Ce n'étaient pas eux qui conseilleraient le roi, dont ils avaient réglé le pouvoir, avec qui ils avaient eu des rapports habituels, dont ils connaissaient les défauts et les vertus. Ils avaient eux-mêmes accepté la mé-

fiance de la nation et par là décrié l'autorité de leur œuvre.

La place était laissée à des hommes nouveaux. Les électeurs n'avaient pu être guidés par la renommée des candidats; ceux-ci n'avaient pas eu à présenter pour titres des services rendus, une capacité éprouvée. Les suffrages furent déterminés par les passions du moment, l'ambition, le désir de gloire, l'ardeur à courir à son tour une carrière de révolution. La méfiance, la haine et l'envie exercèrent aussi des influences funestes. L'ancienne aristocratie, la grande propriété, le service militaire, la magistrature, étaient en suspicion. L'émigration avait éloigné une portion considérable de cette classe supérieure, et avait suscité contre elle la malveillance populaire. Nulle communauté d'efforts ne pouvait être établie entre les hommes d'opinion modérée et les partisans de l'ancien régime qui n'espéraient plus la contre-révolution que par les progrès de l'anarchie. Animés d'une aversion passionnée contre les premiers amis de la liberté, ils auraient volontiers aidé de leurs suffrages les hommes qui voulaient empêcher la Révolution de s'arrêter et de se constituer.

Les nouveaux représentants arrivèrent dans l'Assemblée inconnus les uns aux autres. A peine un petit nombre d'hommes éclairés et sages se ralliaient-ils à l'esprit de l'Assemblée constituante et en formaient, pour ainsi dire, la descendance directe. Leurs noms sont restés connus par la défense, d'abord courageuse, mais toujours impuissante qu'ils tentèrent pour sauver l'ordre public, en faisant prévaloir la raison et la

justice. Dumas, Jaucourt, Théodore de Lameth, Ramon, Beugnot, Girardin, Becquey, Vaublanc soutinrent cette triste lutte, sans être encouragés par le roi, qui plaçait ailleurs ses espérances et compromettait la bonne cause; sans être soutenus par l'opinion populaire incertaine et troublée; sans obtenir les succès de la parole, impossibles à espérer dans une assemblée où les tribunes publiques étaient livrées à une foule tumultueuse. C'est ainsi que les patriotes de 1789 étaient devenus une minorité aristocratique.

Leurs adversaires ne présentèrent pas d'abord l'aspect d'un parti lié par des opinions unanimes, par des projets communs. Nul n'avait encore à ce moment un but déterminé, des principes certains, une conviction véritable. Les uns arrivaient de leur province, pleins d'une confiance que leur avaient donnée les succès du barreau ou les applaudissements du club; aveuglés d'illusions, nourris d'abstractions sophistiques et d'exaltation déclamatoire, ils enviaient les gloires de l'Assemblée constituante et cette supériorité due à l'habitude du monde, à la convenance du langage, à la distinction des manières [1]. Ils aspiraient à conquérir la même renommée et la même importance que leurs devanciers; ils s'en croyaient dignes par leur éloquence. Ambitieux des succès du talent, plus que de l'accomplissement de leurs idées, ils étaient sans expérience des grandes affaires.

A eux se réunirent des hommes déjà connus pour avoir écrit des journaux et des pamphlets, ou pour avoir occupé la tribune aux Jacobins. Brissot et Condorcet étaient les plus considérables; ils avaient

[1] Mémoires de Mme Roland.

l'âcreté et l'exagération que donnent la polémique et l'amour-propre littéraire combinés avec les opinions politiques. Ils avaient voulu la déchéance du roi après la fuite de Varennes, et marchaient vers la république, niant ou proclamant alternativement leurs désirs et leurs espérances, selon la circonstance et la variation des probabilités.

Entre les deux partis siégeait une masse d'hommes, honnêtes, amis de l'ordre, n'apportant ni prétention, ni ambition. Le gouvernement n'avait à cette époque aucun moyen d'en composer une majorité, et ne songeait pas même à exercer sur eux de l'influence. Les révolutionnaires ne pouvaient pas non plus les associer à leur ardeur. Dans aucune de nos assemblées, cette fraction centrale n'a été aussi nombreuse et aussi inerte ; jamais le défaut de courage et de discernement n'a été si funeste. Sur de tels hommes il eût fallu l'action d'un pouvoir décidé et ferme, et il n'y en avait point. La méfiance entre facilement dans les caractères faibles ; elle leur sert d'excuse quand ils trahissent la cause qu'ils devraient défendre ; d'ailleurs ils étaient, ainsi que l'opinion publique, disposés à s'inquiéter pour les conquêtes de la Révolution, à craindre le retour de l'ancien régime, qu'ils détestaient. D'un côté, on ne faisait rien pour les rassurer ; de l'autre on ne négligeait aucun moyen de les épouvanter. Amis des transactions et des moyens termes, crédules aux conciliations, aveugles aux véritables dangers, ne cherchant la sécurité que pour la journée sans penser au lendemain, ils se donnaient le nom d'indépendants, parce qu'ils n'avaient ni convictions arrêtées, ni dévouement à aucun drapeau.

L'absence d'énergie dans le pouvoir exécutif et dans

la majorité de l'Assemblée, ne laissa point espérer un seul instant la stabilité du fragile gouvernement qu'avait institué la constitution de 1791. Pour rétablir l'ordre public, qui depuis deux ans avait cessé d'avoir une garantie, il eût fallu que la représentation nationale, devenue l'unique et souverain pouvoir, au lieu de s'acharner sur les derniers débris de l'autorité royale impuissante et menacée, prît la défense de la société attaquée jusque dans ses fondements.

En effet, on en était venu à ce point qu'il n'existait plus de force pour l'exécution des lois; la justice était désarmée, il n'y avait plus de répression contre la violence. L'Assemblée constituante avait eu des torts graves. Pour hâter de quelques jours des conquêtes que sa propre énergie et l'action infaillible de l'esprit public rendaient certaines, elle avait accepté l'insurrection pour origine de la liberté; elle avait fermé les yeux sur des crimes; elle avait permis que des assassinats restassent impunis et presque glorifiés; les opinions généreuses et patriotiques avaient été souillées par le contact des passions brutales et des enivrements féroces.

Dès lors, la sédition était devenue l'arme journalière des mécontents, des ambitieux et des hommes qui se plaignent de n'être point libres, quand ils n'accomplissent pas leurs volontés et leurs projets. Le 5 octobre avait été une nouvelle victoire du désordre et du massacre.

C'est ainsi que s'était formée, sans obstacle, une sorte d'armée aux ordres des artisans du trouble. Une fausse nouvelle, une calomnie, une excitation frivole, quelque argent jeté dans la fange des faubourgs, suffi-

saient pour susciter l'insulte ou la violence contre le roi, la menace contre l'Assemblée. Des poursuites avaient été ordonnées contre des assassins, contre des soldats qui avaient tué leurs officiers; les journaux et la tribune des clubs retentissaient d'apologies du crime, d'accusations contre les persécuteurs des patriotes. La Fayette et Bailly essayaient-ils d'accomplir leur devoir en réprimant une émeute, dont le premier signal avait été des têtes coupées et portées sur des piques, à leur popularité succédait le renom d'assassins du peuple. Approuvée par la masse[1] des citoyens tranquilles, la répression des désordres excitait la fureur des hommes qui tramaient l'insurrection.

Les journaux n'avaient point alors une influence aussi grande qu'ils l'ont exercée depuis; les opinions étaient plus vives, plus passionnées, plus sincères; elles avaient un caractère plus spontané : leur premier élan avait précédé la licence de la presse; elle était une arme entre les mains des partis, plutôt qu'un appel pour les recruter.

Les journaux étaient très-différents de ce qu'ils sont devenus soixante ans après; imprimés en petit format, ils contenaient moins de nouvelles, racontaient moins de faits et avec moins de détails; ils n'étaient pas si bien informés. Les opinions, ainsi qu'à toute époque, y étaient énoncées d'une façon tranchante, vive, s'adressant à la première impression, et non point à la réflexion; mais elles étaient peu développées; le talent d'écrire n'était pas aussi répandu; cette abondance de déductions logiques, ce style figuré, souvent animé et

[1] Lettres de Mme Roland.

brillant, était peu en usage alors. La controverse procédait par assertion, avec un dédain injurieux et rapide de l'opinion opposée. Dans ce temps-là, les principes avaient été posés absolus, sans réserve, sans considération des circonstances, en toute généralité et abstraction. La législation et la conduite politique ne semblaient plus destinées à suivre cette route moyenne, tracée entre des droits et des intérêts différents, qu'il est nécessaire de concilier, sous peine de rendre la société humaine difficile et troublée. On était extrêmement logique, comme est toujours la passion qui va droit son chemin, sans regarder d'où elle part, ni où elle arrivera; les journaux, comme le public, étaient ardents et excessifs. Leurs principaux rédacteurs avaient acquis une plus grande importance; Brissot et Condorcet siégeaient dans l'Assemblée. Gorsas, Carra, Camille Desmoulins, Louvet, Barère, Fréron, ne furent plus seulement des écrivains, ils prirent des rôles importants dans les partis; ils étaient orateurs aux clubs des Jacobins et des Cordeliers, membres des comités qui préparaient les émeutes et les complots contre la royauté. Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple*, allait plus loin qu'eux; ils étaient plus disposés à le suivre qu'à le contredire.

Les dangers, dont la licence de la presse menaçait le pays, n'étaient pas les plus formidables. L'Assemblée constituante, en se retirant, laissait la paix publique à la merci des clubs, des sociétés populaires. Ce fut pour elle un grand sujet d'inquiétude, dans les derniers moments de sa session. Elle essaya quelques précautions contre le désordre imminent : c'était une tâche impossible. Les délits commis par ces réunions,

les provocations contre la loi et les pouvoirs légaux, l'action funeste exercée sur l'opinion, étaient impossibles à définir avec précision : la répression pénale restait impuissante contre les influences morales.

L'Assemblée constituante se trouvait même dans une sorte d'impossibilité de recourir à des mesures prohibitives ou sévères ; elle était incapable de montrer une volonté ferme et efficace contre les sociétés populaires ; elle était fatalement condamnée à être timide et respectueuse devant tous les instruments de révolution qu'elle avait suscités, encouragés, institués.

« Nous allons, disait le rapporteur, vous entretenir de ces sociétés que l'enthousiasme de la liberté a formées, et qui, dans des temps d'orage, ont fait connaître à la minorité opposante, l'immense majorité qui voulait la destruction des abus, et le renversement des préjugés, et l'établissement des droits de l'homme. »

« .... Les sociétés populaires ont pris une espèce d'existence politique qu'elles ne doivent pas avoir. Tandis que la Révolution a duré cet ordre de choses a été plus utile que nuisible. Quand une nation change la forme de son gouvernement, chaque citoyen est magistrat; tous délibèrent et doivent délibérer sur la chose publique; tout ce qui presse, tout ce qui assure, tout ce qui accélère une révolution doit être mis en usage. C'est une fermentation momentanée qu'il faut soutenir, et même accroître.... Mais, lorsque la révolution est terminée, alors il faut, pour le salut de la constitution, que tout rentre dans l'ordre le plus parfait. »

Se trouvant ainsi conduite à honorer des principes

de désordre, et à reconnaître que la nation avait dû vivre pendant un certain temps hors des conditions indispensables d'une société régulière, l'Assemblée constituante était bien faible pour combattre ce qu'elle révérait; elle n'avait plus aucun droit à invoquer contre les révolutionnaires, lorsqu'à leur tour ils soutenaient que les circonstances exigeaient encore d'accroître la fermentation.

La société qui se réunissait dans la vaste église des Jacobins de la rue Saint-Honoré, d'où lui était venu son nom vulgaire, pouvait s'autoriser de l'intérêt de la Révolution, mais non point de l'intérêt de la liberté : si elle la réclamait pour son propre compte, elle n'entendait point qu'une semblable liberté fût accordée aux opinions opposées. Quelques membres du côté droit de l'Assemblée constituante avaient d'abord voulu profiter aussi du droit de réunion; plus tard, des amis sincères de la liberté et de la constitution, de véritables patriotes, avaient tenté de former une société, et d'agir sur l'opinion publique. Les émeutes et les menaces de la lanterne, encouragées par la faiblesse de l'autorité publique, avaient mis fin promptement à ces clubs monarchiques. A cette époque, les Jacobins comptaient encore parmi eux quelques membres distingués de l'Assemblée constituante, qui croyaient diriger cette populaire société. Ce fut Barnave qui dénonça comme une conspiration la réunion légale, où se manifestaient des opinions contraires à la sienne.

Six mois s'étaient à peine écoulés, Barnave et ses amis, dépouillés de leur popularité, laissés en arrière par d'autres révolutionnaires, fondaient le club des Feuillants pour la défense de la monarchie constitu-

tionnelle. Cet effort fut aussi impuissant que les premiers. L'opinion modérée et moyenne restait sans force, puisqu'elle n'avait point le gouvernement pour organe et pour auxiliaire, et que, par sa nature, elle ne sait pas recourir à d'illégales violences. Au contraire, il lui aurait fallu en être garantie; mais les lois et le bon ordre étaient sans défense. La volonté même de protéger les Feuillants aurait manqué au roi; il n'attendait pas son salut des hommes qui avaient détruit et désarmé son autorité, et qui ne souhaitaient pas assurément de la lui rendre tout entière. Au contraire, leur abaissement et leurs revers étaient un sujet de joie et d'espérance pour les amis de l'ancienne royauté; ils auraient volontiers joint leur action aux attaques des révolutionnaires extrêmes, qui n'avaient certes nul besoin de pareils auxiliaires. Le club des Feuillants tarda peu à être fermé; ce fut même par décret de l'Assemblée législative. La timide faction des indépendants n'osa point le défendre contre la colère des Jacobins et la probabilité des émeutes.

Les Jacobins eux-mêmes avaient des rivaux qui leur étaient plus dangereux : contre ceux-là, ils n'osaient rien. Danton avait fondé le club des Cordeliers. A la condition de ne se laisser devancer par personne dans l'action révolutionnaire, il régnait souverainement sur cette réunion d'hommes passionnés et enivrés. — D'un esprit dégagé et cynique, sans vraie conviction, trop sensé pour croire à un but définitif, se déterminant par la circonstance sans se regarder comme responsable, agissant selon ce qui lui semblait nécessaire et fatal, Danton jouait avec verve le rôle qui lui était échu dans le terrible drame de la Révo-

lution; mobile, s'abandonnant volontiers à ses impressions, capable de pitié et de générosité, sans autre morale que ses entrailles, livré à ses passions, orgueilleux de leur violence, il avait su ranger sous une sorte de discipline les écrivains, les déclamateurs, les intrigants qui travaillaient au désordre, et les meneurs des séditions. Un visage hideux mais terrible, une voix tonnante, une éloquence qui avait tout le caractère de sa supériorité, le rendaient capable d'exercer, même insolemment, son autorité sur cette bande anarchique. Associé aux opinions violentes de ses compagnons, il avait sur eux cet ascendant et ce pouvoir que donne le coup d'œil politique, uni à la promptitude et à la vigueur de décision.

Les premiers Jacobins avaient voulu une révolution politique; ils en avaient été les instruments actifs; pour acquérir et conserver leur importance, ils étaient allés, avant de s'arrêter, fort au delà de leurs opinions et de leurs projets.

Leurs successeurs, les Jacobins de la fin de 1791 voulaient non pas seulement une constitution de liberté et de garantie, mais un changement de la société, qui abaissât et détruisît tout ce qui leur était supérieur. Ils rêvaient une France nouvelle, datant de leur avénement à la vie publique, et d'où serait rejeté tout ce qui, avant eux, avait possédé ou acquis une distinction quelconque de naissance, de richesse, de talent, de renommée. Nul sentiment ne leur était plus étranger et plus importun que le respect. Aucune idée de droit légal, aucune des conditions de la société n'arrêtait leur imperturbable logique. Il n'y avait pas un désordre, pas un crime politique dont ils ne fissent

la plus complète apologie dans leurs écrits et leurs journaux comme à la tribune. Tout était justifié pour arriver à cette société renouvelée dont ils voulaient être les fondateurs.

« Nos déclarations des droits, nos lois, nos livres depuis 1789 disent que l'insurrection est une chose sainte[1]. »

« L'ordre est précisément le contraire de l'insurrection. Malheur à qui le reconnaît encore, quand l'insurrection est nécessaire[2]. »

Les courts intervalles de calme et d'ordre public excitaient parmi les hommes d'ambition et d'envie, des sentiments de crainte et de colère. « Et nous aussi, disaient-ils, nous voulons faire une révolution[3]. » Et cette révolution, non-seulement ils la destinaient à écraser les classes supérieures, mais à asservir, parmi les classes secondaires, tout ce qui, préférant à leurs chimériques ambitions le bon ordre et les libertés acquises, ne leur servait pas de dociles auxiliaires. Ils imputaient à lâcheté le respect des lois et l'amour de la paix publique.

Mme Roland remarquait avec colère combien on comptait[4] « peu de patriotes dans la quadruple aristocratie des prêtres, des petits nobles, des gros marchands et des gens de robe. »

« La sécurité, disait-elle, est le tombeau de la liberté; les troubles nous seraient moins funestes; il nous faudrait une nouvelle insurrection. La guerre civile, tout horrible qu'elle est, avancerait la régénération de notre caractère et de nos mœurs. » — « L'esprit général est pour la liberté; les mœurs continuent

[1] Garat. — [2] Brissot. — [3] Toulongeon. — [4] Lettres de Mme Roland.

d'être à contre-sens. » — « Il faudra bien que nous arrivions à cette liberté, fût-ce à travers une mer de sang. Les nations ne peuvent rétrograder; la chute des trônes est arrêtée dans la destinée des empires; si nous ne jouissons pas de la perfection sociale et politique, nous la préparerons à nos neveux. »

Lorsque quelque mouvement séditieux avait été dompté et que Paris reprenait un aspect de tranquillité, les nouveaux révolutionnaires n'avaient pas assez de mépris « pour ces imbéciles bourgeois, qui se félicitaient d'être échappés au pillage de prétendus brigands, et pour cette garde nationale qui s'applaudissait des captures qu'on la chargeait de faire, » puis on disait avec tristesse : « Le peuple est las; il se laisse persuader que tout est fait et ne songe qu'à ses travaux journaliers. »

Les crimes privés, les assassinats, les massacres, trouvaient donc indulgence et justification; ils passaient pour des actes de révolution, déplorables parfois, mais souvent utiles. — « Il faudra encore une réforme où il y aura encore des châteaux brûlés; le mal ne serait peut-être pas si grand. » — « Desmoulins aurait sujet de reprendre sa charge de procureur général de la lanterne. Où donc est l'énergie du peuple? »

Les Girondins, et Mme Roland, plus passionnée qu'eux, elle qui avait commencé par admirer la vigueur de Danton, qui avait déploré les poursuites intentées contre Marat, qui appelait Robespierre « ce digne homme, » ne travaillaient pas activement à exciter le désordre, à soulever le peuple. Ils invoquaient l'insurrection comme rhéteurs, mais ne la préparaient point; ils prononçaient d'horribles pa-

roles, mais à peine s'en regardaient-ils comme responsables. Les écrivains croyaient faire de la théorie; les avocats parler selon le besoin de la cause.

Aux Cordeliers, l'esprit révolutionnaire éclatait dans toute sa grossièreté et tendait à l'action. Constituer une société, s'y établir, comme fondateurs de l'ordre nouveau, y exercer la puissance du talent et de la supériorité intellectuelle, jouir paisiblement de la satisfaction d'avoir abaissé ou exclu toutes les aristocraties : telle était la chimère des Girondins. Les Cordeliers, dans leur perversité passionnée, ne se faisaient point de semblables illusions; ils songeaient moins à s'arranger de hautes positions dans une société régulière, qu'à détruire et à écraser la société, à se venger d'elle pour les avoir tenus dans une région inférieure. Ils n'avaient point de projets arrêtés; la plupart d'entre eux, gens de désordre et de plaisir, cherchaient, sans lendemain, les jouissances de l'activité, du pouvoir et de l'argent. Conspirer, préparer les séditions, se mêler aux classes inférieures pour les exciter au désordre et au crime, c'était en eux, non pas l'entraînement d'une opinion exaltée, mais la passion d'un jeu de hasard.

Tout distincts qu'ils étaient des Jacobins, l'action de ces deux sociétés se combinait souvent. Beaucoup de Cordeliers faisaient partie des Jacobins et, prêtant secours aux orateurs exagérés, venaient leur assurer la majorité et intimider les modérés. Robespierre, Couthon, Chabot, Barère, appuyés de ces auxiliaires, avaient dès lors, aux Jacobins, un pouvoir plus réel que la faction qui reçut le nom de Girondins. Ceux-ci, dans leur aveugle confiance, « laissaient aller cette

meute bruyante et n'étaient pas fâchés de s'en servir comme d'enfants perdus [1]. »

Au vrai, les uns comme les autres n'avaient point une consciencieuse pensée de l'avenir qu'ils réservaient à la France. Leur seule règle de conduite était de ne point se laisser dépasser en popularité [2]. Souvent les tumultes populaires se projetaient en commun; mais si le plan appartenait aux Girondins, l'action était le fait des Cordeliers. Où les uns ne demandaient qu'une démonstration menaçante et une insulte à la royauté, les autres voulaient du sang versé et une destruction.

En une telle situation, il ne restait aucun moyen d'opposer une résistance aux voies de fait, et de donner force à la loi. Se servir de l'armée pour assurer le repos public, n'était point chose possible. La garde nationale de Paris n'avait plus cette unité de sentiment, cette discipline volontaire qui, sous le commandement du général La Fayette, aurait pu devenir une garantie du bon ordre. La cour avait vu avec joie ce pouvoir sortir des mains de l'homme qui lui inspirait le plus de rancune et d'aversion. Elle préférait le désordre à l'autorité de La Fayette, lors même qu'elle eût été employée à rétablir la sécurité, à sauver la monarchie.

Le commandement de la garde nationale était maintenant confié, non plus à un général permanent, mais alternativement au chef de chaque légion.

La constitution, dans son uniformité, avait remis le maintien de l'ordre public à l'autorité municipale. A Paris, comme dans la moindre commune du royaume,

[1] Mme Roland. — [2] Mémoires du général La Fayette.

le maire seul avait le droit de police et pouvait requérir la force publique. Les amis de la liberté constitutionnelle, les classes éclairées de la population de Paris avaient souhaité que La Fayette succédât à Bailly dans cette importante fonction. Ils y voyaient une garantie contre le désordre. Les conseillers intimes du roi cabalèrent activement, et répandirent de l'argent pour faire réussir l'élection de Pétion, porté par l'opinion révolutionnaire, de Pétion qui, dans le retour de Varennes, s'était complu à manquer de respect et d'égards pour la famille royale. Les mêmes élections avaient fait Manuel procureur général de la commune, et Danton substitut. Ce n'était point pour la cour un sujet d'alarme, ni de regret. Elle regardait alors, comme moyen de salut, la corruption à prix d'argent de Danton et d'un assez grand nombre de courtisans de la popularité, dont la probité douteuse était souvent tentéee avec succès.

Dans cette impuissance de l'autorité publique, dans cet aveuglement des royalistes, dans cette activité des factions révolutionnaires, dans cet état de l'opinion publique inerte ou pervertie, il n'y avait rien à attendre de l'Assemblée législative. Durant dix mois qu'elle siégea, pas un jour ne laissa concevoir la moindre espérance; nul temps d'arrêt ne retarda la marche qui conduisait au 10 août. Les progrès vers une subversion complète de la société furent rapides. Ils doivent être racontés, pour que la situation où la France fut amenée puisse être comprise.

Dès lors, il n'y avait plus à résoudre des questions de principes; on ne réclamait nulle liberté au delà de celles qui avaient été obtenues, et dont on abusait largement. Une constitution nouvelle, une autre forme

de gouvernement était sans doute dans la pensée et dans le désir des révolutionnaires, mais ils ne l'avouaient point; ils protestaient même de leur respect pour les lois récemment données au pays. Du moins c'était le langage obligé dans l'Assemblée. Elle n'eut donc à traiter que des questions de circonstance et de gouvernement. Cette assemblée unique et souveraine ne fut pas un pouvoir législatif; elle fut constamment occupée à usurper et à détruire le pouvoir exécutif. C'était un résultat nécessaire du mécanisme constitutionnel de 1791.

La première affaire qui se présenta fut l'émigration. L'Assemblée constituante avait déjà dû s'en occuper. Elle avait pu juger quelles dangereuses difficultés allaient sortir de cette grave circonstance. Dès le mois de février 1791, l'opinion publique avait commencé à se préoccuper vivement des sollicitations que les princes émigrés tentaient pour obtenir l'aide des puissances étrangères. Déjà ils commençaient à se former une armée; elle se recrutait de jour en jour par les mécontents; leur sortie de France était non une protestation, mais une menace contre le nouvel ordre politique. La crainte d'une invasion étrangère, suscitée par les émigrants; la pensée que les grands propriétaires allaient porter leurs richesses hors de France, que la consommation et le travail en seraient diminués, inquiétaient les populations. Les autorités électives, qui, dans une complète indépendance, dirigeaient l'administration, contribuaient, par leur influence, à répandre le mécontentement et la plainte. La tribune des clubs et les journaux excitaient des sentiments de haine et de colère.

Ce fut dans cette disposition des esprits que la question fut introduite à l'Assemblée constituante, par une circonstance particulière. Mesdames, tantes du roi, déterminées par des scrupules religieux, avaient voulu sortir de France. Arbitrairement, et contre le texte des lois, elles avaient été, sur leur route, retenues par les municipalités; il n'avait pas fallu moins qu'une décision de l'Assemblée pour leur rendre la liberté de continuer leur voyage.

Ainsi s'éleva la discussion sur l'émigration. Ce ne fut pas sans un sentiment de honte que les amis et les fondateurs de la liberté constitutionnelle virent mettre en question un de ces droits de l'homme qu'ils avaient proclamés et qu'ils croyaient avoir garantis. A cette époque, le groupe qui s'était formé autour de Barnave et des Lameth n'avait pas encore renoncé à la popularité et aux Jacobins; ils n'en étaient pas venus à désavouer Robespierre et Pétion. Le comité de constitution fut chargé de proposer une loi pour empêcher l'émigration.

Quelques jours après, le rapporteur, Chapelier, apporta un projet et conjura l'Assemblée de n'en pas même prendre connaissance; il avouait que, malgré de vains efforts, ils n'avaient pu découvrir aucune disposition prohibitive et pénale, qui ne fût évidemment contraire à la constitution et indigne d'une nation libre.

Alors s'éleva une belle et mémorable discussion. Les paroles dont Mirabeau foudroya cette première tentative de tyrannie révolutionnaire, sont demeurées célèbres. Lecture fut néanmoins donnée de ce projet; il fut rejeté à l'unanimité; mais les comités reçurent la mission d'en proposer un autre.

Quelques mois plus tard, après la fuite de Varen-

nes, l'émigration était devenue plus nombreuse et son séjour sur la frontière avait pris un caractère plus hostile. Les comités proposèrent un autre projet : il était seulement fiscal et imposait une contribution extraordinaire sur les absents.

Ce n'était pas ainsi que voulaient sévir contre l'émigration les hommes ardents, plus démocrates que patriotes. « Nous demandons, disait Prieur de la Marne, un projet qui suspende sur la tête des coupables le glaive de la loi et des citoyens. » Du moins leur fallait-il la confiscation des biens. Mais Prieur, Barère, Pétion n'avaient plus alors pour auxiliaires Barnave et ses amis. On se contenta de tripler la contribution foncière des émigrés.

Au moment où l'Assemblée constituante allait se retirer, lorsque les bons citoyens essayaient de croire à l'installation d'un régime de liberté légale, des amnisties furent généreusement accordées et la loi contre les émigrés fut abrogée ; c'était le jour où le roi venait dans l'Assemblée accepter et jurer la constitution.

Quinze jours après, dans la nouvelle Assemblée, une loi fut demandée contre l'émigration ; mais cette fois la question avait pris une toute autre gravité : elle contenait toute la politique intérieure et extérieure. L'opinion publique s'était progressivement animée contre les émigrés ; une déclaration signée à Pilnitz par l'empereur et le roi de Prusse, sur les instances du comte d'Artois, répandait la crainte d'une intervention des puissances étrangères ; il était question partout de rassemblements armés des émigrés sur la frontière ; ils avaient des agents qui tentaient d'entraîner les soldats à la désertion ; on répétait à Strasbourg, à Metz, et dans les villes de guerre, les menaçantes

forfanteries des Français d'outre-Rhin. Les hommes sensés, bien informés et de bonne foi, étaient loin de croire le danger si pressant; ils savaient les hésitations des cours étrangères. Le manifeste de Pilnitz, malgré une apparence de menace, n'était qu'une satisfaction vaine accordée à regret aux importunités des princes émigrés; ils avaient pu eux-mêmes reconnaître, par ce mécompte, la froideur et l'indifférence de la Prusse, et surtout de l'Autriche. Ainsi le gouvernement ne semblait nullement préoccupé des circonstances qui alarmaient la nation entière. Le roi, sans demander, et même sans désirer le secours des armées européennes, n'agissait nullement pour prévenir leur intervention. Il croyait que la menace d'une guerre, un commencement de préparatifs, et quelques mouvements de troupes influeraient sur l'opinion française et intimideraient l'esprit révolutionnaire. C'était se tromper beaucoup; mais il partageait cette erreur avec Adrien Duport et les Lameth qui, venus de la gauche de l'Assemblée constituante et récemment convertis à la conservation de la royauté, étaient devenus conseillers secrets des Tuileries.

Cette inertie, au milieu de l'inquiétude générale, donnait au parti révolutionnaire une excellente occasion d'accuser le roi et ses ministres d'une criminelle connivence avec les cours étrangères et les émigrés. C'était un moyen assuré d'exciter l'opinion et de répandre dans toute la France une méfiance hostile. En proposant contre l'émigration des mesures violentes et tyranniques, on était certain que le roi les repousserait, et que les amis de la liberté constitutionnelle, ceux qu'on nommait alors les Feuillants, refuseraient de s'y prêter. Ainsi on se donnerait pour auxiliaire

l'irritation patriotique, qui commençait à s'échauffer, et qui probablement déterminerait les suffrages de cette portion de l'Assemblée nommée les indépendants. Une loi fut présentée et votée, qui faisait de l'émigration un crime politique, qui prononçait la peine de mort et la confiscation des biens, qui plaçait les princes français en première ligne parmi les coupables. Les Girondins se montrèrent avec ardeur et emportement dans cette discussion; ce fut leur début dans la carrière politique, le premier gage qu'ils donnèrent de leur amour pour la liberté.

A ce premier moment, et avant d'avoir acquis par leur succès de tribune une situation importante, ils recevaient leur direction des écrivains politiques, de Condorcet et surtout de Brissot. Ils commencèrent par être appelés les Brissotins.

Brissot, dès sa première jeunesse, avait, par nécessité autant que par vocation, appartenu à cette littérature laborieuse, qui suppose plutôt la facilité à écrire que le loisir de la méditation. Disciple passionné de Rousseau, de Mably, de Raynal, il exagéra et poussa aux dernières extrémités leurs principes déjà trop absolus. Esprit faux aux formes logiques, il ne recula théoriquement devant aucune conséquence, quelque absurde ou épouvantable qu'elle fût. Nul des écrivains, classés depuis sous le nom de socialistes, n'a rien écrit de pareil à de certaines pages de Brissot. On en pourrait indiquer d'autres, écrites aux mêmes époques, en sens opposé, selon l'occasion ou la destination du livre.

Aucune renommée, aucun succès n'avait encouragé ses travaux; les entreprises et les publications qu'il

avait tentées échouèrent. Il chercha une meilleure fortune en Suisse et en Angleterre. A son retour, soupçonné injustement d'être l'auteur de libelles infâmes imprimés à l'étranger, il avait été pendant peu de temps enfermé à la Bastille. Ulcéré de sa position secondaire dans la société comme dans les lettres, il était sur le point d'aller s'établir en Amérique, où il avait déjà fait un voyage, quand la Révolution commença; elle était conforme à ses sentiments. Son activité à écrire redoubla. Il eut d'abord des relations habituelles avec Mirabeau, qui l'inspirait et l'excitait; il était aussi en quelque rapport avec des commensaux du duc d'Orléans. Pendant l'Assemblée constituante, il avait groupé autour de lui plusieurs députés d'opinions exaltées, Pétion, Buzot, Salles. Comme eux, il était excessif et anarchique. L'habitude du pamphlet et de la polémique quotidienne avait donné à son langage un caractère d'injure, d'âcreté et de dénigrement. Il était plein de rancunes et de haines, et passait toutefois pour être doux et facile dans la vie privée. Peu de soupçons se sont élevés contre son désintéressement, vertu plus rare qu'on ne l'a dit parmi les révolutionnaires de cette époque, et qu'ils se sont contestée les uns les autres.

Les travaux de Brissot, ses études de législation, de droit public et d'économie politique, ses voyages, les nombreuses relations qu'il avait eues avec des hommes importants, son orgueilleuse assurance qui ne reconnaissait nulle supériorité, le placèrent d'abord à la tête des Girondins; il fut leur homme politique, leur précepteur en diplomatie; ils épousèrent ou plutôt plaidèrent ses opinions.

Ce fut lui surtout qui leur indiqua la guerre comme

le but où devaient tendre leurs efforts. « Si la paix, leur disait-il, continue pendant six mois, elle affermira un sceptre despotique aux mains de Louis XVI, ou un sceptre usurpé aux mains du duc d'Orléans. La guerre seule, la guerre prompte peut nous donner la république. On nous opposera toujours la constitution, et la constitution ne pourra tomber que par la guerre. C'est le seul moyen de dévoiler les perfidies du roi. Nous avons besoin d'être trahis; nous n'avons qu'une crainte, c'est de ne pas être trahis. Les trahisons seront funestes aux traîtres et utiles au peuple[1]. »

Le décret contre les émigrés était un commencement d'exécution de ce plan. Les Girondins avaient surtout voulu mettre le roi au défi de lui refuser sa sanction. Bientôt après, une autre loi fut destinée aussi à rencontrer le même refus et à exciter contre le roi les passions révolutionnaires. L'Assemblée constituante, en s'attribuant un pouvoir souverain sur les nominations, la hiérarchie et les circonscriptions ecclésiastiques, avait légué à la France un schisme funeste. Peut-être un zèle pieux s'était-il ému avec exagération; mais ce qui était plus évident encore, c'était l'intolérance irréligieuse, la haine contre l'Église qui se donnaient carrière. Des troubles commençaient à agiter plusieurs provinces. Le roi et sa famille se tenaient éloignés de cette portion du clergé qui avait cédé à l'autorité civile en désobéissant au pape.

Les discussions furent plus vives encore sur ce projet. L'hostilité contre le clergé prit un caractère de

[1] Mémoires de Louvet. — Brissot à tous les républicains de France. — Id. séance des Jacobins, 3 avril 1793.

colère et de persécution. Le serment civique avait été exigé seulement des prêtres qui exerçaient des fonctions salariées par l'État. On voulut l'imposer aux ecclésiastiques à qui la loi avait garanti des pensions; en cas de refus, ils devaient être dépouillés de cette juste indemnité. Des mesures de police, des pénalités spéciales annoncèrent un régime d'exception et l'abolition du droit commun. Le décret contenait même la menace de mesures ultérieures.

Ce ne fut pas seulement le roi qui, d'après son opinion personnelle, refusa sa sanction aux décrets contre les émigrés et les prêtres. Les ministres lui conseillèrent d'user de son droit de veto : Duport et ses amis qui étaient souvent consultés, furent de cet avis. L'administration du département de Paris était à ce moment, non point investie d'un pouvoir réel, mais entourée de beaucoup de considération. Cette fonction n'ayant pas été interdite aux membres de l'Assemblée constituante, plusieurs des plus notables avaient été élus. Le duc de La Rochefoucauld, ami intime du général La Fayette, était président de cette administration où se trouvaient MM. de Talleyrand, Germain Garnier, Desmeuniers, Desfaucherets et d'autres hommes honorés de l'estime publique. Ils remercièrent publiquement le roi d'avoir usé de sa prérogative. Le parti constitutionnel se plaça ainsi en présence du parti révolutionnaire. Le roi avait agi en vertu d'un pouvoir légal; il se refusait à exécuter deux lois d'exception, opposées à l'esprit et au texte de la constitution; tout était correct, irréprochable dans cette détermination royale.

Mais, en de pareilles situations, la légalité n'exerce aucune puissance. Lorsque les lois viennent de naître

d'une convulsion politique, l'habitude ne les a point consacrées; le respect ne les entoure pas. Contestées avant d'être écrites, elles sont un texte et rien de plus. Les adversaires qui les ont combattues ne s'avouent point vaincus; ils protestent ouvertement ou conspirent dans l'ombre, espérant un nouveau combat et un meilleur succès.

Les dispositions de l'Assemblée ne furent point modifiées; les révolutionnaires étaient enhardis; la portion moyenne d'où dépendait la majorité était de plus en plus incertaine et timide; les constitutionnels restaient courageux, mais sans confiance dans l'avenir.

Enhardis par le succès, les Girondins pressèrent les débats où allait être agitée la véritable question sur laquelle ils avaient placé leurs ambitieuses espérances; ils voulurent arriver à la guerre : toutes les circonstances contribuaient à la rendre inévitable, ou du moins ils pouvaient avoir la certitude d'y entraîner l'Assemblée et le roi.

Pour réfuter les méfiances et les accusations des journaux et des orateurs, il ne suffisait point d'adresser des notes aux cabinets étrangers et de se plaindre des espérances qu'ils donnaient ou laissaient aux émigrés, de la permission qui leur était accordée de s'assembler en armes sur la frontière. Les pièces diplomatiques, les communications confidentielles ont nécessairement, lorsqu'il s'agit d'éviter une rupture, un caractère de modération, un style aristocratique, des formes de politesse. Ces ménagements ne pouvaient convenir à des hommes étrangers à la conduite des affaires, et qui n'avaient encore appris les relations

extérieures de la France que dans les clubs ou les cafés; il leur fallait un ton de hauteur, d'irritation et de menace, que leur semblait exiger l'honneur national. D'ailleurs les plus habiles ne voulaient point le succès des négociations, ils cherchaient à jeter le gouvernement hors des voies pacifiques; c'était dans cette vue que les Girondins se montraient bruyants dans leur patriotisme et injuriaient les souverains de l'Europe, les traitant comme des ennemis vaincus et domptés.

Aussi les émigrés plaçaient-ils leur espoir sur les passions et les projets des révolutionnaires; ils comptaient, pour allumer une guerre prochaine, sur les provocations agressives, bien plus que sur leurs instances, jusqu'alors peu écoutées par les cabinets étrangers.

Les ministres du roi n'appartenaient pas tous à une opinion. L'esprit de la constitution de 1791 ne rendait point cette précaution nécessaire; en isolant le pouvoir exécutif, et en le tenant écarté d'un pouvoir législatif souverain, elle laissait à la volonté arbitraire du roi le choix de ses ministres. Les uns flottaient entre les habitudes prudentes de la diplomatie et la crainte de ne point satisfaire aux exigences de l'Assemblée et de l'opinion publique; les autres, plus récemment appelés dans le conseil comme moins exposés aux méfiances du parti exalté, se prêtaient plus volontiers à le satisfaire; ils se montraient prêts à décider la guerre et disposés à l'entreprendre volontiers.

Le général La Fayette était manifestement appelé à y jouer un grand rôle, et même avant qu'elle fût déclarée, le commandement d'une armée lui fut confié. Il ne souhaitait point la guerre, mais il ne la craignait

pas, et n'était point insensible à l'espoir de s'y distinguer. En outre, il y voyait un moyen de sauver cette monarchie constitutionnelle qu'il aimait comme son œuvre. L'armée pouvait lui servir à la défendre, non pas seulement contre les ennemis du dehors, mais contre les séditions intérieures.

A ce moment, le comité qu'on appelait injurieusement le comité autrichien, c'est-à-dire Duport et les Lameth, avait obtenu, autant que cela était possible, la confiance du roi et même de la reine; leurs projets, leurs directions n'étaient point entièrement adoptés; il y avait d'autres intrigues, d'autres espérances, mais ils étaient fort écoutés. Suivant leur idée, lorsque l'intervention étrangère paraîtrait réellement imminente, l'esprit public se modifierait; la situation intérieure ne serait plus la même. Alors, on pourrait saisir des chances favorables pour la délivrance du roi, pour des transactions, pour un retour à une constitution plus monarchique. Ainsi ils ne se montraient pas opposés à la marche qui conduisait fatalement à la guerre. Leurs intelligences avec les étrangers et leur désir de changer la constitution les séparaient du général La Fayette. Une antipathie déjà ancienne empêchait tout rapprochement.

Dans les grandes et solennelles discussions qui décidèrent la guerre, les nouveaux arrivants de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné commencèrent à se faire connaître et applaudir. Leur renommée d'orateurs fut bientôt éclatante, et la majorité se laissait entraîner à leur ardente parole. Leurs adversaires n'avaient à opposer que des considérations de prudence et de raison, qui, à un tel moment, à une telle tribune, avaient peu de retentissement. L'orgueil na-

tional, la crainte unanime de l'intervention étrangère imposant à la patrie vaincue l'ancien régime et les vengeances de l'émigration, étaient des textes destinés à éblouir et à entraîner l'opinion publique. De sorte qu'il semblait seulement qu'on traitât une question de temps, et que, hormis sur les délais, tous les membres de l'Assemblée fussent du même avis. Les arrière-pensées des promoteurs de la guerre ne pouvaient être dévoilées; accuser leurs intentions, tout évidentes qu'elles étaient, cela ne pouvait être risqué; le combat n'était pas à armes égales.

Au club des Jacobins, ils eurent à combattre une opposition différente; c'est alors que commença une lutte qui, peu de mois après, devait être fatale à la Gironde. A cette autre tribune, Robespierre parla contre la guerre.

Sans avoir acquis aucune importance, ni obtenu le moindre succès à l'Assemblée constituante dont il était membre, Robespierre s'était fait remarquer : son nom était déjà répété. Avocat de province, il avait, selon les mœurs de cette époque, recherché la réputation d'homme de lettres. Des prix remportés aux académies de Metz et d'Amiens l'avaient laissé inconnu. Arrivé à l'Assemblée, il n'y avait gagné l'amitié, ni même la bienveillance de personne. Sans talent à la tribune, médiocre et ennuyeux dans la conversation; nourri de lieux communs philosophiques; froidement obstiné dans des exagérations qu'il défendait mal; exprimant par sa physionomie atrabilaire, plus encore que par son langage, la malveillance et l'envie, il suivait sa route, seul et sans se décourager. Pendant le cours de la première Assemblée, il avait parlé

sur presque toutes les questions, sans paraître troublé par l'inattention et le dédain. Ses opinions avaient été constamment démocratiques, hostiles à toute autorité, à toute hiérarchie, sans jamais aucun souci de l'ordre public. Après la fuite de Varennes, il avait voulu que le roi fût mis en jugement; mais on avait remarqué qu'il avait attendu, non sans quelque inquiétude, l'arrestation du roi, pour manifester une opinion violente. La fermentation révolutionnaire qui commença dès lors, l'excita et l'encouragea; il régla sa conduite et son langage en accord avec Brissot et Danton, autant du moins que le comportait son caractère triste et insociable. Entre eux avait été concertée la sédition du 17 juillet 1791, cette sédition, souillée de meurtres, qui rendit nécessaire l'application de la loi martiale.

Après l'Assemblée constituante, Robespierre n'était plus éligible; Brissot entra dans la nouvelle Assemblée. Les succès de la tribune et l'influence politique le plaçaient au-dessus de Robespierre. Dans cette concurrence de popularité, Robespierre chercha à se faire une place à part. Les Girondins voulaient la guerre; ils cherchaient à envahir le gouvernement ou à le détruire, s'ils ne le possédaient point. Robespierre sans se rapprocher ostensiblement des partisans de la monarchie, et en redoublant d'adulation pour le peuple, se déclara contre la guerre. Plus qu'il ne le disait, il en craignait le mauvais succès, et s'inquiétait de la liberté vaincue et opprimée, des réactions et des vengeances. Une guerre heureuse et triomphante ne l'alarmait pas moins. La gloire et l'autorité d'un général victorieux furent toujours pour lui un objet d'envie et d'épouvante. Ce fut dans l'intérêt du peuple et de

la Révolution qu'à la tribune des Jacobins il combattit la politique des Girondins et commença à accuser leurs visées ambitieuses.

Les négociations traduites chaque jour à la tribune; les communications diplomatiques discutées avec la violence de l'esprit de parti et avec la volonté avouée d'amener une rupture ouverte; les préparatifs militaires commencés de part et d'autre; les insultes des orateurs défiant les cours étrangères, qui à leur tour répondaient par des menaces hautaines, tout précipitait à la déclaration de guerre, ainsi que les Girondins l'avaient espéré. Les armées avaient été réunies sur la frontière. Le maréchal Rochambeau, le maréchal Luckner, le général La Fayette avaient été appelés à les commander.

Déjà les Girondins avaient la main sur le pouvoir, plus pour le briser que pour l'exercer. Le comte de Narbonne avait été nommé ministre de la guerre; le premier, dans le conseil du roi, il avait parlé de la guerre comme d'une détermination qui allait bientôt être réelle. Il s'efforçait de tracer au roi une ligne de conduite qui ne présentât plus prise aux méfiances de l'opinion; il lui promettait de reconquérir ainsi une autorité indispensable à son salut[1]. Son activité à préparer la guerre et à former l'armée lui avait obtenu un instant de popularité.

Le comte de Narbonne voulut être en bonne intelligence avec les Girondins. Il essaya d'en gagner quelques-uns avec de l'argent. Peut-être fut-il trompé par les courtiers de corruption qui se chargèrent de négo-

[1] Rapport au roi, 28 février 1792

cier cette affaire. Sur la liste que plus tard il envoya à la Convention se trouvait un seul homme de ce parti, Gensonné, qui n'était pas regardé comme un homme vénal; les autres étaient de violents Jacobins. L'argent passa par les mains de Lacroix, qui fut employé dans beaucoup de marchés semblables. Le ministre ne réussit pas mieux dans la séduction qu'il s'était flatté d'exercer sur Condorcet et Brissot, en leur témoignant de la confiance et flattant leur amour-propre. L'élégance, le charme des manières, ont peu de prise sur les hommes que passionne l'esprit de parti et qui marchent ardemment à un but. Comment les aurait-il persuadés? Il était loyal et sensé; il comprenait la guerre pour l'honneur du pays; eux la voulaient pour faire une révolution.

Bientôt après, ils n'eurent pas seulement des intelligences dans le ministère, ils le formèrent à leur gré. Le roi sacrifia le comte de Narbonne, dont la conduite et le langage étaient trop constitutionnels et patriotiques pour se concilier avec les projets et les espérances de Bertrand de Molleville, ministre de la marine.

Le mécontentement public éclata tellement qu'il fallut renoncer à tous les autres ministres, et renouveler en entier le conseil. Délessart, qui avait le département des affaires étrangères, fut mis en accusation par une de ces délibérations passionnées qui ne comportent ni gravité, ni justice. Sans examen, sans défense, les Girondins le traduisirent devant la haute cour nationale qui siégeait à Orléans; ils le destinaient à l'échafaud[1], ce fut au massacre qu'ils l'envoyèrent.

Le roi demanda un ministère à la Gironde. La

[1] Rapport de Brissot. — Discours de Vergniaud.

constitution ne permettait point aux représentants d'être ministres. Le parti, ne pouvant donner ses chefs, plaça des hommes de seconde ligne. Dumouriez eut le portefeuille des affaires étrangères. Il n'appartenait à aucune opinion; homme d'esprit et de capacité, il avait fait la guerre de sept ans et s'était fait remarquer par son courage, de même que dans la conquête de la Corse. Il avait été employé par le comte de Broglie et par la diplomatie occulte de Louis XV, dans une mission en Pologne. Son activité de caractère et d'imagination, son désir d'être employé, son zèle à présenter des projets, lui avaient donné une attitude d'intrigant et d'aventurier. C'était un homme très-supérieur en expérience et en bon sens aux Girondins qui le portaient au ministère; sa liaison avec eux n'avait été pour lui qu'un moyen d'arriver aux affaires.

Ce fut ce cabinet qui amena le roi à déclarer la guerre, le 20 avril 1792. Il vint à l'Assemblée pour proposer, en grande solennité, cette détermination à laquelle, comme toujours, il se résignait tristement.

Les premières hostilités, que Dumouriez avait hâtées dans l'espoir d'envahir facilement la Belgique par une attaque imprévue, commencèrent par des revers. Ils n'avaient rien de décisif sous le rapport militaire, mais manifestaient de terribles symptômes des dispositions de l'armée. On put croire un instant qu'elle était comme dissoute par l'indiscipline; qu'en un tel désordre la guerre était impossible, et que la France ne serait point défendue. On était entré en Belgique sur deux points différents. Chacune de ces attaques avait échoué sans combat; les soldats avaient crié à la trahison et s'étaient mis en déroute, entraî-

nant leurs officiers. Ils en massacrèrent plusieurs, ainsi que le général Théobald Dillon; des prisonniers de guerre furent égorgés.

« Je demande, écrivit le ministre de la guerre à l'Assemblée, une loi qui donne aux généraux l'assurance de ne pas être massacrés ni par leurs soldats révoltés, ni par des citoyens égarés. »

Cet anéantissement de l'autorité militaire, dernière sauvegarde de l'ordre social, était prévu, désiré même par les hommes qui avaient voulu la guerre et l'avaient rendue inévitable. Pour eux, il s'agissait de renverser le gouvernement; les armées bien commandées, une guerre défensive conduite avec prudence et succès, auraient affermi le pouvoir que les révolutionnaires travaillaient à détruire. Les généraux, tout amis de la liberté qu'ils fussent, étaient des aristocrates; ils auraient employé leur gloire et leur influence à défendre la constitution monarchique contre les factieux. Ainsi, il fallait, avant tout, les ruiner dans l'esprit de la nation et des soldats : c'est à quoi s'employaient activement les journaux, la tribune des Jacobins et même les orateurs de l'Assemblée.

Un acte récent venait de porter un coup plus funeste encore à la subordination de l'armée. Après la sédition militaire qui, au mois d'août 1790, avait ensanglanté la ville de Nancy, et qui fut réprimée par la garde nationale et les troupes restées fidèles à leur devoir, les soldats suisses impliqués dans la révolte, avaient été jugés par leurs tribunaux militaires, conformément aux capitulations. Les condamnés furent envoyés aux galères à Brest. L'amnistie, décrétée par l'Assemblée constituante, ne leur avait pas été appli-

quée, parce qu'ils étaient hors de la juridiction et des lois françaises. La question fut présentée à la nouvelle Assemblée; les orateurs du côté gauche songeaient bien moins à traiter de la compétence qu'à proclamer l'innocence de ces soldats malheureux. On voulut oublier que le motif de la sédition avait été une réclamation d'argent, et que, pour ce motif, s'était engagé un combat où avaient péri de braves officiers et des citoyens de la garde nationale. La répression avait été accomplie sous les ordres du marquis de Bouillé : c'en était assez pour qu'il fût le vrai coupable, et les révoltés dignes de louange. Il n'y avait pas deux ans que, sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée constituante avait déclaré que le général, les soldats et la garde nationale, s'étaient glorieusement acquittés de leur devoir. On pouvait voir encore dans la salle le buste de Desilles, ce brave officier, qui avait péri sous les balles des séditieux, au moment où il se plaçait devant un canon pour les empêcher de tirer sur leurs camarades. Ce buste avait été reçu avec solennité par l'Assemblée. Des tableaux et des monuments avaient été ordonnés pour célébrer le patriotisme et le dévouement des défenseurs de l'ordre et de la discipline.

Non contents d'avoir obtenu cette amnistie, les Jacobins voulurent glorifier les soldats étrangers qui avaient versé le sang des citoyens et des soldats français. Sortis du bagne, ils trouvèrent dans chaque ville, sur leur passage, des fêtes préparées par les soins des sociétés populaires. Il fut même résolu que leur triomphe deviendrait, à Paris, une pompeuse et menaçante manifestation. Un comédien, destiné à une célébrité sinistre, Collot d'Herbois, se chargea de régler cette

cérémonie; la Gironde s'empressa d'en accepter le programme. Pétion, le maire de Paris, en favorisa l'exécution. Parmi les incidents révolutionnaires qui se succédèrent sans intervalle, en cette année 1792, aucun n'avait encore excité parmi les gens de bien une indignation aussi vivement manifestée. Les controverses de la presse sont un curieux témoignage de l'état des esprits à ce moment. Ce fut presque le dernier signe de libre énergie des opinions vraiment libérales et patriotiques. Un courageux ami de la liberté et de la raison, André Chénier, publia d'éloquentes réclamations, et sa muse fut inspirée de toute la verve de l'indignation et du mépris.

Mais ce qui consomma cette œuvre de désordre, ce fut le vote de l'Assemblée. Sur la proposition de Couthon, les Suisses furent admis aux honneurs de la séance. Un député, dont le frère avait péri à Nancy, Gouvion, déclara qu'il ne voulait plus siéger dans la salle où étaient honorés des assassins; il partit pour l'armée et se fit bravement tuer quelques semaines après.

Toutefois, l'Assemblée n'entendit pas, sans frémir, la lecture d'un passage du journal de Marat. Ce fut Beugnot qui le porta à la tribune : « Comment aurez-vous une armée, disait-il, comment aurez-vous un gouvernement, lorsque des écrivains qui s'intitulent patriotes vouent les généraux à la mort, le roi au mépris, les représentants de la nation à l'insulte ! » Alors il lut cette citation : « Il y a plus de six mois que j'avais prédit que vos généraux trahiraient la nation, qu'ils livreraient les frontières. Mon espoir est que l'armée ouvrira les yeux et qu'elle sen-

tira que la première chose qu'elle ait à faire c'est de massacrer ses généraux. »

Avant que cet appel fût porté à l'Assemblée, plusieurs députés s'étaient présentés chez le ministre de la justice et lui avaient demandé de faire poursuivre l'auteur de ces provocations. La réponse du ministre avait constaté la timide faiblesse d'un gouvernement impuissant à défendre l'ordre public, et sa résignation aux attaques qui le menaçaient. L'impunité avait dégénéré en habitude; elle était presque devenue un droit. Le ministre disait aux députés qu'on entendait chaque jour pis que cela à la tribune des Jacobins, et que la poursuite passerait pour une atteinte à la liberté de la presse [1].

Comment, en effet, le gouvernement n'aurait-il pas éprouvé quelque embarras à poursuivre le passage qui lui était dénoncé, lorsque, vers les derniers temps de l'Assemblée constituante, ce même Marat avait pu imprimer les paroles suivantes : « Peuple, que faites-vous? tous vos chefs vous trahissent; armez vos mains de poignards, égorgez le perfide Mottié [2], le lâche Bailly; courez ensuite au sénat, arrachez-en les pères conscrits; empalez ces représentants vendus à la cour et que leurs membres sanglants, attachés aux créneaux de la salle, épouvantent à jamais ceux qui viendront les remplacer. »

La Gironde n'essaya point de protéger Marat; elle ne se joignit pas aux Jacobins qui réclamaient un délai et qui voulaient entraver la poursuite par des formalités. Seulement, pour établir une sorte de balance et pour avoir occasion d'indiquer la similitude des vio-

[1] *Journal de Paris*, 5 mai 1792. — [2] La Fayette.

lences royalistes et des excès révolutionnaires, l'accusation fut aussi prononcée contre Royou, rédacteur du journal « l'Ami du Roi, » qui avait provoqué les soldats à quitter leurs drapeaux pour passer à l'armée des émigrés.

Une loi sur la discipline militaire fut cependant votée; mais, à l'intérieur, parmi les citoyens, le désordre s'accroissait de jour en jour. Les Girondins, en composant le ministère, n'avaient apporté aucune force au gouvernement; les chefs du parti continuaient à être des hommes de tribune, de club et de journaux sans responsabilité, sans connaissance pratique des affaires et des hommes, incapables de sacrifier un jour de popularité, ni de résister à l'entraînement de la Révolution. Les subalternes qu'ils avaient faits ministres, et imposés au roi, ne pouvaient gagner la moindre part dans sa confiance. Lacoste et Duranthon, d'un caractère honnête, sincères et modérés dans leurs opinions, tardèrent peu à se trouver hors du parti qui les avait placés. Dumouriez n'en avait jamais été. Ses vues sur l'avenir n'étaient point fixes. Ses projets, inspirés par la circonstance du moment, étaient conçus avec légèreté; d'autant plus variables qu'ils n'étaient inspirés ni par le sentiment du devoir, ni par une opinion consciencieuse. Il se proposait avant tout de donner à la guerre de grands résultats et y voyait le seul moyen de sauver la monarchie. En homme habile, c'était le succès qui lui importait d'abord, et il était disposé à prendre tout chemin qui pouvait y conduire. Comment aurait-il pu s'entendre avec des hommes lancés aveuglément dans les révolutions, s'inquiétant de faire retentir leurs paroles plus que

de réaliser leurs idées. Dumouriez ne pouvait réussir dans ses projets qu'en établissant l'ordre ; les Girondins en étaient gênés et y voyaient la perte de la liberté. Leurs véritables représentants dans le ministère étaient Roland et Servan.

Roland avait, comme Brissot, vécu dans les régions inférieures de la littérature et de l'économie politique. Sa philosophie et son républicanisme n'étaient que déclamation et pédanterie. Il se croyait un grand citoyen en montrant devant le roi la vanité irritable de la démocratie, aussi puérile et plus offensive que les vanités de courtisan. Il cherchait au ministère des succès de phrases et des louanges populaires pour sa vertueuse roideur.

Son nom eût sans doute été ignoré de l'histoire, s'il n'avait pas été le mari d'une femme qui est restée célèbre. Ce n'est pas que Mme Roland ait été activement mêlée aux scènes de la Révolution, ni qu'elle ait déterminé aucune grande décision, aucun important projet. En toute sincérité, sans calcul, sans ambition, elle associa son esprit, son enthousiasme, son dévouement à cette société d'hommes de talent et d'exaltation qui voulurent être un parti et ne furent qu'une coterie; elle contribua à les exciter par ses louanges, par la vivacité de ses impressions, par le charme de sa parole. Elle a, comme eux, et plus qu'eux encore, illustré le sort cruel qu'ils se préparaient à eux-mêmes. Sa mort héroïque, et les écrits qu'elle a légués à la postérité, ont contribué à répandre sur elle et sur ses amis un intérêt qui est leur seul titre de gloire. Elle apparaît comme la représentation la plus fidèle de cette classe de révolutionnaires. Ses écrits et les témoigna-

ges contemporains la montrent avec une élévation de sentiments, naturelle quoique emphatique; un esprit développé par les livres plus que par la conversation, exalté par la solitude de ses jeunes années; une fierté guindée et cependant noble; une grande pureté d'imagination et de conduite; la haine envieuse de toute supériorité, et un grand dédain pour ce qu'elle croyait au-dessous d'elle. Ainsi elle se trouva en sympathie avec des hommes gorgés d'orgueilleuse présomption, irrités contre une société où ils trouvaient les premières places prises, et ardents à la bouleverser, sans scrupule et sans prévoyance.

Servan, nouveau ministre de la guerre, choisi par Dumouriez dans l'intention de se concilier encore mieux la Gironde, était homme de mérite et honnête homme, mais d'opinion exaltée. A peine fut-il dans le conseil que son action et son influence s'employèrent à aider ses amis dans le projet de s'emparer du gouvernement, ou de renverser la monarchie. L'Assemblée continuant à usurper tous les pouvoirs, avait prononcé le licenciement de la garde, qu'un article de la constitution avait affectée à la dignité et à la sûreté du roi. Le duc de Brissac, qui la commandait, avait été mis en accusation devant la haute cour. Immédiatement après que le roi eut été privé du seul moyen de légitime défense qui lui fût resté, Servan, sans consulter ses collègues, sans prendre les ordres du roi, présenta à l'Assemblée un projet de décret, d'après lequel chaque canton enverrait à la fédération du 14 juillet cinq gardes nationaux équipés. Ces fédérés devaient ensuite être réunis en un camp près de Paris. C'était mettre le salut du roi et la paix de la capitale à la merci d'une troupe sans discipline, choisie et

composée exprès pour aider, par son inaction ou sa révolte, les conspirations tramées ouvertement contre la monarchie constitutionnelle. Ce décret fut adopté, malgré les efforts du parti modéré. La Gironde avait résolu de ne plus garder aucun ménagement envers le roi, de le dompter en lui faisant peur, ou d'arriver à la déchéance.

Un autre décret, inspiré par l'intolérance irréligieuse qui était peut-être le plus vif de tous les sentiments révolutionnaires, prescrivit la déportation de tous les prêtres qui ne se soumettraient pas au serment. Ce décret, destiné aussi à braver la conviction intime du roi, fut, comme le premier, présenté à sa sanction. En même temps, Roland lui remit une lettre que sa femme avait écrite. Après avoir exposé les mécontentements et les agitations populaires, après les avoir attribués à la complaisance trop grande du roi pour un entourage ennemi de la Révolution, après avoir, dans des formes assez respectueuses, indiqué comment ses sentiments personnels et ses relations privées n'étaient pas conformes à son langage public et officiel, le ministre ajoutait ces paroles menaçantes et prophétiques :

« La France est parvenue à l'époque de sa révolution qui doit en assurer le triomphe par de prompts succès ou le préparer par de longs malheurs. Ce triomphe est immanquable. Mais, ou la génération présente en sera témoin, ou elle l'achètera, pour la suivante, d'une partie de son sang. Dans le premier cas, Votre Majesté partagera la jouissance de la victoire et de la paix : dans le second, elle n'évitera point les malheurs communs; eh! qui sait les victimes qu'ils pourraient faire? »

La lettre fut d'abord remise au roi, elle devait rester un secret entre lui et son ministre. La question qui divisait le conseil et troublait le roi, c'était la sanction des deux décrets sur le camp des fédérés et la déportation des prêtres. Cette nouvelle armée lui semblait formée contre son pouvoir et sa sûreté. Une mesure durement pénale, infligée hors de la loi et de la justice, à des hommes dont il approuvait et respectait la scrupuleuse conviction, lui répugnait encore davantage. Roland, pour forcer son consentement, lui fit, en plein conseil et à haute voix, lecture de sa lettre; il l'avait même rendue plus inconvenante et plus déclamatoire.

La résignation du roi était à bout; il lui fut impossible d'endurer tant de menaces et d'insolences d'un ministre qui, sur les fonds de son département, payait des journaux et des placards hostiles à son autorité et à sa personne[1]. Il ne voulait pas non plus conserver Servan, qui présentait à l'Assemblée des projets de décrets sans l'avis du conseil et sans l'approbation royale. Clavière, ministre des finances, professait les mêmes opinions et soutenait sans cesse ses deux collègues.

Le roi désira conserver Dumouriez, Lacoste et Duranthon. Dumouriez mit pour condition que les deux décrets seraient sanctionnés; il ne les approuvait point, mais la résistance du roi lui paraissait dangereuse. En prenant le portefeuille de la guerre, il promettait de former le camp des fédérés, en telle sorte que les mauvais desseins de ses auteurs seraient dé-

[1] Mém. de Louvet. — Mém. de Barbaroux.

joués. Quant aux prêtres, on avait tellement réussi à exciter contre eux l'irritation populaire, qu'ils n'étaient pas en sûreté contre de séditieuses violences; les éloigner, c'était peut-être les sauver.

Le roi se laissa persuader. Les trois ministres furent renvoyés; ils écrivirent à l'Assemblée; Servan disait qu'au lieu d'être soutenu et protégé dans ses efforts pour faire triompher les armes françaises, il avait reçu sa démission, mais que sa conscience l'assurait qu'il n'en devait pas moins compter sur les bontés de l'Assemblée. Roland envoyait une copie de sa lettre au roi, à laquelle il cherchait à donner un succès retentissant.

L'Assemblée décréta que les ministres emportaient les regrets de la nation.

Le roi avait remis son sort entre les mains de Dumouriez. En lui supposant l'habileté et l'audace d'un grand homme d'État, il était impossible de croire qu'il sortirait vainqueur de la lutte formidable où il s'engageait. Personne n'avait en lui la moindre confiance; il n'était d'aucun parti; on ne lui savait aucune opinion. Il avait voulu se concilier les Jacobins, au point de se coiffer d'un bonnet rouge dans une de leurs séances; il avait tenté de s'appuyer sur la Gironde; il avait flatté le roi d'espérances impossibles à réaliser. La Fayette et les généraux n'avaient nulle estime pour son caractère, et peu de foi dans ses talents. Les Lameth, qu'il venait de supplanter dans la confiance incertaine et douteuse du roi, travaillaient contre lui; les modérés de l'Assemblée n'avaient jamais rien concerté avec un homme qu'ils regardaient comme peu sûr. Les indépendants, qui décidaient de la majorité, ne pouvaient être un appui. De jour en jour, ils étaient

devenus plus soumis aux violences de la Gironde et des Jacobins. Dumouriez était seul et n'avait point le droit de dire : « C'est assez. »

Dans cette même séance, où les ministres renvoyés avaient reçu de pompeux hommages, il venait de rompre courageusement avec les Girondins ; il avait rendu compte de la situation des armées; de l'inquiétude qu'on pouvait avoir sur leurs succès ; il avait peint le désordre qui régnait dans l'administration de la guerre. Lorsqu'il avait indiqué ce que l'Assemblée aurait à faire pour ne pas aggraver le mal, Guadet s'était écrié : « Il veut nous donner des conseils ! — Pourquoi pas ? » avait-il répondu avec hauteur.

Il n'y avait néanmoins nul espoir que la confiance des modérés et des constitutionnels pût lui revenir; le roi ne se fiait pas assez aux aventureuses promesses de son ministre, et n'avait point la force d'âme nécessaire pour courir avec lui des hasards si menaçants. Dès le lendemain il refusa sa sanction aux deux décrets. Dumouriez se retira.

Les ministres que le roi appela étaient peu connus et n'ont laissé aucun souvenir ; ils ne représentaient nulle opinion. On ne pouvait pas attendre d'eux une chance de salut. Après avoir essayé de relever le pouvoir en y appelant les Girondins, le roi se retrouvait sans autre ressource que le comité Lameth et le général La Fayette, qui ne pouvaient pas même réussir à se concilier pour agir de concert. La cour avait peut-être plus de penchant vers ses nouveaux conseillers. Le parti modéré de l'Assemblée, et généralement tous les hommes de bien, n'avaient d'espoir qu'en La Fayette.

Il voyait le danger devenir de jour en jour plus imminent. Ami passionné de la liberté légale, dont il se regardait comme le fondateur, il se croyait aussi des devoirs de loyauté envers le roi. Il pensa que son nom, que sa position de chef d'une armée, qu'un reste de popularité pourraient encore exercer quelque pouvoir, et que sa voix ne se ferait pas vainement entendre.

Il écrivit le 16 juin une lettre à l'Assemblée; il peignait la situation; il rappelait les désordres séditieux et sanglants, qui étaient sans cesse non-seulement impunis, mais encouragés; il indiquait les actes de la législature qui avaient attenté à la liberté et à la justice; enfin il concluait en disant : « Que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la constitution; qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte le joug d'aucune faction; que s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que par le glaive des lois. Enfin, que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, leurs maximes désorganisatrices aux vrais principes de la liberté, leurs fureurs délirantes au courage calme d'une nation qui connaît ses droits et qui les défend. »

La lecture de cette lettre produisit d'abord une impression vive; la Gironde fut un instant étonnée; mais lorsque les modérés demandèrent que la lettre fût imprimée et envoyée dans les départements, son ardeur se réveilla. D'abord, ses orateurs élevèrent des doutes sur l'authenticité de cette pièce et parlèrent du général La Fayette avec de grands égards; puis ils en vinrent

à prononcer le nom de Cromwell; ils obtinrent un ajournement.

Le renvoi des ministres, l'énergie imprévue du roi, la démonstration presque menaçante de La Fayette troublèrent les Girondins. La guerre devenait, pour eux, un motif plus grand d'inquiétude; ils se méfiaient des généraux; ils supposaient entre la cour et les émigrés des relations intimes et un concert établi; ils croyaient à des complots, et ne savaient pas voir combien l'indécision et le désaccord des défenseurs de l'ordre et de la monarchie promettaient un succès facile à l'audace des révolutionnaires. Leurs alarmes vinrent au point qu'ils pensèrent un instant à soulever l'est et le midi de la France pour y fonder une république [1].

Mais ils ne s'arrêtèrent point à une telle chimère, et se décidèrent à employer les moyens qui, depuis un an, semblaient à leur libre disposition : les tumultes populaires et les attaques à force ouverte. Ils n'éprouvaient pas le moindre scrupule, pas la plus fugitive hésitation à rompre la paix publique, à risquer ces luttes sanglantes. Elles étaient devenues une détestable habitude; les esprits y étaient faits et ne s'en étonnaient plus. La Gironde et les Jacobins ne se lassaient point de louer les bonnes et patriotiques intentions des plus criminels séditieux. Ils avaient prononcé une amnistie pour les auteurs du massacre de la glacière d'Avignon. Le récit en était si horrible que le secrétaire de l'Assemblée n'avait pu en achever la lecture, tant il était ému. Trois mois après, la justification des assassins était devenue une affaire de

[1] Mémoires de Barbaroux.

parti, et la parole de Vergniaud vint appuyer l'opinion des plus violents Jacobins. Déjà commençaient à affluer à Paris des commissaires venus de Provence pour mettre sous la protection de la Gironde les perturbateurs de Marseille et les chefs des bandes qui avaient envahi les villes d'Aix et d'Arles. A peine le parti modéré avait-il réussi à obtenir justice du meurtre d'un maire d'Étampes, victime de sa fermeté à défendre la libre circulation des grains et l'autorité des lois. On eut aussi à entendre des orateurs qui excusèrent les soldats assassins de leur général Théobald Dillon.

Paris était livré sans défense à la sédition. D'après les lois nouvelles, le pouvoir exécutif royal n'avait nulle action directe dans une commune pour y maintenir l'ordre public. Un ministre ou une administration départementale, qui aurait pris une mesure de police ou donné un commandement à la force armée, eût été en prévarication. La faculté de prévenir ou de réprimer le désordre était exclusivement attribuée à l'autorité municipale.

Or, voici comment elle était composée à Paris : un maire, seize administrateurs; un conseil municipal de trente-deux membres; un conseil général de quatre-vingt-seize notables; un procureur général et ses deux substituts.

Le maire était le président d'une administration collective de seize membres, dont chacun avait une attribution distincte. Le conseil municipal s'assemblait au moins une fois tous les quinze jours. Il était convoqué extraordinairement, si le maire le croyait convenable. La moitié des membres du conseil pouvait

aussi exiger une convocation. Le conseil général n'avait point de réunions régulièrement fixées. Le maire, la majorité des administrateurs ou une délibération du conseil municipal avaient la faculté de déterminer sa convocation. Il comprenait non-seulement les quatre-vingt-seize notables, mais le maire, les administrateurs et les membres du conseil municipal. C'était ce corps de cent quarante-sept membres qui était le redoutable pouvoir appelé la Commune de Paris. Le maire, comme il est facile d'en juger, n'y avait d'autorité réelle qu'en se conformant aux volontés de la portion délibérante.

La division de Paris en quarante-huit sections était une cause de trouble encore plus infaillible. Tous les citoyens ayant droit de suffrage formaient l'assemblée de chaque section. Ils élisaient seize commissaires chargés de surveiller et de seconder au besoin un commissaire de police, électif aussi, de pourvoir à l'exécution des actes de la municipalité, et de donner au corps municipal des éclaircissements, instructions et avis. Le commissaire de police était l'agent et le délégué de ce comité, et y avait seulement voix consultative, lorsqu'il se réunissait, ce qui devait être tous les huit jours au moins.

Lorsque cinquante citoyens demandaient la convocation de l'Assemblée générale de la section, le comité devait la réunir. Lorsque huit assemblées de section votaient pour qu'il y eût convocation dans toutes les sections de Paris, la municipalité était tenue de déférer à ce vœu.

Tant et de si fréquentes réunions pour élire de nombreux conseils ou des fonctionnaires ; tant de délibérations dont l'objet était déterminé, non par des

lois réglementaires, mais par la volonté de quelques citoyens ; tant de discussions publiques où il ne s'agissait point des intérêts réels de la commune, ni de l'administration de ses affaires ; tant de conflits de petites ambitions rivales et de noms propres mis en avant par des cabales opposées, ne pouvaient manquer d'entretenir dans les sections, comme dans la municipalité centrale, une continuelle agitation. L'esprit de parti s'exaltait dans ces luttes quotidiennes et fermentait dans toute la population. L'assemblée de chaque section devenait un club. Déjà, lorsqu'avant la loi définitive, les sections s'étaient appelées des districts, on avait vu Danton s'emparer de la section des Cordeliers et y exercer son autorité démagogique. Là se préparaient les soulèvements populaires et se rédigeaient les pétitions que des députations venaient signifier à l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, les agitateurs populaires auraient même pu se passer de ce système municipal, qui leur était si favorable. Un article de la loi portait : « Les citoyens actifs ont le droit de se réunir paisiblement et sans armes, en assemblées particulières, pour rédiger des adresses et des pétitions, sous la condition d'en prévenir la municipalité, et de ne pas députer plus de vingt citoyens pour apporter et présenter les adresses et pétitions. »

Peut-être des magistrats municipaux d'opinion modérée et courageusement dévoués à l'ordre public auraient-ils pu prévenir ou arrêter cette agitation toujours croissante. Toutes les sections n'étaient pas livrées à l'influence révolutionnaire ; le corps municipal ne se composait pas entièrement de factieux. Il y avait dans la garde nationale des bataillons pleins

de zèle pour la monarchie constitutionnelle. Mais Pétion était maire, Manuel procureur général, Danton substitut, Santerre commandant du faubourg Saint-Antoine. Le mouvement séditieux trouvait en eux et leurs amis des inspirateurs et des complices.

Ainsi assurés de la complaisance et, au besoin, de la coopération de l'autorité municipale, les meneurs des Jacobins et des Cordeliers n'avaient qu'à vouloir une émeute pour qu'elle se manifestât à un moment donné. La mine était chargée, il ne s'agissait que d'y mettre le feu.

Au-dessous des conciliabules politiques, au-dessous des hommes de tribune et de journaux et de leurs comités, où se préparaient, puis se décidaient les séditions, était une classe subalterne : elle se composait des sergents de l'armée des insurrections; distribués dans les faubourgs et les différents quartiers de la ville, en rapport avec les professions laborieuses, mêlés aux gens de mauvaise vie et de désordre, inspirés moins par des opinions politiques que par une activité perverse ou des habitudes crapuleuses, ils n'avaient besoin que d'un signal pour mettre en mouvement une populace déchaînée.

Aussitôt après le renvoi des ministres girondins; la résolution fut prise d'exercer sur l'Assemblée et sur le roi une contrainte à main armée. L'exécution en fut concertée par les chefs des bandes populaires et les orateurs de la rue, réunis comme de coutume chez le plus important d'entre eux, Santerre, brasseur au faubourg Saint-Antoine, chef de bataillon de la garde nationale[1]. Il fut ensuite signifié au conseil gé-

[1] Déposition de La Reynie. — Mém. de Ferrières.

néral de la commune que des citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau présenteraient à l'Assemblée nationale et au roi des pétitions relatives aux circonstances, et planteraient ensuite un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants : les pétitionnaires demandaient l'autorisation d'être en armes.

Le conseil de la commune, quel que fût l'esprit qui y prévalait, n'osa point autoriser cette violation ouverte de la loi; les pétitionnaires déclarèrent hautement qu'ils se passeraient de cette autorisation.

Le maire donna connaissance de la décision de la municipalité à l'administration départementale; elle n'avait manqué, en aucune occasion, de lutter avec courage, mais sans puissance, contre le désordre. Les administrateurs, sous la présidence du duc de La Rochefoucauld, ordonnèrent que le maire, la municipalité et le commandant de la garde nationale prendraient sans délai les mesures qui étaient en leur pouvoir pour empêcher tout rassemblement contraire à la loi, et pour contenir ou réprimer les perturbateurs du repos public.

Il y eut un moment d'indécision parmi les chefs de l'émeute; Chabot, membre de l'Assemblée, le plus violent des Jacobins, vint les assurer qu'ils seraient reçus à bras ouverts dans la séance du lendemain, et que l'on comptait sur eux.

Pétion, pendant la nuit, proposa au département de faire accompagner les pétitionnaires par la garde nationale régulièrement commandée, afin de prévenir tout excès. Les administrateurs comprirent que le maire voulait donner un caractère légal à cette manifestation et à tout ce qui pouvait s'ensuivre; ils persistèrent dans leurs premiers ordres.

Pendant la séance du soir, le 19 juin, l'Assemblée avait admis des citoyens de Marseille à donner lecture de leur pétition.

« Le jour de la colère du peuple est enfin arrivé : ce peuple qu'on a toujours voulu égorger ou enchaîner est las de parer les coups ; il veut en porter et anéantir les conspirations. . . . . . . La force populaire fait votre force, employez-la ; point de quartier ; vous n'en avez point à espérer. . . . . . . Le peuple veut absolument finir une révolution qui doit assurer son bonheur, son salut et sa gloire ! »

Tel était le langage des pétitionnaires. On en était venu au point où il n'avait rien de trop étonnant. L'impression et l'envoi aux départements furent proposés, faiblement contestés et votés à une petite majorité.

En ce moment arriva une lettre du ministre de l'intérieur ; il adressait à l'Assemblée l'arrêté du département de Paris. La lecture fut demandée ; Vergniaud s'y opposa. Il voyait un renversement de l'ordre et des lois dans cette intervention de l'Assemblée à des mesures de police. La lecture fut accordée, mais on passa à l'ordre du jour. Personne n'ignorait cependant que le lendemain serait une orageuse journée.

Le 20 juin, vers midi, Rœderer, procureur général syndic du département de Paris, vint annoncer à l'Assemblée que les mesures prescrites par l'administration étaient restées sans obéissance ; qu'un rassemblement d'hommes armés s'avançait et allait demander d'être admis à la séance ; et qu'il était à craindre qu'une adresse ne fût ensuite portée au roi avec l'appareil de la force. L'administration croyait qu'il était dans son devoir de faire connaître à l'Assemblée l'état actuel de la capitale. Le procureur général faisait remarquer

que les rassemblements armés étaient formellement interdits par les lois; que les autorités administratives avaient eu soin de rappeler cette prohibition, et que si l'Assemblée admettait dans son enceinte des multitudes armées, ce serait sanctionner la violation des lois. Les administrateurs et le procureur général furent admis aux honneurs de la séance, non sans les tumultueux outrages des tribunes publiques.

Vergniaud allégua que l'usage constant de l'Assemblée avait été de recevoir des députations armées; qu'il eût mieux valu sans doute se conformer aux dispositions légales, mais qu'on ferait injure aux pétitionnaires parisiens en leur refusant un honneur qui, jusqu'alors, avait été toujours accordé. Il ajouta que si on supposait que ce rassemblement faisait courir quelque danger au roi, l'Assemblée avait pour devoir de le partager; il proposait d'envoyer chez le roi une députation de soixante membres.

La discussion s'engagea; le parti modéré insista pour que les citoyens armés ne fussent pas reçus, et ne tint pas compte de la proposition d'envoyer soixante députés près du roi. Au milieu de ce débat, à peine entendu parmi les clameurs des tribunes et les interruptions des députés, le président donna lecture d'une lettre de Santerre, commandant d'un bataillon du faubourg Saint-Antoine; il demandait à être admis à la barre avec les habitants du faubourg Saint-Antoine: le rassemblement était aux portes de la salle.

Il avait commencé à se former sur la place de la Bastille, vers cinq heures du matin; d'abord il se composait d'un petit nombre, la plupart chefs plutôt que soldats des émeutes; ils montraient quelque in-

quiétude; l'arrêté du département avait été affiché et les intimidait; les plus ardents excitaient les autres; Santerre surtout s'efforçait de les rassurer; il leur promettait que la garde nationale n'aurait pas l'ordre de s'opposer à leur marche, et que Pétion serait là.

Lorsqu'ils se mirent en mouvement, ils étaient environ quinze cents. Cette troupe se dirigea par la rue Saint-Antoine, puis les rues de la Verrerie, des Lombards, de la Féronnerie, et arriva ainsi dans la rue Saint-Honoré, qu'elle suivit dans toute sa longueur. De moment en moment cette foule désordonnée et furieuse se grossissait de recrues arrivant par les rues transversales. Le faubourg Saint-Marceau envoya son nombreux contingent.

L'insurrection marcha ainsi sans obstacles ni résistance parmi la population épouvantée, pendant trois heures. En face de la place Vendôme, sur le lieu occupé maintenant par la rue Castiglione, était alors le long et étroit passage des Feuillants, qui conduisait au jardin des Tuileries. Les séditieux avaient renoncé au projet de planter leur arbre de la liberté devant les fenêtres du château. Leurs chefs n'avaient pas voulu engager le combat, et la marche avait été réglée de manière à ne point avoir de postes à forcer. Le passage bordait à droite le couvent des Capucins; on entra dans la cour, et ce fut là qu'on se mit à planter l'arbre. Pendant ce temps-là, Santerre était venu à l'Assemblée demander l'admission des pétitionnaires. La salle des séances était, depuis que l'Assemblée constituante avait siégé à Paris, établie dans un vaste manége situé à gauche du passage, sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli presque à l'endroit où ce passage entrait

dans le jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. On descendait par quelques marches, du passage au niveau de la salle du manége.

La lettre de Santerre fut accueillie par les applaudissements d'une partie de l'Assemblée, par les bruyants murmures de l'autre. Vergniaud insista fortement pour la proposition qu'il avait déjà faite. Ramon voulut soutenir l'opinion contraire; on l'interrompit en disant que les pétitionnaires étaient à la porte de la salle, au nombre de huit mille.

« Huit mille hommes attendent votre décision, » continua l'orateur, « vingt-cinq millions de citoyens attendent pour savoir si le corps législatif autorisera la violation des lois. Je demande que les citoyens armés déposent leurs armes. »

Guadet répéta les arguments de Vergniaud; il était évident que la Gironde prenait l'émeute sous son patronage. Un vote tumultueux autorisa l'admission des pétitionnaires.

Ils avaient pour orateur un nommé Huguenin, qui, six semaines plus tard présida le conseil de la commune pendant les massacres de septembre. « Nous venons vous assurer, dit-il, que le peuple est debout, à la hauteur des circonstances, et prêt à se servir des grands moyens pour venger sa majesté outragée. Les moyens de vigueur sont justifiés par la déclaration des droits de l'homme : résistance à l'oppression : quel malheur pour des hommes libres, de se voir réduits à la cruelle nécessité de tremper leurs mains dans le sang des conspirateurs !.... L'heure est arrivée; le sang coulera, ou l'arbre de la liberté que nous plantons fleurira en paix.

« Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous.

Nous n'en voulons pour preuve que le renvoi des ministres patriotes.

« Nous nous plaignons des lenteurs de la haute cour. Vous lui avez remis le glaive de la loi, forcera-t-on le peuple à reprendre ce même glaive, à venger d'un seul coup la loi outragée et à punir les coupables ainsi que les dépositaires pusillanimes de l'autorité légale ?

« Nous demandons à avoir l'honneur de défiler devant vous. »

Cette lecture fut fréquemment interrompue par les applaudissements des tribunes publiques et du côté gauche. Le président essaya de masquer la faiblesse et la condescendance de l'Assemblée, en adressant une sage exhortation aux pétitionnaires et en leur rappelant les vrais principes de l'ordre légal. Il fut permis au cortége de défiler dans la salle.

Une musique marchait en tête et s'arrêta sous la tribune du président; Santerre commandait la colonne; près de lui et comme lui, le sabre en main et des pistolets à la ceinture, on voyait le marquis de Saint-Huruge, un gentilhomme du Mâconnais, que la Révolution avait trouvé dans la fange où il s'était enfoncé par une vie de débauche; depuis, il n'avait pas manqué une occasion de figurer dans les désordres et les crimes de la rue.

La foule qui suivait présentait l'aspect d'une orgie ambulante, d'une scène de carnaval. Les uns étaient armés de fusils; les autres de piques, de haches, de couteaux de boucherie; des femmes ivres dansaient en brandissant des sabres. On voyait passer successivement les enseignes et bannières sous lesquelles avait cheminé le cortége le long des rues : c'étaient les tables

de la loi constitutionnelle; des écriteaux avec diverses inscriptions : *Le peuple est las de souffrir! La liberté ou la mort! A bas le veto! Tremble, tyran!* Une culotte en lambeaux surmontait la légende *Vivent les sans-culottes!* paroles que vociféraient sans cesse ces furieux. Pendant ce défilé, leur musique continuait à jouer les airs aux refrains sanguinaires, qu'on appelait alors patriotiques. Enfin, on vit passer au haut d'une pique, un cœur sanglant pris sur l'étal d'une boucherie, avec l'inscription : *Cœur d'aristocrate.*

Lorsque finissait ce défilé, qui avait duré pendant deux heures, Santerre s'avança d'un air vainqueur, et présenta au président un drapeau. « Les citoyens du faubourg Saint-Antoine vous prient, dit-il, d'agréer ce drapeau pour les marques d'amitié que vous avez bien voulu leur donner. »

Pendant que le cortége traversait ainsi la salle des législateurs, le passage des Feuillants s'était successivement rempli d'une populace accourue par curiosité ou par sédition. Plus de vingt mille personnes se pressaient dans cet étroit espace. Un mur séparait alors la cour du manége de la terrasse des Feuillants, où règne maintenant une grille. Une porte ouvrait du passage sur la terrasse. Cette porte était fermée. Un bataillon de garde nationale était placé dans le jardin, et un canon braqué en face de l'entrée. La cohue, qui s'était entassée et serrée dans le passage, voulait entrer dans les Tuileries, soit pour pénétrer au château, soit pour avoir de l'air et de la place; la garde restait fidèle à sa consigne; le canon, aperçu à travers un guichet percé dans la porte, effrayait cette foule furibonde.

Deux officiers municipaux avaient été chargés par

le maire de se rendre aux Tuileries pour contenir et régulariser, en quelque sorte, cette tumultueuse démonstration[1]; ils se rendirent au château, en passant par les cours, et demandèrent à parler au commandant. Le roi voulut les voir; il leur demanda quelle était la situation de Paris. Ils répondirent qu'il s'agissait de célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, de planter un arbre de liberté et de présenter des pétitions à l'Assemblée et au roi.

Le roi s'étonna qu'une telle perturbation de l'ordre public lui fût présentée comme un acte simple et inoffensif.

Un des municipaux répondit sans respect : « Mes collègues et moi, sire, nous avons remarqué avec peine que les Tuileries avaient été fermées lorsque le cortége s'était présenté. Le peuple, pressé dans le passage, témoigne d'autant plus de mécontentement qu'il a vu, par le guichet, du monde dans le jardin. Nous-mêmes, nous avons été très-affectés de voir du canon pointé contre le peuple. De telles mesures sont plus propres à l'irriter qu'à le contenter. Il est urgent que Votre Majesté donne l'ordre d'ouvrir la porte. »

Le roi hésita; mais, sur l'insistance des municipaux, il repartit : « J'y consens; mais vous ferez défiler le cortége le long de la terrasse, sans descendre dans le jardin, et il ressortira par la porte qui ouvre dans la cour du manége. »

Pendant ce temps-là, le défilé avait continué dans l'Assemblée. Le cortége entrait du passage des Feuillants dans la salle, et sortait par une porte qui conduisait dans la cour du manége. L'intervention des

[1] Déposition de Mouchet.

officiers municipaux fit ouvrir la porte jadis appelée porte du Dauphin, et la foule entra par là dans le jardin, tandis que le roi avait voulu, au contraire, que la populace sortît par cette porte de la terrasse des Feuillants.

Les deux courants de la foule passèrent donc le long du château. Il était gardé par des postes de garde nationale, qui ne furent point attaqués, et les colonnes populaires, après avoir traversé ainsi les Tuileries, sortirent par la grille du Pont-Royal; elles se présentèrent ensuite aux guichets du Carrousel. La garde nationale voulut leur refuser le passage. Des officiers municipaux se trouvèrent encore là pour ordonner qu'on laissât passer les hommes armés ou non armés.

La place du Carrousel, beaucoup moins vaste alors que maintenant, fut bientôt encombrée. La porte qui donnait entrée dans la cour du château était gardée. Un débat s'engagea vivement; les séditieux voulaient entrer de force; une partie des gardes nationaux se déclarait pour eux. Des officiers municipaux essayaient quelque peu de calmer les assaillants; d'autres, au contraire, les encourageaient. A cet instant, parurent Santerre et Saint-Huruge, restés les derniers dans l'Assemblée. Ils gourmandèrent le peuple de ne pas avoir déjà pénétré dans le château : « Nous ne sommes venus que pour cela, » disaient-ils. — « Je vais faire enfoncer la porte à coups de canon ! » criait Santerre.

Deux officiers municipaux ordonnèrent qu'elle fût ouverte. Quelques officiers de la garde nationale voulaient encore défendre le château, mais n'obtenaient aucune obéissance. Les uns étaient troublés ou stupéfaits; les autres, par lâcheté plus que par opinion,

s'associaient à l'émeute. Nul obstacle, nulle résistance ne se présenta pour arrêter, pour retarder cet assaut. Une pièce de canon fut amenée et roulée dans le vestibule, portée sur l'escalier, posée dans la grande salle carrée, nommée alors salle des gardes, depuis salle des maréchaux. Pas un garde national, pas un serviteur n'était posté dans l'intérieur du château; pas une porte n'était barricadée ou même fermée. Un nombre peu considérable d'hommes furieux, exaltés par les émotions de la journée, poussant des cris de : « Vivent les sans-culottes! » des menaces contre le roi, d'infâmes injures contre la reine, se précipita dans le salon qui suit la salle carrée. Une foule curieuse se pressa sur leurs pas, indifférente, et comme étonnée de se trouver dans le palais du roi. Nulle colère ne les animait; nul respect ne les troublait.

Un des chefs de légion de la garde nationale, Aclocque, fort dévoué à la monarchie constitutionnelle, pénétra jusqu'à l'appartement du roi; il frappa à la porte; c'était la première qu'il eût trouvée fermée. Le roi, la reine, leurs enfants, Mme Élisabeth, plusieurs des ministres, le maréchal de Mouchy, l'amiral Bougainville, quelques officiers, étaient dans cette chambre, sans résolution et sans conseil. Aclocque dit au roi qu'il lui paraissait indispensable pour son salut, de se montrer au peuple. Le roi n'hésita point; il passa dans son cabinet avec sa sœur et les personnes qui se trouvaient avec lui. La reine, plus exposée que le roi aux fureurs des factieux, se retira dans ses appartements avec les enfants.

Le salon qui s'appelait cabinet du roi et qui a conservé ce nom, communique d'un côté à la galerie de Diane, de l'autre à la salle du trône, qui, dans ce

temps-là était la chambre du lit, chambre d'apparat où le roi n'habitait pas; plus loin est le salon qui depuis longtemps a eu le nom de salon de la paix. Les salles qui venaient après étaient déjà envahies. Le roi entra dans ce salon : un commandant de la garde nationale et quelques grenadiers y avaient pénétré et avaient fermé la porte du côté où arrivaient les séditieux. « A moi quatre grenadiers de la garde nationale, » s'écria le roi. « N'ayez pas peur, » lui dit un de ces braves gens. « Je n'ai pas peur, dit le roi; mettez la main sur mon cœur; il est pur et tranquille. »

Les officiers avaient tiré leurs sabres. Acloeque pensa qu'ils pourraient compromettre la sûreté du roi. Les grenadiers remirent leur arme dans le fourreau. « Messieurs, sauvez le roi, » disait Mme Élisabeth en pleurant.

Les hommes de l'émeute frappaient la porte à grands coups; déjà un des panneaux était enfoncé. Acloque conseilla d'ouvrir; le roi répondit : « Je le veux bien; je ne crains rien au milieu des personnes qui m'entourent. » Le roi se plaça dans la profonde embrasure d'une des fenêtres et monta sur une banquette; les grenadiers se posèrent au-devant de l'embrasure; le maréchal de Mouchy se tenait près du roi.

Mme Élisabeth n'avait pu supporter de telles émotions. Elle était sortie pour aller retrouver la reine; des cris de mort contre l'Autrichienne s'élevèrent de la foule, qui commençait à se précipiter dans la salle. « Ils vous prennent pour la reine, lui dit-on. — « Ah! ne les détrompez point, » répliqua-t-elle.

« Citoyens, » dit Acloeque avec fermeté aux premiers qui approchèrent du roi, « reconnaissez votre

roi, respectez-le; la loi vous l'ordonne; nous périrons tous plutôt que de souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte. — Vive la nation! vive le roi! » s'écria un des officiers, le chevalier de Canolle. Ce cri n'eut pas d'écho.

La salle s'était remplie d'une foule pressée; les hurlements, les atroces menaces, les injures grossières, retentissaient confusément. « A bas le veto! » s'écriait-on. « Rendez-nous les ministres patriotes. »

Legendre, un boucher, qui, depuis trois ans, figurait en tête de toutes les journées de désordre, ami et lieutenant de Danton, et qui commençait à se faire un nom, imposa silence et s'avança vers le roi :

« Monsieur, » dit-il.

Le roi tressaillit à cet oubli de tout respect.

« Oui, monsieur, » continua le boucher, « écoutez-nous; vous êtes fait pour nous écouter. Vous êtes un traître; vous nous avez toujours trompés; vous nous trompez encore. Prenez garde à vous; la mesure est comble; le peuple est las d'être votre jouet. »

Alors il lut une pétition, signifiée au nom du peuple souverain, dont elle exprimait, selon Legendre, les griefs et la volonté, amas d'outrages et de menaces.

Le roi ne témoigna nulle émotion : « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire, » répondit-il.

Les cris redoublaient, le tumulte devenait terrible, la salle était comble; à grand'peine les grenadiers préservaient l'embrasure où se tenait le roi. Les hommes qui étaient venus pour le tuer, car ce crime entrait dans le projet de quelques-uns [1], essayèrent

[1] Chronique des cinquante jours. — Aveu de Legendre à Boissy-d'Anglas. — Dénonciation contre Chabot.

de percer la foule pour arriver jusqu'à lui; l'un cherchait à l'atteindre avec une épée fixée au bout d'un grand bâton; un autre se précipitait vers la fenêtre, le sabre levé; un fort de la halle s'efforçait, en brandissant aussi une arme. Les grenadiers écartaient les coups et repoussaient les assaillants. « Je suis votre roi; je ne me suis jamais écarté de la constitution, » disait le roi. Ses paroles se perdaient au milieu des clameurs furieuses.

Cependant on vit paraître un des officiers municipaux que Pétion avait chargés de veiller à la sûreté du château. Afin d'être vu et entendu de cette foule serrée, il était soulevé sur les épaules de deux hommes; ses exhortations n'obtenaient ni le calme, ni le silence.

Un homme s'avança parmi cette cohue désordonnée, et inclina vers la fenêtre un long bâton surmonté d'un bonnet rouge. L'officier municipal, voyant que le roi avançait la main, prit ce bonnet et le lui présenta; le roi le mit sur sa tête.

Cette abnégation sembla un grand triomphe à cette tourbe exaltée; des cris de : « Vive le roi! » se mêlèrent aux grossières paroles de contentement et aux menaces réitérées.

En ce moment, après plus d'une heure d'angoisses, arriva Santerre; les cris redoublèrent : « A bas le veto! La sanction des décrets; le rappel des ministres! »

L'Assemblée avait levé la séance après le défilé, alors que les Tuileries n'avaient pas encore été envahies. Deux députés girondins, Isnard et Vergniaud, arrivèrent de leur propre mouvement. Isnard se nomma. Comme l'officier municipal, il n'avait pas d'autre tribune que les épaules de deux gardes natio-

naux; il tenta de calmer les séditieux; il leur parlait au nom de la loi, au nom de l'Assemblée; il demandait du respect pour l'autorité constituée; on ne l'écoutait pas.

Vergniaud le fut un peu davantage; mais cette voix éloquente, qui savait si bien agiter l'Assemblée, ne réussissait point à apaiser la populace. Elle continuait à crier : « Rappelez les ministres! »

Un heure s'était encore écoulée dans ce tumulte, sans que l'issue en pût être prévue. Santerre disait : « Qu'on me laisse faire, je réponds de la famille royale. » Pétion entra, salué de grands applaudissements ; il était accompagné de Sergent, son compatriote et son ami, ami aussi de Danton, préparateur habituel des émeutes, et sans doute de celle-ci.

« Sire, dit Pétion, je viens d'apprendre la situation dans laquelle vous êtes. — Cela est étonnant, répliqua le roi; il y a deux heures que cela dure. » Le maire l'assura qu'il n'avait rien à craindre et que le peuple voulait le respecter. C'est de quoi, malgré sa popularité, Pétion ne pouvait guère répondre. On le hissa, comme les orateurs précédents, sur les épaules de deux grenadiers, et il essaya de parler au milieu des clameurs : « Citoyens, dit-il, vous venez de présenter votre réclamation au représentant héréditaire de la nation. Le roi verra, dans le calme et la réflexion, ce qu'il doit faire, il ne pourra se dispenser d'acquiescer au vœu du peuple. »

Les cris, les menaces ne cessaient point. Un jeune homme pénétra jusqu'auprès du roi. « Sire, au nom des cent mille hommes qui m'entourent, je vous demande la sanction des décrets et le rappel des minis-

tres patriotes; sinon vous périrez. — Vous vous écartez de la loi, répondit le roi; écoutez les magistrats du peuple. »

Pétion demeurait immobile et froid; un des officiers municipaux lui dit enfin : « Monsieur le maire, prenez-y garde, c'est par l'événement que votre conduite sera appréciée. » Pétion se décida à parler encore : « Vous ne voulez pas, dit-il, que vos magistrats soient compromis et injustement accusés. Je vous le répète, citoyens, retirez-vous; ne donnez pas occasion aux ennemis du bien public d'envenimer vos respectables intentions. » Sergent demanda alors que les portes qui conduisaient à la galerie de Diane, en traversant la chambre du lit et le cabinet du roi, fussent ouvertes, afin que la foule pût s'écouler et descendre par l'escalier du pavillon de Flore. « J'en ai donné l'ordre, dit le roi; le peuple pourra avoir le plaisir de voir tous les appartements. » Le maire répéta plus fortement l'ordre de se retirer. On était allé chercher la sonnette de l'Assemblée et Sergent l'agitait. Le silence fut enfin obtenu. « Le peuple a fait ce qu'il devait faire, disait Pétion. Vous avez agi avec la dignité et la fierté d'hommes libres. En voilà assez; que chacun se retire. »

Le rassemblement commençait à sortir, toujours en vociférant des injures et des menaces et criant : « Vive Pétion! » En même temps quelques gardes nationaux empêchaient la foule amoncelée dans les salles précédentes de pénétrer plus avant et de venir remplacer celle qui s'en allait de l'autre côté. Ainsi la salle où était le roi restait moins encombrée. Alors se présenta une députation de vingt-quatre membres de l'Assemblée. Elle s'était réunie extraordinairement sur la

clameur publique, qui annonçait que les jours du roi étaient en danger.

Un député, Brunk, dit au roi : « Sire, l'Assemblée nationale nous envoie vers vous pour nous assurer de la situation où est votre personne, pour protéger la liberté constitutionnelle dont vous devez jouir, et pour partager vos dangers.

— Je suis reconnaissant de la sollicitude de l'Assemblée, répondit le roi ; je suis tranquille au milieu des Français. »

Aclocque, voyant que le tumulte s'apaisait et que la salle était à peu près libre, proposa au roi de se retirer ; entouré de députés et de gardes nationaux, il passa dans la chambre du lit. Une partie de la foule l'avait occupée depuis que les portes avaient été ouvertes ; il fallut la contenir avec quelques efforts. Une porte dérobée, à la droite du lit, communiquait avec les appartements intérieurs ; elle fut ouverte ; le roi se hâta, et elle fut aussitôt refermée. Il était huit heures du soir.

C'était dans la salle appelée le cabinet du roi, que la reine, Mme Élisabeth, le Dauphin et Madame royale, s'étaient réfugiés. Les appartements de la reine avaient été aussi forcés à coups de hache et envahis. Là, le désordre avait été plus violent, les séditieux animés d'une rage plus féroce ; ils voulaient la reine morte ou vive ; ils la cherchaient partout, renversant les paravents, bouleversant les lits, criant d'infâmes paroles. Ceci se passait au moment où le roi et la reine se séparaient.

Ainsi, lorsque les portes furent ouvertes, les gens de l'émeute aperçurent à l'imprévu dans le cabinet du roi, la reine et ses enfants gardés par un triple

rang des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, prêts à mourir pour la défendre. « Faites place, leur commanda Santerre, il faut que le peuple voie la reine ; » et il se plaça près d'elle, derrière une table qui lui servait de rempart.

Un homme, sortant de la foule, donna à la reine un bonnet rouge; elle le plaça sur la tête de son fils. Après quelques instants, Santerre prit pitié de l'enfant, que la chaleur étouffait, et le délivra de cette coiffure. Santerre disait aux passants qui traversaient la salle: « Regardez la reine et le prince royal. »

Une femme, qui se trouvait parmi cette cohue, s'arrêta en face de la reine et lui adressait d'horribles injures. « Que vous ai-je fait? dit la reine. — Vous faites le malheur de la nation. — On vous trompe, je suis la femme de votre roi, la mère de votre Dauphin. Je suis Française et n'ai point d'autre patrie. Je veux vivre et mourir en France. J'étais heureuse quand le peuple m'aimait. »

La poissarde fut émue; elle s'attendrit et pleurait à sanglots. « Qu'a donc cette femme? disait Santerre ; elle est ivre ; faites-la passer. »

Enfin, à huit heures et demie du soir, il fut possible à la reine d'aller retrouver le roi. Les angoisses, les menaces de mort avaient duré cinq heures.

L'Assemblée s'était déclarée en permanence jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique. Dumas était arrivé du château ému et effrayé du spectacle qu'il avait eu sous les yeux, des fureurs dont il avait été témoin. « J'ai vu le roi, disait-il; il ne pouvait plus se faire entendre. On l'a menacé, assailli : on l'a avili; je l'ai vu un bonnet rouge sur la tête. L'Assemblée se doit à elle-même de mander le commandant de

la garde nationale et de lui donner des ordres pour la sûreté du roi. Vous êtes responsables devant la postérité. »

L'émotion de Dumas ne fut point partagée par la majorité; il fut interrompu : on lui criait que c'était calomnier le peuple. Isnard attesta que tout se passait dans l'ordre, que le peuple avait présenté une pétition : que le roi avait voulu lui-même faire ouvrir les portes, et se trouver au milieu du peuple; qu'il avait, de son gré, pris le bonnet rouge.

Un autre Girondin, Lasource, demandait qu'on ne fît paraître aucune inquiétude pour la sûreté personnelle du roi. Une seconde députation fut pourtant envoyée afin de veiller aussi sur le prince royal et « les dames qui étaient près de lui. » Puis l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Peu après, Pétion entra avec un cortége de municipaux, salué par les applaudissements des uns et l'indignation des autres. Il parla du zèle que les magistrats avaient mis à accomplir leur devoir. « Quelques personnes en ont douté, disait-il, et cela m'a été fort sensible; le roi a été plus juste; il connaît mieux les Français; il sait combien, depuis trois ans, sa personne a été respectée; il sait que les magistrats du peuple veillent sans cesse pour assurer au roi de la constitution le respect qui lui convient. »

Pétion continua longtemps sur ce ton, expliquant comment la municipalité, afin de ne pas laisser marcher quarante mille hommes sans chefs, leur en avait donné et ainsi légalisé la mesure ; en sorte que les citoyens ne manquassent pas à la loi. « Plusieurs citoyens se sont transportés dans les appartements du roi, ils sont coupables, sans doute, mais ils n'ont

insulté personne; le roi n'a eu aucunement à se plaindre des citoyens qui ont défilé devant lui. »

Cette apologie donna complète satisfaction aux Jacobins et à la Gironde. Pétion fut non-seulement protégé contre les interruptions des modérés, mais encouragé par de fréquents applaudissements; la municipalité fut admise aux honneurs de la séance.

La seconde députation revint; elle avait trouvé le roi réuni à sa famille. Dès que la foule avait été écoulée, et les passages libres, la reine était accourue auprès de lui; elle se jeta à ses pieds, avec ses enfants: il les tint longtemps embrassés; Mme Élisabeth pleurait; la reine ne pouvait étouffer des cris de douleur. C'est au milieu de cette scène qu'arrivèrent les députés. La reine leur montra les portes enfoncées, les meubles brisés: elle parla des dangers qui avaient menacé le roi, des outrages qu'elle avait reçus. Elle était émue, et s'apercevant que Merlin de Thionville, Cordelier et Jacobin des plus violents, avait les larmes aux yeux. « Vous pleurez, dit-elle, de voir le roi et sa famille si cruellement traités par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux. » Le républicain repartit: « Oui, madame, je pleure sur les malheurs de la mère de famille, mais point sur le roi, ni la reine; je hais les rois et les reines. »

Les députés invitèrent le roi à prendre du repos. C'était après avoir constaté que le château était complétement évacué et que le calme était rétabli, qu'ils venaient rendre compte de leur mission à l'Assemblée.

Cette journée de désordre et d'effroi était finie; elle n'avait pas un résultat prononcé, mais elle était un symptôme de la situation et elle l'aggravait. Les Gi-

rondins avaient rêvé une insurrection calme, docile, s'arrêtant au point qui leur convenait; Pétion avait voulu la revêtir d'un aspect de dignité populaire; ses amis et lui se trouvaient chargés de la responsabilité d'une orgie infâme; la bataille était perdue pour eux.

Les Cordeliers, Danton, Chabot et leurs amis avaient peut-être pensé au meurtre du roi et aux hasards du lendemain, qui leur eût donné une république ou un changement de dynastie; mais cette sorte de conspirateurs, se fiant aux assassins qu'ils lançaient, ne leur ordonnaient pas expressément le crime; ils tâchaient même de ne point le trop savoir d'avance; il y eut aussi mécompte pour eux, ou du moins c'était partie remise.

S'il y avait eu quelque accord parmi cette immense majorité de bons citoyens que le désordre affligeait et épouvantait; si l'Assemblée avait eu de la dignité et de l'énergie, l'impression produite sur l'esprit public par ces déplorables scènes aurait pu déterminer une réaction. L'inaltérable patience du roi, son courage de victime, inspiraient l'indignation contre les misérables qui l'avaient abreuvé d'outrages, et aussi contre les hommes dont ils avaient reçu les inspirations; une profonde pitié avait ému les cœurs. Mais pour faire renaître espoir et confiance, c'était l'énergie et l'action qui auraient été nécessaires.

Cependant le parti modéré tenta un effort dans l'Assemblée; il soutint d'abord un inutile décret qui prescrivait qu'à l'avenir aucun rassemblement armé ne serait admis dans la salle: puis fut faite la proposition d'ordonner au ministre de la justice d'informer contre les auteurs des attentats de la veille. De vives contradictions s'élevaient contre l'orateur, quand arriva une

lettre du roi, contre-signée du ministre de la justice. Le roi engageait l'Assemblée à rechercher les causes du désordre et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'inviolabilité et la liberté constitutionnelle du représentant héréditaire de la nation. La lettre du roi et la proposition de Daverhoult furent renvoyées à une commission nommée pour examiner les circonstances relatives à la sûreté générale. On lui remit aussi un rapport lu par le ministre de l'intérieur qui exposait comment le ministère et l'administration départementale avaient donné des avertissements et des ordres non exécutés par l'autorité municipale.

La séance fut encore troublée par l'avis que donnait le procureur syndic du département : un rassemblement armé marchait sur le château. Peu après, on sut que Pétion l'avait empêché d'aller plus avant. Lui-même vint en rendre compte à l'Assemblée et recevoir les applaudissements de ses amis.

Le maire de Paris se rendit ensuite chez le roi : « Sire, dit-il, nous avons appris qu'un rassemblement se portait vers le château, nous venons vous informer que ce sont des citoyens sans armes qui veulent planter un mai. Je sais, sire, que la municipalité a été calomniée, mais sa conduite sera connue de vous. — Elle doit l'être de toute la France, répondit le roi. Je n'accuse personne en particulier; j'ai tout vu. — Elle le sera, repartit Pétion, et sans les mesures prudentes que la municipalité a prises, il aurait pu arriver des événements beaucoup plus fâcheux. » Le roi voulut répliquer ; Pétion, sans l'écouter, continua : « Non pas pour votre personne ; vous pouvez bien savoir qu'elle sera toujours respectée. » Le roi, peu accoutumé à se voir couper la parole, dit d'une voix

forte : « Taisez-vous ! » Il y eut un instant de silence. « Est-ce la respecter, reprit le roi, que d'entrer en armes chez moi, de briser mes portes, de forcer ma garde? — Sire, je connais l'étendue de mes devoirs et de ma responsabilité. — Faites votre devoir ; vous répondez de la tranquillité de Paris ; adieu. » Et il tourna le dos à Pétion.

Cet éclair de fermeté, les récits avidement écoutés du calme qu'avait montré le roi, de sa résistance passive, mais sans peur, produisirent un effet sensible sur l'opinion parisienne. Le parti modéré, soutenu par cette disposition, encouragé par un succès de majorité dont il avait perdu l'habitude, se trouvait rallié et prêt à commencer la lutte.

Une proclamation du roi fut le premier signal de cette tentative d'un retour offensif. Le langage avait une énergique dignité. « Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre. Le roi donnera jusqu'au dernier moment l'exemple du courage et de la fermeté, qui seuls peuvent sauver l'empire. »

La municipalité elle-même obéit aux dictées de l'opinion ; le maire publia une adresse aux habitants de Paris, où se trouvaient ces paroles : « Couvrez de vos armes le roi de la constitution ; environnez de respect sa personne ; que son asile soit sacré. »

Les chefs des faubourgs ne furent pas intimidés ; ils firent imprimer et placarder un projet de pétition : « Nous nous levons une seconde fois, disaient-ils, nous, les hommes du 14 juillet, pour remplir le plus saint des devoirs et dénoncer un roi faussaire, indigne d'occuper plus longtemps le trône. Nous demandons que le glaive de la justice frappe sa tête. »

Cette provocation eut peu d'effet, même dans les faubourgs. Monteiel, ministre de l'intérieur, qui témoignait un courage et un dévouement inaperçus dans une telle tempête, apporta à l'Assemblée cette publication incendiaire; il la produisait en preuve des dangers qui menaçaient le roi et la paix publique ; il rendit compte des mesures de précaution ordonnées par l'administration départementale. « Le sort de la France est dans vos mains, ajoutait le ministre; il dépend peut-être des résolutions que vous prendrez aujourd'hui. »

Nonobstant quelque opposition des Jacobins, l'exposé du ministre fut renvoyé à la commission, et il fut ordonné qu'elle ferait son rapport le soir même.

Elle proposa un décret dont les considérants exprimaient l'indignation de l'Assemblée contre les provocations criminelles. Comme l'autorité exécutive appartenait aux magistrats, le projet se bornait à leur recommander de défendre la constitution et l'inviolabilité du représentant héréditaire de la nation. Les bons citoyens étaient aussi invités à réunir leurs efforts à ceux des autorités pour maintenir la tranquillité publique.

Bientôt se succédèrent les adresses et les pétitions arrivant des départements ; la plupart étaient d'une violence injurieuse et menaçante; quelques-unes allaient jusqu'à demander la déchéance du roi; d'autres, venues d'Amiens, d'Arras, de Rouen, d'Évreux, manifestèrent des sentiments opposés avec une certaine énergie, mais les opinions modérées ne comportaient pas le fracas de paroles des révolutionnaires. Deux pétitions signées à Paris, l'une par huit mille, l'autre par vingt mille citoyens, témoignaient des dispositions de la bourgeoisie et du haut commerce de Paris,

qui s'effrayaient chaque jour davantage des dangers qui menaçaient la monarchie constitutionnelle.

Lorsque le général La Fayette apprit dans son camp la journée du 20 juin, il apprécia toute la gravité de la situation et se résolut à une importante démarche; il arriva à Paris et demanda par écrit qu'il lui fût permis de venir présenter à l'Assemblée l'hommage de son respect. Il fut admis et la parole lui fut accordée. Il commença par dire qu'il venait avouer et maintenir sa lettre du 16 juin. C'était pour ce motif qu'il était sorti de l'honorable rempart que l'affection de ses troupes formait autour de lui; une circonstance plus grave l'avait aussi déterminé. Les violences commises le 20 juin excitaient l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée; il venait exprimer les sentiments de ses braves compagnons d'armes.

Parlant ainsi, il ajoutait: « Au nom des soldats et de tous les bons Français qui aiment leur pays, sa liberté, son repos et les lois qu'il s'est données, je puis dire, sans craindre d'être désavoué par aucun d'eux, que le moment est venu de garantir la constitution des atteintes quelconques que tous les partis s'efforcent de lui porter; qu'il faut assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi, son indépendance et sa dignité. Il est temps enfin de tromper les espérances des mauvais citoyens, qui attendent des étrangers le rétablissement de ce qu'ils appellent la tranquillité publique, et qui ne serait qu'un honteux et insupportable esclavage. Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commis le 20 juin aux Tuileries seront poursuivis et punis comme

criminels de lèse-nation ; de détruire une secte qui envahit la souveraineté, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur les atroces projets des hommes qui la dirigent. Je la supplie, en mon nom et au nom de tous les honnêtes gens du royaume, de prendre des mesures efficaces pour faire respecter les autorités constituées, particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte dans l'intérieur, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Le général La Fayette s'attendait sans doute à imposer davantage; sa renommée, la grandeur de son rôle dans la Révolution, sa position de chef d'armée, la gravité d'une telle démarche avaient dû lui faire espérer un puissant effet de sa présence et de son discours. Pour qui connaissait bien la disposition des esprits, il y eut, au contraire, lieu de s'étonner du reste de respect qui le défendit, au premier moment, contre les colères des hommes de la nouvelle révolution.

Il fut admis aux honneurs de la séance; on demanda le renvoi de son discours à la commission qui avait été chargée de reconnaître et d'examiner la situation du royaume, et qui déjà était saisie de la lettre du général. Guadet s'opposa à ce renvoi. Il parla d'abord sans passion et sembla éviter les formes de l'accusation; puis prenant un ton de raillerie, il s'étonna de voir un général quitter son armée et abandonner la défense du territoire pour venir régenter l'Assemblée et lui apporter l'opinion des honnêtes gens et d'une armée qui, sans doute, n'avait pas été appelée à délibérer. Il conclut en demandant que le ministre de la guerre fût interrogé pour savoir s'il avait accordé un

congé au général La Fayette, et que la commission s'expliquât sur le danger d'accorder aux généraux le droit de pétition.

Ramon répliqua par un courageux éloge du général La Fayette : souvent interrompu, il fut souvent applaudi; la séance devint tumultueuse; les apostrophes injurieuses se croisèrent. Le parti modéré avait repris de l'espérance et du courage. Il obtint une majorité, d'abord douteuse et contestée; puis finit par l'emporter d'une centaine de voix.

La Fayette reconnut par cette séance qu'il n'y avait point à compter sur l'énergie de l'Assemblée, et qu'il lui fallait chercher ailleurs la force. Le roi devait, le lendemain, passer une revue de la garde nationale; La Fayette lui demanda de l'accompagner, en lui disant que son projet était, après que le roi se serait retiré, de parler à la garde nationale et de l'exhorter à défendre avec dévouement la constitution et l'ordre public. Le roi l'écouta avec bienveillance, mais avec réserve, sans contredire ni approuver sa proposition. Dès le jour même, la reine, qui ne craignait rien tant que d'avoir recours à La Fayette, fit donner avis à Pétion et à Santerre de ce qui se préparait pour le lendemain. Pétion contremanda la revue.

Ayant manqué cette occasion solennelle, le général La Fayette réunit chez lui quelques-uns de ses anciens officiers, chefs de la garde nationale; il leur peignit la situation, les dangers du pays, la nécessité de réunir tous leurs efforts contre l'anarchie et de rendre cœur à la majorité timide de l'Assemblée : à peine leur inspira-t-il une vivacité passagère. Il retourna à son armée, consterné de tant d'imprévoyance et d'inertie.

Ces symptômes funestes ne signifiaient point que l'opinion générale fût aucunement en sympathie avec les factions révolutionnaires, ni disposée à les seconder par son concours. Un sentiment de tristesse et d'effroi se répandait de plus en plus parmi les classes de citoyens qui avaient accueilli avec reconnaissance l'espoir d'un régime de liberté et d'égalité devant la loi; l'ordre public leur paraissait compromis; la confiance dans l'avenir était perdue; le commerce et l'industrie commençaient à souffrir. La noblesse qui n'avait pas émigré et qui ne voulait pas de contre-révolution, le haut commerce, la classe nombreuse des propriétaires, toutes les familles pieuses, s'épouvantaient du bouleversement dont la société était menacée. La masse du vulgaire, à qui la forme du gouvernement est assez indifférente, ne demandait qu'à se rallier aux défenseurs du bon ordre.

Mais quels pouvaient être ses défenseurs? Cette majorité de la nation, dont l'opinion se rapportait surtout à la préservation de ses intérêts, ne pouvait pas se donner une organisation et des chefs; elle n'en connaissait point d'autres que le gouvernement : or, il n'existait plus de gouvernement; les ministres que le roi avait choisis, les hommes qui le conseillaient, lui répétaient vainement que de tous les moyens de détruire un empire il n'en est pas de plus infaillible que l'inertie de l'autorité supérieure; qu'il lui fallait choisir, prendre confiance dans un des partis qui voulaient la monarchie constitutionnelle; qu'il trouverait ainsi un appui dans l'opinion publique et un véritable dévouement dans les ministres qu'il appellerait à son conseil. Mais rien ne pouvait arracher au roi une décision pleine et sincère. L'intervention des puissances auxi-

liaires des émigrés lui donnait au moins autant d'alarmes que d'espérances. Il s'inquiétait même de la situation où il se trouverait placé par leur succès : cependant il ne cherchait aucun autre moyen de salut; il semblait se résigner à l'abaissement de la royauté, comme aux malheurs de la nation. Le désordre devenait chaque jour plus menaçant; et cependant le roi mettait encore sa principale espérance dans les hasards qui en pourraient sortir.

D'ailleurs quels secours lui offrait-on? Le général La Fayette ne pouvait arrêter le torrent révolutionnaire qu'en s'emparant d'un grand pouvoir; son caractère, ses illusions, sa foi consciencieuse dans l'œuvre constitutionnelle étaient invariables. S'il eût réussi à préserver la monarchie, le roi aurait été strictement assujetti à des institutions et à des mœurs républicaines.

Duport et Lameth présentaient des conditions moins dures; ils souhaitaient sincèrement et croyaient indispensable le rétablissement d'une autorité royale suffisante pour maintenir l'ordre public; y faire concourir les démonstrations hostiles des puissances étrangères était leur principale idée. Au contraire La Fayette en avait horreur; sur ce point il était conforme à l'opinion générale, qui se soulevait à la seule pensée de l'ancien régime rétabli à l'aide des armées étrangères. Le parti modéré de l'Assemblée cessait d'être royaliste, lorsqu'il soupçonnait un tel projet.

Le roi venait d'essayer les Girondins, et n'avait pas tardé à reconnaître l'incertitude de leur direction, leur manque d'expérience politique et de liberté d'esprit. Ils s'étaient montrés incapables et de mauvaise foi.

Ainsi le roi et les bons citoyens se voyaient sans

moyens de défense; le sort de la France était livré aux chances du hasard ou plutôt aux inévitables progrès du désordre.

Si le parti modéré était divisé en fractions inconciliables il n'en était pas autrement parmi les révolutionnaires; ils entraînaient le pays dans l'anarchie, et elle régnait parmi eux; ils se précipitaient non vers un but, mais sur une pente rapide; ils marchaient sans idées arrêtées, sans projet déterminé.

On pouvait sans injustice accuser les Girondins de vues ambitieuses et de prétentions à exercer le pouvoir; ils avaient eu des relations, soit avouées, soit secrètes avec le roi; ils lui avaient donné des ministres; leur colère s'était allumée, lorsque leurs amis étaient sortis du conseil. Les projets qu'ils formaient n'allaient d'abord qu'à les y faire rentrer et à obtenir par eux une domination complète. Plus tard ils passèrent jusqu'à la déchéance; il leur fallait un régent et un gouverneur du prince royal choisis par eux. La république qui apparaissait dans leurs journaux et leurs conversations ne prenait point place encore dans leurs desseins politiques; mais en même temps, ils ne reculaient devant aucun langage, aucun acte, aucun complot, pour se maintenir au niveau de la popularité; ils voulaient, à tout prix, être ce qu'ils n'ont jamais été, les chefs de la grande faction révolutionnaire.

Dans un temps paisible, les ambitieux aspirent à exercer une autorité régulière, conformément aux opinions qu'ils professent; ils travaillent à réaliser leurs idées de politique et d'administration, à acquérir une honorable renommée, à agrandir leur position ou

leur fortune. Il ne pouvait en être ainsi dans une telle révolution : triompher de ses adversaires; renverser tous les obstacles qu'on rencontrait devant soi; conquérir une autorité absolue pour son parti ou pour soi; satisfaire son amour-propre; assouvir ses haines; écraser les supériorités qu'on enviait : tels étaient alors les mobiles de l'ambition.

Robespierre avait une haine de plus que les Girondins : il les détestait et les enviait. A cette époque, il marchait seul sans qu'on pût reconnaître en lui d'autre soin que de courtiser habilement la faveur populaire. Brissot et Mme Roland parlaient de la république; il les écoutait avec un sourire de pitié! Lorsque les Girondins, en forçant le roi à déclarer la guerre, se vantaient de renverser la constitution, Robespierre entreprit un journal intitulé *le Défenseur de la Constitution*. Dans une séance des Jacobins, on lui entendit répondre au Girondin Grangeneuve qui parlait de déchéance : « Je déclare que je préfère le roi que m'ont donné la naissance et la constitution à tous ceux qu'on pourrait me proposer. »

A une époque, où les agents des intrigues royalistes payaient, sans les gagner, tant de bruyants révolutionnaires et peut-être quelques Girondins, Robespierre resta à l'abri du soupçon et garda parmi le peuple un renom d'incorruptible. Une secrète négociation suivie par la princesse de Lamballe put lui donner l'espérance d'être choisi pour gouverneur du prince royal, tandis que Condorcet voulait le devenir par les Girondins[1]. Son nom ne fut nullement prononcé à propos du 20 juin. Il exerçait le ministère pu-

[1] Anecdotes par Harmand (de la Meuse). — Mémoires de Buzot.

blic au tribunal de Paris, et donna sa démission quand des poursuites furent ordonnées contre Marat.

De tous les hommes notables de la faction révolutionnaire, Danton était sans doute celui qui croyait le moins à la république[1]; ce n'était pas que tout l'argent qu'il recevait de la cour eût la moindre influence sur ses opinions; mais il était homme d'esprit, libre de préjugés dans le mal comme dans le bien, pas plus dupe de ses propres phrases que des phrases des autres. Dans les commencements de la Révolution, il avait été au service des intrigues qui allaient à un changement de dynastie. Souvent il avait pris de l'argent des deux mains, sans jamais s'engager, ni se compromettre pour aucun de ceux qui le payaient. Sa politique consistait à conserver la puissance populaire qu'il avait su conquérir; son espérance lointaine était de se trouver posé de façon à être le principal agent d'un dénoûment quelconque, quand l'instant viendrait. A vrai dire il n'était chef de parti que pour exécuter des volontés qui souvent n'étaient pas les siennes; il suivait la route où l'entraînait une bande d'hommes dépravés ou exaltés; il était entraîné par leurs vices, il obéissait aux mêmes passions politiques; son discernement ne lui servait pas même à les gouverner.

Marat, de qui le nom avait alors tant de retentissement populaire, n'était qu'un artisan de désordre; il n'avait pas une opinion réelle et n'appartenait à aucun parti constitué. Tantôt il se ralliait à l'idée d'une république; tantôt il demandait une dictature;

[1] Mém. du général La Fayette.

tout pouvoir lui était bon pourvu qu'il bouleversât la société, qu'il répandît beaucoup de sang, qu'il exerçât d'impitoyables vengeances sur tous ceux qui étaient placés au-dessus de Marat. Pas une pensée exécutable, pas un lendemain ne pouvait se présenter à un tel homme. Lorsqu'un fol orgueil s'empare d'une âme perverse et d'un esprit faux, il en résulte une sorte d'exaltation sans repos et sans borne. Cette ivresse des passions mauvaises avait pris dans Marat un caractère de délire et presque d'aliénation, mais d'une aliénation volontaire; c'était sciemment qu'il s'abrutissait et se plaçait en dehors de l'humanité.

Son extérieur contribuait à en faire un être à part. Une taille d'avorton difforme, une face jaunâtre, des yeux injectés de sang, des paupières bordées de rouge, une physionomie convulsive, quelque chose de repoussant et d'immonde dans l'aspect, un désordre d'habillement, une dégoûtante saleté : tel était le personnage que Danton, Robespierre, et même les Girondins avaient accepté pour l'ami du peuple. Il leur convenait que par delà leurs déclamations, il y eût un langage plus violent, plus hostile à la société, plus provocateur aux désordres populaires, plus à la portée des classes infimes de la multitude; ils avaient fait de Marat une sorte de fol du peuple; ils le laissaient demander, par manière de plaisanterie, des têtes par centaines de mille ou ordonner des massacres, afin que Marat les fît paraître modérés [1]. Son exagération leur semblait une sauvegarde pour leurs opinions. Personne ne pouvait aller au delà; et en même temps ils ne craignaient point sa popularité, tant elle était

[1] Camille Desmoulins : *le Vieux Cordelier*.

mêlée de mépris. Elle devint plus réelle que la leur. Parmi les régions fangeuses de la populace, où eux et lui avaient fait descendre la Révolution, ce Marat, à la fois féroce et grotesque, qui abdiquait la raison, qui ne s'adressait pas aux intelligences, mais aux passions ignobles; qui, par sa bizarrerie voisine de la folie, agissait sur des imaginations grossières, avait toutes les conditions pour être une de ces idoles monstrueuses qu'adorent les peuplades sauvages.

Telles étaient les opinions et les passions, tels les partis et les hommes qui s'agitaient aveuglément pour détruire les pouvoirs institués par une constitution toute libérale, ou plutôt pour bouleverser la société. La lettre, puis le voyage du général La Fayette, l'apparence de courage que les indignités du 20 juin avaient rendue au parti modéré, échauffaient et envenimaient les colères et les complots de la Gironde et des Jacobins. C'était désormais une guerre à mort entre les révolutionnaires et la monarchie.

A dater de ce moment, chaque jour amenait une attaque contre le roi, une accusation contre les ministres, une discussion sur la marche des généraux. Maintenir la paix publique, conduire la guerre avec discernement et prévoyance, était une tâche impossible, lorsque le gouvernement subissait chaque jour les interpellations, les interrogations, les dénonciations des orateurs et des clubistes. Les pétitions affluaient, arrivant des deux opinions opposées : tout autrement énergiques et menaçantes quand elles étaient envoyées ou apportées par la faction révolutionnaire.

L'anniversaire du 14 juillet approchait; des détachements de gardes nationaux, venus de tous les dé-

partements, se rendaient à Paris pour solenniser cette fête. Le décret, qui avait ordonné la formation d'un camp de vingt mille hommes, recevait ainsi son exécution, nonobstant le veto royal; s'y opposer était impossible. Les ministres cherchèrent à régulariser cette levée d'hommes convoquée contre le gouvernement. On essaya de soumettre ces fédérés à une sorte de discipline militaire, en les destinant à un camp placé à Soissons. En même temps le roi écrivit qu'il se rendrait à la fédération pour y recevoir leur serment et prouver ainsi aux malveillants, qui travaillaient à perdre la patrie, combien le roi et l'Assemblée étaient intimement unis dans le même esprit et voulaient de concert préparer la victoire des armées par le maintien de la tranquillité intérieure.

Vainement le roi adressait ainsi à l'Assemblée des paroles de déférence et d'excuse, il ne pouvait adoucir les passions hostiles animées à sa ruine. A chaque séance c'étaient des imputations injurieuses, des accusations de trahison. Vergniaud, le grand orateur de la Gironde, sans respect de la majesté, sans s'inquiéter du vrai ou du faux, appelait déjà, sur la tête royale, les vengeances révolutionnaires.

« O roi, disait-il, vous avez feint d'aimer les lois pour parvenir à la puissance qui vous servirait à les braver, la constitution pour n'être point précipité du trône, la nation pour assurer le succès de vos perfidies. Pensez-vous nous abuser avec d'hypocrites protestations?... Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du pouvoir a pu rendre sensible, vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure. Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez indignement

violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. »

Si un orateur, à qui la dignité du talent aurait dû inspirer plus de mesure et de conscience, se laissait ainsi enflammer, il est facile d'imaginer à quels excès de parole s'emportaient les rhéteurs subalternes. Un discours de Torné, évêque de l'église constitutionnelle, alla bien plus loin que Vergniaud, et termina, en proposant qu'un pouvoir inconstitutionnel et absolu fût attribué à l'Assemblée pendant le danger de la patrie, et qu'elle déléguât des commissaires pour l'exercer dans les départements. Ce discours, qui annonçait le gouvernement que la France devait bientôt avoir, était prématuré. Il excita l'indignation des modérés, et les révolutionnaires n'essayèrent point de le soutenir.

La doctrine, dont, sans mesure et sans précaution, il avait déduit des conséquences si menaçantes, était réellement professée par la Gironde. Elle voulait attribuer à l'Assemblée une puissance dictatoriale. « Toute limitation au pouvoir des représentants, élus du peuple, toute exception doit être formellement exprimée par une loi à laquelle la volonté du peuple même les aurait soumis. Les autres pouvoirs ne peuvent agir que s'ils sont autorisés par une loi expresse; dans les cas douteux où il est nécessaire d'agir, c'est à l'Assemblée seule qu'il appartient d'interpréter la loi, autrement l'exercice de la souveraineté du peuple pourrait être suspendu; tout dépendrait de la volonté d'un homme; notre sort serait entre les mains de la cour; elle n'aurait eu besoin que de changer son insolence contre le masque de l'hypocrisie. » Condorcet concluait à l'accusation des ministres; il voulait que leur

gestion journalière fût constamment contrôlée par l'Assemblée. Puis, développant tout son système politique, il indiquait des modifications aux lois civiles, menaçantes pour la propriété et la famille. Le discours finissait par une violente diatribe contre le parti modéré et le général La Fayette.

L'âcreté haineuse et les ambitieuses prétentions des Girondins, se montraient avec tant d'évidence dans cette composition littérairement travaillée, qu'elle déplut à la portion timide et flottante de l'Assemblée. Cette disposition des esprits eut pour organe Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon.

Alors se passa une scène qui a conservé une célébrité de ridicule. Au moment où cette discussion, qui fatiguait et affligeait l'Assemblée, allait se ranimer par un discours de Brissot, cet honnête prélat demanda la parole : une belle figure, une voix douce, un exorde bien dit lui concilièrent tout d'abord l'attention et la faveur.

« Vous vous occupez, dit-il, des moyens d'assurer le salut public; vous cherchez des mesures extraordinaires pour faire cesser les divisions qui déchirent la France, et vous ne savez pas rétablir dans votre propre sein la paix et l'union..... J'entends dire que ce rapprochement est impraticable : ces mots me font frémir; c'est une injure faite à l'Assemblée. Les honnêtes gens ont beau être divisés d'opinion, il n'entre jamais ni passion, ni haine dans leurs discussions; ils se rencontrent toujours au point de la probité et de l'honneur. Il ne tient qu'à vous de vous ménager un moment bien beau et bien solennel, et d'offrir à la France et à l'Europe un spectacle aussi redoutable

pour vos ennemis que doux et attendrissant pour les amis de la liberté. »

Il arrive parfois que les hommes réunis se laissent sympathiquement entraîner par une même émotion, qu'ils s'attendrissent d'un mauvais sermon ou d'un drame vulgaire. Les assemblées ne sont pas à l'abri de ces surprises sentimentales, surtout lorsqu'elles se sont habituées à un ton déclamatoire et théâtral. Les lieux communs de Lamourette firent une impression vive et générale, sans acception de parti. Lorsqu'il termina son homélie, en s'écriant : « Que ceux qui abjurent et exècrent également la république et les deux chambres se lèvent, » la salle retentit des applaudissements des tribunes, les députés se levèrent tous et s'embrassaient les uns les autres.

Pour que rien ne manquât à cette touchante effusion, on voulut que le roi vînt s'associer à une si douce réconciliation; il se hâta d'arriver; il n'avait pas voulu tarder d'accourir à l'Assemblée. « La nation et son roi ne font qu'un, disait-il; la constitution sauvera la France. » Les cris de : « Vive la nation! Vive le roi! » étaient proférés de toutes parts. La séance se termina dans cette heureuse allégresse. Quelques heures après, chacun souriait en songeant à sa propre émotion, toute sincère qu'elle avait été.

Un instant avant que le roi entrât dans la salle, et lorsqu'on l'attendait, une question grave, et faite pour troubler l'harmonie des partis réconciliés, avait été portée devant l'Assemblée et l'avait distraite du sentiment où elle s'était laissée aller.

L'administration du département de Paris était en ce moment la seule autorité qui crût consciencieuse-

ment à la constitution, et qui songeât à maintenir l'obéissance aux lois. Elle avait commencé à instruire sur la conduite du maire et de la municipalité de Paris qui, au 20 juin, avaient manqué à leurs devoirs et ne s'étaient point conformés aux ordres de l'autorité supérieure. Vainement le procureur général Rœderer avait pris des conclusions où, sans justifier Pétion, il ne le présentait point comme punissable; le conseil du département n'avait pas voulu comprendre que tout acte d'énergie, toute répression sévère ne devaient pas être tentés par un gouvernement qui n'avait ni la force, ni même la volonté de le soutenir et qui reculerait devant ses ennemis, après avoir augmenté leur irritation.

Pétion et Manuel, procureur général de la commune, avaient donc été suspendus de leurs fonctions et déférés aux tribunaux par un arrêté de l'administration départementale. C'était cet acte contre lequel une députation du conseil général de la commune était venu réclamer; ou, pour parler plus exactement, il était dénoncé en termes violents et accusateurs. L'Assemblée avait ordonné que le pouvoir exécutif rendrait compte des mesures qu'il avait prises relativement à cette suspension.

Le roi écrivit à l'Assemblée que l'arrêté du département s'appliquant à des faits qui l'intéressaient personnellement, le premier mouvement de son cœur était de prier l'Assemblée nationale de statuer elle-même. C'était confesser son hésitation et son impuissance; approuver l'arrêté aurait troublé l'heureuse conciliation de la veille; le révoquer était un désaveu des administrateurs du département, un blâme jeté sur leur courageuse fermeté.

Les Girondins ne voulurent pas épargner au roi cet embarras et ce danger; ils représentèrent qu'il appartenait au pouvoir exécutif de prononcer sur les actes de ses subordonnés, sauf ensuite au pouvoir législatif d'examiner cette décision ; par ce motif, l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

La décision du roi fut attendue pendant cinq jours. A chaque séance, lecture était donnée des nombreuses pétitions, soit des sections de Paris, soit des départements, qui demandaient justice pour le vertueux maire de Paris, et chargeaient d'outrages et de menaces le roi et le parti modéré. Enfin, le 12 juillet, le ministre de la justice transmit à l'Assemblée une proclamation royale, qui confirmait la suspension du maire de Paris.

Pétion fut introduit aussitôt après. Danton l'avait accompagné depuis l'Hôtel de la Mairie, l'encourageant, le montrant au peuple et criant : « On veut vous ravir votre ami ! le peuple le sauvera ! » Les dangers n'étaient point pour Pétion; la séance fut un triomphe pour lui; sa justification fut accueillie par de vifs applaudissements, surtout lorsqu'il se félicita de ne pas avoir employé la force pour imposer le respect des lois. « Le salut de tous, disait-il, n'est-il point la loi suprême, celle devant qui toutes les autres se taisent ? » Il fut invité aux honneurs de la séance. « Vive Pétion ! Vive notre ami ! » criaient les tribunes publiques. Le lendemain, l'arrêté du département fut annulé sur le rapport de Muraire, député qui siégeait parmi les indépendants.

La réintégration du maire de Paris était sans doute un fait grave, mais les esprits étaient en cet instant agi-

tés par une question plus grande; les efforts révolutionnaires tendaient à un but plus avancé. Lorsque l'évêque de Lyon avait réussi à émouvoir l'Assemblée, elle s'occupait à discuter la proposition qui lui était faite de déclarer la patrie en danger et de déterminer quelles conséquences seraient attachées à cette proclamation officielle. La discussion fut reprise dès le lendemain. Brissot produisit le discours auquel il avait paru renoncer. Cette déclaration du danger de la patrie était le champ de bataille où la Gironde voulait obtenir un complet et définitif triomphe; chacun des orateurs de la faction avait son rôle marqué; une progression concertée devait donner aux discours qui se succédaient une hardiesse de langage toujours croissante.

« La patrie est en danger! disait Brissot. Qui paralyse nos forces? — Un seul homme : celui-là même que la constitution appelle son chef... On vous dit de poursuivre les intrigants et les conspirateurs; et moi je dis : frappez la cour des Tuileries, tous disparaîtront.... La constitution ne peut marcher qu'avec un roi révolutionnaire. Si le roi ne veut pas être révolutionnaire, la législature doit au peuple d'examiner ce fait, et ce que la constitution prescrit lors de ce fait. M. Vergniaud a parlé par hypothèse d'un roi contre-révolutionnaire. Ne raisonnons point par hypothèse. Le roi est-il coupable? il faut le dire hautement. La constitution assure les droits du roi et lui marque ses devoirs. Il est d'ailleurs un droit qui précède celui de tous les pouvoirs constitués : c'est celui du peuple. Ces pouvoirs ne sont que ses délégués : il est leur souverain. Lors donc que ses délégués trahissent leurs devoirs, l'Assemblée doit examiner si la violation est réelle... Vous n'avez pas le droit de remettre la peine

si le délit a été commis. Vous n'êtes que dépositaires du plus beau droit, celui de juger le premier fonctionnaire public... Je demande au nom du peuple et pour le roi lui-même, qui doit le désirer, que sa conduite éprouve un rigoureux examen. Je demande que si vous proclamez que la patrie est en danger, vous discutiez solennellement si le danger vient du roi. »

Les conclusions formelles de l'orateur étaient la mise en accusation du ministère, la déchéance du roi, la dictature de l'Assemblée et la déclaration du danger de la patrie.

Se conformant aux ordres de l'Assemblée, les ministres vinrent rendre un compte détaillé de la situation de leurs divers départements. Le ministre de la guerre donna surtout des informations très-étendues sur l'état des armées, sur les dispositions qui avaient été prises, sur les ressources qui devaient être espérées. Les ministres terminèrent leur rapport en donnant leur démission.

Le lendemain, sur le rapport d'Hérault de Séchelles, une proclamation, adressée aux citoyens français, annonça que la patrie était en danger; une adresse à l'armée, où un appel était fait à son courage et à sa discipline, fut aussi proposée et votée. Aucune mesure politique ne fut adoptée ni même discutée, comme conséquence de cette solennelle déclaration. La majorité de l'Assemblée n'était pas, non plus que le public, disposée au renversement de la constitution et de la monarchie, que voulaient les Girondins. Il n'y avait même aucun accord possible entre les deux factions jacobines. L'une voulait s'emparer du gouvernement; l'autre ne cherchait que le désordre au hasard de ce qui en pourrait sortir; de sorte que les projets des

uns étaient sans cesse compromis et dérangés par les démonstrations excessives des autres.

C'est ce qui fut encore prouvé par l'accueil que reçut à l'Assemblée une pétition de la municipalité de Marseille; beaucoup d'autres, inspirées aussi par des opinions furieuses, étaient chaque jour acceptées et applaudies; celle-là avait passé les bornes.

Elle demandait l'abolition de la royauté. «Il était bien temps, disait-elle, que la nation se gouvernât elle-même; puisque d'après les droits de l'homme, écrits dans la constitution, tous les citoyens étaient également admissibles à tous les emplois, comment les Constituants avaient-ils pu établir que la royauté serait déléguée héréditairement? Les nations ne sont pas faites pour être ainsi sacrifiées. Un tel article dans la constitution etait infâme et criminel. Puis, quoi de plus contraire à l'égalité, qu'un roi inviolable; tout citoyen doit être sous le glaive des lois. Pourquoi le roi en serait-il exempt!... Ainsi, législateurs, si vous voulez être quelque chose et répondre au vœu de la nation, abrogez une loi qu'elle ne peut plus souffrir.»

Les tribunes remplies de fédérés applaudissaient; mais l'Assemblée se leva presque unanimement; de toutes parts on réclamait la punition des signataires de la pétition. Quelques voix essayèrent de demander l'ordre du jour; d'autres le renvoi à une commission. Un député de Marseille, fort connu alors, Martin, à qui Mirabeau avait fait en 1789 une réputation de patriotisme et qu'il avait surnommé le juste, monta à la tribune: «Cette adresse audacieusement criminelle suffirait, disait-il, si elle n'était pas désavouée, pour déshonorer à jamais Marseille;» il affirmait qu'elle

était l'œuvre de quelques factieux dont la ville supportait le joug en gémissant.

Les tribunes publiques interrompaient l'orateur par leurs vociférations; le président ne pouvait leur imposer silence; mais nul dans l'Assemblée n'éleva la voix pour excuser les signataires de la pétition; elle fut renvoyée à la commission, chargée de rendre compte de la situation du pays.

Les fédérés qui arrivaient pour célébrer le 14 juillet, envoyés par les clubs de chaque département, étaient bruyants et désordonnés, ils avaient d'intimes rapports avec les perturbateurs habituels de la paix publique. Le gouvernement et l'administration de Paris ne disposaient plus de moyens suffisants de police et de défense. Les troupes de ligne avaient rejoint l'armée; un décret avait dissous l'état-major de la garde nationale, suspect de conserver quelque attachement pour le général La Fayette; de quotidiennes dénonciations exigeaient le licenciement des compagnies de grenadiers et de chasseurs, composées de citoyens qui se connaissaient entre eux et s'étaient choisis dans la commune intention de maintenir le bon ordre.

Toutefois la célébration du 14 juillet se passa sans tumulte. Pétion avait été rendu la veille à ses fonctions de maire. Il fut le héros de la fête; les rues où marcha le cortége et le Champ de Mars retentirent des cris de : « Vive Pétion ! »

Le roi avec sa famille s'était d'abord placé au balcon de l'École militaire; il descendit ensuite, avec les ministres, pour se joindre à l'Assemblée nationale et marcha, ayant à sa droite le président, sans escorte

militaire, vers l'autel de la patrie qu'on avait élevé sur une large estrade au milieu du Champ de Mars. C'était là que le roi et les députés devaient renouveler le serment à la constitution. Une foule désordonnée d'hommes, armés de piques, en veste ou les bras nus, s'étaient emparés de l'estrade. Il fallut que le roi et l'Assemblée se tinssent plus bas que les gradins qui montaient à cette plate-forme et à l'autel. Le serment fut prêté parmi les cris de : « Vive Pétion ! » les clameurs contre le roi et la constitution, les injures contre La Fayette et la musique qui jouait l'air de : « Ça ira. » On entendait pourtant quelques acclamations de : « Vive le roi ! » partant des compagnies de la garde nationale dévouées à la monarchie constitutionnelle. Au milieu de ce tumulte menaçant, le roi montra cette sérénité de résignation, cette contenance ferme et passive qui n'imposait nul respect à la grossière populace ameutée contre lui, et qui pénétrait de douleur et de découragement tous les gens de bien ; ils s'attendrissaient sur le sort qui attendait le roi et la France et qui chaque jour paraissait plus inévitable. Ainsi se passa cette pompe nationale, et l'on se trouva heureux qu'elle eût été si paisible.

La présence des fédérés à Paris avait augmenté la fermentation et précipitait le cours des événements. Ces hommes occupaient en masse les tribunes de l'Assemblée, obstruaient les abords de la salle, interrompaient les orateurs, pesaient sur les délibérations. La situation devenait effrayante; la partie séditieuse de la population de Paris s'échauffait de plus en plus ; la faction révolutionnaire sentait sa force ; il lui fallait bien en user ; car ce n'était pas une armée disciplinable ; on ne la commandait qu'à la condition d'être

entraîné par elle. Dans une des salles des Jacobins siégeait, pendant les heures de nuit, un directoire secret qui réglait les mouvements de chaque journée, et se concertait avec les chefs de clubs ou les meneurs des sections, en attendant la grande journée de l'insurrection.

Les adresses, les députations, les orateurs pétitionnaires rendaient tumultueuses toutes les séances de l'Assemblée : le langage qui, trois jours auparavant, scandalisait la majorité était outre-passé sans susciter une contradiction de la part des modérés et recevait les encouragements des députés jacobins. La déchéance du roi, la dictature de l'Assemblée, tel était le but qui bientôt devait être atteint ; en même temps les révolutionnaires s'irritaient contre le principal obstacle qui pouvait les arrêter ; ils voulaient détruire le général La Fayette.

C'est qu'en effet, il était préoccupé de la pensée de sauver le roi, non point par religion monarchique, car ses affections étaient pour la forme républicaine, non point par dévouement pour ce prince, dont il n'attendait nulle reconnaissance et à qui il ne pouvait se fier, mais par devoir envers son pays, envers la liberté et pour épargner à cette Révolution, qu'il avait tant aimée et servie, l'affront de porter de si funestes conséquences. Ainsi le général La Fayette, comme le disaient les Jacobins, conspirait contre eux ; mais il voulait que sa conspiration fût constitutionnelle, légale, irréprochable, sans diminution d'une seule liberté, sans dictature d'un jour ; il subordonnait ses projets à de scrupuleuses formalités.

Par une disposition nouvelle des corps d'armée et

un mouvement de troupes concerté entre les généraux, une colonne appartenant à son armée devait passer à vingt lieues de Compiègne. Ce château royal était compris dans le rayon constitutionnel où le roi pouvait légalement faire son séjour. Selon le projet du général La Fayette, le maréchal Luckner et lui auraient été appelés à Paris pour la fédération. Alors, le roi accompagné des deux généraux, se serait rendu à l'Assemblée et aurait annoncé son intention d'aller passer quelques jours à Compiègne, ainsi qu'il en avait le droit. Il y aurait trouvé des gardes nationales fidèles et deux régiments commandés par Latour-Maubourg. Ainsi entouré, le roi, dans toute sa liberté, aurait fait une proclamation interdisant aux princes, ses frères, et aux émigrés d'aller plus avant. Il aurait en même temps déclaré qu'il se tenait prêt à marcher lui-même contre les armées étrangères, si l'Assemblée le trouvait bon.

La Fayette croyait en toute sincérité que le roi, après une telle manifestation, aurait pu rentrer à Paris aux acclamations de tout le peuple et régner désormais sur la France calme, heureuse et libre.

Le roi ne voulut point essayer ce projet; il résista aux instances de quelques serviteurs dévoués qui ne voyaient pas un autre moyen de le sauver; leurs supplications ne furent pas écoutées. Ce n'est pas que le roi soupçonnât la loyauté du général La Fayette; ce n'était pas non plus qu'il discernât ce qu'il y avait d'illusion dans de telles espérances. C'était plutôt la crainte du succès qui préoccupait le roi et surtout la reine, ainsi que leur entourage aristocratique. Voir les résultats de la Révolution triomphalement confirmés, la constitution douée d'une existence réelle et durable; c'était une

pensée qui ne leur était point supportable. « Nous savons bien, disait-on, que M. de La Fayette sauvera le roi, mais il ne sauvera point la royauté. » La reine se souvenait que Mirabeau, peu avant sa mort, lui avait annoncé que si la guerre survenait, La Fayette voudrait tenir le roi prisonnier dans sa tente. D'autres fois la reine, songeant au 6 octobre, disait : « Il serait trop fâcheux pour nous de lui devoir deux fois la vie. »

Quant aux espérances que le roi pouvait placer, soit sur une intervention comminatoire des puissances étrangères, soit sur la contre-révolution à main armée accomplie de concert entre les émigrés et une armée d'invasion, il y entrevoyait de tels dangers que sa répugnance à d'autres projets ne tenait point à ce motif. Il avait nécessairement des relations secrètes avec ses frères ; mais il voulait bien plutôt les arrêter dans l'exécution de leurs desseins que s'y associer. La reine, plus animée et plus mobile que le roi, ne rejetait pas cet espoir de salut; le danger, lorsqu'il n'était pas actuel et menaçant, ne l'effrayait pas; elle était téméraire à le braver et à l'accroître. L'aveuglement et la présomption étaient plus complets encore parmi les serviteurs fidèles et empressés qui accouraient pleins de dévouement pour défendre le roi. Ils lui sacrifiaient, non sans peine, le point d'honneur qui les entraînait à l'émigration. Sans organisation, sans armes, sans uniformes, dispersés dans Paris, sans vouloir s'incorporer aux bataillons royalistes de la garde nationale, ils recevaient des cartes pour entrer au château et attendaient l'ordre et le signal d'y accourir si quelque péril menaçait le roi ; ils venaient faire leur cour et ne recevaient ni consigne, ni direc-

tion. Étrangers par leur position et par leurs préjugés à toutes les circonstances du moment, ils compromettaient par leur langage et leur exagération la cause qu'ils venaient servir. C'étaient eux que le peuple appelait les chevaliers du poignard. Le baron de Viomesnil, qui leur fut d'abord indiqué pour chef, pensait comme eux, « qu'une bonne émente serait l'occasion du triomphe de la royauté[1]. »

Trois bataillons de gardes suisses restaient pour la défense du château ; un décret de l'Assemblée ordonna qu'il en serait conservé un seulement ; les deux autres devaient se rendre à l'armée. Dans la garde nationale, quelques compagnies étaient fermement disposées à défendre le roi constitutionnel. Mais le 20 juin avait montré quelle cause voulait servir la grande masse de cette milice civique et ce qu'on en pouvait attendre pour la défense de l'ordre public. Elle comprenait maintenant des milliers d'hommes sans uniforme, armés de piques et recrutés par les comités de sections.

C'est ainsi que de part et d'autre les forces étaient comptées comme à la veille d'une bataille. Mais l'armée du parti révolutionnaire n'était pas encore au complet.

Le 20 juin avait paru aux Girondins une mutinerie manquée, une insurrection sans force et sans but[2] ; elle avait été suscitée, mais non pas conduite par eux. Afin de la gouverner selon leurs vues et leurs projets, ils voulurent avoir une troupe à leurs ordres, qui leur

[1] Mémoires du général La Fayette.
Mémoires de Barbaroux.

appartînt en propre. Il y avait alors un jeune homme venu de Marseille à Paris pour y soigner les intérêts de la faction qui depuis plus d'une année répandait le trouble en Provence. Dans ces régions méridionales, les opinions s'exaltent facilement jusqu'à la violence et sont toujours prêtes à prendre les armes; le sang avait coulé à Marseille, à Aix, à Arles; un régiment tout entier avait été désarmé; des bandes révolutionnaires avaient fait cause commune avec les massacreurs d'Avignon.

Barbaroux était le chargé d'affaires de cette municipalité de Marseille, qui envoyait de si ardentes pétitions, et qui formait des détachements pour envahir les autres villes de Provence, bravant ou renversant les autorités légales. Barbaroux sollicitait des amnisties pour ces brigandages; il cherchait des protecteurs aux désordres de sa province, soit à l'Assemblée, soit aux Jacobins; il veillait pour arrêter toute mesure répressive.

La bienveillance de Roland, pendant qu'il était ministre de l'intérieur, fut facilement acquise par le délégué marseillais. Mme Roland, prévenue favorablement par sa belle figure, eut confiance en sa vivacité méridionale, jugea qu'il pourrait devenir un grand citoyen dans la future république, et prit de l'influence sur lui[1]. Au moment où les Girondins placèrent leurs espérances sur une insurrection dirigée par eux, Barbaroux leur offrit de faire venir cinq ou six cents hommes et deux pièces de canon, que ses amis détacheraient des gardes nationales de Provence qu'ils avaient à leur disposition

[1] Mémoires de Mme Roland

Il écrivit, et, sans retard, un bataillon fut formé de gardes nationaux pris dans les diverses villes du midi. Il en vint de Marseille, de Toulon, de Nîmes, de Montpellier, d'Avignon; la plupart furent même envoyés par délibération de leurs municipalités, tant l'anarchie était complète dans ces provinces.

Les révolutionnaires qui demandaient ou envoyaient ces auxiliaires pour servir leur cause disaient, et peut-être même se persuadaient, qu'un enthousiaste dévouement recrutait ces soldats de la liberté; en fait, toutes les fois que les meneurs de la faction anarchique avaient envahi des villes, leurs détachements de gardes nationaux s'étaient formés en grande partie de brigands vomis des prisons de Gênes, de Barcelone et des autres ports de la Méditerranée, qui étaient venus se réfugier parmi la populace de Marseille; partout ils avaient commis d'épouvantables excès [1]. C'était cette écume de la population marseillaise que Barbaroux avait mandée et qui s'était mise en marche dans les premiers jours de juillet. La pensée des Girondins était de ne rien tenter avant l'arrivée des Marseillais.

Les attaques dirigées contre le roi et le général La Fayette redoublaient en même temps d'ardeur et d'audace. La tribune de l'Assemblée ne gardait pas plus de mesure que la tribune des Jacobins; les orateurs avaient autant de violence que les pétitionnaires.

La lettre du général La Fayette avait été renvoyée à la commission chargée de l'examen de toutes les questions relatives à l'état actuel du pays. Lemontey fit un

[1] Lettre de Blanc Gilly, député des Bouches-du-Rhône.

rapport, qui concluait à interdire dorénavant aux généraux d'armée et aux chefs militaires le droit de présenter des pétitions étrangères à leur service. Comme cette interdiction n'existait pas encore, le général La Fayette n'avait contrevenu à aucune règle et n'était nullement blâmable.

Ce n'était pas ce que voulaient les Jacobins; ils demandèrent qu'avant de voter, on attendît le rapport qui devait aussi être présenté sur le voyage de La Fayette à Paris et sur sa démarche auprès de l'Assemblée.

Trois jours après un nouveau rapport déclara que la commission n'avait rien reconnu dans la conduite du général La Fayette, qui portât un caractère de délit. Ainsi il n'y avait rien à discuter que la proposition présentée par le premier rapporteur.

Les Girondins s'irritaient de voir que cette masse de l'Assemblée, qui faisait les majorités, et dont ils obtenaient habituellement les complaisantes faiblesses, restait attachée à La Fayette. Un nouvel incident vint ranimer leur espérance; des faits plus graves et d'une autre nature furent imputés au général. L'Assemblée avait décrété que le maréchal Luckner viendrait rendre compte des opérations militaires, des ordres qu'il avait reçus, de l'état actuel des forces disponibles et des dépenses probables de la guerre.

Le maréchal répondit avec convenance qu'il devait un tel compte au roi, chef suprême de l'armée, et que les explications qui lui étaient demandées avaient trop de connexité avec les opérations à venir pour que son devoir lui permît de les donner. En même temps il communiquait ses vues sur le recrutement et sur les moyens d'augmenter l'effectif de l'armée. L'Assemblée se contenta de cette réponse; il fut

convenu que le maréchal se rendrait à la commission des douze, où les informations qu'il donnerait resteraient confidentielles.

Luckner avait acquis une assez grande réputation militaire pendant la guerre de sept ans, comme chef de partisans et commandant de cavalerie légère. Après la paix de 1763, M. de Choiseul l'avait, moyennant une grosse pension, déterminé à passer au service de France. Il n'avait pas eu l'occasion de se faire un nom dans l'armée et avait seulement contribué aux réformes importantes et aux améliorations qui furent opérées à cette époque. C'était un homme de guerre, un soldat, et il n'avait jamais cherché à être autre chose; il parlait mal français et n'entendait pas toujours bien ce qu'on lui disait dans une langue qui n'était pas la sienne. Il n'avait aucune opinion politique et ne voulait point surtout se compromettre en se ralliant à un parti quelconque. On pouvait exercer de l'influence sur lui, mais il ne fallait pas attacher une confiance entière aux paroles qu'on lui faisait dire.

Les Girondins avaient besoin du maréchal pour l'opposer à La Fayette; ils l'entourèrent, cherchant à le faire servir à leurs projets. Dans la commission, Guadet lui demanda s'il avait eu connaissance de la détermination qu'avait prise le général La Fayette de se rendre à Paris : si cette démarche avait eu son approbation et si la marche des armées n'avait pas été combinée de manière à pouvoir enlever le roi. Le maréchal fut intimidé, et pour sortir d'embarras, il répondit : « Je ne me mêle point de toutes ces intrigues. » On ne put en tirer autre chose.

Guadet se borna d'abord à répéter cette phrase à l'Assemblée. Déjà les indépendants du centre cher-

chaient quelque moyen terme, quelque rédaction équivoque qui ressemblât un peu à un blâme du général La Fayette, et qui ne fût point une accusation formelle.

Les Jacobins et la Gironde prétendaient à une victoire complète. Des discours violents se succédèrent. « Je viens briser une idole que j'ai longtemps encensée, » disait Lasource en commençant; puis après une longue diatribe il terminait ainsi : « En démasquant un traître j'ai servi mon pays. Si j'obtiens sa punition j'aurai sauvé la patrie. »

La Fayette fut vivement défendu par Dumolard. L'animosité désordonnée des partisans de l'accusation nuisait à leur cause; l'impression du discours de Lasource avait été refusée; le vote devenait incertain; déjà la clôture de la discussion était demandée. Alors les Girondins introduisirent un motif de délai; Lasource avait affirmé que le général La Fayette, ayant proposé à Luckner de marcher sur Paris, « le maréchal s'était refusé à partager cet acte de scélératesse. » Le témoignage de six membres de l'Assemblée avait été invoqué; ils savaient ce fait du maréchal lui-même, qui en avait parlé devant eux à un dîner chez l'archevêque de Paris. Guadet était un des six témoins cités par Lasource; il assura que les paroles du maréchal lui avaient semblé si positives et si importantes qu'il les avait écrites en rentrant chez lui. Il donna lecture de cette note, d'après laquelle Luckner s'était exprimé ainsi : « C'est M. Bureau de Pusy qui m'a fait cette proposition; je lui ai répondu : « Je ne marcherai que « contre les ennemis du dehors. La Fayette fera ce « qu'il voudra; mais s'il marche sur Paris, moi je « marcherai sur lui, et je le dauberai. »

Les amis du général La Fayette demandèrent que Guadet signât cette note et la déposât sur le bureau.

Pendant cette discussion si importante et si passionnée, les tribunes publiques étaient devenues de plus en plus bruyantes; une foule tumultueuse s'était amassée aux abords de la salle et dans les Tuileries. Le maire de Paris vint rassurer l'Assemblée et affirmer que tout était calme autour du château. Les Girondins demandèrent et obtinrent que la discussion fût ajournée jusqu'à vérification du fait attesté par Guadet.

L'Assemblée reprit le cours de ses travaux, ou pour parler plus exactement, les discussions continuèrent avec une vivacité toujours croissante. Tout contribuait à irriter les esprits; les incidents de chaque jour semblaient se précipiter vers une catastrophe. Une puissante conspiration royaliste venait d'être découverte dans le Vivarais et avait suscité un commencement de guerre civile; tout annonçait le prochain soulèvement des populations du bas Poitou. Le commerce perdait l'activité et la confiance; les nouvelles des armées étaient inquiétantes; les négociations diplomatiques avaient abouti à des ruptures déclarées. Ce n'était cependant pas ces circonstances qui troublaient les séances de l'Assemblée; les députations et leurs menaçantes adresses; les huées ou les applaudissements des tribunes; les injures outrageantes et grossières que les deux partis s'adressaient l'un à l'autre; l'appréhension continuelle des émeutes; ainsi se passaient les journées de la représentation nationale.

Parmi ce désordre, quelques députés, avec un vrai sentiment de patriotisme, avec des connaissances spéciales et avec autant de bon sens pratique que le com-

portait l'universelle perturbation, s'occupaient du recrutement de l'armée, des règlements militaires, des approvisionnements; ils rendaient possible la défense du territoire. Leurs soins contribuèrent à préparer de glorieuses victoires, qui bientôt allaient commencer à illustrer les armes françaises. Dumas et Carnot, d'opinions opposées, apportèrent à l'accomplissement de cette tâche leur dévouement et leur capacité.

La situation devenait si grave, que la Gironde commença à s'en inquiéter; elle apercevait la grandeur et l'imminence du danger. Évidemment il ne s'agissait plus du résultat qu'ils ambitionnaient. Les auxiliaires qu'ils avaient pris et auxquels ils ne commandaient point, ne se proposaient certes pas pour but de leur procurer des départements ministériels, ni de leur laisser exercer le pouvoir au nom d'un roi prisonnier ou déchu.

D'ailleurs ils n'étaient pas eux-mêmes d'accord entre eux. Les uns, comme Brissot, Gensonné, Grangeneuve, Guadet, Lasource, envisageaient sans trop d'effroi les extrémités révolutionnaires; Condorcet, Ducos et surtout Vergniaud, leur premier orateur, reculaient devant les conséquences probables d'une complète révolution. Au total, les Girondins n'avaient pas un dessein arrêté; leurs aperçus de l'avenir étaient incertains et vagues. En ce moment ils parurent se rallier à l'opinion la moins téméraire; ils venaient d'éprouver que la majorité leur échappait, quand ils voulaient aller trop loin. Leurs négociations secrètes avec la cour furent reprises; Guadet, Vergniaud et Gensonné firent remettre au roi une lettre, par l'intermédiaire du peintre Boze et du premier valet de

chambre Thierry. Ils conseillaient de prendre des ministres patriotes et de rassurer les inquiétudes de l'opinion, en s'entourant d'hommes amis de la liberté; Brissot, lui-même, entra en relation avec le ministre des affaires étrangères, Chambonnas. Des paroles lui furent portées par Lacroix, ami de Danton et pensionnaire habituel de la liste civile. Brissot promit de ne plus travailler à la déchéance du roi.

Il tint parole pendant quelques jours. L'Assemblée discutait alors un projet présenté par Gensonné; il avait proposé d'attribuer aux municipalités le pouvoir de mettre en détention les citoyens qui seraient prévenus de complot contre la sûreté de l'État et la constitution; il établissait une distinction entre la police politique et la police judiciaire : c'était entrer dans les voies de l'arbitraire et de la tyrannie. Gensonné demandait ainsi le régime qui, quelques mois après, devait peser sur la France.

Brissot l'appuyait; dans son discours se trouva le passage suivant : « On parle d'une faction de régicides. Je dirai, non pas un paradoxe, mais une vérité, en affirmant qu'il n'y a point de meilleur moyen que le régicide pour affermir la royauté. La résurrection de la royauté en Angleterre fut due au supplice de Charles Ier. Si donc, des républicains régicides existent, ce sont des républicains stupides; les rois devraient les payer pour rendre le républicanisme à jamais exécrable. »

Peu de jours après, Guadet présenta au nom de la commission un projet d'adresse au roi : c'était comme le manifeste des intentions qu'avait à ce moment la Gironde. Il disait : « Vous pouvez encore sauver la patrie et votre couronne avec elle; que le nom

de vos ministres, que la vue des hommes qui vous entourent, appellent la confiance publique, la nation saura sans doute défendre et conserver sa liberté; mais elle vous demande de vous unir à elle pour défendre la constitution et le trône. »

En même temps la Gironde faisait adopter la responsabilité solidaire des ministres, formant un même cabinet : elle écartait ainsi la responsabilité royale.

Brissot traita aussi cette question qui renfermait implicitement la possibilité d'une déchéance tous les jours demandée avec exigence et menace par les pétitionnaires.

« La majorité de la nation veut justice pour tous, disait-il; elle vous blâmerait si le roi était condamné. dans la chaleur, avec légèreté et précipitation. Quoiqu'elle n'acquittât point entièrement le roi, elle pourrait cependant ne pas vous soutenir dans vos mesures ultérieures..... que pourrait vouloir dans de pareilles circonstances un roi contre-révolutionnaire et des puissances coalisées? — Une seule chose : la violation de la constitution. Car ne voyez-vous pas que cette violation entraînerait en faveur du roi cette majorité intermédiaire entre les partis extrêmes? »

Brissot tenait ainsi la promesse qu'il avait faite au ministre; il fut averti par les huées des tribunes qu'il perdait sa popularité révolutionnaire.

Puis arriva la séance où comparut Bureau de Pusy; il s'exprima avec fermeté et même avec hauteur. « Je serai obligé, dit-il, de convaincre d'imposture qui? — ou des législateurs, qu'on devrait distinguer des autres citoyens, à leur modération, à leur justice, à leur amour de la vérité, ou un général, un vieillard vénérable, dont la gloire a marqué la carrière.... sans le

décret qui m'a mandé, j'aurais dédaigné de me justifier des imputations perfides de quelques folliculaires. »

Il expliqua les opérations militaires combinées entre les généraux, et comment M. de La Fayette ayant à expliquer au maréchal Luckner les motifs d'un mouvement qui n'avait pas été prévu, s'était trouvé obligé, non-seulement de lui écrire, mais de lui envoyer un officier supérieur, afin de répondre à toutes les questions et de concerter ce qui devait être résolu. La lettre du général La Fayette fut produite, ainsi que la réponse du maréchal. Une seconde mission de Bureau de Pusy fut justifiée de la même manière et par des témoignages écrits. La correspondance des deux généraux prouvait jusqu'à l'évidence quel avait été le motif réel de leurs communications. Bureau de Pusy termina son discours en défiant les calomniateurs de résister aux preuves qu'il avait présentées. « Sans autres armes que la vérité, je les poursuivrai, disait-il, et je les dépouillerai du manteau hypocrite de probité et de patriotisme sous lequel ils se déguisent. »

Le général La Fayette avait écrit à l'Assemblée ; sa lettre de quelques lignes se terminait par ces mots : « Je suis interpellé sur un fait : ai-je proposé à monsieur le maréchal de marcher avec nos armées sur Paris? Je réponds en quatre mots fort courts : cela n'est pas vrai : » Le maréchal écrivait de son côté : « Jamais proposition de marcher sur Paris ne m'a été faite. »

Enfin Hérault de Séchelles, un des six députés qui assistaient au dîner de l'archevêché, déclara que le maréchal ayant beaucoup de difficulté à s'exprimer en français, il était possible que ses expres-

sions eussent été mal entendues; mais quant à lui, il se rappelait les paroles suivantes : « La Fayette m'a fait faire par Bureau de Pusy des propositions horribles. »

L'évidence des preuves, et plus encore l'éloquence militaire de Bureau de Pusy avaient produit une vive impression sur l'Assemblée. Lasource et Guadet répliquèrent avec une injurieuse vivacité, mais sans produire aucune preuve de leur assertion. Bureau de Pusy fut admis aux honneurs de la séance et fort applaudi par le parti modéré et par les indépendants. L'affaire fut encore renvoyée à la commission.

Le lendemain advint un incident nouveau, qui devait avoir de graves suites. Les Marseillais, que Barbaroux avait mandés, arrivaient à Paris; il accourut au-devant d'eux, jusqu'à Charenton; avec une joie expansive, il les embrassa comme des frères qui venaient combattre pour la Révolution[1]. Un repas amical réunit leurs chefs avec plusieurs Jacobins, qui étaient venus à ce rendez-vous. Bourdon de l'Oise, ami de Danton, Fournier l'Américain, déjà célèbre dans les insurrections et les massacres et qui allait le devenir davantage encore; un nommé Héron d'une réputation à peu près pareille et servant habituel de Marat. Tels étaient les hommes avec lesquels Barbaroux s'était mis en relations amicales. Par ses opinions et ses espérances, il appartenait toutefois aux Girondins et il travaillait pour l'accomplissement de leurs projets.

Les Marseillais étaient destinés à agir dès le lendemain. On comptait, par cette promptitude, surprendre

[1] Mémoires de Barbaroux.

les Tuileries sans défense, n'avoir point de combat à livrer, pas de sang à verser. Les hommes des faubourgs, les habitués des émeutes devaient, au nombre de quarante mille, se porter jusqu'à la place de la Bastille, au-devant de leurs frères de Marseille. De là, suivant la rue Saint-Antoine, on aurait pris facilement possession de l'Hôtel de Ville où l'on avait de grandes intelligences ; on y aurait installé un nouveau corps municipal, et prenant les canons de la garde nationale, on aurait marché par les quais jusqu'aux Tuileries ; alors, campant dans le jardin, on aurait bloqué le château sans chercher à y pénétrer. L'ordre le plus strict devait être maintenu. Les Girondins voulaient une insurrection sainte et majestueuse, comme la liberté. La volonté du peuple devait être proclamée ; l'Assemblée serait invitée à garder la nation française de tout dommage. Ainsi on aurait, selon l'événement, obtenu soit la satisfaction de tous les griefs, soit la suspension ou la déchéance du roi. L'espoir des Girondins était que par la terreur, ils forceraient la cour à se jeter dans leurs bras et à chercher asile dans leurs talents et leur popularité [1].

Ce programme ne pouvait être exécuté sans avoir pour complice Santerre, qui était alors le général des insurrections. Pétion avait aussi un rôle nécessaire quoique inactif. Santerre avait promis les quarante mille hommes. Le lendemain les faubourgs restèrent calmes. A peine deux cents fédérés et quelques gardes nationaux armés de piques vinrent-ils au-devant des Marseillais.

Quatre jours auparavant, le 26 juillet, lorsque les

[1] Rœderer. — Chronique des cinquante jours.

Marseillais n'étaient pas encore arrivés, une vaste émeute concertée et préparée par les comités des Cordeliers et des Jacobins avait avorté par l'inertie et même la résistance de Santerre et surtout de Pétion, à qui plus tard ce fait fut reproché.

Était-ce qu'il se réservât pour une occasion où le succès paraîtrait plus certain? Ou bien avait-il, ainsi que Santerre, reçu quelque rançon payée par la liste civile, ce qui n'était point rare. Pétion lui-même n'était pas à l'abri de semblables soupçons [1].

Vers ce temps-là, comme la liste civile s'était épuisée à tant de corruptions, sans que le roi fût désabusé de cet inutile et honteux moyen, il chargea Bertrand de Molleville d'emprunter cinq cent mille francs au procureur général de l'ordre de Malte, le commandeur d'Estourmel. Dans les premiers jours de la captivité du Temple, la reine disait : « De quoi nous a servi cet argent? Les sommes que nos amis ont distribuées à Lacroix, Pétion et autres les ont-elles empêchés de nous trahir? »

Ceux qui spéculaient ainsi sur les craintes et la duperie de la cour continuaient à servir leur parti et ne le trahissaient pas; ils n'avaient point de scrupule. « C'est autant de pris sur l'ennemi, » disait Danton.

Le cortége des Marseillais parcourut les rues de Paris sans être destiné ce jour-là pour une insurrection; mais il était bruyant et désordonné. Tous portaient des cocardes en laine; chemin faisant, ils rencontrèrent de paisibles citoyens dont la cocarde était formée

[1] Toulongeon. — Mémoires du général La Fayette. — Bertrand de Molleville. — Hue.

avec des rubans[1]. Il leur parut que les couleurs nationales, lorsqu'elles étaient sur la soie, devenaient un signe d'aristocratie. Un passant, insulté par eux, ne voulut pas quitter sa cocarde; ils le maltraitèrent. Une boutique où étaient en vente des cocardes semblables fut saccagée.

Semant ainsi le trouble sur leur passage, les Marseillais arrivèrent aux Champs-Élysées, où un dîner leur avait été préparé par les soins de Santerre. Dans un jardin voisin, des gardes nationaux du bataillon des Petits-Pères, au nombre d'environ quarante, étaient réunis aussi en un repas. Une rixe s'éleva d'abord à travers la palissade qui séparait les deux jardins; des pierres furent lancées par les Marseillais. Puis, après le dîner, lorsqu'ils sortirent, la querelle recommença dans les Champs-Élysées, s'anima de plus en plus et devint une véritable bataille, que Santerre tenta vainement d'apaiser. Un lieutenant de la garde nationale, nommé Duhamel, agent de change, fut tué à coups de sabre, dans la rue Saint-Florentin, en se défendant avec un pistolet qui ne fit point feu. Le bataillon des Filles-Saint-Thomas s'assembla pour venir secourir ses frères d'armes; la générale fut battue. Toutefois on parvint à faire cesser le désordre.

Dès le soir même, une députation de gardes nationaux se présenta à l'Assemblée pour demander justice. « Nous sommes tous, dirent-ils, dévoués à la défense de la liberté; nous n'avions fait aucune insulte à la constitution. Cependant nous avons été assaillis d'une grêle de pierres; six cents furieux sont

[1] *Journal de Paris*, 2 août 1792. — Lettre de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

tombés sur nous, à coups de sabre et de pistolet; ils ont assassiné un de nos camarades. — Tant mieux! » s'écria une voix dans les tribunes publiques. — « Nous vous demandons justice! le sang de nos frères crie vengeance! La garde nationale de Paris vous a bien défendus. Vous ne verrez point de sang-froid commettre, sous vos yeux, de tels assassinats. »

Interrompue souvent par les huées des tribunes, la députation obtint néanmoins les honneurs de la séance; mais on vit entrer aussitôt d'autres gardes nationaux apportant un récit différent. Ils étaient de garde au château des Tuileries, et avaient vu le roi et la reine donner des marques d'intérêt aux blessés qui cherchaient asile dans le palais. Cette déposition était destinée à atténuer la première, et à faire supposer que les plaignants étaient des royalistes et des chevaliers du poignard, qui avaient provoqué les Marseillais. Un député parla dans le même sens, comme témoin oculaire. L'Assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur ce que la justice devait avoir son cours ordinaire.

Le lendemain, des pétitions furent encore présentées en opposition les unes aux autres. Le 3 août, une députation des Marseillais eux-mêmes vint d'un ton impérieux demander la déchéance du roi, et parmi les griefs il lui était reproché de se faire le défenseur officieux des grenadiers des Filles-Saint-Thomas. Le ministre de la justice avait en effet ordonné, au nom du roi, des poursuites contre les auteurs de ces criminels désordres.

Plusieurs députés du parti jacobin certifièrent que les Marseillais disaient l'exacte vérité. L'Assemblée resta froide et consternée. Il y avait complète évidence

contre ces assertions. Des témoignages irrécusables certifiaient que les convives du repas de la garde nationale ne s'étaient attiré par aucune agression les violences exercées contre eux. Mais il ne restait nulle espérance de voir le désordre réprimé et puni ; l'autorité des lois avait cessé ; tout administrateur ou magistrat qui, pour leur obéir, tentait de faire son devoir et de poursuivre les délits, était dénoncé à l'Assemblée par d'impérieuses pétitions. Une majorité docile donnait, sans enquête, sans réflexion, louange aux délinquants, blâme aux organes de la loi. Un citoyen, nommé Paris, avait dit à la tribune de sa section : « C'est ici un combat à mort de la liberté contre le despotisme ; il faut que Louis XVI succombe ou la liberté. » Ces paroles avaient semblé séditieuses au ministère public ; des poursuites avaient été commencées et un mandat d'arrêt décerné contre Paris. Des députés de la section vinrent dénoncer les magistrats.

« Ces expressions ne sont pas coupables, disait Duhem ; Louis XVI a violé ses serments. » — Un député représenta modestement que la justice devait avoir son cours et que le pouvoir judiciaire était indépendant du pouvoir législatif. « Quoi ! s'écria Grangeneuve, on ose parler de la hiérarchie des pouvoirs et de la longue échelle des tribunaux ! Misérable praticien ! Grand Dieu ! cet homme n'est pas né pour la liberté. »

Déjà, depuis plusieurs jours, le duc de La Rochefoucauld et plusieurs autres membres de l'administration départementale de Paris avaient donné leur démission. Aucune action légale exercée dans les limites du pouvoir exécutif ne pouvait subsister devant le torrent des calomnies, le soulèvement des passions

révolutionnaires et la haine crédule dont les masses populaires avaient été échauffées. Une foule confuse se précipita à la barre de l'Assemblée au nom de la section des Quatre-Nations; ils criaient vengeance : leurs pères, leurs frères, leurs enfants avaient été empoisonnés dans les hôpitaux militaires. « Ce ne sont point des plaintes, ce sont des hurlements que nous poussons vers vous. Ah! si nous n'avions pas eu tant de patience; si nous les avions exterminés jusqu'au dernier, la Révolution serait achevée et la patrie ne serait pas en danger. Nous attendons vengeance de vous. — Oui! oui! vous l'aurez, » répétaient de nombreuses voix parmi l'Assemblée.

Il s'agissait d'un fait dont l'Assemblée avait déjà connaissance; elle avait envoyé au camp de Soissons trois commissaires pour vérifier l'état des approvisionnements, et la conduite de l'administration militaire, dénoncée tous les jours par les fédérés, qui composaient ce commencement de corps d'armée. Ces commissaires étaient spécialement chargés de s'informer comment il se pouvait faire que des morceaux de verre se fussent trouvés dans le pain de quelques soldats.

C'était le sujet des hurlements de la section des Quatre-Nations : voilà ce qui excitait la sympathie des Jacobins de l'Assemblée. Pour tout homme sensé et de bonne foi, il était clair que ce devait être un accident. Aussi les Girondins, qui, de moment en moment, se troublaient davantage de cette exaltation populaire, excitée par un parti où ils n'avaient nulle autorité, voulurent prendre leurs précautions et ne se pas associer à cette absurdité.

Lasource engagea les citoyens à se méfier des agents

de la cour, qui, se jouant des alarmes crédules de la population, cherchait à l'agiter et à produire le désordre, afin d'avoir à le réprimer.

Le lendemain, une lettre des commissaires apprit à l'Assemblée que la boulangerie militaire avait été établie à Soissons dans une vieille église, et que des enfants ayant cassé une vitre en jetant des pierres, des fragments de verre étaient tombés dans le pain. « Il n'y a pas eu de crime médité, mais une grande négligence, et ce n'est point la seule que nous ayons à dénoncer. » Carnot, qui envoyait ce rapport, craignait de justifier trop l'administration.

Maintenant que les Marseillais étaient arrivés et, qu'à vrai dire, ils étaient maîtres de Paris, il n'y avait plus à compter sur un moment de répit. La catastrophe devenait imminente. Les Girondins espéraient encore la gouverner et en régler les conséquences ; mais ils n'étaient pour rien dans ce qui était préparé.

Le comité insurrectionnel, délégué par la réunion qui s'assemblait secrètement dans une salle des Jacobins, avait d'abord été composé de cinq membres seulement, gens obscurs dont les noms sont restés ignorés, quoiqu'on les retrouve en explorant les documents contemporains. Tout se passait alors comme il arrive toujours dans les occasions semblables. Des hommes subalternes, plus ardents ou plus pervers que les chefs de parti, s'étaient chargés d'exalter des combattants recrutés dans la portion infime de la populace, et parmi ceux que leurs délits ou leurs désordres ont classés hors de la société ; ils les avaient sous leur direction et devaient les lancer à l'assaut, lorsque les conspirateurs habiles jugeraient que le moment

de jeter le dé était venu, se réservant de paraître quand la partie serait gagnée.

Le comité s'était adjoint successivement quelques hommes destinés à exercer une influence active ou à prendre un commandement parmi les combattants : Westermann, aventurier alsacien, déjà familier avec la tactique des émeutes, dévoué à Danton et d'une vaillance téméraire; Fournier l'Américain; le Polonais Lazouski; Santerre; Alexandre, chef du faubourg Saint-Marceau; Carra, le journaliste, aussi ardent révolutionnaire qu'aucun des autres. Non-seulement les Girondins étaient étrangers à ce pouvoir exécutif de l'insurrection; mais les hommes importants parmi les véritables révolutionnaires, Danton, Robespierre, Marat, restaient à l'écart, tout en se tenant au courant des mesures d'exécution.

Pétion avait placé les Marseillais dans une caserne du faubourg Saint-Honoré. Ce quartier était trop éloigné des lieux où les rassemblements devaient se former, où l'émeute devait commencer; ils n'étaient pas assez sous la main des chefs du mouvement et pouvaient encore agir sous la direction des Girondins. Barbaroux, qui les avait appelés à Paris, conservait une certaine autorité sur eux. Les amis de Danton, Fréron et Panis, entamèrent une négociation pour que les Marseillais fussent casernés auprès du club des Cordeliers. Barbaroux, dont les idées étaient conformes aux opinions de Mme Roland, de Brissot, de Pétion, avait en même temps d'intimes rapports avec les plus effrénés Jacobins, avec les hommes qui allaient mettre la main à l'œuvre. Il était leur complice, sans bien savoir quel était leur complot. Il s'était lié avec Marat; les horribles propos qu'il lui entendait pro-

férer, les appels à d'immenses massacres, tant d'audace mêlée à une risible poltronnerie, étonnaient souvent Barbaroux; mais il savait, ainsi que le disait Mme Roland, « que dans les révolutions, les plus actifs ne sont pas toujours les plus purs; il faut laisser faire ceux-là; mais l'objet du mouvement atteint, il faut se dépêcher de rétablir l'ordre, pour éviter la dissolution[1]. » Barbaroux se résignait donc à la société de Marat; il pensait que ses discours sanguinaires n'étaient pas l'épanchement d'une âme atroce, mais un délire de l'esprit. Il tâchait de donner des consolations à cette tête dérangée.

C'était le moment de savoir, avant d'agir, quel but on se proposait et ce qu'on voulait faire. Marat avait des idées si étrangement désordonnées qu'il écrivit et voulut faire imprimer quelques pages pour appeler la colère des Marseillais, non sur la cour, mais sur l'Assemblée; Barbaroux empêcha cette publication.

Robespierre était plus grave et plus réservé. Il voulut avoir une conversation avec Barbaroux, qui le trouva pénétré d'un orgueil porté jusqu'à l'adoration de lui-même. Robespierre se vanta d'être pour beaucoup dans le mouvement révolutionnaire. « Mais il s'arrêtera, disait-il, si un homme extrêmement populaire ne s'en déclare pas le chef et ne lui imprime pas une accélération nouvelle. »

Un ami de Barbaroux, comme lui préposé à la conduite des Marseillais, répliqua aussitôt : « Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi. » La conversation se termina ainsi. Mais les amis de Robespierre la reprirent plus tard, pour expliquer qu'il s'agissait

[1] Mémoires de Mme Roland. — Mémoires de Barbaroux.

seulement d'une dictature de circonstance et temporaire; puis ils parlèrent avec dédain des prétentions ambitieuses qu'avaient aussi Brissot et Pétion.

Le point important de la négociation ne présenta nulle difficulté; les Marseillais furent casernés aux Cordeliers; dès lors ils passèrent aux ordres de Danton.

Tout étant ainsi disposé, une députation de fédérés pouvait, le 3 août, venir dans l'Assemblée et parler en ces termes : « Nous vous demandons une réponse catégorique : pouvez-vous nous sauver, oui ou non? Le peuple est levé; il veut sauver la chose publique et vous sauver avec elle. » A ce même moment un message du roi venait porter les esprits à un plus haut degré d'excitation.

Depuis quelques jours circulait à Paris une proclamation, qui restera à jamais célèbre, la proclamation du duc de Brunswick, cette insolente menace adressée à la nation par le généralissime des armées qui venaient envahir le territoire et dicter des lois à la France. On y lisait entre autres paroles : « Les gardes nationaux, qui combattront les troupes des alliés, seront punis comme rebelles à leur roi et perturbateurs de la paix publique. Les généraux, officiers et soldats, sont sommés de se soumettre au roi, leur légitime souverain. Les administrateurs seront responsables sur leurs biens et leur tête de tous les délits qu'ils ne se seront pas efforcés d'empêcher dans leur territoire. Les habitants des villes, bourgs et villages, qui oseraient se défendre contre les troupes des alliés, seront punis selon la rigueur du droit de la guerre; leurs maisons seront démolies et brûlées. La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction sont tenus de se

soumettre, de rendre au roi sa liberté, de lui assurer l'inviolabilité et le respect, devoirs des sujets envers leur souverain. Leurs majestés impériale et royale rendent personnellement responsables, pour être punis militairement, sans espoir de pardon, les membres de l'Assemblée nationale, du district, de la municipalité, de la garde nationale et tous autres qu'il appartiendra. Si le château des Tuileries est forcé ou insulté, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs majestés; s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur conservation, à leur sûreté, à leur liberté, les souverains alliés déclarent, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, qu'ils en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. »

A peine cette proclamation fut-elle connue à Paris et reproduite par les journaux, qu'elle excita une indignation universelle. Le sentiment patriotique fut sincère et animé; sur ce point les nuances d'opinion s'effaçaient dans l'unanimité nationale.

Un message du roi arriva à l'Assemblée, porté par tous ses ministres. C'était une assurance nouvelle de ses intentions. Après avoir parlé des efforts qu'il avait tentés pour maintenir la paix, le roi protestait qu'il n'avait négligé aucun moyen pour assurer le succès de la guerre. « Si l'événement n'a pas encore répondu aux espérances de la nation, ne devons-nous pas en accuser nos divisions intestines? Mais la nation verra croître mes efforts avec ceux des puissances ennemies.... J'ai accepté la constitution. Depuis ce moment, je me suis fait une loi d'y être fidèle. J'ai fait ce que j'ai dû : c'est assez pour le cœur d'un homme

de bien. Jamais on ne me verra composer sur la gloire et les intérêts de la nation, ni recevoir la loi des étrangers ou celle d'un parti. C'est à la nation que je me dois; je ne fais qu'un avec elle. Je maintiendrai jusqu'à mon dernier soupir l'indépendance nationale. Les dangers personnels ne sont rien auprès des dangers publics. Ah! qu'est-ce que les dangers personnels pour un roi à qui on veut enlever l'amour du peuple? C'est là qu'est la véritable plaie de mon cœur. Un jour peut-être le peuple saura combien son bonheur m'est cher, combien il fut toujours et mon seul intérêt et mon premier besoin. Que de chagrins pourraient être effacés par la plus légère marque de son retour! »

Tout cela était vrai; mais d'autres sentiments, d'autres regrets, d'autres espérances étaient vrais aussi; il n'y avait point fausseté, ni trahison, mais une faiblesse de caractère, une indécision de jugement qui succombaient sous la fatalité d'une situation accablante. Ce furent les adieux, les dernières paroles que Louis XVI adressa à la nation, qu'il n'osait plus appeler son peuple.

Le message du roi fut entendu avec de fréquentes interruptions. Ducos et Isnard en prirent occasion pour renouveler d'odieuses imputations. L'impression fut refusée.

Alors entra Pétion à la tête d'une députation; il apportait une adresse du conseil général de la commune de Paris. C'était un long acte d'accusation contre le roi; il se terminait ainsi: « Le chef du pouvoir exécutif est le premier chaînon de la chaîne contre-révolutionnaire; il semble participer aux complots de Pilnitz. Son nom lutte chaque jour contre celui de la nation;

son nom est un signal de discorde entre le peuple et ses magistrats, entre les soldats et leurs généraux. Loin de s'être opposé par aucun acte formel aux ennemis du dehors et de l'intérieur, sa conduite est un acte formel et perpétuel de désobéissance à la constitution. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie; mais la constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la constitution; nous l'invoquons à notre tour et nous vous demandons sa déchéance.... Cette grande mesure une fois portée, nous demandons que des ministres solidairement responsables, choisis par l'Assemblée nationale, mais hors de son sein, nommés à haute voix, exercent provisoirement le pouvoir exécutif, en attendant que la volonté du peuple, notre souverain et le vôtre, soit légalement prononcée dans une convention nationale, aussitôt que la sûreté de l'État pourra le permettre. »

L'adresse de la municipalité fut accueillie par les frénétiques applaudissements des tribunes; elle fut renvoyée à la commission.

Grangeneuve voulait que la question de déchéance fût discutée dès le lendemain; elle fut ajournée au 9 août.

Dès le lendemain la section Mauconseil envoya à l'Assemblée un arrêté pris par six cents citoyens qui avaient délibéré sur les dangers de la patrie. « Considérant l'inique perfidie du pouvoir exécutif; qu'il est impossible de sauver la liberté par la constitution; que Louis XVI a perdu la confiance de la nation et que les pouvoirs constitués n'ont de force que par l'opinion, la section déclare qu'elle ne reconnaît plus

Louis XVI pour roi des Français et abjure ses serments comme surpris à la foi publique. »

En conséquence, la section avait résolu de se porter tout entière dans le sein du corps législatif, pour lui notifier cette déclaration, se réservant, suivant la réponse qui lui serait faite, de prendre telle détermination ultérieure qu'il appartiendrait. Ces mêmes citoyens de la section Mauconseil avaient adressé leur arrêté aux quarante-sept autres sections de Paris, et leur avaient donné rendez-vous au boulevard de la Madeleine, pour se porter sur l'Assemblée.

Une telle déclaration était le commencement du combat. L'Assemblée, tout abattue et domptée qu'elle était, subsistait encore; la Gironde elle-même reculait devant un désordre qu'elle avait appelé et préparé. Elle n'avait pas cessé d'espérer que ses auxiliaires seraient à la fois dociles à ses projets et terribles au gouvernement.

Cambon appuya la proposition qui fut faite d'improuver l'arrêté de la section. « Mettons tous nos soins, disait-il, à prévenir la guerre civile. On ne désire, dans tous les partis, rien tant que de voir les citoyens armés les uns contre les autres. Il faut nous mettre sur la brèche et avoir le courage de tout dire pour prévenir un choc entre les citoyens. Il y en a peu qui sachent tracer la ligne de démarcation entre la liberté et la licence, ou ce que j'appellerai l'usurpation de la souveraineté. Ne repoussons pas le peuple; calmons-le; montrons-lui que certains intrigants le poussent à sa ruine, en lui parlant sans cesse de sa souveraineté. » Il concluait en demandant que la commission fît séance tenante un rapport sur cet arrêté. Cela fut ainsi résolu.

Alors se présenta une députation de la section des Gravilliers; celle-là se disait envoyée par trente mille citoyens du faubourg Saint-Antoine; elle renchérissait sur l'arrêté de la section Mauconseil. « Nous vous demandons de déclarer sur-le-champ qu'il y a lieu à accusation contre Louis XVI. Nous vous laissons encore l'honneur de sauver la patrie; mais, si vous refusez de le faire, il faudra bien que nous prenions le parti de nous sauver nous-mêmes. »

Stanislas Girardin s'indigna d'un tel langage. « Il faut, dit-il, que l'Assemblée nationale fasse respecter la souveraineté du peuple, ou qu'elle s'ensevelisse sous les corps des factieux. » On se borna à passer à l'ordre du jour, et Vergniaud vint, au nom de la commission, proposer le décret suivant :

« Considérant que la souveraineté appartient à tout le peuple, et non pas à une section du peuple; qu'il n'y aurait plus ni gouvernement, ni constitution, si chaque citoyen, ou chaque section isolée de l'empire, pouvait délibérer qu'elle se dégage d'un serment qui lui déplaît, et qu'elle refuse obéissance à celle des lois ou des autorités constituées qu'elle voudrait ne plus reconnaître; considérant que, si un amour ardent de la liberté a seul déterminé les citoyens à prendre cette délibération et à l'envoyer aux autres sections, il importe néanmoins à l'ordre social de réprimer des écarts qui pourraient avoir les suites les plus funestes : l'Assemblée nationale annule comme inconstitutionnel l'arrêté de la section Mauconseil et invite les citoyens à se mettre en garde contre les intrigues de ceux qui, par la violation de la loi, cherchent à compromettre la tranquillité publique et la liberté elle-même. » Ce décret fut adopté à l'unanimité.

Toutes les sections de Paris n'étaient point entraînées dans les excès que suscitaient les conspirateurs révolutionnaires. La section de la Chaussée d'Antin, qui se nommait alors section Mirabeau, envoya à l'Assemblée une députation de trente-huit jeunes hommes équipés et armés, qui allaient partir pour l'armée. La section avait rejeté l'arrêté Mauconseil ; indignée en même temps de la proclamation du duc de Brunswick, qu'elle qualifiait d'audacieuse et d'atroce, elle venait de pourvoir à l'équipement de ces trente-huit volontaires. Ils ne sollicitaient d'autre faveur que d'être placés aux postes les plus dangereux. L'enthousiasme patriotique et l'ardeur de défendre la France contre les étrangers et les émigrés n'avaient rien de commun avec l'esprit de désordre et d'insurrection.

D'autres sections désavouèrent l'adresse présentée par Pétion et les actes des Gravilliers et de Mauconseil. Ce qui se passa à l'Assemblée à l'occasion de la section des Filles-Saint-Thomas fut un témoignage de plus des haines et des discordes qui animaient les citoyens les uns contre les autres. Une députation était venue renier l'adresse présentée au nom de la commune de Paris, et assurait que les prétendus délégués de la section qui avaient concouru à l'adresse de la commune, n'avaient pas été élus.

Les vociférations des tribunes publiques avaient souvent interrompu cette déclaration. Vaublanc réclama contre ce désordre et demanda l'évacuation des tribunes. Le tumulte passa dans l'Assemblée. Les députés modérés quittaient leur place et voulaient sortir de la salle. Vaublanc continua courageusement : « Je prie monsieur le président de rappeler sévèrement à leur devoir les membres de l'Assemblée

qui répondent à des clameurs par des clameurs plus indécentes encore. Si les cris continuent, je ferai, non pas avec colère, mais froidement, la motion de quitter Paris. Cette détermination ne sera point inspirée par la crainte; le courage d'un représentant n'est point tel que le courage d'un soldat. Son devoir est de conserver sa liberté, sans laquelle la liberté du peuple ne subsiste plus. Vous ferez donc acte de courage en quittant Paris, si les tribunes continuent à insulter la souveraineté nationale et les lois constitutionnelles. Je demande que la commission fasse demain un rapport sur la police des tribunes. » Cette proposition fut adoptée.

Les actes des sections Mauconseil et des Gravilliers n'appartenaient pas aux projets de la Gironde, mais l'adresse de la commune, solennellement présentée par Pétion, était concertée avec ses amis. Elle venait d'être désavouée par la section des Filles-Saint-Thomas. Brissot demanda la parole : « La section des Filles-Saint-Thomas, dont je suis habitant, renferme deux partis : l'un respectable, est composé de patriotes, de ces hommes que l'on désigne sous le nom de sans-culottes; l'autre qui est la portion gangrenée de la section, est composé de financiers, d'agents de change, d'agioteurs, qui ont nui aux succès de la liberté plus que les armées prussiennes et autrichiennes. C'est de ce foyer de contre-révolution qu'est sortie la réclamation qu'on vient de lire. Les commissaires qui ont concouru à l'adresse de la municipalité demandent à être entendus. »

Dans ce discours de Brissot se retrouvaient cette provocation d'envie et de haine adressée aux pauvres contre les riches, cet appel à la guerre civile et au

renversement de la société, que plus d'une fois il avait déposés dans ses livres et ses pamphlets. Chénier, rédacteur de l'adresse municipale, et frère d'André Chénier, entra avec Collot d'Herbois à la tête de cette nouvelle députation. L'orateur parla moins du fait en question que de la publicité qu'il proposait de donner aux assemblées de section. Alors elles se composaient des citoyens ayant le droit de vote. Les pétitionnaires voulaient le suffrage universel, et en attendant ils demandaient que la section délibérât en présence de tous, sans la distinction de cens établie par la constitution.

Le lendemain, le vœu du suffrage universel se retrouva dans la longue liste des volontés impérieusement signifiées à l'Assemblée, au nom des fédérés et des Marseillais qui, avec un grand nombre d'habitants de Paris, s'étaient réunis au Champ de Mars. Leurs délégués au nombre de vingt entrèrent dans la salle avec une bannière surmontée d'un bonnet rouge, et portant pour légende : « Suppression du pouvoir persécutif. » La parole fut accordée à leur orateur.

Faisant appel à la déclaration des droits de l'homme, il argua de nullité tous les décrets rendus par l'Assemblée nationale depuis la fuite de Varennes, et demanda que Louis XVI fût censé avoir abdiqué la couronne. Ensuite il témoigna la volonté que les assemblées primaires fussent soudain convoquées pour confirmer la déchéance et élire une convention nationale; que tout citoyen qui n'était ni errant, ni vagabond, qui payait une contribution publique, qui avait la propriété sacrée de son travail, qui faisait un service quelconque pour défendre la patrie, fût admis à voter; que tous les états-majors de l'armée fussent

licenciés ; qu'aucun noble ne pût être général en chef ; que La Fayette fût mis en accusation ; qu'une levée d'un homme sur dix fût ordonnée ; que les ministres patriotes fussent réintégrés ; qu'on renouvelât toutes les administrations départementales ; qu'on rappelât tous les ambassadeurs et les agents français à l'étranger ; qu'il fût fait des lois sévères contre l'usure et le monopole qui sont des assassinats moraux ; qu'on destituât tous les commandants de place.

Tel était le programme des Cordeliers et des Jacobins, de Danton et de Robespierre, comme l'adresse de la commune avait été le manifeste de la Gironde. Le président répondit : « Les représentants du peuple n'ont d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont donnés par la constitution. » On voulut le rappeler à l'ordre, pour avoir exprimé une opinion, au lieu de répondre seulement par la formule : « l'Assemblée examinera votre pétition. » Puis les fédérés furent admis aux honneurs de la séance.

Évidemment tout était prêt pour l'attaque ; les meneurs de l'insurrection attendaient et demandaient le signal. Pétion hésitait encore, il n'était pas assuré du succès. D'ailleurs la Gironde persistait dans son projet d'obtenir, en intimidant l'Assemblée, la mise en accusation de La Fayette, la déchéance et la captivité du roi.

Le 8 août, Jean de Bry, au nom de la commission, fit un rapport qui concluait à l'accusation du général La Fayette. Le récit de Guadet et la conversation de l'archevêché avaient reçu de trop clairs démentis pour que le rapporteur y insistât beaucoup. Une lettre de La Fayette à Luckner, lettre avouée, devint le corps du délit. « Je ne puis me soumettre en silence à la tyrannie

qu'exercent des factieux sur l'Assemblée nationale et sur le roi, en faisant sortir l'une de la constitution, en mettant l'autre en danger de sa destruction politique et physique. » C'étaient ces paroles de la lettre, qui, selon la commission, constituaient la preuve d'un complot.

Une accusation de cette nature ne pouvait être, disait le rapporteur, assujettie aux garanties judiciaires ; elle avait nécessairement le caractère politique. « Le véritable délit de La Fayette, c'est d'avoir voulu opposer une minorité orgueilleuse, qu'il appelle les honnêtes gens, à la majorité de la nation.... Il s'est donc rendu coupable d'avoir fomenté une guerre civile. A l'égard de ce délit la loi est claire, c'est à vous à l'appliquer. »

Avant que la discussion commençât, Pastoret annonça que l'accusation avait été votée dans la commission à la majorité d'une seule voix, huit contre sept. Vaublanc prit la défense du général La Fayette ; son discours fut courageux et éloquent ; il reporta l'accusation sur les clubs et les comités, qui faisaient arriver de tous les points de la France des pétitions, des fédérés et des gardes nationaux. Il parla de la gloire du général, augmentée par la haine honorable des aristocrates et des factieux ; il dit que, dans la noble situation où s'était placé La Fayette, il n'avait pas d'autre asile que la liberté. Vaublanc termina par une citation de Condorcet, où l'éloge de La Fayette avait été écrit par une vive admiration.

L'Assemblée restait impassible ; les convictions étaient formées d'avance, ou pour parler plus exactement, chacun avait pris sa résolution ; la solennelle gravité de la délibération pesait sur toutes les opinions. On n'avait pas besoin de discours ; on voulait voter.

Brissot avait dit la veille à un ami du général La Fayette : « J'accuserai demain l'homme que j'estime le plus. » Il avait un discours tout fait : il voulut parler. Il examina longuement la conduite militaire de La Fayette, discuta les mouvements de son armée, disant que s'il n'y avait pas eu trahison, il y avait incapacité. A ce propos, il cita l'amiral Byng, condamné à mort pour avoir manqué de vaincre, par assimilation de l'ignorance à la mauvaise volonté.—Avoir paru devant l'Assemblée, pour y porter le vœu de son armée, était le second chef d'accusation. — S'être inquiété pour la vie du roi lorsque l'Assemblée nationale était prête à s'ensevelir avec lui, était un outrage au pouvoir législatif et un troisième grief. — Le quatrième consistait à avoir écrit la lettre où il demandait la répression des clubs, dont le patriotisme était le seul crime et dont sans doute La Fayette redoutait la surveillance. N'avait-il pas provoqué la guerre civile en excitant les honnêtes gens et l'armée contre ces réunions, organes de la majorité des citoyens? Puis, Brissot revenait sur le récit de Guadet pour en établir la vraisemblance; d'ailleurs la lettre citée par le rapporteur était une preuve plus évidente encore.

Le discours finissait en donnant la preuve des sentiments qui avaient inspiré l'accusation. C'était une sorte d'appel à l'ostracisme. « Le sort de la France ne dépend pas des talents d'un seul homme; sa force est dans sa constitution; la constitution est dans le mot égalité.... Là où domine le régime militaire, il n'y a plus de liberté, et ce n'est pas avec le secours de tels hommes qu'une constitution libre s'établit.... Mais comment remplacer, dit-on, ces officiers généraux; car ils sont expérimentés. C'est avec cette crainte qu'on

nous a empêchés d'avoir une armée patriotique. Plût au ciel qu'on nous eût délivrés de tous ces officiers avilis par des préjugés; ils quittent leur poste au moment du danger. Avec du patriotisme, du courage, et du bon sens, on forme en peu de temps des officiers, non pas à la prussienne, mais à la française.... Ou le décret d'accusation contre La Fayette, ou votre ignominie : ou le décret ou l'avilissement de la constitution : ou le décret, ou vous élevez un trône à La Fayette sur les débris de la constitution. »

Brissot avait parlé deux heures; l'impatience de l'Assemblée était devenue plus vive; la discussion fut fermée. Un profond silence s'établit, le président mit aux voix le décret d'accusation; on vota par assis et levé; la majorité fut évidente. « Il n'y a point lieu à accusation contre le général La Fayette, » proclama le président.

Les tribunes publiques demeurèrent d'abord consternées et silencieuses. La minorité, étonnée pour un instant, réclama l'appel nominal et le vote public. Ce fut encore un mécompte; chacun eut le courage de son opinion; le décret d'accusation fut rejeté par quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre.

Aussitôt que le résultat eut été proclamé, la minorité fut saisie d'une colère désespérée; Merlin de Thionville tenait des papiers à la main, il les déchira, et les jetant au milieu de la salle, il s'écria : « Que le peuple reprenne ses pouvoirs, nous ne sommes pas faits pour le sauver. »

Les tribunes publiques n'avaient pas attendu ce signal pour pousser des cris de rage et de féroces menaces. Elles étaient une puissance, et la plus effective de toutes, car elles représentaient la seule force qui

subsistât en ce moment; elles formaient l'avant-garde des insurrections. Les agents du roi avaient voulu gagner ces formidables serviteurs des révolutionnaires, et y avaient perdu l'argent de la liste civile, autant qu'en payant leurs chefs. L'Assemblée n'avait jamais osé maintenir sa dignité et se faire respecter. Récemment encore, le seul moyen de police qu'elle eût risqué était de préposer au bon ordre dans chaque tribune un commissaire élu par les assistants qui la remplissaient.

Ce jour-là, où le résultat de la séance était l'objet d'une attente passionnée, une foule nombreuse se pressait dans les corridors, dans les salles et aux abords de l'Assemblée; la fureur des tribunes y trouva de l'écho. Les députés du parti modéré furent désignés aux violences des séditieux; on les insultait par leur nom; on les montrait; on lançait sur eux des forcenés enivrés de haine par les déclamations des clubs et des journaux. Des pierres et de la boue étaient jetées sur les députés; les couteaux, les poignards, les sabres furent levés sur eux. Dumas fut traîné par terre; Girardin fut frappé; Vaublanc, Quatremère, Lacretelle, Daverhoult furent poursuivis et sauvés du massacre par le courage et le dévouement de quelques bons citoyens et de quelques gardes nationaux. Girardin dut la vie à un de ses collègues nommé Juery. Dumolard fut poursuivi jusque dans un corps de garde par un fédéré qui criait avec rage qu'il lui couperait la tête, s'il avait l'audace de retourner à l'Assemblée.

Le soir, dans la séance des Jacobins, on mit en question de publier et d'afficher la liste des députés qui avaient voté pour La Fayette. Un membre de la

société se vanta d'avoir poursuivi et maltraité plusieurs députés. Montaut, député lui-même, mit aux voix la proposition. Un amendement fut présenté, portant que la demeure de chacun de ces votants serait indiquée avec leur nom. Comme les tribunes des Jacobins n'étaient point, à ce moment, composées pour servir d'instrument de terreur, un cri s'éleva contre cette atrocité ; mais la proposition première fut adoptée.

Le lendemain, 9 août, la séance ne pouvait plus être une délibération; la guerre civile était commencée; les deux partis étaient en présence, non plus comme des magistrats d'opinions opposées, mais comme d'irréconciliables et mortels ennemis. La plupart des députés menacés ou maltraités avaient écrit à l'Assemblée pour rendre compte des violences exercées contre eux, et pour déclarer que les votes n'étaient plus libres. Les Jacobins, et même la Gironde qui avait voulu cette intimidation, se montrèrent indifférents aux plaintes de leurs collègues. Un député, nommé Baucaron, avait couru le risque d'être accroché à la lanterne; les furieux, au moment où il fut délivré, le soulevaient déjà; le récit de ce commencement d'exécution excita dans les tribunes un abominable rire; les interruptions du côté gauche étaient du même goût. Girardin raconta qu'il avait été frappé avant même d'avoir quitté la salle. « En quel endroit? cria un de ses collègues. — Par derrière : les assassins ne frappent jamais autrement. »

Kersaint voulut faire finir cette enquête; elle impatientait cette portion de l'Assemblée qui était résolue à ne pas désavouer des actes coupables et honteux. « Lorsque nous devons, disait-il, discuter la conduite du premier fonctionnaire public, la France verra peut-être avec indignation que nous nous occu-

pions de méprisables délations. » Puis il sembla accuser le parti modéré de susciter du désordre dans les tribunes pour discréditer l'Assemblée.

Vaublanc répliqua énergiquement aux étranges paroles de l'orateur. Les mots « méprisables délations » avaient excité de violents murmures. Vainement les Girondins voulaient arriver à la discussion sur la déchéance; la situation ne comportait plus les combats de la tribune et les épreuves du scrutin ; on était manifestement arrivé à la dernière séance d'une assemblée libre dans ses discussions et dans ses votes. Il s'agissait de savoir si désormais elle allait subsister sous l'empire de la violence. Était-il possible de maintenir les derniers restes de l'ordre public et du règne des lois? C'était la seule question.

Vaublanc demanda que le procureur général du département fût appelé, afin que l'Assemblée vérifiât si elle pouvait voter en sûreté; et comme les tribunes ne le laissaient point parler, « Il vaut mieux, dit-il, qu'une bonne fois nous déclarions que nous sortirons d'ici. — Oui ! oui ! » criait le côté droit, tandis que la gauche poussait d'autres clameurs.

On proposa de mander aussi le maire de Paris; il avait, disait-on, déclaré que, si la déchéance du roi n'était point votée, c'en était fait de l'Assemblée.

Isnard, dont le témoignage était invoqué, parla des efforts sincères de Pétion pour maintenir l'ordre et calmer les esprits; il blâma les égarements et les excès populaires, mais en les imputant, soit aux manœuvres des aristocrates, soit à l'inertie de l'Assemblée qui ne savait pas s'occuper du salut public et ne songeait qu'à sauver le roi, tandis qu'elle devait sauver le peuple des trahisons du roi. « Le peuple est en gé-

néral tranquille et bon, mais il est aigri et agité; et vous blanchissez ceux qui sont la cause première de ses malheurs. Vous voulez réprimer le peuple ! Si le ciel se chargeait de punir les coupables, c'est sur La Fayette, c'est sur le département de Paris, c'est sur la cour que tomberaient les premières vengeances. »

A de telles paroles, s'élevèrent de vives interruptions. « Vous voulez agiter le peuple. — Vous prêchez le massacre. — C'est l'Assemblée qui a acquitté La Fayette. »

Isnard était sujet à s'enivrer de ses propres déclamations; il atténua ses expressions, protesta de son respect pour les décisions de l'Assemblée. « Si elle me condamnait à mort, disait-il, je marcherais de moi-même au supplice. »

L'appel du maire de Paris déplaisait à la Gironde; elle ne voulait pas qu'il se compromît dans un sens, ni dans un autre. Guadet demandait que le pouvoir exécutif fût interrogé pour savoir s'il avait les moyens de maintenir la sûreté de l'empire.

Un député du parti jacobin, Choudieu, imputa le trouble et le péril de la situation à la faiblesse de la majorité. « Ceux qui n'ont pas le courage de regarder en face un soldat factieux ne sont pas faits pour s'occuper des grandes mesures qu'exige en ce moment le salut public. »

Déjà une lettre du ministre de la justice avait informé l'Assemblée de la situation de Paris. « Le mal est à son comble, écrivait il, chaque jour il arrive de nouveaux malheurs. J'ai déjà écrit huit lettres à l'Assemblée, pour la prier de donner les moyens de réprimer ceux qui provoquent la multitude au crime; rien n'a été statué. L'Assemblée sait comment un

grand nombre de ses membres ont été insultés, poursuivis, frappés : des citoyens ont aussi été maltraités; il y en a eu de massacrés. — Un prêtre a été mis en pièces à la section du Roule [1]. — Le commandant de la garde nationale a été attaqué à coups de sabre. Ces attentats demeurent impunis; je les ai dénoncés au tribunal, mais les lois sont impuissantes. Le devoir m'oblige de vous déclarer que sans le secours le plus prompt du corps législatif, le gouvernement ne peut plus encourir de responsabilité. »

Rœderer, procureur général du département, fut introduit; il annonça que l'administration savait avec certitude que ce soir même le tocsin devait sonner pour rassembler le peuple, qui se porterait aux Tuileries. En conséquence il avait été écrit au maire, afin qu'il eût à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le désordre. Il lui était aussi ordonné de rendre compte des dispositions qu'il aurait prises.

Cette lettre avait été écrite à six heures du matin; en conséquence Pétion avait prié plusieurs officiers municipaux de se rendre à l'Assemblée nationale, de là au château. S'il y avait un commencement de trouble, le conseil municipal serait convoqué, et le conseil général de la commune se réunirait plus tard. Le commandant de la garde nationale était averti de renforcer les postes du château et de disposer des réserves. En outre il avait été autorisé à faire battre le rappel. La réponse du maire se terminait ainsi :

« La tranquillité publique sera-t-elle maintenue ? Je l'ignore. Il n'est personne dans les circonstances où

[1] *Journal de Paris*, n° du 10 août 1792.

nous nous trouvons, qui puisse raisonnablement en répondre; il n'est point de mesure qu'on puisse garantir pour efficace. »

Depuis cette lettre reçue, le département avait eu connaissance d'un arrêté de la section des Quinze-Vingts, portant que si le corps législatif ne prononçait pas avant minuit la déchéance du roi, le tocsin serait sonné, la générale battue et que le peuple se lèverait tout entier. Cet arrêté avait été envoyé aux quarante-sept autres sections. Déjà on savait que deux sections s'étaient refusées à délibérer, et avaient déféré cet arrêté à la municipalité et au département. De nouveaux ordres avaient été adressés au maire; il avait été mandé au département. Le commandant général de la garde nationale y était venu rendre un compte détaillé des dispositions qu'il avait réglées; des réserves seraient placées au Carrousel et sur la place Louis XV.

Rœderer finissait son rapport en disant : « Peut-être ces mesures suffiront-elles pour en imposer aux mauvaises intentions qui tenteront de troubler l'ordre public. »

Pétion donna à peu près les mêmes détails ; lui aussi sembla surtout occupé de dégager sa responsabilité et de montrer que l'événement ne dépendait pas de ses soins : ce qui était moins sincère de sa part que pour Rœderer. Il présenta, sans bonne foi, de fort justes remarques sur les institutions auxquelles les lois nouvelles avaient confié la préservation de la paix publique. « Considérez de quelle nature est la force publique que nous avons à notre réquisition. Cette force est composée de tous les citoyens ; elle est délibérante, puisque tous les citoyens actifs, qui forment la garde nationale, composent aussi les assemblées de section; en sorte

que la force publique se trouve, comme tous les citoyens, divisée par les opinions; la requérir, c'est armer les citoyens les uns contre les autres. La municipalité est donc persuadée que dans les circonstances critiques, on doit toujours employer les moyens de confiance et de persuasion.... C'est sur le maire qu'on rejette ordinairement la responsabilité des événements; mais je saurai supporter celle que la loi m'impose, et on n'indiquera point à la municipalité une bonne mesure, qu'elle ne la prenne à l'instant. » — C'était déclarer implicitement que la garde nationale ne serait pas appelée. Pétion, en écrivant à l'administration départementale, que le commandant avait reçu l'ordre de faire battre le rappel, n'avait point dit la vérité.

Plus on approchait du moment où l'action allait s'engager, plus les Girondins hésitaient; ils voyaient maintenant que cette terrible sédition, qu'ils avaient appelée et préparée, ne serait gouvernable par personne et qu'elle ne se bornerait point à intimider le roi et l'Assemblée. Ils auraient voulu reculer le moment fatal. Condorcet était rapporteur de la question de déchéance; il demanda que la discussion fût ajournée. « Cette demande des fédérés et des sections avait été, disait-il, présentée imprudemment, injustement, impolitiquement : elle peut perdre l'Europe entière, la postérité. La constitution ne parle point de déchéance, mais d'abdication présumée. Il faut réfléchir avec maturité, s'environner de lumière, consulter les publicistes, appeler les conseils de toute l'Europe. » Le rapporteur proposa seulement un projet d'adresse au peuple, afin de lui apprendre où réside la vraie souveraineté et de le prémunir contre les manœuvres qui pourraient l'égarer.

Cette préoccupation de philosophe et d'académicien, au moment où chacun écoutait déjà si le tocsin ne se faisait pas entendre, pouvait paraître singulière. Une discussion sans suite et sans objet suivit la lecture de ce projet d'adresse. Guadet et Vergniaud renouvelèrent leurs récriminations contre le vote de la veille. Le parti modéré protesta que l'Assemblée n'était plus libre et ne pouvait plus délibérer. A travers un débat confus, la protestation fut mise aux voix et votée. Il n'en est resté trace dans aucun document authentique[1]. L'Assemblée se sépara à huit heures du soir, sous cette impression de terreur et de désespoir.

Après la séance, Pétion fit appeler dans un des bureaux de l'Assemblée Chabot, Bazire et Merlin de Thionville. C'étaient les amis de Danton; on les nommait le triumvirat des Cordeliers. Pétion savait que de là partirait le signal de l'attaque, et, de même que ses amis de la Gironde, il ne voulait point jouer une aussi grosse partie. « Vous aurez donc toujours une mauvaise tête, dit-il à Chabot; comment! vous avez annoncé hier aux Jacobins que vous sonneriez le tocsin! Brissot et ses amis promettent de faire prononcer la déchéance; je ne veux point de mouvement; il faut que l'Assemblée prononce. — Ce sont des intrigants, repartit Chabot, ils avaient promis aussi le décret contre La Fayette. L'Assemblée ne peut sauver le peuple, et vos amis ne le veulent pas. Le tocsin sera sonné ce soir dans le faubourg. » Pétion, avec un ton de suffisance et d'autorité, ajouta : « Si vous avez de

[1] Le *Moniteur* ne contient point la fin de cette séance; les autres journaux la rapportent incomplétement. *Le Logographe* est plus exact. — Mém. du général La Fayette.

l'influence dans le faubourg, j'en ai dans la ville; je vous arrêterai. — C'est vous qui serez arrêté, » répliqua Chabot. Ils se quittèrent.

Les Girondins ne furent pour rien dans les dispositions prises par le comité de l'insurrection; les mesures étaient réglées depuis le 2 août; chacun se rendit au poste qui lui était assigné. Barbaroux lui-même, qui avait fait venir les Marseillais à Paris, ne les dirigeait plus; il ne réclama point un rôle actif dans l'entreprise et pensa que la prudence ne le lui permettait point [1].

Pendant les jours qui précédèrent le moment fatal, les hommes principaux du parti modéré et les amis raisonnables de la cause du roi ne se faisaient pas illusion; ils voyaient tout le danger. Montmorin, Bertrand de Molleville, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, après en avoir conféré, demeurèrent convaincus, comme cela était évident depuis plus d'une année, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de salut, l'évasion du roi. Elle lui était sans cesse proposée; plusieurs projets avaient été conçus; il pouvait compter sur le dévouement des personnes qui se chargeaient de l'exécution. M. de Narbonne et Mme de Staël s'étaient offerts; le duc de Liancourt proposait une combinaison dont le succès était probable.

Montmorin conjura, les larmes aux yeux, le roi de ne point se perdre, de ne point livrer à l'insurrection sa couronne et sa vie. Il obtint un consentement qui ne persista que pendant quelques heures. Le lendemain matin, 5 août, le roi fit dire qu'il aimait mieux

[1] Mémoires de Barbaroux

s'exposer à tous les périls que de commencer la guerre civile.

La reine devait être pour beaucoup dans cette détermination; les projets d'évasion étaient fondés sur le concours du général La Fayette et sur le maintien de la constitution. C'en était assez pour que la reine ne voulût en admettre aucun; elle prenait d'autres conseils; elle se fiait à d'autres informations. Parmi ceux qui l'entouraient et qu'elle écoutait plus volontiers, on croyait qu'en continuant à donner de l'argent à Danton, qui venait encore de recevoir cinquante mille écus, à Santerre ou à d'autres; en essayant le même genre d'influence sur Barbaroux et les Marseillais, il serait possible d'empêcher ou du moins de retarder l'insurrection. Ainsi le temps se passerait; le duc de Brunswick avancerait; et, comme on se flattait qu'il rencontrerait peu ou point de résistance, on calculait sa marche, on disait ses étapes, on comptait les jours. D'ailleurs ne pouvait-on pas se confier au courage des Suisses, des gardes nationaux dévoués et des fidèles gentilshommes prêts à se sacrifier pour sauver le roi? N'était-il pas vraisemblable qu'une foule désordonnée, inhabile à toute disposition militaire, qui croyait ne trouver aucune résistance, serait facilement repoussée et découragée? Cette victoire, qu'il faudrait rendre complète et pousser à bout, n'aurait-elle pas des conséquences décisives et la situation politique n'en serait-elle pas entièrement changée? La reine et ses chevaleresques défenseurs se berçaient de telles espérances, mais sans certitude, sans vivacité de sentiment; les pronostics funestes ne pouvaient être écartés. Alors elle se résignait à avoir de cruels moments à passer; toutefois, son imagination n'arrivait pas aux

dernières extrémités d'une révolution déchaînée; la majesté souveraine pouvait être méconnue et outragée, mais il y a tels attentats qui ne seraient jamais osés. Ainsi elle répondait à un aide de camp du général La Fayette, qui s'affligeait de lui voir une si funeste résolution : « Nous sommes bien reconnaissants envers votre général; mais, ce qu'il y aurait de mieux pour nous, serait d'être enfermés pendant deux mois dans une tour. »

Rien ne pouvait vaincre cette rancune et cette répugnance de la reine contre La Fayette. Mme Élisabeth, qui, pendant longtemps, avait partagé les mêmes préventions, aurait eu confiance dans ses offres de secours; mais elle n'était pas mieux écoutée que les sages amis de la monarchie et du roi.

Enfin le moment prévu avec tant de certitude était arrivé; il n'y avait plus un doute possible; l'attaque allait commencer. Les délibérations des Jacobins et des Cordeliers, la permanence des sections, les rassemblements qui se formaient, les groupes sur les places publiques, les affiches de provocation et de menace, les journaux du soir criés dans les rues : tout annonçait que le signal allait être donné; le roi en était informé. Les ministres n'ignoraient rien de ce qui se passait; mais il résultait de la législation constitutionnelle que les autorités supérieures pouvaient donner des commandements à l'autorité municipale, la blâmer, la suspendre, tandis qu'elles n'étaient pas autorisées à requérir directement la force publique.

Vers onze heures du soir, le roi fit appeler Pétion; il rendit compte de l'état de la ville, et semblait très-rassuré. « J'espère, disait-il, qu'il n'y aura rien, j'ai

envoyé des commissaires pour persuader aux rassemblements de se séparer. » Mandat, commandant général de la garde nationale, homme dévoué et courageux, arriva et se plaignit de ce que les administrateurs de la police lui avaient refusé de la poudre. « Vous n'étiez pas en règle pour en avoir, » répondit le maire. Deux jours avant, ces mêmes administrateurs avaient, en désobéissant aux ordres du département, distribué cinq mille cartouches à balle aux Marseillais. Mandat n'avait pas même reçu l'autorisation de battre le rappel. Comme Pétion avait écrit au directoire du département qu'il avait donné cette autorisation, copie de sa lettre fut remise à Mandat. Le maire n'avait nulle envie de se trouver compromis envers l'insurrection, s'il y en avait une; ainsi, au lieu de rester auprès du roi et d'être pour quelque chose dans les projets de défense, il se promena longtemps dans le jardin avec Rœderer, en témoignant l'espérance que la nuit se passerait sans bruit; puis il revint au château, mais il resta au bas du grand escalier et ne monta point chez le roi.

Pendant ce temps l'Assemblée nationale s'était déclarée en permanence; la municipalité ne voyant pas revenir Pétion, envoya une députation pour se plaindre de ce qu'il était retenu au château. Cela était vrai; les gardes nationaux des Filles-Saint-Thomas, dans leur zèle pour la défense du roi, craignaient une trahison et ne voulaient pas que Pétion quittât les Tuileries. Il resta quelque temps assis sur les marches de l'escalier, sans qu'on lui montrât beaucoup d'égards, et entendant même des menaces. Le roi, informé de ce qui se passait, ordonna qu'on laissât à Pétion toute sa liberté. Les gardes nationaux ne lui permirent pas de se rendre

à l'Assemblée avant qu'il eût donné expressément l'ordre de repousser la force par la force[1].

Pétion rassura ses amis et ne porta point de très-vives plaintes de ce qui venait de se passer. Puis, sans revenir aux Tuileries reprendre sa voiture qu'il avait laissée dans la cour, il se rendit à pied à la commune.

De moment en moment on venait rendre compte au roi des progrès de l'agitation. A minuit trois quarts on entendit le tocsin; les fenêtres du château étaient ouvertes; on écoutait avec plus de curiosité que d'effroi le lugubre signal; puis arriva la nouvelle qu'un rassemblement d'environ quinze cents hommes du faubourg Saint-Antoine était prêt à marcher avec du canon.

Vers deux heures et demie, les rapports étaient moins alarmants; les rassemblements n'étaient pas encore nombreux; les faubourgs ne se mettaient point en marche. Le roi et sa famille commencèrent à se rassurer; puis on sut que le maire était de retour à l'Hôtel de Ville et que Manuel, le procureur général de la commune, avait donné l'ordre de retirer les canons placés par ordre de Mandat sur les ponts, pour empêcher l'arrivée des rassemblements de la rive gauche. Les administrateurs du département se rendirent au château et se tinrent en conférence avec les ministres.

L'inquiétude était loin d'être en proportion avec le danger; le roi essaya d'aller dormir; la reine resta dans le cabinet. Il était environ trois heures du matin; on ouvrit une fenêtre; le ciel commençait à rou-

[1] M. d'Aubier, témoin oculaire, voulait revenir de la Haye pour déposer de cette circonstance dans le procès du roi.

gir. « Ma sœur, dit Mme Élisabeth, venez donc voir lever l'aurore. »

Mandat était resté au château. La municipalité, dont officiellement il devait recevoir les ordres, lui fit par deux fois commander de se rendre à l'Hôtel de Ville; il voulait rester près du roi; il y voyait son véritable devoir; peut-être était-il averti par quelque funeste pressentiment. Rœderer pensa qu'il pourrait être plus utile auprès du maire, dont les intentions ne lui avaient point semblé mauvaises; il conseilla à Mandat d'aller le retrouver.

Bientôt Rœderer fut appelé à donner un autre conseil; les esprits commençaient à se troubler; l'alarme devenait plus pressante; la reine lui demanda ce qu'il lui semblait à propos de faire en de telles circonstances. Il répondit qu'à son avis le roi et sa famille devaient se rendre à l'Assemblée nationale. « Vous proposez de conduire le roi chez ses ennemis, » dit Dubouchage, ministre de la marine. « La majorité a été hier de deux cents voix contre l'accusation de M. de La Fayette. Au reste je propose le moindre danger, » répondit Rœderer. La reine dit alors d'un ton d'autorité : « Monsieur, il y a ici des forces; il est temps de savoir enfin qui l'emportera du roi et de la constitution ou d'une faction.

— Madame, repartit Rœderer, en ce cas, il importe de prendre des dispositions pour la résistance. »

Mandat n'y était plus; en son absence, le commandement appartenait à Lachesnaye, chef de bataillon dans la garde nationale, et qui avait fait partie de la garde constitutionnelle du roi. On lui demanda s'il avait pris des mesures pour empêcher les rassemblements d'arriver jusqu'au château. Il dit que oui; puis

il ajouta d'un ton de mauvaise humeur : « Madame, les appartements sont encombrés de gens de toute espèce; ils gênent beaucoup le service; ils empêchent d'arriver librement jusqu'au roi : cela rebute la garde nationale. — C'est mal à propos, reprit vivement la reine; je réponds de tous ceux qui sont ici; ils marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez; ils sont prêts à tout ce qui sera nécessaire; ils sont des hommes sûrs. »

Le roi avait espéré, pendant les premières heures de la nuit, que le château ne serait pas attaqué; maintenant il n'y avait plus à se tromper; on devait songer à se défendre.

Les moyens de résistance ne pouvaient donner aucune assurance. Le parti révolutionnaire, qui avait habituellement dominé l'Assemblée, avait pris soin d'écarter du roi toute sauvegarde efficace. Environ huit cents Suisses, d'après l'autorisation donnée par Pétion, étaient venus de leur caserne de Courbevoie; ils n'avaient point d'artillerie. Un certain nombre de gendarmes, recrutés parmi les gardes françaises qui avaient, au 14 juillet, marché contre la Bastille, étaient placés aux diverses issues du château. Leurs officiers étaient honorablement fidèles à leur devoir; les soldats recevaient d'autres influences. La garde nationale n'avait pas fourni plus d'un bataillon; les compagnies des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères étaient les seules sur lesquelles il fût possible de compter; d'ailleurs les gardes nationaux n'avaient dans leur giberne que trois coups à tirer. Les canons, placés pour défendre l'entrée des cours et la porte du château, étaient servis par les artilleurs de la garde nationale, dont la sympathie pour les séditieux était connue d'avance.

Le commandant général Mandat avait été envoyé à l'Hôtel de Ville, avant d'avoir pris ses dispositions, avant de les avoir fait connaître. Nul ne savait à qui obéir; personne n'avait cette autorité militaire indispensable pour élever les courages et inspirer le dévouement.

A ce peu de forces militaires s'ajoutait cette réunion de gentilshommes dont les ennemis du roi avaient fait tant de bruit, dont la présence déplaisait à la garde nationale et qui peut-être avaient inspiré à la reine et à son entourage une confiance téméraire.

Le roi voulut savoir combien étaient venus de ces fidèles serviteurs, qui devaient accourir au bruit du tocsin. On avait voulu lui persuader qu'ils seraient sept ou huit mille; il s'en trouva cent vingt[1]. L'absence du plus grand nombre ne pouvait être imputée à la défaillance de leur fidélité; le roi lui-même avait fait savoir, dans la soirée de la veille, qu'il était inutile de venir au château, car on était certain de ne pas être attaqué cette nuit[2]. Maintenant que le tocsin avait sonné, les postes de gendarmes ne laissaient pas pénétrer les gentilshommes accourus à ce signal.

Le roi et la reine voulurent passer la revue de leur faible garnison. Le maréchal de Mailly, vieillard plus qu'octogénaire, commandait les défenseurs qui se trouvaient dans l'intérieur du château, réunis soit à l'entrée de la longue galerie qui est devenue le Musée, soit dans les salles voisines. C'était une pitié de voir ces hommes courageux et dévoués, sans ordre, sans discipline, en habits de soie, n'ayant d'autre arme que

[1] Lettre du baron d'Aubier à Mallet du Pan. — *Mercure britannique.*
[2] Mémoires de Mme de La Rochejaquelein.

leur épée de salon; la plupart vieux et affaiblis; le désordre de leur toilette, leur frisure défaite par les instants de sommeil qu'ils avaient essayé de prendre sur les fauteuils ou les canapés, les faisaient paraître malades et abattus. Les serviteurs du château s'étaient joints à eux; il y en avait qui portaient des pistolets ou des espingoles; quelques-uns, faute d'autres armes, avaient pris les pincettes des cheminées; ils plaisantaient entre eux sur leur accoutrement.

C'est en ce triste appareil qu'ils marchaient vers le salon où se tenait la famille royale. Le vieux maréchal s'avança, l'épée à la main, et fléchissant le genou, il dit au roi : « Sire, votre fidèle noblesse est accourue pour rétablir Votre Majesté sur le trône de ses ancêtres. »

Le roi était pâle, les cheveux en désordre, les yeux attristés et humides, tandis qu'un sourire inexpressif errait sur ses lèvres; sa physionomie exprimait plus de résignation que de fermeté; sa parole était hésitante et entrecoupée. « Eh bien, dit-il, on dit qu'ils viennent. Je ne sais pas ce qu'ils me veulent. Je ne me séparerai pas des bons citoyens; ma cause est la leur. » Puis, s'adressant plus particulièrement aux gentilshommes, il leur disait : « Pour cette fois, je consens que mes amis me défendent; nous périrons ou nous nous sauverons ensemble. »

La reine aussi semblait exténuée par les angoisses de cette nuit sans sommeil; elle avait passé par toutes les alternatives d'espérance et de crainte, de témérité et de découragement, de force d'âme et d'affliction; elle n'avait pas cessé de se préoccuper des dangers du roi, qu'elle voulait toujours partager; elle avait ressenti pour ses enfants toutes les anxiétés maternelles.

Mais elle savait contenir tant d'impressions, si vives et si déchirantes; son expression restait calme et ferme; à travers tant de douleur et de péril, elle conservait un aspect de majesté. Elle essaya d'adresser quelques paroles d'encouragement et de reconnaissance à ses défenseurs.

Elle descendit ensuite avec le roi, dans la cour, pour voir les postes de la garde nationale; une partie des gentilshommes les suivaient. On savait que les gardes nationaux voyaient de mauvais œil ce rassemblement isolé, et tenu à part des citoyens, qui venaient aussi défendre le roi et se dévouer pour lui.

Quand ils virent ce malheureux prince qu'ils attendaient pour ranimer les courages, pour donner de l'élan aux soldats, pour se mettre à leur tête et faire appel à leur fidélité, passer froidement dans les rangs, en habit de soie violette, tenant son chapeau sous le bras, sans fermeté dans la démarche, embarrassé dans les paroles qu'il prononçait d'une voix altérée, alors toute énergie s'éteignit dans les cœurs les plus intrépides; leur courage à eux devint aussi de la résignation. « Nous avons la même cause, répétait le roi; nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas[1]? »

La reine voulut présenter elle-même les gentilshommes à la garde nationale. « Messieurs, disait-elle, ce sont nos amis; ils viennent se ranger près de vous; ils prendront les ordres et vous montreront comment on meurt pour son roi. » C'est ainsi que dans la région où vivait la reine, parmi les derniers débris de ce qui avait été une cour, on ignorait quel langage il

[1] Mémoires de Lavalette. — Souvenirs de la terreur. — Chronique des cinquante jours.

fallait parler à ceux qui étaient la nation, et qu'on les blessait au moment même où l'on cherchait le salut dans leur dévouement.

Ces paroles exagérées et falsifiées se répétèrent de rang en rang. Comme pour aggraver encore leur mauvais effet, un des gentilshommes descendus des appartements avec le roi, eut le malheur de s'écrier : « Allons, messieurs de la garde nationale, voilà le moment de montrer du courage. — Vous verrez si nous en manquons, » repartit un officier du bataillon des Thermes, et il emmena sa compagnie. Les compagnies de la Croix-Rouge et de Mauconseil répondaient aux cris de : « Vive le roi ! » par : « Vive la nation ! vive Pétion ! » On les fit passer dans le jardin sur la terrasse de l'eau.

Le roi voulut ensuite aller visiter les postes du jardin ; la reine rentra au château. Sous les fenêtres qui ont jour vers les Tuileries étaient rangés les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères. Ceux-là étaient fidèles ; on pouvait compter sur eux. Ils accueillirent le roi avec empressement et le pressèrent d'aller aussi visiter le poste de la grille qui donne sur la place Louis XV. Entouré d'une escorte de grenadiers, il traversa tout le jardin. Le bataillon de la Croix-Rouge, qu'on avait rangé sur la terrasse de l'eau, criait de loin : « A bas le veto ! A bas le traître ! »

Le poste de la grille se montra en bonne disposition. Mais le retour au château devint difficile et dangereux. Les hommes de la Croix-Rouge avaient rompu leurs rangs, étaient descendus dans le jardin et faisaient foule sur le passage du roi, criant des injures et des menaces. Il ne put rentrer qu'au milieu d'une

double haie de grenadiers, qui le préservèrent. Le ministre de la marine était accouru tout effrayé, voyant d'une fenêtre le péril du roi.

La reine était revenue désolée et découragée. « Tout est perdu, disait-elle ; le roi n'a montré aucune énergie. Cette revue a fait plus de mal que de bien. » Les larmes coulaient de ses yeux, mais sans qu'elle fît entendre ni un gémissement ni un soupir. Elle se retira un moment dans la chambre du roi ; quand elle rentra dans la salle du conseil, elle avait essuyé ses larmes et sa physionomie était devenue grave et sereine. Le roi n'était pas troublé ; sa triste promenade l'avait fatigué sans l'agiter.

A ce moment on vint annoncer qu'une réunion de délégués, envoyés par les sections, siégeait à l'Hôtel de Ville, et s'emparait de l'autorité municipale ; que le maire était consigné chez lui ; que Mandat avait été massacré ; que les faubourgs se mettaient en marche avec leurs canons, et que les Cordeliers et les Marseillais approchaient.

Rœderer proposa de nouveau aux ministres de conduire le roi et sa famille à l'Assemblée ; Dubouchage s'y opposa encore, il lui semblait que ce serait compromettre la sûreté du roi.

Alors, il fut résolu que Rœderer et les administrateurs du département se rendraient à l'Assemblée et lui exposeraient la situation. Déjà au moment où le roi commençait la revue des postes, deux ministres étaient allés remplir cette même mission. Les administrateurs les rencontrèrent dans le jardin, revenant de l'Assemblée. Lorsqu'ils avaient demandé son assistance, l'envoi d'une députation au roi, ou enfin un asile dans son enceinte, à peine avaient-ils été écou-

tés; l'Assemblée était si loin d'être complète, qu'elle ne pouvait délibérer; soixante ou quatre-vingts députés tout au plus étaient présents.

Le pouvoir législatif avait été, durant cette nuit, plus inerte encore que le pouvoir exécutif; à onze heures du soir plusieurs députés, entendant battre le rappel, s'étaient rendus dans la salle et avaient déclaré la séance permanente. Bientôt arrivèrent des rapports qui n'avaient pas un caractère officiel et qui dénonçaient les dispositions hostiles du parti de la cour; puis se présentèrent successivement, pendant la nuit, deux députations de la municipalité : l'une annonça que des rassemblements se formaient et que les sections paraissaient déterminées à ne plus reconnaître aucune autorité supérieure; la seconde parla de l'absence du maire et de l'inquiétude que faisait concevoir sa présence au château. Vergniaud venait de quitter Pétion dans le jardin et voulut rassurer l'Assemblée.

Sur la proposition et l'insistance de Bazire, le maire fut mandé; il entra dans la salle et donna les mêmes informations tranquillisantes qu'il venait de porter au roi. Des propos offensants avaient été tenus contre lui au château; lui-même avait pu les entendre, mais il n'en avait conçu nulle alarme. Le ministre de la justice, pour mieux rassurer l'Assemblée, vint de la part du roi protester contre les doutes qui s'étaient élevés : des ordres exprès avaient été donnés pour qu'honneur et respect fussent rendus dans toute sa maison au procureur général du département et au maire de Paris. En même temps le ministre parla des rapports alarmants qui étaient parve-

nus au roi. L'Assemblée ordonna que la municipalité lui rendrait compte, d'heure en heure, de l'état de la ville.

A cinq heures et demie du matin, un conseiller municipal, ami de Pétion, vint raconter en grand détail comment la plupart des sections témoignaient d'excellentes dispositions; il en donna pour preuve qu'elles avaient envoyé à l'Hôtel de Ville des commissaires pour discuter, sans la municipalité, les intérêts du peuple; mais, ajoutait-il, cette espérance de calme avait été compromise par la coupable conduite du commandant général Mandat, qui avait fait battre le rappel et braquer des canons sur les ponts; c'est ce qui avait excité l'effervescence du peuple. Enfin, il rapporta que le maire était arrivé à l'Hôtel de Ville, encore pâle et troublé des dangers qu'il avait courus. Le commandant avait allégué une réquisition du maire, et n'avait pu en justifier.

C'était vers six heures que les ministres de l'intérieur et de la justice étaient entrés à l'Assemblée. Pendant que, sur leur demande, on discutait pour savoir si une députation serait envoyée près du roi, un nouveau message de la municipalité annonça que les commissaires des sections s'étaient constitués en conseil général de la commune, avaient proclamé leur plein pouvoir comme indispensable pour sauver la chose publique; en conséquence, ils avaient suspendu les autorités municipales, hormis le maire et le procureur général Manuel. Ils avaient aussi retiré tout pouvoir à l'état-major et fait comparaître devant eux le commandant général.

Cette usurpation de pouvoirs devenait l'objet d'une discussion, lorsque plusieurs députés entrèrent sou-

daînement dans la salle et racontèrent ce qui se passait aux portes mêmes de l'Assemblée.

Quelques-uns des royalistes, qui s'étaient promis de porter secours au roi, dès qu'il serait menacé, et qui avaient reçu des cartes pour entrer au château, venaient d'être arrêtés comme ils essayaient d'y pénétrer. Le commandant du poste leur imputait de former une fausse patrouille ; ils avaient été enfermés dans le corps de garde des Feuillants ; une foule furieuse s'était portée devant le comité de la section et demandait qu'on lui livrât ces prisonniers pour les massacrer.

L'Assemblée chargea des commissaires d'aller apaiser le peuple et ordonna à la garde de veiller à la défense des hommes menacés. Au moment où cet ordre était donné, le commandant annonça que le poste était forcé ; un député ajouta qu'il venait de voir une tête au bout d'une pique.

Ce premier massacre d'une journée, où tant de sang devait couler, fut exécuté sous le commandement d'une femme dont le nom était déjà fameux dans les annales de l'insurrection. C'était une fille de mauvaise vie, nommée Théroigne de Méricourt. Au premier commencement de la Révolution elle était encore dans les hauts grades de sa profession et centre d'un petit cercle de gens d'esprit et d'hommes de lettres. Sieyès, Pétion et d'autres membres des états généraux étaient de ses amis. Son assiduité aux séances de l'Assemblée était si notoire que sa place était toujours réservée dans une des tribunes. Au 5 octobre, elle était déjà descendue dans la rue, et avait été remarquée distribuant de l'argent aux soldats du régiment de Flandre ; puis, elle s'était habituée aux opinions et au langage des clubs ; aux jours

d'émeute, elle haranguait les groupes; le 20 juin, elle avait été fort active. Cette fois, elle atteignit le dernier terme de la corruption révolutionnaire; ce fut elle qui ameuta ce rassemblement, se fit livrer les prisonniers et présida au massacre.

Là périt Suleau, un des journalistes les plus distingués du parti royaliste. Cette furie ne le connaissait même pas, et demanda qu'on lui livrât l'abbé Suleau. Sa tête était une de celles que promenait une populace, si bien habituée déjà à de telles horreurs, qu'un groupe d'enfants chantaient et dansaient à l'entour de ces têtes sanglantes.

Les ministres étaient retournés auprès du roi; Rœderer et les administrateurs du département furent retenus dans le vestibule qui conduit du jardin dans la cour; un poste d'artillerie y avait été placé. « Messieurs, dit un canonnier, est-ce que nous serons obligés de tirer sur nos frères? — Vous ne tirerez que sur ceux qui tireront sur vous : ce ne seront pas vos frères, » répondit Rœderer. Ce scrupule de fraternité inquiétait un grand nombre de gardes nationaux. Les administrateurs passèrent dans la cour, afin de rassurer les consciences troublées.

Cette cour n'occupait alors qu'environ le tiers de la grande cour actuelle; l'espace de la façade était coupé en trois cours que séparaient des lignes de bâtiments. Au milieu était la cour royale. Le 10 août, au matin, elle était occupée, d'un côté par la garde nationale, de l'autre par les Suisses; quelques pièces de canon tournées vers le Carrousel étaient destinées à défendre la porte; elle était fermée. Rœderer passa devant les lignes de soldats et leur dit, ainsi qu'aux canonniers : « Point d'attaque, bonne contenance et forte dé-

fense. » Un canonnier retira la charge de sa pièce, et il éteignit la mèche.

En cet instant, les Marseillais arrivaient sur le Carrousel ; ils envoyèrent un parlementaire qui demanda aux Suisses de faire ouvrir la porte ; et, comme elle restait fermée, les Marseillais frappaient à coups redoublés. Un nouveeu député vint encore requérir passage. C'était, disait-il, pour se rendre à l'Assemblée et la garder contre les conspirateurs du château. On lui représenta que les Tuileries n'étaient pas le chemin pour aller à l'Assemblée. Cependant, on continuait à frapper à la porte; elle commençait à s'ébranler. Les gardes nationaux répétaient : « Nous ne tirerons pas sur nos frères. » Évidemment, les Marseillais allaient sans résistance entrer dans la cour.

Les administrateurs se hâtèrent de retourner près du roi : « Sire, lui dit Rœderer, nous désirons parler au roi, sans autre témoins que sa famille. » Sur un signe du roi, on se retira ; les ministres restèrent. « Sire, il n'y a pas cinq minutes à perdre, dit vivement Rœderer; il n'y a de sûreté pour le roi que dans l'Assemblée nationale. L'opinion du département est qu'il faut s'y rendre sans délai. Vous n'avez point dans les cours un nombre d'hommes suffisant pour la défense du château ; ils n'ont pas bonne volonté ; les canonniers, sur la seule recommandation de la défensive, ont déchargé leurs pièces. — Mais, répondit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde sur le Carrousel. — Sire, ils ont douze pièces de canon, et il arrive un nombre immense des faubourgs. »

Un des administrateurs, Gerdret, était connu de la reine, qui prenait ses dentelles chez lui ; il voulut affirmer ce qu'avait dit Rœderer. « Taisez-vous,

monsieur, dit la reine, il ne vous appartient pas d'élever ici la voix; laissez parler M. le procureur général. » Puis, lui adressant la parole : « Nous avons des forces. »

— Sire, le temps presse, reprit Rœderer ; ce n'est plus une prière que nous vous adressons ; ce n'est plus un conseil que nous prenons la liberté de donner au roi; nous n'avons qu'un parti à prendre en ce moment : nous vous demandons la permission de vous entraîner. »

Le roi releva la tête, regarda fixement Rœderer, se retourna vers la reine et dit : « Marchons. » Mme Élisabeth s'écria : « M. Rœderer, vous répondez de la vie du roi. — Oui, madame, sur la mienne ; je marcherai devant le roi. » Le roi jeta un regard de confiance sur Rœderer.

« Sire, ajouta-t-il, je demande au roi de ne se faire accompagner par personne de sa cour, de n'avoir d'autre cortége que le département, pas d'autre escorte que la garde nationale. — Oui, répondit le roi, il n'y a qu'à le dire. » De Joly, ministre de la justice s'écria : « Les ministres suivront le roi. — Oui, ils ont place à l'Assemblée. — Et Mme de Tourzel, la gouvernante de mon fils ? dit la reine. — Oui, madame. » Rœderer sortit, et à haute voix il dit aux personnes, qui se pressaient à la porte, que le roi et sa famille se rendaient à l'Assemblée, sans autre cortége que les ministres et le département ; puis il ordonna à l'officier de service de faire marcher la garde nationale sur deux files, entre lesquelles passerait le roi.

Lorsqu'on fut au bas de l'escalier, la pensée du roi se porta sur les fidèles serviteurs qui étaient venus si inutilement se dévouer à sa défense, et qui le voyaient

partir avec désespoir. « Que vont devenir, dit-il, toutes les personnes qui sont restées là-haut? — Sire, répondit Rœderer, ils ne sont pas en uniforme; ceux qui ont des épées pourront les quitter, vous suivre et sortir par le jardin. — C'est vrai, » repartit le roi. Puis un instant après, revenant à son idée et à la tristesse de la détermination qu'il prenait : « Mais il n'y a pourtant pas grand monde sur le Carrousel. »

Alors, il descendit les marches du perron, et donnant son chapeau à un officier de la garde nationale, il prit le chapeau de cet officier et le mit sur sa tête. Ce déplorable cortége traversa lentement le jardin; lorsqu'on fut sous les marronniers, le roi remarqua des tas de feuilles sèches, qu'on avait balayées, après un grand ouragan survenu la veille. « Les feuilles tombent de bonne heure cette année, » dit-il. Peu de jours auparavant, il avait lu dans un journal jacobin que le roi n'irait pas plus loin que la chute des feuilles; pendant ce temps, le Dauphin jouait avec les feuilles, les poussant du pied. Durant ce trajet, la reine aperçut un de ses serviteurs, qui souvent et la veille encore, l'avait conjuré d'accepter les projets du général La Fayette, et son regard lui témoigna qu'elle regrettait de ne l'avoir point écouté.

Avant d'entrer dans l'Assemblée, il fallait que la démarche du roi lui fût annoncée; le président du département se chargea de cette mission. Sur-le-champ une députation de vingt-quatre membres fut envoyée au-devant du roi; il était alors dans cette large allée qui règne au bas de la terrasse des Feuillants, à quelques pas du perron qui y monte. « Sire, dit le chef

de la députation, l'Assemblée, empressée de concourir à votre sûreté, vous offre et à votre famille un asile dans son sein. »

Pour arriver jusqu'à la salle, il fallait d'abord traverser la terrasse; depuis quelques semaines, on avait réglé que cette portion du jardin ne serait plus sous la police du château et passerait sous la dépendance de l'Assemblée. Le perron et la terrasse étaient encombrés d'une foule pressée et qui semblait fort animée; c'était à quelques pas de là qu'une heure auparavant, un rassemblement avait massacré Suleau et ses compagnons.

« Non, criaient ces hommes, nous ne les laisserons pas entrer dans l'Assemblée; ils sont la cause de tous nos malheurs; il faut que cela finisse; à bas! à bas! » Un de ces furieux brandissait une longue perche et en menaçait le roi; on la lui arracha. Les députés et Rœderer parlaient à cette cohue; ils l'apaisèrent un peu; toutefois il fallut, avec la permission des députés, que la garde nationale qui escortait le roi fût admise sur leur territoire et prolongeât ses deux files, pour que la famille royale pût avoir un passage.

Lorsque la terrasse fut traversée, un garde national, de ceux qui gardaient l'Assemblée, s'approcha du roi et lui dit en termes grossiers et avec l'accent marseillais: « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens; mais nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage; soyez un bon citoyen et n'oubliez pas de chasser de chez vous vos calotins et votre femme. » Plus on avançait vers la porte, plus la foule était compacte et difficile à pénétrer. Cependant le roi, et surtout la reine, continuaient à être poursuivis d'insultes et de menaces. Un sapeur, nommé Rochet, qui s'était

fait remarquer dans toutes les émeutes, se montrait plus violent que tous les autres, et agitait un poignard. Il y eut un moment où la reine fut séparée du roi; le Dauphin qu'elle tenait par la main allait être écrasé dans cette presse; l'horrible sapeur le prit dans ses bras; la reine frémit d'effroi. C'était un député nommé Pagarel, qui avait engagé ce furieux à préserver le royal enfant.

Le roi parvint enfin dans la salle; le passage eût été impossible pour sa famille, si Rœderer n'avait pas demandé à l'Assemblée de retirer pour un instant les gardes qui obstruaient la porte. Quelques députés jacobins tentèrent de s'y opposer; ils voulaient dire que ce serait compromettre le salut de la représentation nationale; on ne fit pas attention à leurs alarmes et on laissa entrer la famille royale; la reine s'avança devant le bureau, et le sapeur posa le petit prince royal sur la table des secrétaires; puis la famille royale prit place au banc des ministres.

Le roi s'était d'abord mis à côté du président : « Messieurs, dit-il, je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. »

Vergniaud occupait le fauteuil; il répondit: « Sire, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale. Ses membres ont juré de mourir en maintenant les droits du peuple et les autorités constituées. »

Selon la constitution, l'Assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi; l'observation en fut faite, et alors il passa avec sa famille dans une tribune grillée, occupée ordinairement par les sténographes du journal *le Logographe*. Les ministres s'y placèrent aussi. Successivement plusieurs fidèles serviteurs par-

vinrent jusqu'à lui. Le duc de Choiseul, le prince de Poix, M. d'Hervilly, M. de Rohan-Chabot, le comte d'Haussonville, M. de Saint-Priest, le baron d'Aubier et quelques autres se tenaient dans la tribune auprès de la porte qui restait ouverte.

Rœderer et ses collègues du département s'étaient retirés à la barre; il fit un long rapport sur toutes les circonstances qui avaient amené cette retraite du roi à l'Assemblée. Il fut écouté en silence. Le président donna des éloges à la conduite de l'administration départementale. Jusque-là rien n'annonçait un autre dénoûment que la réalisation des projets et des espérances de la Gironde. Rœderer, qui les avait partagés, avait donné ses conseils en ce sens. A la vérité, il ne pouvait raisonnablement indiquer une autre conduite, lorsque le roi n'avait ni les moyens, ni la volonté de se défendre. La reine commençait à reprendre quelque espoir, tant elle avait de mobilité et d'ignorance de la situation.

En cet instant, un officier municipal vint annoncer que les rassemblements qui occupaient le Carrousel se disposaient à attaquer le château avec du canon. A peine finissait-il ce récit, qu'un officier accourut et informa l'Assemblée que les portes du château étaient forcées, et que les citoyens étaient prêts à s'égorger.

L'Assemblée rendit aussitôt un décret qui mettait les propriétés et les personnes sous la protection du peuple de Paris, et elle envoya une députation chargée de porter cette déclaration aux rassemblements armés. Une autre députation fut destinée à se rendre à l'Hôtel de Ville. Il était alors huit heures du matin. Tout à coup le canon se fit entendre; des cris confus

pénétraient du jardin jusque dans la salle ; les assistants des tribunes publiques se levèrent et répondirent par leurs clameurs : « Vive la nation ! vivent la liberté et l'égalité ! » Les commissaires rentrèrent ; ils n'avaient pu accomplir leur mission ; le peuple ne les avait point laissés passer. Le bruit de la fusillade se mêlait aux détonations répétées de l'artillerie et semblait se rapprocher.

Après quelques instants d'effroi et de trouble [1], l'Assemblée reprit un aspect de fermeté et de calme. Dans cette terrible attente, elle conservait une courageuse dignité.

Pendant les irrésolutions du roi et l'inertie de l'Assemblée, voici quelle avait été la marche de l'insurrection. Le signal et l'ordre décisif étaient partis des Cordeliers. Danton avait quitté Paris depuis quelques jours ; il revint d'Arcis-sur-Aube le 9 août. Tout était prêt, et ses amis commençaient à s'étonner de son absence [2] ; il se montra fort résolu et contribua plus que tout autre à décider les Cordeliers à l'exécution de l'entreprise, trop commencée pour pouvoir être différée. Cela était d'autant plus essentiel qu'au faubourg Saint-Antoine, Santerre était au moins hésitant. Des commissaires se rendirent dans chaque section ; ils étaient délégués par l'autorité municipale, sous prétexte de calmer la population irritée. Danton rentra chez lui, se coucha et semblait peu empressé d'aller se mêler au désordre qu'il venait de susciter. Bientôt après, et lorsque le tocsin eut sonné, les assemblées

[1] Séance du 10 août dans *le Logographe*. — Histoire de France par l'abbé de Montgaillard. — Récit de la conduite des gardes suisses.

[2] Récit de Mme Camille Desmoulins. — Rapport de Saint-Just, du 31 mars 1794.

de sections envoyèrent des députés à l'Hôtel de Ville; Danton, délégué par sa section, montra peu de diligence à s'y rendre; on fut obligé de l'envoyer chercher plusieurs fois. Ces commissaires siégèrent durant plusieurs heures sans se déclarer autorité officielle; mais c'était à eux qu'obéissait Manuel, procureur général de la commune, ainsi que tous les agents. Par leur ordre, la disposition prise par le commandant général Mandat fut rétractée, et les canons placés sur les ponts furent ôtés; la garde nationale fut avertie de ne point se rendre à l'appel des tambours qui battaient la générale.

Alors arriva Pétion; il raconta les dangers qu'il avait courus aux Tuileries, et comment il avait été sauvé par quelques grenadiers, récit qui n'était point véritable. A trois heures Mandat comparut; il déclara qu'il avait agi en vertu de la réquisition de M. le maire; mais il ne put la représenter écrite[1]. Le président des commissaires de sections ordonna qu'il fût emmené en prison; il fit en même temps un geste horizontal qui signifiait la mort. Mandat fut égorgé, et sa tête mise au haut d'une pique. On a écrit que ce crime avait été commandé pour reprendre l'ordre que Pétion lui avait donné; cela est peu vraisemblable. Il avait reçu cet ordre par l'intermédiaire du procureur général du département, et cette circonstance n'avait rien de caché; puis Pétion l'avait renouvelé, mais Mandat n'en était point porteur; Mandat fut massacré, parce qu'il avait le projet et la volonté de pourvoir à la défense du roi. La générale avait été battue; les légions arrivaient de toutes parts avec leurs canons, et quelques-

[1] Rapport d'Osselin à l'Assemblée nationale.

mes étaient très-disposées à obéir au commandant[1]. S'il avait conservé sa liberté d'action, l'émeute pouvait être refoulée. Sa mort fut vraisemblablement la circonstance décisive de la journée.

Depuis le 20 juin, il avait été promis à Pétion que, lorsque la véritable insurrection éclaterait, on aurait soin de mettre sa responsabilité à l'abri, en le retenant consigné chez lui[2]. Dans ce moment critique on oubliait ou l'on tardait à lui rendre ce bon office; il envoya plusieurs fois à la municipalité pour réclamer l'exécution de cette promesse. Plus tard, un de ses amis, Carra, membre du comité qui avait préparé et décidé l'insurrection, témoigna ainsi en sa faveur : « Pétion n'eut pas la moindre part au succès; mais qu'il se soit trouvé maire, ce fut une véritable providence pour les patriotes. » En effet, au moment où il insistait si vivement pour être mis en arrestation, le succès était encore douteux, du moins il le pensait ainsi[3].

Maintenant nul obstacle ne pouvait empêcher les bandes révolutionnaires d'arriver jusqu'aux Tuileries; il n'y avait plus aucun dessein concerté, aucun ordre donné pour en défendre les approches. Le défaut de plan, l'absence de discipline n'ont point les mêmes inconvénients pour une insurrection; sa marche est nécessairement irrégulière; elle ne comporte pas un plan arrêté d'avance; elle profite plus qu'elle ne perd du hasard et de l'imprévu; lorsque, dès le début, elle

[1] Mémoires de Barbaroux.

[2] Mémoires de Barbaroux. — Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre.

[3] *Moniteur* du 12 novembre 1792 : projet d'un discours en réponse à Robespierre par Pétion.

ne rencontre pas une résistance qui la trouble et la décourage, elle devient de moment en moment plus difficile à vaincre, souvent impossible.

Les diverses colonnes de l'émeute se mirent en marche plus tard que ne l'avaient espéré les conspirateurs. Les Marseillais et les Cordeliers furent quelque temps retenus par la crainte de la légion d'Acloque, qui ne leur était pas favorable; ils savaient aussi que des canons étaient placés sur les ponts. Lorsqu'ils n'eurent plus cette inquiétude, ils partirent.

Le faubourg Saint-Antoine se décida plus difficilement. Santerre avait la confiance du comité d'insurrection, et l'assemblée des sectionnaires le nomma commandant; il n'était pourtant pas un homme sûr; son dévouement était à la mesure de Pétion; il retint longtemps les bataillons de son faubourg et ne prit sa résolution que lorsque Westermann, l'ardent ami de Danton, lui présenta la pointe de son épée sur la poitrine, en disant que les Marseillais étaient déjà sur le Carrousel.

Ils étaient arrivés entre six et sept heures, augmentés de cette foule qui, par curiosité, par besoin de mouvement ou par opinion, se joint toujours aux colonnes d'une émeute. Ils avaient occupé le Carrousel, le quai des Tuileries, la place Louis XV.

Vers huit heures du matin, pendant qu'ils parlementaient avec menaces, pour se faire ouvrir la porte de la cour royale et qu'ils se mettaient en intelligence avec les gardes nationaux de leur opinion, lorsque le roi était déjà réfugié à l'Assemblée, la colonne du faubourg Saint-Antoine, après avoir suivi la rue Saint-Honoré, déboucha sur le Carrousel; elle était commandée par le Polonais Lazouski et par Wester-

mann, à cheval, et remarquable par son grand plumet rouge.

Il alla aussitôt vers la porte royale, et comme les Marseillais n'avaient pas encore obtenu qu'elle fût ouverte, il la fit enfoncer. Aussitôt les canonniers qui devaient défendre l'entrée du château, emmenèrent leurs pièces; Westermann les fit retourner contre les Tuileries.

Trois cents gardes nationaux et deux compagnies des Suisses avaient été détachés pour escorter le roi. Sa retraite avait découragé tous ceux des défenseurs qui étaient restés dans la cour. Dès que la porte fut ouverte, la foule se précipita; nulle résistance ne fut tentée; les gardes nationaux se dispersèrent; les postes des Suisses se replièrent vers le château.

Sans essayer de défendre le grand vestibule, ils se placèrent sur l'escalier, dans la salle des gardes et dans les salles dont les fenêtres donnent sur la cour. L'escalier était alors au milieu; on y montait du vestibule par une large rampe; elle s'arrêtait à un palier, d'où, par deux autres rampes symétriques en retour de la première, on arrivait à la salle des gardes.

Les Suisses se hâtèrent de construire avec quelques pièces de bois une barricade sur le palier, en haut de la première rampe. Bientôt se présentèrent une cinquantaine d'hommes ivres de vin et de fureur, qui semblaient être travestis en brigands de théâtre; ils demandèrent passage. « Nous voulons visiter les appartements, » disaient-ils avec de bizarres jurements et de féroces menaces proférés dans le dur accent du dialecte de Marseille. Les officiers alléguèrent poliment leur consigne, et en témoignage de concorde, ils criaient : « Vive la nation ! »

Les Marseillais tentèrent alors d'emporter la barricade de vive force, quelques-uns portaient de vieilles hallebardes à crochet; ils les poussaient par-dessus la barricade, tâchant d'accrocher les hommes qui la défendaient. Ils entraînèrent ainsi un adjudant des gardes suisses, le dépouillèrent et voulaient lui trancher la tête; ses camarades parvinrent à le dégager. Déjà les sentinelles qui étaient au pied de l'escalier, en avant de la barricade, avaient été égorgées. Les officiers trouvèrent cependant moyen de se faire écouter un moment par ces forcenés; ils représentèrent que de braves soldats ne pouvaient rendre leur poste ni se laisser désarmer, et qu'ils sacrifieraient leur vie, plutôt que de manquer à leur devoir et à leur honneur. Pendant un instant, les Marseillais parurent comprendre ce noble sentiment militaire; puis ils recommencèrent leurs cris et leurs menaces, mais n'espérant plus emporter le poste, ils se retirèrent; ce fut à cet instant que commença la fusillade. De quel côté partit le premier coup? question sans importance et qui ne comportait pas même un scrupule de formalité. Évidemment le combat était engagé, le sang avait coulé, et ceux qui ne se défendaient pas avaient été livrés au massacre. Les Suisses avaient un ordre écrit, donné au nom des officiers de la loi. «Un attroupement va se présenter, il vous est enjoint, ainsi qu'à la garde nationale et à la troupe de ligne, de vous opposer à cet attroupement et de repousser la force par la force.» Lorsqu'en rentrant au château, les commandants suisses avaient pris les ordres du maréchal de Mailly, il leur avait répété : « Ne vous laissez pas forcer. »

Le combat, qui s'engageait sur l'escalier, détermina sans doute les Suisses à tirer par les fenêtres. La cour

était remplie d'une foule pressée, le désordre était complet; les uns engageaient les défenseurs du château à fraterniser avec le peuple et à crier : « Vive la nation ! » d'autres les injuriaient : « A bas les habits rouges ! » criaient-ils. Un coup de pistolet avait même été tiré sur une fenêtre; alors on commença à se fusiller. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, seuls de toute la garde nationale qui fussent restés à leur poste, étaient aussi animés que les Suisses. La troupe de Westermann et de Lazouski soutint vaillamment le premier feu des fenêtres et riposta par un feu vif; elle fit aussi des décharges d'artillerie, qui furent meurtrières.

Mais parmi cette foule amoncelée dans la cour, où la plupart n'étaient pas venus pour se battre, tous les coups, partis des fenêtres, portaient; bientôt la terreur s'empara de cette multitude désordonnée; la cour se trouva vide et jonchée de cadavres. Une réserve des Suisses déboucha de la cour latérale du pavillon Marsan et reprit les canons abandonnés par les insurgés; ils furent mis en batterie devant la porte royale. Les Marseillais avaient conservé deux pièces sur une terrasse de la cour des Suisses, d'où ils plongeaient sur la cour et sur la place : leur feu était meurtrier. Toutefois les Suisses balayèrent le Carrousel.

Pendant ce carnage, un jeune officier d'artillerie, qui devait un jour s'asseoir glorieusement sur le trône, dans ce palais des Tuileries dont il regardait l'attaque et la défense, était témoin du combat. Ce souvenir, après beaucoup d'années, revenait souvent à sa pensée. Selon son récit : « Les Suisses servirent vigoureusement l'artillerie; en dix minutes les Marseillais furent chassés jusqu'à la rue de l'Échelle, et ils ne revinrent

que lorsque les Suisses se furent retirés par ordre du roi[1]. »

C'est alors, en effet, qu'arriva M. d'Hervilly, sans armes, sans chapeau, à travers la fusillade et la mitraille. « Il ne s'agit pas de cela, criait-il, il faut vous porter à l'Assemblée[2]. »

Au premier coup de canon qui fut entendu à l'Assemblée, la reine reprit les illusions qui, depuis quelques mois, avaient si souvent traversé sa pensée. « Eh bien ! monsieur d'Hervilly, dit-elle, n'avons-nous pas bien fait de ne point partir? — Je souhaite, répondit-il avec tristesse, que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois[3]. »

Au même moment, un autre sentiment faisait dire au roi : « J'avais défendu de tirer[4]. » Il ordonna à M. d'Hervilly d'aller sur-le-champ faire cesser le feu.

Les Suisses se replièrent en bon ordre et passèrent dans le jardin. La position était meurtrière pour eux. De la grille du Pont-Royal et de la terrasse de l'eau, de l'entrée opposée et de la terrasse des Feuillants, on tirait sur eux. Ils traversèrent le jardin, en suivant l'allée du milieu, et en perdant beaucoup des leurs. Ils avaient placé deux pièces de canon devant le château, afin de protéger leur retraite.

Ces décharges de mousqueterie se joignant au bruit du canon entendu de près, répandaient, sinon l'effroi, du moins le trouble dans l'Assemblée : le moment semblait critique. Vergniaud avait été remplacé au

[1] Chronique des cinquante jours — Mémorial de Sainte-Hélène.
[2] Récit de la conduite des gardes suisses.
[3] Mémoires de Bertrand de Molleville.
[4] Histoire de la Révolution, par M. de Toulongeon.

fauteuil par Guadet; il parvint à ramener le silence; mais tout à coup les spectateurs des tribunes qui, par les fenêtres, voyaient dans le jardin, s'écrièrent : « Voilà les Suisses; ils viennent attaquer l'Assemblée; nous ne vous quittons pas, nous périrons avec vous. » Le commandant du poste se précipita à la barre : « Nous sommes forcés, » criait-il. Déjà des balles, traversant les fenêtres, étaient venues frapper le plafond de la salle. L'Assemblée se leva tout entière, et d'une voix unanime fit entendre : « Vive la nation! vive la liberté! »

En effet, les Suisses étaient parvenus sur la terrasse des Feuillants; ils entraient dans les corridors de la salle. M. de Salis, l'épée à la main, parut à la porte de l'Assemblée. Un député lui ordonna de faire mettre bas les armes à sa troupe. Les Suisses demandèrent les ordres du roi; leur commandant, M. de Durler, alla les prendre. Le roi lui dit : « Posez les armes entre les mains de la garde nationale, je ne veux pas que de braves gens comme vous périssent. » Puis, il lui remit un ordre entièrement écrit de sa main : « Le roi ordonne aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes. » Le ministre de la marine annonça à l'Assemblée l'ordre que le roi venait de donner. Deux députés furent chargés de conduire les Suisses et de veiller à leur sûreté.

Tout était consommé; la nouvelle révolution était accomplie, la monarchie constitutionnelle avait cessé.

Le premier acte de cette Assemblée, devenue l'unique et absolu souverain, fut de réclamer de l'autorité encore inconnue, qui siégeait à l'Hôtel de Ville, la liberté de Pétion. Le président proposa et fit adopter une proclamation ainsi conçue : « Si la première auto-

rité constitutionnelle est encore respectée, si les représentants du peuple, amis de son bonheur, peuvent encore réclamer la justice et la raison, ils prient les citoyens et leur ordonnent au nom de la loi, de laisser paraître aux yeux du peuple le magistrat que le peuple chérit. »

Puis arrivèrent les membres de la nouvelle commune de Paris, qui s'étaient conféré à eux-mêmes un pouvoir sans limite. « Les circonstances commandaient, dirent-ils, notre élection, et notre patriotisme nous en rend dignes. Le peuple, las des intrigues et des perfidies de la cour, a senti qu'il était temps d'arrêter l'empire sur le bord de l'abîme. Il ne vous reste plus qu'à seconder le peuple. Nous vous demandons, en son nom, des mesures de salut public. Pétion, Manuel, Danton sont toujours nos collègues; Santerre est à la tête de la force armée. »

Ensuite ils demandaient vengeance des traîtres et des étrangers, qui avaient fait couler le sang du peuple. Et parlant toujours au nom du peuple, ils finissaient par déclarer que les mesures extraordinaires qui avaient été prises pour résister à l'oppression ne pouvaient avoir d'autres juges, que « le peuple, votre souverain et le nôtre, réuni en assemblée primaire. »

Le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste fut prêté par chaque député, nominalement appelé; diverses députations des sections demandèrent la déchéance du roi et vengeance des Suisses; quelques mesures furent tentées pour arrêter le désordre et les massacres. Des boîtes et des bijoux étaient apportés en preuve de la probité des envahisseurs du château.

Telles furent les occupations de l'Assemblée jus-

qu'au moment où Vergniaud, au nom de la commission extraordinaire, vint présenter le projet de décret destiné à donner une forme législative aux volontés de l'insurrection. Il était conçu en ces termes :

« L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble; que c'est pour le corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver; qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera point de tarir la source du mal; — Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale; que ces défiances ont provoqué de diverses parties de l'empire, un vœu tendant à la révocation de l'autorité confiée à Louis XVI; — Considérant néanmoins que le corps législatif ne doit et ne veut pas agrandir la sienne par aucune usurpation; que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la constitution avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple, et prenant en même temps les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons, décrète ce qui suit :

« ART. 1er. Le peuple français est invité à former une convention nationale.

« ART. 2. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que

la convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.

« Art. 3. La commission présentera dans ce jour un mode d'organiser un nouveau ministère.

« Art. 4. Les ministres actuels continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

« Art. 5. La commission proposera dans le jour un projet de décret sur la nomination d'un gouverneur du prince royal.

« Art. 6. Elle proposera un projet de décret sur le traitement à accorder au roi, pendant sa suspension.

« Art. 7. Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

« Art. 8. Le département fera préparer un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la garde des citoyens et de la loi.

« Art. 9. Tout fonctionnaire public, tout soldat, sous-officier, officier de tout grade et général d'armée, qui, dans ces jours d'alarme, abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie. »

Guadet proposa ensuite que l'Assemblée nommât les nouveaux ministres par scrutin individuel, chacun votant à haute voix. Le même mode devrait être employé à la nomination du secrétaire du conseil et du gouverneur du prince royal.

Toutes ces dispositions étaient adoptées sans discussion. A chaque moment de nouveaux rapports informaient l'Assemblée que le désordre continuait; un vaste incendie consumait les bâtiments qui formaient alors l'enceinte des trois cours situées entre le château

et le Carrousel. Les Suisses étaient massacrés sans défense; un sentiment de vengeance et de rage animait les vainqueurs, et plus encore une populace qui n'avait pas combattu. L'Assemblée éprouvait de douloureuses impressions, en apprenant ces actes sanguinaires. « Quels cannibales! » s'écriait Vergniaud. On aurait voulu arrêter ces horreurs. De publiques louanges furent adressées à un homme qui venait de sauver un soldat suisse et l'avait amené dans la salle.

Des pétitionnaires se présentaient pour réclamer encore la déchéance; Vergniaud leur expliqua que la suspension était une mesure équivalente et suffisait pour rassurer contre les trahisons du chef du pouvoir exécutif. Il espérait que le peuple voudrait bien connaître et entendre la vérité.

On ne pouvait manquer de songer aux armées. Douze commissaires furent choisis pour s'y rendre.

Un des grands sujets de réclamation contre l'Assemblée constituante et contre son œuvre constitutionnelle avait été la condition d'un cens de contribution directe, équivalant à trois journées de travail, exigé pour l'exercice des fonctions électorales. Il fut décrété que tout citoyen âgé de vingt-cinq ans vivant du produit de son travail, serait dorénavant admis à voter dans les assemblées primaires.

Les plus grandes questions d'où allaient dépendre le sort et l'avenir du pays, n'étaient pas, ne pouvaient pas être examinées. La force venait de les trancher et ne permettait plus à la raison de les discuter. Les appels nominaux constatèrent qu'une Assemblée de sept cent cinquante membres ne comptait plus que deux cent quatre-vingt-quatre votants. Brissot, qui semblait

désirer que tout se passât en règle et dans les formes, avait fait décréter que les ministres du roi avaient perdu la confiance de la nation. On procéda à l'élection d'un nouveau cabinet. Les trois ministres renvoyés avant le 20 juin, furent par acclamation, et comme de droit, réintégrés. Le scrutin donna à Roland, Clavière et Servan des collègues choisis dans une autre couleur d'opinion. Danton fut élu ministre de la justice; Monge, de la marine; Lebrun, des affaires étrangères; Gronvelle, secrétaire du conseil.

Jusqu'ici les Girondins pouvaient sembler les maîtres d'une victoire où ils n'avaient pris part qu'en appelant depuis quatre mois l'insurrection, à laquelle ils ne s'étaient point associés, qu'ils avaient même voulu arrêter ou retarder. Vergniaud, Guadet, Gensonné, avaient successivement présidé l'Assemblée; c'étaient eux qui avaient parlé en son nom. Les actes qu'elle venait d'accomplir, la dictature dont elle s'emparait, étaient conformes aux désirs et aux projets de la Gironde. La royauté n'était pas abolie; un dernier semblant de respect, une intention de justice ou du moins d'humanité entourait le roi, vaincu, prisonnier et déchu. Leur pensée si bien connue de s'emparer du gouvernement d'un roi mineur, de lui donner un régent et de veiller à son éducation : ce programme de leurs espérances paraissait se réaliser.

Pendant qu'une minorité incompétente à représenter l'Assemblée nationale essayait de convertir en institution régulière le triomphe de la violence et s'imaginait peut-être inaugurer l'avenir de la France, la famille royale restait enfermée dans la loge, où on lui avait donné un asile et une prison. C'était sous les yeux du

roi, sans qu'on fît même attention à sa présence, qu'on décidait le sort du monarque et de la monarchie; il entendait les récits de cette guerre civile, qu'il avait voulu éviter, et qui n'était plus qu'un massacre de ses fidèles serviteurs vaincus sans combat pour lui obéir; il avait à subir les outrages des pétitionnaires qui parlaient de ses trahisons, lui imputaient le sang versé et commençaient à demander sa tête.

Durant les longues heures qui s'écoulèrent ainsi, le roi conserva invariablement ce calme, qui n'était pas de la dignité, cette impassible constance, cette sainte résignation, qui pouvaient émouvoir les cœurs, mais ne ranimaient pas les courages et n'imposaient aucun respect aux âmes grossières ou perverses.

La tribune du *Logographe* avait dix pieds carrés; une chaleur étouffante remplissait cet espace resserré. Près de la porte, cinquante gardes nationaux maintenaient un espace vide; ils ne laissaient passer que des amis et des serviteurs de la famille royale, qui, au péril de la vie, venaient offrir leurs services et leur inutile dévouement. Le roi parlait peu, sans aucune altération du son de sa voix, sans que sa physionomie exprimât une émotion; c'était sa simplicité habituelle, sa bienveillante politesse. Il s'accoudait sur le devant de la tribune et lorsque quelques députés dont il connaissait le visage, s'approchaient de lui, il leur parlait comme s'il eût encore été aux Tuileries; il échangea quelques paroles avec Vergniaud. Coustard, député de Nantes, conversait avec lui pendant le vote du décret de suspension. « Cela n'est guère constitutionnel, disait le roi. — Sire, c'est le seul moyen de vous sauver la vie, » répondit Coustard. On lui montrait des égards; sa présence inspirait une

compassion passagère, même à des ennemis violents.

Le peintre David se vanta de lui avoir adressé un horrible propos; il s'était avancé à l'entrée de la tribune et observait, avec une curiosité d'artiste, l'expression du malheur, sur les physionomies diverses de cette famille auguste et déchue. Le roi l'aperçut et lui dit : « Monsieur David, quand pourrez-vous finir mon portrait? » David prétendit avoir répondu : « Je ne ferai désormais le portrait d'un tyran que lorsque j'aurai sa tête dans mon chapeau. » David lui-même racontait que telle avait été sa réponse.

Cette séance, qui dura seize heures, succédait à une fatigante nuit; le roi se sentit pressé de la faim et demanda à manger. Devant cette assemblée qui prononçait sur son sort, devant tant de regards portés sur lui, il déjeuna avec appétit. Cette nouvelle preuve d'un sang-froid imperturbable affligea la respectueuse pitié de ses amis et procura à la haineuse malveillance une occasion de plus pour abaisser son caractère et sa dignité.

La reine aussi supporta avec courage cette chute profonde, ce péril de tous les instants, cette agonie de la royauté; mais sa contenance témoignait plus de fierté que de résignation; elle ne paraissait ni troublée ni effrayée; ses émotions étaient contenues. Elle parlait peu, restait presque immobile avec une expression de noblesse et même de hauteur, où se laissait voir de l'irritation. Elle ne repoussait point l'espérance ni les illusions; sa fermeté conservait un caractère féminin. Elle avait entendu sans effroi les bruits du combat, comme une dernière chance de salut et de succès. Lorsqu'elle avait vu le triomphe complet de l'insur-

rection, elle disait : « Le duc de Brunswick n'en sera pas moins en France le 23 ; » et le roi avait répondu avec calme : « Ils me vengeront peut-être, mais ils ne me sauveront pas. » Puis, comme les Girondins semblaient prendre possession du pouvoir et disposés à ne point abolir la monarchie, la reine en revenait à l'idée que ce serait seulement quelques mauvaises semaines de captivité et d'angoisses. Lorsque l'Assemblée nomma des ministres, elle dit à M. de Sainte-Croix, qui se trouvait près d'elle : « J'espère que vous ne vous en croyez pas moins ministre des affaires étrangères. »

Elle n'avait pas même la consolation de se sentir aimée, regrettée, respectée par cette nation, à qui, dès sa première jeunesse, elle avait tant désiré plaire et où elle avait cru trouver une patrie. Elle savait combien de haine et de fureur on avait excité contre elle par les plus infâmes calomnies. L'opinion était pervertie ; en sorte que le vulgaire, dans ses convictions, croyait avoir à se venger, tandis que la reine sentait, dans sa conscience, qu'elle avait beaucoup à pardonner.

C'est ainsi que le spectacle touchant de la famille royale, exposée comme des captifs pour orner le triomphe de l'insurrection, comme des victimes destinées au prochain sacrifice, inspirait tout au plus une pitié timide et muette à quelques âmes honnêtes ; tandis que les regards de l'Assemblée et de la foule entassée des spectateurs n'exprimaient qu'un sentiment hostile ou une insultante froideur. Le jeune Dauphin endormi sur les genoux de sa mère, les larmes qui coulaient sur le visage de Madame Royale, réservée à une si longue suite de malheurs, la physionomie angélique de Mme Élisabeth se dévouant avec ten-

dresse et sainteté, elle qui vivait dans une région élevée au-dessus des opinions et des discordes de la terre : tout ce tableau, enfermé dans le cadre étroit de la tribune, était observé avec malveillance ; la passion politique et l'esprit de parti avaient endurci les cœurs et aboli la sympathie humaine.

La famille royale était entrée à l'Assemblée le 10 août, vers huit heures du matin, et y resta jusqu'au lendemain à trois heures et demie de la nuit. Alors la séance fut suspendue, et le roi fut conduit avec sa famille dans trois cellules du couvent des Feuillants, où un architecte avait fait porter quelques meubles.

Les députés se retirèrent : la journée du 10 août était close. Maintenant il ne restait plus rien de l'ancienne monarchie, rien du gouvernement que la France avait voulu se donner. En quelles mains tombera le pouvoir? Comment sera-t-il exercé? Quel sera le sort de la France? Entrera-t-elle dans une ère de liberté et de bonheur? Sera-t-elle livrée à l'anarchie et au désordre? C'est ce qu'en ce moment personne ne pouvait prévoir, pas plus les vainqueurs que les vaincus de cette guerre civile qui ensanglantait la capitale.

LIVRE II.

LA COMMUNE DE PARIS. — LE 2 SEPTEMBRE.

L'Assemblée nationale ou, pour parler plus exactement, la minorité, qui continuait à siéger dans la salle envahie par l'insurrection, avait sanctionné la ruine du gouvernement. Elle s'était ainsi arrogé un pouvoir souverain supérieur à la loi qu'elle abolissait; en même temps, elle n'avait plus une ombre d'autorité; personne ne songeait à lui obéir; elle-même ne pouvait avoir la pensée de commander. L'eût-elle voulu, aucune force n'était à sa disposition; elle n'avait nul moyen de rétablir l'ordre public.

Pendant qu'elle réglait les destinées de l'empire, un inutile combat se prolongeait et devenait un massacre. Le sang coulait devant les portes de l'Assemblée : « Il n'y a pas d'horreurs dont le corps législatif n'ait été témoin, » ainsi le racontait Cambon quelques semaines après. C'était, pour presque tous les représentants, un sujet de regrets, mais une fatalité qu'ils acceptaient. Leurs collègues du parti modéré, avertis et entraînés par des amis effrayés, cherchaient à se dérober aux assassins, en se retirant dans quelque asile; leur courage eût été inutile; sans doute, ils l'eussent payé de la vie. De sorte que cette terrible journée n'a pu léguer à l'histoire le souvenir d'un seul exemple de fermeté et de résolution. Les victimes se dévouèrent avec une résignation passive et sans nulle résistance.

Au 10 août commença cette époque de soumission

humble et patiente, qui a favorisé tant de crimes et fait verser tant de sang. On avait laissé désarmer les pouvoirs publics, gardiens de la sécurité commune; on avait dépouillé de sa force et de son prestige l'autorité chargée de maintenir l'ordre; maintenant on était sans défense, réduit à la résistance individuelle qui même n'avait plus aucun moyen d'organisation.

Dans la journée du 10 août, après que les Suisses eurent abandonné le Carrousel qu'ils avaient conquis, pour passer dans le jardin où le roi leur ordonna de cesser le combat et de rendre les armes, ceux qui étaient parvenus jusqu'à l'Assemblée avaient été enfermés dans l'église des Feuillants et leurs officiers dans les salles du couvent. Les députés, quel que fût leur opinion ou leur parti, étaient, à ce moment, à peu près unanimes pour empêcher les massacres. Les sanguinaires fureurs de la populace des émeutes leur faisaient encore horreur et pitié. Pendant la nuit, la plupart des officiers suisses furent sauvés par les soins de Bruat, député du Haut-Rhin, qui leur procura des vêtements pour se déguiser et qui facilita leur évasion.

Le lendemain matin, lorsque la séance fut reprise, un des premiers soins de l'Assemblée fut de préserver les soldats qui étaient restés enfermés dans l'église et que les massacreurs réclamaient tumultueusement pour les égorger. Des pétitionnaires étaient venus demander grâce pour eux. Lacroix, Bazire et Chabot, dont les opinions, le langage et la conduite étaient des titres à la confiance des combattants de l'insurrection, se chargèrent de calmer leur colère et leurs exigences; ils y réussirent non sans peine; ils se

jetèrent à genoux devant les massacreurs implorant leur pitié. Ce fut le seul succès d'humanité qui put être obtenu.

La cour et le château n'étant plus défendus, les Marseillais et les hommes de Santerre et de Westermann étaient revenus sans trouver de résistance. Toutefois, pour plus de sûreté, ils mirent en batterie six pièces de canon; plusieurs décharges furent dirigées sur le château. Pendant quatorze ans, on a pu voir cette façade encore criblée des marques creusées par les boulets; sur chacune de ces cicatrices, le mot « 10 août » avait été écrit. En 1806 seulement, l'empereur Napoléon fit réparer la muraille et les inscriptions furent effacées.

Pendant cette seconde attaque des Tuileries, le feu fut mis aux lignes des bâtiments qui divisaient les trois cours et les séparaient du Carrousel; l'incendie ne fut pas éteint; le désordre et l'ivresse du combat étaient tels que les insurgés tiraient sur les pompiers qui venaient arrêter le feu. Ces bâtiments furent consumés; puis on déblaya les ruines; les trois cours en formèrent une seule séparée du Carrousel par une cloison en planches, qui subsista jusqu'en 1800. La grille fut terminée et démasquée le jour où le premier consul vint s'installer aux Tuileries. Une inscription avait été placée au-dessus de la porte de la clôture en planches, on y lisait : « Le 10 août, la royauté fut abolie; elle ne se relèvera jamais. » Cette inscription disparut, même avant la proclamation de l'empire.

C'était donc à la lueur des flammes, parmi les corps des blessés et des morts, que les insurgés s'avançaient vers le château. Une partie des Suisses

y étaient restés : ils descendirent, en toute hâte, dans le vestibule du milieu, y trouvèrent encore deux pièces de canon et s'en servirent pour protéger leur retraite par le jardin, en arrêtant les Marseillais pendant quelques instants; ce détachement réussit ainsi à quitter le château. Mais ils laissaient encore environ quatre-vingts hommes, qui se postèrent sur l'escalier. Les insurgés les y attaquèrent; le combat fut meurtrier; les assaillants y perdirent beaucoup des leurs. Au bout d'un quart d'heure ils furent maîtres du passage et ils arrivèrent dans les appartements, foulant aux pieds les cadavres, achevant les blessés, tuant tous ceux qui se rencontraient sur leur passage; tantôt ils les égorgeaient, tantôt ils les jetaient par les fenêtres, d'où ils tombaient sur les piques des hommes restés dans la cour.

Cependant les Suisses, qui avaient été forcés sur l'escalier ou qui étaient restés dans l'intérieur du château, se défendaient vaillamment; il y avait des combats de salle en salle; dix-sept Suisses furent massacrés dans la chapelle, en vendant chèrement leur vie.

Les gentilshommes avaient presque tous eu le temps de descendre par l'escalier du pavillon de Flore, pour passer dans le jardin; les vieillards et ceux qui n'avaient pu suivre cette retraite ne furent pas épargnés. Les huissiers, les hommes de service étaient égorgés. Ce fut à grand'peine, qu'en parlant au nom de la municipalité, quelques hommes, qui semblaient avoir autorité sur ces bandes, parvinrent à sauver les femmes restées dans le palais : « Ne déshonorez pas la nation, disaient-ils; faites grâce aux femmes! »

Ce n'était plus l'ardeur du combat qui allumait cette rage et cette soif du sang. Les auteurs de l'insurrection, ceux qui avaient excité et lancé cette foule barbare, avaient prévu sans doute à quels excès elle se porterait; ils y comptaient pour répandre une profonde terreur, pour assurer leur victoire et leur domination. Les circonstances de cette journée avaient encore augmenté, et surtout propagé ces dispositions féroces. En de telles batailles, les combattants sont toujours accompagnés de curieux que le bruit attire, que l'agitation entraîne, qui ne se rendent pas compte du danger et s'y exposent sans être venus le chercher. Ces auxiliaires de l'émeute comptent sur une victoire facile ; elle leur est promise pour les recruter. Le commencement de la journée avait entretenu cette assurance parmi les insurgés de ce second ban : nulle résistance dans les rues, ni pendant la marche ; le Carrousel d'abord occupé sans la moindre difficulté ; les portes de la cour enfoncées avant qu'un coup de canon ou même de fusil eût été tiré; l'artillerie de la garde nationale fraternisant avec l'émeute; le roi se retirant à l'Assemblée : — puis, tout à coup, par suite d'un combat engagé sur l'escalier du château, qui, parmi tant de bruit, n'était ni vu, ni entendu, les Suisses tirent par les fenêtres tout au travers d'une foule à peine armée. Il sembla que ce fût une trahison, un guet-apens, une conspiration préparée contre le peuple; de là résulta un sentiment de vengeance et de fureur, qui rendit cette tourbe plus cruelle qu'elle ne l'eût été.

Le palais des Tuileries, souillé par le massacre, était aussi livré aux brigandages, aux sauvages amusements d'une foule ivre de désordre et de destruc-

tion; les meubles, les ornements, les statues, les tableaux étaient brisés, déchirés, jetés par les fenêtres dans les flammes de l'incendie; les bureaux et les armoires étaient enfoncés. C'était le sac d'une ville prise d'assaut et mise à feu et à sang.

Pendant ce temps-là, les environs des Tuileries étaient le théâtre d'autres massacres. Les Suisses, qui avaient passé du château dans le jardin, avaient été rejoints par un petit nombre des gentilshommes et des gardes nationaux échappés du pavillon de Flore, non sans avoir perdu beaucoup des leurs : les uns égorgés avant d'avoir pu sortir du château, les autres exposés à une fusillade meurtrière, lorsqu'ils débouchaient dans le jardin. Réunis aux Suisses, ils se dirigèrent vers l'Assemblé; la traversée était périlleuse, de tous côtés on tirait sur eux, de la terrasse de l'eau, de la terrasse des Feuillants et des pelotons qui étaient déjà descendus dans le jardin. En arrivant devant le perron des Feuillants, ils furent reçus à coups de fusil. Rentrant sous les arbres, ils allèrent se présenter à la grille de la place Louis XV; elle était fermée; ils finirent par trouver passage à l'escalier qui descend de la terrasse de l'eau sur le quai, à l'angle du jardin, nommé alors le jardin du Dauphin; arrivés enfin sur la place, ils y furent chargés par les gendarmes à cheval, qui avaient dû combattre avec eux pour la défense du roi et qui s'étaient révoltés contre leurs officiers. Alors les fugitifs se dispersèrent par petits pelotons; bien peu furent épargnés; poursuivis dans toutes les directions, ils furent massacrés, les uns sur la place, d'autres dans les Champs-Élysées, dans le faubourg Saint-Honoré, au coin de la rue de Chaillot; quelques-uns avaient pénétré jusqu'à la

place Vendôme, ils y périrent; M. de Montmolin, leur officier, fut égorgé au pied de la statue de Louis XIV.

Partout ils étaient traqués de rue en rue; un habit rouge suffisait à mettre la plèbe en fureur; de paisibles citoyens furent massacrés sans autre motif; d'autres périrent, parce que soit leur costume ou leur coiffure, soit quelque ressemblance les faisaient soupçonner d'être des chevaliers du poignard échappés du château. Les cadavres étaient dépouillés, mutilés, dépecés et les lambeaux de chair étaient portés en triomphe au haut des piques : d'horribles femmes n'étaient pas les moins sanguinaires.

Il y eut aussi d'autres vengeances, d'autres assassinats exécutés moins aveuglément. On ne peut expliquer le meurtre de M. de Clermont-Tonnerre par l'ardeur du combat, ni par la fureur populaire. Il avait été un des premiers députés de la noblesse aux États généraux qui avaient manifesté un amour sincère et éclairé de la liberté; il avait contribué à décider la minorité qui, avant le 14 juillet, s'était réunie au Tiers État; c'était un des hommes les plus distingués de l'Assemblée constituante : spirituel, éloquent, de gracieuses et nobles manières; ses opinions étaient sages et consciencieuses; il voulait avec conviction une monarchie constitutionnelle et ne reconnaissait pas plus à une assemblée unique qu'à un roi la souveraineté absolue : ainsi il s'était bientôt trouvé en arrière du flot de la Révolution. Le 5 octobre l'avait consterné sans le décourager. Il continua à soutenir, à la tribune et dans ses écrits, la cause de la liberté telle qu'il la comprenait; il avait essayé de fonder le club monarchique, rendu impossible par les intolérantes persé-

cutions des Jacobins. Il n'était point en relation habituelle avec la cour, et vivait indépendant et tranquille. Son hôtel était situé rue de Sèvres, très-loin des Tuileries et du théâtre où le combat était livré. Dans la matinée du 10 août, une troupe d'hommes armés de piques et de faux investit son hôtel, criant qu'un dépôt d'armes y avait été formé; il fit ouvrir les portes, invita ces hommes à entrer et à faire une sévère recherche; on ne trouva aucune arme; les voisins savaient bien qu'il n'y en avait point. Alors les bandits le conduisirent brutalement à la section de la Croix-Rouge. Il parla d'une manière si simple et si persuasive, que cette autorité populaire permit qu'il retournât chez lui. Redescendu dans la rue, il y trouva les hommes qui l'avaient amené, toujours irrités et menaçants; il monta sur une borne et commença à leur parler avec courage et noblesse; il sembla un instant agir sur ces âmes grossières; quelques applaudissements se faisaient entendre. Un cuisinier, qu'il avait renvoyé pour vol, lui lança un coup de faux au visage; il tomba, se releva, entra dans un hôtel voisin; poursuivi d'étage en étage, il fut atteint et massacré; son corps, traîné dans la rue, fut livré aux outrages de la populace, et, lorsqu'on le rapporta à sa femme, ses vêtements seuls pouvaient le faire reconnaître.

Ainsi se passa la journée du 10 août, hors de l'Assemblée. La nouvelle administration de la commune de Paris, seule autorité qui aurait pu tenter de rétablir l'ordre et d'arrêter l'effusion du sang, ne songea pas un instant à empêcher les massacres. Parmi les hommes qui formaient le conseil de l'insurrection, les uns partageaient les passions féroces des assassins; les

autres érigeaient en système et en nécessité politique des crimes, dont la répression aurait pu compromettre ou diminuer leur prééminence sur la tourbe qu'ils avaient excitée. Ils n'avaient nul plan de conduite, aucun système à établir, pas une idée arrêtée pour le lendemain : détruire et régner par la force sur les ruines qu'ils avaient faites, c'était toute leur politique. Les Girondins, dans leur vanité, avaient une certaine foi de doctrine : ils se croyaient capables de réaliser leurs chimères déclamatoires. Danton et les hommes qui recevaient son influence marchaient en avant; ne pas reculer dans la carrière révolutionnaire était leur unique symbole. Où s'arrêteraient-ils? Sous quelle forme serait constituée la société nouvelle, après avoir brisé la société ancienne? Quelle autorité régulière pourrait succéder à la puissance qu'ils n'exerçaient sur la populace qu'en obéissant aux passions inspirées par eux-mêmes? C'étaient des questions sur lesquelles Danton tâchait de ne pas interroger son propre bon sens : il s'étourdissait par le mouvement et s'animait au jeu de hasard des révolutions, sans prévoir le moment où la partie serait gagnée ou perdue.

La lutte de l'esprit révolutionnaire contre le gouvernement constitutionnel était terminée : une autre lutte allait commencer : les illusions républicaines se trouvaient aux prises avec des passions et des vices antipathiques à tout ordre social.

En accueillant le nouveau conseil, qui avait pris possession de l'Hôtel de Ville, l'Assemblée avait reconnu un souverain. Les grandes déterminations qu'elle venait de voter lui avaient été dictées, bien que les Girondins eussent semblé y apposer leur cachet.

Le 11 août, dès sept heures du matin, la séance avait été reprise. Le roi et sa famille revinrent occuper la même tribune. Là, seulement, ils pouvaient trouver quelque sûreté.

Ce qui importait, avant tout, c'était de s'informer de l'état de la capitale, de savoir si les massacres avaient cessé, si l'ordre commençait à se rétablir. Santerre, commandant de la garde nationale, nommé par le conseil de la commune, fut mandé; des commissaires municipaux assurèrent que l'agitation diminuait et que le conseil venait de suspendre tous les juges de paix, dont le peuple se méfiait au point de massacrer les inculpés qu'on amenait devant eux. Les barrières étaient encore fermées. Des mesures étaient prises pour que les Suisses réfugiés dans quelques corps de garde fussent transférés en prison, sans être exposés aux vengeances populaires.

Dès la veille, des bandes d'insurgés avaient commencé à renverser les statues royales qui s'élevaient sur les places publiques. Un homme avait été écrasé par la chute de la statue de Louis XIV sur la place Vendôme. Quelques députés proposèrent de rendre cette destruction régulière. Il fut objecté que l'Assemblée ne pouvait autoriser la ruine des monuments; la remarque fut mal accueillie. Ce désordre, ainsi que la plupart des autres, était produit, non par un sentiment exalté et réel, il était provoqué par des excitations; il entrait dans les projets des meneurs de la sédition : c'était une manière de proclamer l'abolition de la royauté. Un passant regardait avec tristesse la statue de Henri IV renversée sur le Pont-Neuf; un autre spectateur, plus au fait du vrai sens de cette destruction, lui dit : « Ce n'est

point Henri IV qui est abattu, c'est la statue de Louis XVII. »

La fermentation était encore telle que Santerre demanda que le roi ne quittât point l'enceinte de l'Assemblée.

Alors parut l'homme qui pouvait le mieux arrêter une populace déchaînée, à supposer que la chose soit possible. Danton, après avoir prêté serment avec les autres ministres, ajouta :

« La nation française, lasse du despotisme, avait fait une révolution; mais, trop généreuse, elle avait transigé avec les tyrans.... Elle va rentrer dans ses droits. Dans tous les temps, et surtout pour les délits particuliers, là où commence l'action de la justice, doivent cesser les vengeances populaires. Je prends, devant l'Assemblée, l'engagement de protéger les hommes qui sont dans son enceinte. Je marcherai à leur tête; je réponds d'eux. »

Pétion, rendu à ses fonctions de maire, vint, à son tour, promettre ses efforts pour calmer l'effervescence du peuple encore très-vive; mais il attestait qu'elle était surtout excitée par la crainte qu'on ne manquât à sa dignité. « La plupart des victimes de sa colère, disait Pétion, étaient des filous, qui étaient pris en flagrant délit.» Quelques heures après, il revint encore à l'Assemblée rendre compte de la vive satisfaction qu'il avait éprouvée en voyant la capitale redevenue tranquille, en entendant les bénédictions adressées à l'Assemblée nationale; il avait « parlé au peuple, à ce peuple toujours bon, toujours juste; ses exhortations avaient suffi pour dissiper de tumultueux rassemblements. » La confiance et le respect accordés aux magis-

trats sont la garantie de l'ordre public. » Afin de gagner cette confiance, il avait lui-même veillé à la publication d'une proclamation rédigée au conseil de la commune.

« Peuple souverain, suspends ta vengeance; la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits; tous les coupables vont périr sur l'échafaud. »

A la même séance, le conseil avait ordonné la mention honorable d'une pétition qui lui était adressée pour célébrer la juste vengeance du peuple, l'extermination de Mandat et de quatre autres prisonniers.

Pendant la quiétude de Pétion, les députés, qui avaient appartenu à l'ancienne majorité modérée, n'étaient pas en sûreté, même dans la salle des séances, lorsqu'ils se risquaient à y entrer. « Savez-vous à quoi vous vous exposez? entendez-vous ces tribuns? » disait Merlin de Thionville à Théodore de Lameth et à Dumas qui venaient reprendre leur place et prêter serment; « attendez un quart d'heure, et dès que vous aurez prêté serment, tâchez de disparaître. »

Les promesses de Danton et le contentement de Pétion n'inspiraient point à l'Assemblée une telle confiance qu'elle pût être sans inquiétude sur le sort des Suisses réfugiés dans les salles des Feuillants et dans les sections; on n'osa point les transférer à l'Abbaye; ils furent provisoirement enfermés au palais Bourbon. Afin de les sauver, on cherchait à tourner la colère des insurgés sur les officiers et sur les commandants du château; on présentait les soldats comme victimes des complots tramés contre le peuple; on leur suggérait des témoignages hostiles à leurs chefs, et

l'on promettait qu'il en serait fait justice; ils étaient conduits à cette prison de l'Abbaye déjà menacée.

Malgré ces soins tardifs, le nombre des Suisses tués en combattant ou massacrés après qu'ils eurent cessé de défendre le château, a été calculé à environ sept cents soldats et vingt-deux officiers. Il périt, dans ces deux journées, vingt gardes nationaux royalistes, trois commandants de la garde nationale, quarante gendarmes, cent personnes de la domesticité du roi, la patrouille massacrée dès le premier matin avant le combat, M. de Clermont-Tonnerre, une vingtaine de gentilshommes qui essayèrent de pénétrer aux Tuileries ou qui furent tués en se retirant, enfin à peu près deux cents hommes exécutés sans vérification à titre de voleurs. Les insurgés perdirent cinq cents hommes, et l'on assura que trois mille personnes de cette foule désarmée, qui avait rempli le Carrousel, les cours du château et le jardin, étaient tombées sous la fusillade et le canon.

La sûreté du roi et de sa famille était la principale préoccupation de l'Assemblée; les dangers qui le menaçaient, ce qui pouvait advenir en un tel désordre, tels étaient les motifs qui inspiraient aux révolutionnaires un intérêt politique, bien supérieur, pour eux, à la justice et à l'humanité.

Pendant la journée du 11, les amis et les serviteurs du roi et de la reine avaient eu la permission d'entrer dans les cellules du couvent des Feuillants, qui leur avaient été assignées comme asile. Des paroles touchantes de reconnaissance pour le dévouement qu'on leur témoignait, les effusions d'une douleur toujours noble et sans faiblesse, ont été rapportées par

les témoins de ces tristes moments. Là se trouvaient le prince de Poix, le baron d'Aubier, M. de Saint-Pardoux, M. de Goguelat, M. de Chamilly, M. Hue. Mme Campan et sa sœur, Mme Auguier, y parvinrent : « Ah ! malheureuses femmes, leur dit la reine, venez-en voir une plus malheureuse que vous. Nous sommes perdus ; nous voilà arrivés au terme après trois années d'outrages. Nous allons succomber par cette horrible révolution. Bien d'autres périront après nous. Tous ont contribué à notre perte : les novateurs comme des fous ; les ambitieux pour s'élever ou s'enrichir ; les plus forcenés jacobins voulaient de l'argent ou des places ; la foule demandait le pillage. Il n'y a pas un patriote parmi tous ces infâmes. Les émigrés avaient aussi leurs projets et leurs intrigues ; les étrangers veulent profiter des dissensions de la France ; tout le monde est pour quelque chose dans nos malheurs. — Pauvres enfants, disait-elle en embrassant le Dauphin et sa sœur, votre bel héritage finit avec nous ; il est cruel de ne pas vous le transmettre. »

Elle se faisait raconter les massacres, la dévastation et l'incendie des Tuileries. C'était l'ambassadrice d'Angleterre qui lui avait envoyé du linge.

Le roi était calme, sans effusion, pieusement résigné, sans grandeur, sans apparente noblesse ; sa dignité morale n'avait rien d'extérieur.

Le lendemain 12, Grangeneuve se plaignit, dans l'intérêt, disait-il, de la sûreté du roi, qu'on laissât approcher de lui des personnes qui n'étaient point autorisées par l'Assemblée. Dès lors la consigne fut donnée pour empêcher ces communications. M. de Rohan-Chabot, qui avait tâché de s'introduire, fut arrêté et mis en prison, où il trouva la mort peu après.

Le décret de suspension avait assigné le Luxembourg pour la demeure du roi; la commune réclama aussitôt contre cette disposition. L'Assemblée, après avoir entendu le rapport d'une commission, décréta que l'hôtel du ministère de la justice, place Vendôme, serait réservé pour l'habitation du roi et de sa famille; Danton avait lui-même consenti à cette désignation. Le roi devait être gardé sous la surveillance du commandant de la garde nationale; une somme de cinq cent mille francs était assignée pour la dépense de sa maison, jusqu'au jour de la réunion de la Convention nationale.

Les termes du décret étaient convenables et conservaient une sorte de respect. C'était encore une conséquence des projets de la Gironde, et de la suspension préférée à la déchéance; le roi était ainsi dans une situation provisoire, prisonnier sans doute, mais prisonnier de l'Assemblée, placé dans son voisinage et sous son autorité.

Un tel arrangement n'était point conforme aux intentions et aux volontés des véritables vainqueurs du 10 août. Il fallait que le roi fût entre les mains des hommes qui siégeaient à la commune, et non pas prisonnier des Girondins. Cela pouvait convenir à Danton, tout aussi bien que le projet de donner le ministère de la justice pour demeure à la famille royale. Se tenant prêt à un dénoûment quelconque : « Ce sera moi qui sauverai le roi ou qui le tuerai, » disait-il.

Manuel, procureur général de la commune, se présenta à la barre : « Législateurs, dit-il, la France est libre. Le roi est enfin soumis à la loi; il ne reste plus à Louis XVI d'autre droit que de se justifier devant le souverain. Ce droit seul le met sous la sauvegarde de

la nation. Le Temple peut servir de demeure au roi et à sa famille. Si vous confiez à la nation le roi, sa femme et leur sœur, ils y seront conduits demain avec tout le respect dû au malheur. On leur interceptera toute correspondance, car ils n'ont que des traîtres pour amis. Les rues qu'ils traverseront seront bordées de ces soldats de la Révolution, qui les feront rougir d'avoir cru qu'il y avait parmi eux des esclaves prêts à soutenir le despotisme; leur plus grand supplice sera d'entendre crier: « Vive la nation! Vive la liberté! »

Le président de l'Assemblée répondit qu'un décret venait de fixer l'hôtel de la chancellerie pour la demeure du roi.

Manuel insista : le décret fut aussitôt rapporté. La commune de Paris fut chargée de choisir le lieu où le roi habiterait, et le soin de le garder lui fut confié.

Le 13 août, au milieu de la journée, deux voitures furent amenées aux Feuillants; la famille royale y monta. Pétion et Manuel veillaient à cette translation: Pétion se plaça dans la voiture du roi, ainsi qu'au retour de Varennes. Il voulut que la traversée de Paris fût un triomphe populaire et un outrage de plus pour le roi.

On prit un long chemin, et la marche fut lente. Après avoir passé sur la place Vendôme, où Pétion eut soin de montrer la statue de Louis XIV gisant sur le pavé, on suivit toute la ligne des boulevards. Une foule insultante s'était rassemblée autour des voitures. Près de la portière on voyait un homme à grande barbe, vêtu d'une souquenille assez semblable à une robe de capucin. Son aspect était hideux; son regard féroce se troublait pourtant en se voyant l'objet de la curiosité et de l'horreur publique. C'était un nommé

Truchon, membre de la nouvelle municipalité, qui s'était fait remarquer parmi toutes les journées de sédition. Dans le peuple, on le nommait Nicolas à la grande barbe, et on le confondait souvent avec Jourdan coupe-tête, dont le costume et la physionomie étaient à peu près pareils, et qui se montrait dans les mêmes occasions. Ce jour-là même, la foule croyait que c'était le coupe-tête [1].

Pendant que le roi était conduit à sa dernière prison, l'Assemblée continuait à établir un gouvernement nouveau. Elle convertit en décret la proposition déjà présentée par Gensonné avant le 10 août : la recherche des crimes et délits politiques fut confiée aux autorités administratives. Les municipalités étaient investies du pouvoir de s'assurer de la personne des inculpés; les pièces devaient être adressées à l'Assemblée nationale. Un comité de sûreté générale, formé dans son sein, entretiendrait une correspondance suivie avec les administrations. Les municipalités, dans les villes de plus de vingt mille habitants, pourraient, sous l'approbation des autorités supérieures, faire tels règlements de police qu'elles jugeraient convenables, soit pour procéder au recensement des personnes suspectes, soit pour réprimer les propos injurieux tenus contre la nation et la constitution, soit pour proscrire toute autre cocarde que la cocarde nationale, soit pour interdire tout rassemblement de personnes suspectes. Toutefois les peines prescrites par règlement administratif ne pourraient excéder une détention d'un an.

[1] Mémoires de M. de Lavalette.

Les effets de cette abolition de toute garantie légale et judiciaire ne devaient point tarder à se manifester; le mécanisme de la tyrannie révolutionnaire fut ainsi établi par les Girondins au moment où eux-mêmes commençaient à trembler devant la commune de Paris.

Ils avaient destitué l'administration du département, mais avec l'intention de changer seulement les personnes et de la laisser subsister, après ce renouvellement, avec ses attributions constitutionnelles. Une députation municipale se présenta.

« Le conseil général de la commune nous envoie vers vous, dit l'orateur, pour un objet qui intéresse le salut public. Après le grand acte par lequel le peuple souverain vient de reconquérir la liberté et vous-mêmes, il ne peut plus exister d'intermédiaire entre le peuple et vous.... Guidés par le même sentiment de patriotisme qui a élevé le peuple de Paris et de la France entière au point de grandeur où il est, vous devez entendre le langage de la vérité qu'il va vous parler par la bouche de ses délégués.... Quand le peuple a sauvé la patrie; quand vous avez ordonné une Convention nationale, qui doit vous remplacer, qu'avez-vous autre chose à faire qu'à satisfaire à son vœu? Craignez-vous de vous reposer sur la sagesse du peuple, qui veille pour le salut de la patrie, qui ne peut être sauvée que par lui?... Faudra-t-il que le peuple, pour se délivrer d'une puissance usurpatrice de sa souveraineté, s'arme encore une fois de sa vengeance? »

Une assemblée, à qui peuvent être adressées de telles paroles, n'est plus maîtresse d'elle-même. Il fut accordé que l'administration départementale n'aurait pas la surveillance des opérations de la commune,

en ce qui concernait l'ordre public; c'était légaliser un pouvoir déjà usurpé. Le jour même où elle protestait contre l'existence de toute autorité supérieure et interdisait aux sections de se conformer au décret de l'Assemblée qui maintenait le département, elle envoyait des commissaires détruire les presses de huit journaux. Un orateur vint rendre compte de cette exécution. Il s'exprima en ces termes : « La mort de ces folliculaires n'a été hâtée que de peu de jours. » Cela ne signifiait encore que la mort de leurs journaux.

Si la puissance et l'action avaient passé aux mains des révolutionnaires de l'insurrection, la Gironde gardait encore dans ses attributions la parole et la rédaction. Ce fut Condorcet qui écrivit et fit adopter le manifeste que l'Assemblée adressait à la nation, pour lui expliquer les circonstances et les motifs du renversement de la constitution. C'était un long exposé de la conduite qu'avait suivie l'Assemblée depuis l'ouverture de la session. Les décrets contre les émigrés et les prêtres, le veto royal, la coalition des souverains, la guerre, les méfiances inspirées par le pouvoir exécutif, le 20 juin où le zèle du maire de Paris avait prévenu le désordre, la déclaration du danger de la patrie, le manifeste du duc de Brunswick, le présence inconstitutionnelle des Suisses au château, l'ordre de tirer sur le peuple, l'impossibilité de s'opposer à la juste vengeance exercée contre une telle trahison : tels étaient les récits qui amenaient, comme conclusion, le décret de suspension et l'appel d'une Convention nationale. Comment l'Assemblée ne pouvait aller plus loin et ne devait pas prononcer

sur ce qui serait statué par la souveraineté du peuple : c'est ce que le rédacteur expliquait avec un soin particulier. Quel que fût le penchant de Condorcet à l'exagération logique des principes révolutionnaires et la timidité docile de son caractère, il restait dans la limite des souhaits et des espérances de la Gironde : il ne proclamait point la république.

Un autre ménagement était remarquable : il ne disait pas un mot du général La Fayette. C'est qu'en effet, les Girondins, et peut-être aussi les autres vainqueurs, s'inquiétaient de ce qu'il pouvait faire et de l'ascendant qu'ils lui supposaient sur l'armée. Leurs journaux gardèrent la même précaution et annoncèrent même son adhésion.

Trois commissaires avaient été, dès le premier moment, envoyés vers lui : Kersaint, Antonelle et Peraldi; ils lui firent savoir, par un intermédiaire, qu'il ne tenait qu'à lui d'obtenir un grand pouvoir et de jouer le premier rôle dans cette révolution. Les craintes qu'il inspirait et l'espérance de le séduire prouvaient peu de connaissance de son caractère : c'était ne point savoir les qualités qu'il avait et les qualités qui lui manquaient.

Pour le général La Fayette [1], le 10 août marquait le passage de la révolution constitutionnelle à une servitude sanglante, de l'ère de la liberté à l'ère de la terreur. Il voyait avec douleur commencer la démoralisation politique de la France et de l'Europe; il lui semblait que l'autorité publique éprouvait la violation de tous les principes, de tous les engagements de la

[1] Mémoires du général La Fayette.

société. Dans son opinion, les nations civilisées avaient de certains droits qu'elles pouvaient défendre envers et contre tous; des garanties qui, au milieu des oscillations des partis et des envahissements de leurs chefs, étaient destinées à prévenir la dégradation et l'asservissement. Il avait approuvé et servi une révolution dont le but était la conquête ou la défense de ces droits; maintenant il voyait un petit nombre de factieux, réunis par une organisation illégale, qui procédaient par la force, qui voulaient faire plier la nation devant eux et la contraindre à leurs opinions.

Ainsi le général La Fayette, lui qui avait cru qu'une insurrection était justifiée et légitimée par la pureté des intentions, et lorsqu'elle a pour terme la justice et la liberté, s'étonnait et s'indignait que d'autres se fussent emparés de la même excuse. Convaincu au fond de sa conscience que l'égalité des droits, cet autre nom de la liberté, ne ressemblait en rien au nivellement envieux, but manifeste de l'insurrection nouvelle, il n'avait aucun pacte à conclure avec les hommes qui venaient d'appeler ou d'exécuter le 10 août. Toutefois il hésitait à les combattre par la force ouverte; en 1789, il avait admis que les voies de fait et la violence pouvaient être employées pour renverser un gouvernement oppresseur; trois ans après, ses scrupules ne lui permettaient pas d'en user pour rétablir un gouvernement destiné à maintenir ou à restaurer l'ordre public. D'ailleurs il regardait comme son devoir le plus sacré de ne point compromettre la défense du territoire et de ne procurer aucun avantage aux armées étrangères.

Le général chercha donc un moyen constitutionnel de ne se point soumettre à un pouvoir usurpé. Le pou-

voir exécutif n'était pas libre; l'Assemblée avait déclaré dans la séance du 9 août qu'elle ne délibérait plus librement; les nouveaux décrets n'étaient point votés par la majorité. Ainsi le général avisa que la seule autorité légale à laquelle il dût obéissance, c'était l'administration départementale des Ardennes; en ce moment elle était pour lui le souverain. Les administrateurs étaient d'opinion modérée et constitutionnelle; ils se prêtèrent courageusement à cette fiction.

Les commissaires de l'Assemblée étant arrivés à Sédan, se rendirent d'abord à la municipalité; le maire, M. Desrousseaux, leur dit : « Je vous demande, messieurs, si, lorsque l'Assemblée a rendu le décret dont vous êtes porteurs, elle était parfaitement libre. » Kersaint convint qu'elle avait voté pendant une émeute et entourée d'hommes armés. « Vous n'êtes point, dit le maire, les députés du corps législatif. Vous êtes les députés d'un parti qui force l'Assemblée à voter la destruction des lois que nous avons jurées. Vous cherchez à soulever le peuple de cette ville. Nous vous considérons comme des otages pour la sûreté des représentants de notre département. » Après une délibération unanime de tout le corps municipal, les commissaires furent enfermés au château de Sédan.

La population était en parfait accord avec ses magistrats ; l'armée montrait une obéissance dévouée à son général. Il eut un moment l'espoir de réunir en une même résistance les corps d'armée et les départements de la frontière. Cette illusion dura peu. — A Metz, le maréchal Luckner avait d'abord dit publiquement : « La Fayette a bien fait, » et lui avait écrit de bien garder les commissaires ; puis, lorsqu'arrivèrent les députés envoyés par l'Assemblée, il fit en pleurant sa

soumission. — A Strasbourg, M. de Broglie, M. Diétrich, M. Desaix, M. Cafarelli, unis d'amitié ou d'opinion avec M. de La Fayette, firent de vains efforts. — M. de Biron, général en chef, était l'ami le plus intime du duc d'Orléans et suivait la même ligne politique. — Le général Arthur Dillon, qui commandait l'armée du Nord, commença par imiter M. de La Fayette ; il mit à son ordre du jour que la constitution avait été violée et que les parjures, quels qu'ils fussent, étaient ennemis de la nation. Il fit renouveler le serment de fidélité à la constitution.

Le général Dumouriez commandait le camp de Maulde sous les ordres du général Dillon. Depuis qu'il était arrivé à l'armée, il professait hautement les opinions révolutionnaires ; il avait d'actives correspondances à Paris. Près de Maulde, à Saint-Amand, un député, dont le nom allait bientôt acquérir une triste célébrité, Couthon, était venu prendre les eaux. Dumouriez se mit en grand rapport avec lui. Il avait mérité qu'en faisant son éloge à la tribune des Jacobins, Carra pût dire : « Le camp de Maulde est un véritable club de Jacobins ambulant. » Dumouriez refusa donc de suivre la ligne de conduite d'abord adoptée par son chef et contribua à faire changer sa détermination première. Des commissaires de l'Assemblée arrivèrent, ils usèrent de modération avec le général Dillon, ils acceptèrent sa rétractation et son repentir.

M. de La Fayette ne conservait pas une possibilité de maintenir la position qu'il avait prise. Sans se faire illusion sur le sort qui l'attendait, lorsqu'il serait entre les mains des ennemis de la France et de la liberté, il quitta son armée ; après avoir pris toutes les précautions pour la sûreté de la frontière, sans

attendre le général Dumouriez désigné comme son successeur, il partit avec plusieurs de ses amis et de ses compagnons d'armes et sortit de France.

A son départ, il écrivit à la municipalité de Sédan : « Je veux éviter à votre ville des malheurs, dont je serais cause ; le meilleur moyen de la servir est d'éloigner d'elle une tête que tous les ennemis de la liberté ont proscrite, et qui ne se courbera sous aucun despotisme. Pénétré de douleur de ne pouvoir plus être utile à la patrie, je ne me consolerai qu'en faisant des vœux pour que la cause sacrée de la liberté et de l'égalité profanée, si elle pouvait l'être, par les crimes d'une faction, ne soit pas, du moins pour longtemps, asservie, et en renouvelant le serment d'être fidèle aux principes qui ont animé ma vie entière. »

La révolution du 10 août était donc acceptée par les armées et par leurs généraux. M. de Montesquiou, qui commandait sur la frontière des Alpes savoisiennes, n'avait pas montré plus d'hésitation que M. de Biron.

Les séances, telles que les rapportent les journaux contemporains, laissent apercevoir peu de traces du trouble que produisit d'abord, dans l'Assemblée, le refus d'obéissance de M. de La Fayette ; on n'y retrouve pas non plus le témoignage des inquiétudes qu'elle éprouva en attendant l'adhésion des provinces. Toute liberté de la presse avait disparu ; il y allait de la vie pour les journalistes indiscrets, s'ils se risquaient à raconter la vérité. Seulement on peut remarquer, dans le compte rendu des séances, la joie qu'excitaient les adresses des villes et des départements où étaient proclamés des sentiments sympathiques ou dociles à l'événement.

C'est qu'en réalité, les promoteurs de la journée du 10 août, Girondins ou même Cordeliers, ceux du moins qui avaient plus de sens que leurs instruments aveugles ou insensés, ceux qui avaient enflammé les opinions ou ordonné le combat, savaient très-bien que telle n'était point la volonté de la nation, et que la souveraineté du peuple n'avait été représentée que par une bande d'insurgés. Lorsque bientôt après la discorde éclata entre les diverses factions révolutionnaires, leurs controverses produisirent des révélations et des témoignages où la vérité doit être cherchée, plus que dans le langage officiel et déclamatoire.

Pétion, dans sa réponse à Robespierre, en lui rappelant ses frayeurs et sa fuite, dit, en parlant du comité insurrectionnel : « J'ai vu le moment où il n'était plus formé que de trois députés et de vingt ou trente citoyens; la terreur avait dissipé le reste. » Ailleurs il déclare que lorsqu'on entreprit l'insurrection du 10 août, « il n'y avait que cinq hommes en France qui voulussent la république. »

Dans une publication contemporaine, Soulavie, ami des Girondins, leur donne la louange « d'avoir, avec trois mille ouvriers, fait la révolution du 10 août contre tout le royaume des Feuillants, contre la majorité de la capitale et de l'Assemblée législative. »

Buzot écrivait : « La majorité du peuple français soupirait après la royauté et la constitution de 1791, à Paris surtout.... Une tourbe de misérables, sans intelligence et sans lumières, vomissaient des injures contre la royauté; le reste ne désirait, ne voulait que la constitution de 1791, et ne parlait des républicains que comme on parle de fous extrêmement honnêtes.... Ce peuple n'est républicain qu'à coups de guillotine. »

Brissot lui-même, répondant aux accusations qui le conduisirent à l'échafaud, écrivait : « La popularité, du moins à Paris et dans quelques autres villes, était pour les Bourbons. »

Trois semaines après le 10 août, Danton donnait pour motif des massacres le petit nombre et la faiblesse des républicains comparés avec les royalistes.

Aussi un des premiers soins qui occupèrent les ministres fut d'envoyer dans les départements des commissaires chargés d'éclairer les esprits sur les événements du 10 août. Le choix semblait appartenir au ministre de l'intérieur; Roland demanda vingt-quatre heures pour faire sa liste. « Je m'en charge, dit Danton; nous avons d'excellents patriotes à la commune; » et le lendemain, il apporta une liste d'hommes pris parmi les orateurs des clubs, ou qu'il avait employés à exciter la populace, gens nourris à son école de violence et de cynisme.

Puis il fut question de publier un journal en affiche, intitulé : « Compte rendu au peuple souverain. » Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins devaient en être les principaux rédacteurs. Danton s'empara aussi de la direction de ce journal.

L'Assemblée avait commencé par donner aux ministres un crédit de deux millions pour dépenses secrètes; Danton refusa d'en régler l'emploi en conseil des ministres, et voulut que chacun eût sa part et en disposât. La sienne fut considérable. C'est ainsi qu'il établit sa suprématie sur le pouvoir exécutif. Lui seul, dans ce conseil, avait l'autorité et l'action; lui seul représentait la révolution qui

venait de triompher. « Je suis porté au ministère par un boulet de canon, » avait-il dit en s'installant.

Dans ces premiers moments, sa domination ne sembla point s'étendre sur l'Assemblée, ni même sur la commune. Une sorte d'entraînement général, sans subordination, sans concert, était la seule unité dans cette anarchie.

De ces trois pouvoirs, l'Assemblée était le moins libre; les Girondins paraissaient y régner; ils occupaient la tribune; ils étaient rapporteurs des plus importants décrets. Toutefois, ils n'obéissaient point à leurs propres opinions; ils allaient au delà de leurs projets et marchaient par l'impulsion d'événements dont ils n'avaient point prévu la portée. Selon leur habitude, ils ne voulaient pas être devancés en popularité : leur ambition était plutôt vanité qu'instinct du pouvoir.

Les Jacobins Bazire, Merlin, Chabot surtout, avaient une importance plus réelle; ils étaient les amis de Danton et les compagnons des hommes de la commune.

Quelques modérés s'étaient risqués à revenir siéger; ils restaient inaperçus, trouvant une sauvegarde dans leur qualité de représentants. Les uns tâchaient, par précaution ou par amour du pays, de se rendre utiles dans les commissions en atténuant des articles de loi trop injustes ou trop déraisonnables; les autres s'occupaient des préparatifs de défense, et s'efforçaient de maintenir un peu d'ordre dans l'administration militaire.

Ce n'était donc pas la tyrannie d'une majorité qui

privait de liberté cette Assemblée, la plus dénuée de force et d'énergie qui se soit montrée dans nos annales révolutionnaires; elle était courbée sous l'oppression du dehors. La moitié de ses longues séances, qui duraient de huit heures du matin à quatre heures du soir, et de six à onze heures, était employée à recevoir des adresses, des pétitionnaires ou des députations. Le moindre inconvénient de tant de folies déclamatoires, de tant de propositions ou d'exigences absurdes, était de faire perdre le temps de l'Assemblée et de nuire à sa dignité; mais il lui fallait honorer, respecter même, un langage et des principes qui faussaient le sens public, qui exaltaient les esprits et contribuaient ainsi à entraîner le pays dans des voies funestes.

Tantôt on introduisait sous le nom d'orateur du genre humain, un Prussien, Anacharsis Clootz, qui venait déclarer que bientôt il n'y aurait plus d'esclaves sur la terre; qu'un porte-couronne, un pouvoir exécutif couronné était toujours un pouvoir désorganisateur; puis il promettait qu'une légion prussienne allait se former par les soldats qui déserteraient les drapeaux du Sardanapale brandebourgeois, et affirmait que tous les hommes éclairés de son pays, généraux ou hommes d'État, étaient opposés à l'alliance autrichienne. A l'en croire, le moment était venu de rapatrier tous les membres de la famille humaine par la promulgation du principe de la souveraineté du genre humain.

Une députation composée des hommes qui avaient renversé la statue de Henri IV disait : «Les vertus de Henri IV nous ont arrêtés quelque temps, mais on

s'est souvenu qu'il n'était pas roi constitutionnel, et la statue du despote est tombée. »

Un orateur célèbre dans les faubourgs, et qu'on nommait le patriote Gonchon, venait donner des conseils et des directions à l'Assemblée. Peignant l'âge d'or qui allait commencer après la chute des tyrans, il disait : « Notre corps social ne présentera plus un tronc décharné, surmonté d'une tête hideuse et nourri de la substance de tous, mais des hommes réunis par le devoir et le patriotisme. Nos beaux esprits s'occupent depuis longtemps d'une balance politique; nous l'avons trouvée sans la chercher : elle est dans le cœur de l'homme. Ayez un gouvernement qui mette le pauvre au-dessus de ses faibles ressources et le riche au-dessous de ses moyens : l'équilibre sera parfait.— Non, législateurs, nous ne coiffons plus la liberté avec une couronne; elle est si bien avec son bonnet de laine! »

Des pétitionnaires demandèrent que le titre de citoyen fût accordé aux étrangers qui, par leurs écrits, avaient défendu la cause de la liberté. Cette proposition excita une sorte d'enthousiasme dans l'Assemblée. Les orateurs de la Gironde s'éprirent d'une si belle idée; on discuta sur le mode d'exécution. Comment choisir les hommes à qui on décernerait un tel honneur? Ne faut-il pas craindre de le trop prodiguer? Peut-être l'accorderait-on à des hommes qui n'en sentiraient pas tout le prix. — On devrait attendre qu'ils en témoignassent le désir. Guadet s'étonna qu'une pareille supposition fût venue à la pensée d'un ami de la liberté : « Lorsque la ville d'Athènes, disait-il, offrit à Hercule le titre de citoyen, ce héros ne l'avait pas demandé! »

Le décret fut rendu. Parmi les étrangers qui furent placés sur la liste se trouva le nom de Schiller. Il avait fait *les Brigands* et un drame de Fiesque qu'il avait intitulé : *Tragédie républicaine.* Son brevet fut envoyé à la municipalité de Strasbourg, afin qu'elle le fît parvenir à Schiller. La guerre rendait les communications difficiles. Ce fut seulement après la paix que Schiller reçut le décret. Il n'avait pas trois ans de date, et des membres de l'Assemblée qui en avaient signé l'expédition, pas un n'avait survécu. Ils avaient tous péri sur l'échafaud.

Les députations venues du conseil de la commune avaient un caractère tout autrement grave; elles apportaient de menaçantes injonctions. L'Assemblée tardait parfois à obéir aux sanguinaires volontés d'un pouvoir qu'elle n'osait pas combattre, mais elle finissait par céder. La réunion des commissaires de section, qui depuis la nuit du 10 août siégeait à l'Hôtel de Ville, avait conservé son autorité dictatoriale sur les bandes de l'insurrection; elle ne les faisait pas rentrer dans l'ordre; elle ne délivrait point Paris de la terreur, qui pesait sur toutes les classes d'habitants. Au contraire, elle tenait sur pied les soldats de l'émeute, afin de les déchaîner à volonté et de donner un but à leur fureur.

Marat, après s'être caché pendant la journée du combat, était venu prendre sa place au conseil de la commune. Robespierre n'y avait paru que le 13 août; leur poltronnerie, toute publique qu'elle était, ne les avait point dépopularisés. Les déclamations de l'un, la démence révolutionnaire de l'autre, suffisaient pour leur gagner les suffrages et la confiance de leur parti.

Pétion n'avait plus aucun rôle; sa nullité était trop bien constatée pour qu'on s'occupât de lui. Manuel avait une obéissance plus active; il consentait à rester l'instrument zélé d'opinions plus passionnées que les siennes.

Mais le conseil comptait des hommes d'une ardeur énergique, livrés à tout l'enivrement de leur victoire révolutionnaire : Chénier, Louvet, Camille Desmoulins, Tallien, Collot d'Herbois, Fabre d'Églantine, Chaumette; au delà de tous Billaud-Varennes, le plus féroce peut-être de tous les hommes de sang. Comme Robespierre, on ne l'avait point vu à l'Hôtel de Ville pendant la journée du 10; ils étaient accourus quand il n'y avait plus de combat à livrer, mais des échafauds à dresser[1].

A ces noms, où s'est attachée quelque célébrité, pourraient en être ajoutés d'autres restés obscurs, malgré leurs crimes, mais qui, par leur grossièreté même, avaient du pouvoir sur une plèbe corrompue, et par là une sorte d'influence dans l'état-major de la Révolution. Au conseil de la commune se rattachaient par des relations intimes quelques membres de l'Assemblée, Chabot, Bazire, Rovère.

Danton avait dominé cette faction avant le 10 août et pendant la journée; maintenant il était ministre. Il s'était élevé au-dessus de ses camarades de révolution; il avait un pouvoir de gouvernement; on le savait avide d'argent, et l'on supposait qu'il profiterait de l'occasion. N'ayant pas le loisir de siéger avec eux, il ne pouvait plus leur imposer par sa présence et sa supériorité; d'ailleurs, une troupe est toujours

[1] Garat.

moins disciplinable après la victoire. L'envie ne tarda point à s'éveiller parmi eux, ils en vinrent bientôt à dire[1] que Danton commençait à s'aristocratiser; de sorte que ce qui se passait à la municipalité n'émanait plus de son intention et de sa volonté.

Ce n'étaient point des institutions libérales ou démocratiques; ce n'étaient point des garanties à placer dans une constitution nouvelle; ce n'étaient pas même des mesures destinées à augmenter le bien-être des classes pauvres et souffrantes, que les hommes de la commune voulaient imposer à l'Assemblée nationale. Cette Assemblée eût été, par sa propre impulsion, disposée à rechercher une telle popularité; mais les circonstances ne permettaient pas de s'en occuper avec étude et réflexion. Tout était voté par précipitation ou sommairement proposé. On décrétait le partage de tous les biens communaux; on demandait que les propriétés des émigrés fussent vendues sur-le-champ par petites portions; un député voulait que tous les châteaux fussent rasés. Puis l'Assemblée constituante était blâmée d'avoir reconnu que certaines redevances foncières n'étaient point des obligations féodales, mais de véritables propriétés. Le suffrage universel promis dès le premier jour devenait l'objet de décrets réglementaires. Sur les plus simples dénonciations, des administrations départementales étaient destituées. Les commissaires du roi près les tribunaux étaient supprimés, car, disait un député de la Gironde : « leur nomination est un titre de réprobation. »

Quant à la commune de Paris, elle n'avait qu'une

[1] Conversation de Chabot et de Soulavie. — Mémoires du règne de Louis XVI.

seule préoccupation; elle voulait des échafauds et des supplices; c'était le thème de toutes ses injonctions.

Le 14 août, Robespierre avait paru pour la première fois devant l'Assemblée; son nom n'avait pas été prononcé avant que la victoire fût assurée et complète; il se présenta au nom de la section de la place Vendôme pour demander qu'une pyramide élevée en l'honneur des citoyens morts en défendant la liberté au 10 août, remplaçât, sur la place Vendôme, la statue renversée d'un despote.

Le lendemain, il revint et parla au nom de la commune : son langage avait un ton d'autorité.

« Depuis le 10 août, la juste vengeance du peuple n'a pas encore été satisfaite. Le décret par lequel vous avez ordonné que ceux qui ont fait tirer sur le peuple seraient traduits devant une cour martiale, est insuffisant, il n'explique point la nature et l'étendue des crimes que le peuple doit punir. Il y est parlé seulement des crimes du 10 août; c'est trop restreindre la vengeance du peuple. Les plus coupables des conspirateurs n'ont point paru dans la journée du 10 : La Fayette, qui n'était peut-être pas à Paris, mais qui pouvait y être, échapperait donc à la vengeance nationale? Il faut au peuple un gouvernement digne de lui; il lui faut de nouveaux juges créés pour les circonstances. Si vous nous donniez les juges anciens, vous rétabliriez des juges prévaricateurs... Le peuple se repose, mais il ne dort pas; il veut la punition des coupables, il a raison; vous ne devez pas lui donner des lois contraires à son vœu unanime. Nous vous prions de nous débarrasser des autorités constituées qui n'ont pas notre confiance. Effacez le double degré

de juridiction qui, en établissant des lenteurs, assure l'impunité. Nous demandons que les coupables soient jugés par des commissaires pris dans chaque section, souverainement et en dernier ressort. »

L'Assemblée ne fit pas attendre son obéissance; elle décréta, en principe, sur la proposition de Chabot, que les coupables seraient jugés par une cour populaire. La commission devait, séance tenante, proposer le mode d'exécution.

Pendant que la commission s'occupait de cette tâche, l'Assemblée entendit un rapport sur des pièces trouvées aux Tuileries; elles constataient que les ministres avaient indiqué au roi un plan de conduite concerté avec MM. Duport, Barnave et Lameth. Ce plan consistait dans le veto royal, apposé aux décrets contre les émigrés et les prêtres, en même temps que le roi manifesterait hautement que les rassemblements d'émigrés sur la frontière étaient contraires à sa volonté. Rien d'inconstitutionnel n'était proposé au roi : rassurer l'opinion publique en se montrant énergique et sincère contre l'émigration, tel était le conseil qui lui avait été donné.

Barnave, Lameth et les ministres furent aussitôt mis en accusation.

Puis la commission, par l'organe de Brissot, présenta, au lieu d'un projet de décret, une adresse aux citoyens de Paris; elle exprimait le désir de rester fidèle aux principes de la constitution, aux garanties de justice établies par des lois qu'avait dictées l'esprit de la vraie liberté. Ainsi la commission repoussait l'idée d'une cour martiale : elle ne voulait point frapper les coupables avec le glaive du despotisme;

mais prenant en considération la méfiance qui s'était déclarée contre les tribunaux existants et contre la justice ordinaire, la commission proposait de former un jury propre à inspirer une confiance entière au peuple, un jury électif formé de quatre jurés choisis par chaque section. Dans cette liste seraient pris, d'abord le jury d'accusation, puis le jury de jugement. Le recours en cassation était supprimé.

Sous ce langage sans sincérité, sous cette apparence de respect pour la liberté et la justice, Brissot proposait le tribunal révolutionnaire : cette institution est venue de la Gironde, qui déjà avait inventé la police politique confiée à l'administration. Cette obéissance déguisée à la commune de Paris, était accompagnée de précautions oratoires, afin de se faire pardonner les objections de forme que la commission s'était permises.

« Vos ennemis sont vaincus; les uns ont expié leurs crimes, d'autres sont dans les fers. Sans doute, il faut pour ceux-ci donner un grand exemple de sévérité, mais il faut le donner avec fruit... Il ne restera rien à désirer ni pour la célérité, ni pour la justice..... Un peuple libre veut et doit être juste, même dans ses vengeances.... Soyez dans le calme; attendez dans le silence le jugement de la loi; il frappera, et promptement, car vos jurés sont vos représentants. »

L'adresse fut votée à l'unanimité. Le surlendemain, un envoyé de la commune se présenta, et parla ainsi :

« Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra; le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-

même. Je demande que, sans désemparer, vous décrétiez qu'il sera nommé par chaque section un citoyen pour former un tribunal criminel. Je demande que ce tribunal siége au château des Tuileries. Je demande que Louis XVI et Marie-Antoinette, si avides du sang du peuple, soit rassasiés en voyant couler le sang de leurs infâmes satellites. »

L'orateur de la commune avait passé la mesure; il avait anticipé, de quelques jours, la marche de la Révolution. Deux députés appartenant à la portion la plus ardente des Jacobins, Choudieu et Thuriot, s'indignèrent de ces menaces et firent entendre des paroles d'une énergie que la Gironde n'aurait pas risquée.

Elles ne pouvaient pas ramener dans les limites de la justice et de l'humanité des hommes qui se savaient les maîtres. Conformément à l'adresse votée par l'Assemblée, les sections avaient élu une liste de jurés; ils envoyèrent aussitôt une députation. L'adresse n'avait rien indiqué quant aux juges qui devaient composer ce tribunal extraordinaire.

« Je viens, dit l'orateur, au nom des jurés pour éclairer votre religion, car vous paraissez être dans les ténèbres sur ce qui se passe à Paris. Un très-petit nombre de juges jouit de la confiance du peuple. Si, avant deux ou trois heures, le juge, directeur du jury, n'est pas nommé, si nous ne sommes pas mis en état d'agir, de grands malheurs se promèneront dans Paris. Nous vous invitons à ne pas vous traîner sur les traces de l'ancienne jurisprudence. C'est à force de ménagements que vous avez mis le peuple dans la nécessité de se lever; c'est par sa seule énergie que le peuple s'est sauvé. Levez-vous, représen-

tants ! soyez grands comme le peuple pour mériter sa confiance. »

En réponse à cette réprimande, Hérault de Séchelles présenta le décret qui réglait la composition et la procédure du tribunal.

Les juges devaient être élus, mais par une élection à deux degrés ; ils étaient au nombre de huit et autant de suppléants ; le tribunal se divisait en deux sections. Les directeurs du jury d'accusation qui, selon les lois de cette époque, remplissaient les fonctions des juges d'instruction, étaient aussi électifs. Plusieurs articles indiquaient des délais, les moindres possibles, pour l'élection des juges et la mise en activité du tribunal.

L'Assemblée ne discuta aucunement et vota le projet à l'unanimité. Dès le jour même les électeurs déjà nommés par les sections procédèrent au choix des juges. Robespierre fut élu le premier, mais il n'accepta point ; les autres juges étaient, comme lui, des membres de la commune, quelques-uns connus alors par leur ardeur révolutionnaire. En annonçant ces nominations, le *Moniteur* ajoutait, sans nulle réflexion : « Les exécutions se feront sur la place du Carrousel. »

La création de ce tribunal était loin de satisfaire les pétitionnaires. Le 19 août, Marat, devenu le guide et le chef des hommes qui voulaient du sang, imprima dans son journal un article où, après avoir parlé de la scélératesse de l'Assemblée et de la composition du tribunal, il s'exprimait ainsi : « Cette vermine du barreau, gangrenée d'aristocratie. » Puis il remarquait que l'on avait choisi une marche destinée à tirer les choses en longueur, à différer le

supplice des traîtres et à donner le temps à leur chef Mottié d'arriver pour les délivrer : « car il passe pour constant qu'il marche à la tête de son armée contre Paris.

« Quel est donc le devoir du peuple ? Il y a deux partis à prendre. — Le premier de presser le jugement des traîtres détenus à l'Abbaye, d'envelopper les tribunaux et l'Assemblée, et, si les traîtres sont blanchis, de les massacrer avec le nouveau tribunal et les scélérats faiseurs du perfide décret. — Le dernier parti, le plus sage et le plus sûr, est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, et particulièrement les officiers suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée. Quelle folie de vouloir faire leur procès ! Il est tout fait ; vous les avez pris les armes à la main contre la patrie ; vous avez massacré les soldats ; pourquoi épargneriez-vous leurs officiers ? »

Le 21 août, le tribunal condamna à mort un maître de langues nommé d'Angremont, qui avait autrefois donné des leçons à la reine ; il était accusé d'embauchage, pour avoir, le 10 août, cherché à susciter parmi les gardes nationaux des défenseurs au roi ; il fut exécuté le soir même.

Le 24, M. d'Affri, commandant supérieur des Suisses, justifia qu'il n'était point aux Tuileries le 10 août. Son grand âge avait affaibli son courage et ses facultés. On sut lui faire dire qu'il s'était refusé aux instances de la reine, lorsqu'elle avait voulu lui prescrire de faire tirer sur le peuple. Il fut acquitté, et ce jugement fit éclater une vive satisfaction parmi les assistants.

L'instruction du procès de M. de Laporte, intendant de la liste civile, fut longue. C'était un homme respectable; la commune avait envoyé, pour l'arrêter et pour saisir ses papiers, Hébert, le rédacteur du honteux journal *le Père Duchesne*. Au nom de cet homme se trouve accolé, dans les registres municipaux, le nom de Chénier. M. de Laporte fut d'abord interrogé par des commissaires municipaux. C'était en vertu des pouvoirs conférés aux municipalités que se faisaient l'arrestation, l'instruction préliminaire et le renvoi des prévenus devant le tribunal.

M. de Laporte se défendit avec calme et dignité. On lui prouva seulement qu'il avait payé des journaux, des pamphlets, des affiches contraires aux opinions qui avaient triomphé. Le jury déclara qu'une conspiration avait existé, et que M. de Laporte en était complice; il fut condamné. « Puisse ma mort, dit-il, ramener le calme dans l'empire, et mettre un terme aux discordes civiles! Puisse mon arrêt de mort être le dernier jugement injuste de ce tribunal! »

Il monta courageusement à l'échafaud. On raconte qu'une pauvre femme, qui souvent avait reçu de lui des secours dus à la bienfaisance du roi, s'écria: « Peut-on faire mourir un si brave homme? » et qu'elle fut massacrée sur-le-champ.

Le lendemain, Durosoir, rédacteur du journal *l'Ami du roi*, fut aussi condamné. C'était un homme plein de zèle dans ses opinions et de vivacité dans les controverses politiques. « Il est beau pour un royaliste de mourir le jour de la Saint-Louis! » écrivit-il dans une lettre qu'il fit remettre au président.

Le tribunal procédait avec une certaine observation des formes et une gravité qui prouvaient que

les habitudes judiciaires survivaient encore aux lois et à la justice. Il en résultait une lenteur dont s'impatientaient les hommes qui voulaient une justice plus sommaire.

Le parti vainqueur se préoccupait uniquement de vengeances et de supplices; il ne songeait pas, en ce moment, aux dangers qui pouvaient menacer, non pas seulement la faction républicaine, mais l'honneur et l'indépendance de la patrie.

Au milieu de ce trouble anarchique, de cette abolition de l'ordre public, l'Assemblée montrait un plus véritable patriotisme : sur la proposition des députés qui avaient quelque connaissance de l'administration et de la discipline militaire, elle adoptait des mesures destinées à la défense des frontières menacées, et surtout à hâter le recrutement des armées.

Ce sentiment honorable se produisait parfois sous une forme sauvage et insensée : un jour, Jean de Bry proposa l'organisation d'un corps de douze cents tyrannicides, qui se dévoueraient à aller attaquer, corps à corps, individuellement, les tyrans qui faisaient la guerre à la France, et les généraux préposés pour anéantir la liberté.

Chabot et Merlin déclarèrent aussitôt qu'ils s'enrôleraient dans ce corps, dès qu'ils auraient cessé leurs fonctions législatives.

Cette proposition allait devenir un décret de l'Assemblée nationale ; Vergniaud prit la parole, et après avoir dit qu'il n'examinerait point la question de moralité, dont la solution était dans toutes les âmes, il fit remarquer qu'abolir les règles de la guerre loyale et du droit des gens, c'était appeler des repré-

sailles et que les ennemis ne manqueraient pas de créer un corps de généralicides.

Il se trouva un orateur, nommé Mailhe, pour soutenir le projet. Jean de Bry, lui-même, comprit qu'il y fallait renoncer; l'idée des représailles le toucha; « comme il estimait la vie d'un homme libre plus que la vie de tous les rois, » il demanda seulement le renvoi à une commission.

« Le renvoi même à une commission est une injure au peuple français; je demande l'ordre du jour, » s'écria Henri Larivière. L'Assemblée pensa pourtant qu'elle devait des égards aux intentions de Jean de Bry; le renvoi fut voté, mais la commission ne fit pas de rapport.

Cette fièvre révolutionnaire, ce délire qui abolissait la raison, l'humanité et tous les sentiments sociaux, s'allumait de jour en jour davantage; nulle résistance et presque nulle contradiction ne l'arrêtaient dans son progrès; un décret contre les prêtres en fut un sinistre témoignage.

L'irréligion avait pris à cette époque le caractère du fanatisme. La philosophie et la littérature du XVIIIe siècle avaient répandu dans les esprits, non pas même l'indifférence et le scepticisme, mais une négation hautaine, absolue, intolérante. Les écrivains, dans leur polémique, dans la verve de leurs controverses, ne savaient pas sans doute quels ravages ils produisaient; ils croyaient n'enseigner que l'incrédulité; l'invective n'était pour eux qu'un excès de langage; leurs ignobles injures ne prouvaient qu'un manque de mesure et de goût. Mais lorsqu'en parlant de la religion on eut écrit peu-

dant vingt ans : « Écrasez l'infâme; » lorsqu'on en fut venu au point de dire :

> « Et mes mains ourdiraient les entrailles du prêtre[1],
> A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois ; »

lorsque de tels livres furent devenus classiques dans toute une génération, il en résulta que les âmes grossières perdirent, non-seulement la foi et le respect, mais la mansuétude, la tolérance et la justice. La véhémence du langage avait accoutumé les imaginations à ne reculer devant aucune extrémité. Le vulgaire des esprits forts ne pouvait plus prononcer le nom de prêtre sans un accent d'injure et d'irritation ; ils croyaient se délivrer d'un joug tyrannique, se garder de la Saint-Barthélemy et des bûchers de l'inquisition, en poursuivant de malheureux ecclésiastiques que leur habit suffisait à rendre odieux.

L'Assemblée constituante les avait dépouillés, et avait voulu les contraindre à entrer dans une nouvelle Église établie par la loi civile.

L'Assemblée législative avait commencé la persécution ; elle avait supprimé la liberté des cultes et mis le clergé sous une loi d'exception et de police. Les deux partis qui se combattaient sur le terrain de la politique, s'accordaient facilement dès qu'il s'agissait des prêtres. L'irréligion frivole des uns votait avec l'incrédulité haineuse et violente des autres.

Le 28 juillet, le ministre de l'intérieur avait informé l'Assemblée des circonstances d'une émeute où deux prêtres avaient été massacrés à Bordeaux. Les

[1] Diderot.

Girondins demandèrent qu'il fût passé à l'ordre du jour.

« C'est au pouvoir exécutif, disait l'un d'eux, à faire la poursuite de cette malheureuse affaire. C'est sur lui que doit retomber le sang qui vient de couler à Bordeaux. Depuis qu'il a mis son veto sur les lois répressives du fanatisme, les exécutions populaires commencent à se renouveler. Si quelque chose peut affaiblir l'horreur d'une aussi cruelle violation de la loi, je dirai que les deux prêtres, victimes des fureurs populaires, ont cent fois, par leurs intrigues et leur scélératesse, lassé la patience des citoyens. L'un d'eux a été dénoncé au tribunal de Bordeaux, et il a été, au grand scandale des citoyens, acquitté par ce tribunal, que je n'accuse point de complicité, mais auquel je reproche au moins la plus criminelle indulgence. Quand les tribunaux ne font pas justice.... je ne veux pas achever. »

Personne ne réclama le respect des lois et de la chose jugée, et l'on passa à l'ordre du jour.

Après le 10 août, on devait aller plus loin. Un projet de décret fut proposé le 23; il portait dans son article premier : « Tous les ecclésiastiques non assermentés seront tenus de sortir du territoire dans le délai de quinze jours. »

Quelques réclamations s'élevèrent; un député, M. Claye, terminait ainsi ses objections : « Je demande que, conformément aux lois de l'humanité et de la justice, vous ne punissiez que ceux qui ont troublé l'ordre public Je le répète, n'avilissez pas l'Assemblée par une loi atroce, rendue si précipitamment. »

Cambon proposa de déporter les prêtres à la Guyane.

« Autrement ils iraient grossir l'armée des émigrés ou propager en Espagne, en Italie, en Allemagne, des principes contraires à notre liberté. »

Lacroix l'appuya : « Ce serait, dit-il, blesser la morale publique que d'empoisonner nos voisins de cette peste; en les transportant à la Guyane, ils pourront conserver l'espoir de revenir en France, s'ils ne sont pas incurables; c'est une espèce de séminaire où nous les envoyons. » Cette plaisanterie fut applaudie.

Un ministre protestant, Lasource, demanda au nom de la justice et de l'humanité, la question préalable sur la proposition de Cambon. Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, ajouta à cette considération un motif d'économie; il aurait fallu cent vaisseaux pour transporter cinquante mille prêtres. Il proposa de les tenir enfermés dans les îles de la Charente.

Vergniaud s'opposa avec force et talent à la déportation et même à tout le projet; il demandait qu'on se contentât de la loi déjà rendue quelques mois auparavant : loi qui avait alors paru rigoureuse, mais qui du moins faisait de la déportation une peine applicable seulement à un délit déterminé et reconnu.

La délibération fut remise à un autre jour. Pendant ce délai, Brissot examina la question dans son journal; voici les motifs qu'il donna contre la déportation : « C'est une funeste coutume, écrivit-il, que d'inonder les colonies de l'écume de la population ; il ne peut en résulter que des effets funestes. Mais quand il serait possible que la déportation corrigeât un vagabond, elle ne changerait pas les prêtres; ils sont incorrigibles. »

Le 26 août, le décret fut adopté. La déportation à

la Guyane devait être appliquée aux ecclésiastiques qui n'obéiraient pas au bannissement. Tous les prêtres insermentés étaient tenus à sortir de leur district dans les vingt-quatre heures, du département dans trois jours, du territoire français dans quinze jours. On leur assignait six sous par lieue jusqu'à la frontière. Les sexagénaires ne furent pas compris dans ce bannissement, mais ils devaient être réunis au chef-lieu du département, dans une même maison, sous la surveillance de la municipalité.

En vertu de ce décret, la commune de Paris avait, trois jours après, entassé plusieurs centaines de prêtres aux Carmes, à Saint-Firmin et à l'Abbaye.

M. de Montmorin avait été ministre des affaires étrangères; poursuivi de dénonciations, plusieurs fois traduit devant l'Assemblée, il s'était toujours justifié avec une telle évidence qu'il n'avait pas été mis en accusation. Resté l'ami le plus intime du roi, ses conseils modérés et sages n'avaient guère été écoutés, et les projets qui n'auraient pas eu son approbation ne lui étaient pas confiés. Après le 10 août, il s'était dérobé aux dangers qui le menaçaient. Quelques jours après, il fut arrêté, et vint subir un interrogatoire devant l'Assemblée. Brissot retrouva l'ancienne âcreté avec laquelle il avait poursuivi les ministres du roi. La chute du gouvernement monarchique n'avait point désarmé sa haine. Ainsi que lui, Gensonné se montra hostile dans ses inculpations; ils semblèrent ne point penser que maintenant il y allait non plus seulement d'un acte de politique parlementaire, mais de la vie ou de la mort. M. de Montmorin répondit avec calme, releva les erreurs et

les ignorances de ses accusateurs. L'Assemblée lui avait permis de se retirer. Un autre Girondin, Lasource, voulut que, par précaution, il fût retenu en prison.

Son parent, le marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, dont les papiers, saisis aux Tuileries où il avait un logement, étaient devenus un motif de soupçons, fut aussi mandé à la barre. Il se justifia. Bazire trouva ses réponses spécieuses, mais elles demandaient, disait-il, une méditation réfléchie. L'Assemblée le renvoya à l'Abbaye pour être traduit devant le tribunal extraordinaire.

L'impatience des lenteurs de la justice, le besoin de voir couler le sang sur les échafauds, continuaient à fermenter parmi les révolutionnaires de la commune et des sections. Le nouveau tribunal commençait à peine ses procédures; on l'attendait à l'œuvre; mais on s'indignait depuis longtemps qu'aucune condamnation ne fût encore prononcée par la haute cour, qui siégeait à Orléans. Un pétitionnaire s'était déjà plaint de cette lenteur et de l'impunité des crimes. « Il semble, disait-il, qu'un décret d'accusation soit un brevet d'immortalité. »

Quelques jours après, vint une députation du conseil général. « Il est temps, dit l'orateur, que les criminels d'Orléans soient transférés à Paris pour y subir le supplice dû à leurs forfaits. Si vous n'accordez pas cette demande, nous ne répondons plus de la vengeance du peuple. Vous nous avez entendus, et vous savez que l'insurrection est un devoir sacré. Nous voulons une vengeance prompte, non par les formes anciennes, mais par une cour martiale. »

Hérault de Séchelles présidait l'Assemblée; il ne put endurer un tel langage. « Les menaces ne produiront, répondit-il, d'autre effet sur l'Assemblée que de la résigner à mourir à son poste. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de changer la constitution : c'est à la Convention nationale. Vous lui présenterez vos pétitions; elle seule pourra changer l'organisation de la haute cour. Nous avons fait notre devoir. Si notre mort est une dernière preuve nécessaire pour en convaincre le peuple; si son effervescence, dont vous nous menacez, ne peut être calmée, qu'il dispose de notre vie. »

Voici en quelle situation se voyait l'Assemblée nationale; c'était sous cette menace qu'elle avait à délibérer et à voter. A chaque instant pouvait se lever contre elle la même tourbe qui avait, deux semaines auparavant, renversé la royauté. Des commencements d'émeute éclataient, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Un jour, l'Assemblée envoya en toute hâte deux commissaires pour préserver du massacre de pauvres sœurs de la charité, qu'un rassemblement assiégeait à la section du Roule. Les commissaires eurent le bonheur de les sauver, et revinrent annoncer la soumission du peuple à la loi et sa confiance dans la représentation nationale.

Cependant l'Assemblée n'était aucunement rassurée; elle était loin d'avoir la certitude d'être respectée; elle s'inquiétait de la fermentation qui croissait chaque jour. Les hommes de la municipalité savaient que leur pouvoir usurpé et l'usage qu'ils en faisaient ne pouvaient point se prolonger; ils ne voulaient pas y renoncer, surtout à l'époque prochaine des élections,

d'où la Convention nationale devait émaner; les complaisances et les concessions de l'Assemblée ne leur suffisaient point. Le tribunal extraordinaire procédait avec une sorte de formalité qui entraînait des lenteurs ; les prisonniers d'Orléans, malgré un nouveau décret accordé par l'Assemblée à des exigences réitérées, conservaient encore quelques garanties légales. D'ailleurs, le plein pouvoir de police, qui avait été conféré à l'autorité municipale, était journellement employé avec un zèle si ardent qu'il eût été gênant et grave d'avoir à en rendre compte. Des arrestations nombreuses avaient eu lieu; des visites domiciliaires, des saisies de papiers étaient sans formalités, sans prétexte, au gré des moindres agents, pratiquées à Paris et même dans la contrée environnante, sans nul souci des autorités locales. Les vols et le pillage étaient souvent le véritable but de ces expéditions. Les prisons commençaient à s'emplir et l'on en établissait de nouvelles. La plupart des journaux avaient été supprimés; plusieurs journalistes avaient été arrêtés; les lettres étaient ouvertes à la poste.

Les meneurs et les principaux agents de la commune en avaient fait trop ou trop peu; ils ne pouvaient en rester là.

Les nouvelles qui arrivèrent du théâtre de la guerre rendirent la situation plus convulsive encore. Longwi avait été rendu à l'ennemi presque sans résistance; selon les rapports des commissaires de l'Assemblée et des administrateurs du département, la bourgeoisie et la municipalité avaient pressé le commandant de capituler, et la garnison avait cédé aux sollicitations des habitants.

Un sentiment de surprise et d'effroi, une vive indignation contre ce manque de patriotisme et de courage éclatèrent dans l'Assemblée; elle ordonna en toute hâte les mesures nécessaires pour faire arriver le plus promptement possible des renforts aux armées et pour encourager les populations à la défense du territoire. La Gironde montra une sincère ardeur pour imprimer à l'esprit public l'énergie et le mouvement qui pouvaient sauver la France. Vergniaud fut l'organe éloquent du sentiment national; ce qu'il y avait de déclamation et de jactance dans son langage, l'absence d'esprit pratique étaient en harmonie avec la disposition des esprits et le ton général de l'opinion. Sous la tyrannie et l'épouvante qui opprimaient les âmes, subsistait encore une courageuse haine contre l'invasion étrangère, une révolte contre le joug qu'elle voulait imposer à la France.

D'autres sentiments animaient les hommes qui s'étaient emparés d'un pouvoir qu'ils exerçaient avec toute la rudesse du despotisme et tout le désordre de l'anarchie. Pour eux, ce n'était pas le territoire qu'il s'agissait de défendre; ce n'était point la patrie qu'ils avaient à sauver; ils s'occupaient à se préserver de justes et inévitables vengeances, et à maintenir le bouleversement qu'ils venaient de faire subir à la société.

« Les Allemands arrivent, disait Chabot; ils veulent nous pendre et délivrer le tyran; et nous, nous voulons pendre le tyran, chasser les Allemands, nous saisir de leurs rois, les conduire à la barre, en exiger un hommage à la souveraineté du peuple, les tenir prisonniers et demander une rançon considérable, qui sera distribuée à nos frères les sans-culottes, vain-

queurs du 10 août. Puis nous ferons le procès de Capet.... Je sais bien que dans peu, nous pouvons être tués, mais nous en tuerons aussi. La soumission vaudrait mieux de la part de nos ennemis et de toutes ces familles d'aristocrates; car il peut se faire que nous les exterminions. Soumission ou extermination : voilà la devise de notre futur gouvernement. »

Ces pensées s'ajoutant à la sanguinaire exaltation de Marat, de Billaud-Varennes et de leur entourage à la commune, devaient précipiter l'exécution et l'accomplissement de leurs projets.

Mais cet immense massacre, idée fixe de Marat, à laquelle il avait amené ses amis, ne pouvait se produire que sous un prétexte politique. Pour en faire une grande journée de la Révolution, il fallait la placer sous le patronage de Danton : autrement ce carnage n'eût été qu'un abominable désordre et pouvait même être réprimé ou puni.

Tous les témoignages contemporains portent à croire que cet effroyable dessein n'entra point spontanément dans la conception de Danton. Mais le soin de conserver son pouvoir et sa situation, l'associait de toute nécessité à ces hommes de sang. Rompre avec eux, leur résister, s'opposer à leurs crimes, c'eût été faire un pas en arrière; c'était changer de route et passer aux Girondins [1]. « Outrer la Révolution, disait-il, a moins de danger que de rester en deçà; il faut avant tout s'assurer le champ de bataille. » Cette politique aussi imprévoyante que détestable, cet adage cité par de vulgaires admirateurs, devaient le conduire à un prochain échafaud.

[1] *Le Vieux Cordelier.*

Il se décida, non sans s'être consulté avec quelques-uns de ses amis et de ses fidèles. Quels furent ceux dont l'opinion l'encouragea à cette résolution et quels autres y contribuèrent par leur formel assentiment? Les mémoires et les traditions varient sur la part plus ou moins active que chacun des conseillers dont il s'entoura prit à la sanguinaire détermination. Plus tard, quelques-uns essayèrent d'échapper à cette terrible responsabilité. Billaud-Varennes et Collot d'Herbois ne la désavouèrent jamais. Tallien, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, n'ont jamais réussi à s'en laver; Manuel y consentit par lâcheté, et eut même sa part dans l'exécution. Robespierre fut de cet avis, mais son nom n'apparut point parmi les ordonnateurs du massacre.

Le 28 août, à la séance du soir, les ministres se présentèrent à l'Assemblée; Danton parla ainsi :

« Le pouvoir exécutif m'a chargé d'entretenir l'Assemblée nationale des mesures qu'il a prises pour le salut de l'empire. Je motiverai ces mesures en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire. L'ennemi menace le royaume; mais l'ennemi n'a encore pris que Longwi. Si les commissaires de l'Assemblée n'avaient pas contrarié les opérations du pouvoir exécutif, l'armée de Luckner, confiée à Kellermann, se serait concertée avec celle de Dumouriez. Vous voyez que nos dangers ont été exagérés. Il faut que l'Assemblée se montre digne de la nation. C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme; ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes. Jusqu'ici, nous n'avons fait que la guerre simulée de La Fayette; il faut faire une guerre plus terrible; il est temps de dire au peuple

qu'il doit se précipiter en masse sur les ennemis. Le pouvoir exécutif va nommer des commissaires pour aller exercer dans les départements l'influence de l'opinion; il a pensé que vous deviez en nommer aussi pour les accompagner, afin que la réunion des représentants des deux pouvoirs produise un effet plus salutaire et plus prompt. Nous vous proposons de déclarer que chaque municipalité sera autorisée à prendre l'élite des hommes bien équipés qu'elle possède. On a jusqu'à ce moment fermé les portes de la capitale, et l'on a eu raison; il était important de se saisir des traîtres. Y en eût-il trente mille, il faut qu'ils soient arrêtés demain, et que demain Paris communique avec la France entière. Nous demandons que vous autorisiez les visites domiciliaires. Il doit y avoir quatre-vingt mille fusils à Paris. Eh bien! il faut que ceux qui sont armés volent aux frontières. Comment les peuples qui ont conquis la liberté, l'ont-ils conservée? Ils ont volé aux ennemis, et ne les ont pas attendus. Que dirait la France si Paris, dans sa stupeur, attendait l'arrivée des ennemis? Le peuple français a voulu être libre, il le sera bientôt. Des forces nombreuses seront rendues ici. On mettra à la disposition des municipalités tout ce qui sera nécessaire, en prenant l'engagement d'indemniser les possesseurs. Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. »

Ce discours fut applaudi, sans exciter toutefois un grand enthousiasme dans l'Assemblée. Une discussion insignifiante s'éleva sur l'envoi des commissaires et sur l'intervention directe de l'autorité législative dans l'exercice du pouvoir exécutif. On ne parla point des expressions vagues et menaçantes du ministre de la justice. Les visites domiciliaires furent autorisées

pour rechercher des armes, et désarmer les gens suspects. Quant aux arrestations, elles étaient devenues licites depuis le décret sur la police politique confiée aux municipalités.

En sortant de l'Assemblée, Danton se rendit à la commune[1]. Il parla des mesures de vigueur nécessaires dans les circonstances actuelles; il proposa, entre autres, de faire dans chaque section une liste des citoyens nécessiteux qui étaient propres au service militaire et de leur assigner une paye. Trois jours après, on vit pour quel service ils avaient été enrôlés.

Ce jour-là, Danton et Marat, séparés par une mésintelligence passagère, se réconcilièrent et s'embrassèrent[2].

Le conseil général ordonna que tous les citoyens absents de leur domicile seraient tenus d'y rentrer; que les commissaires qui saisiraient des armes en tiendraient registre, afin que le conseil pourvût à leur distribution; que toutes les maisons resteraient éclairées pendant la nuit; que les sections suspendraient les opérations de leurs assemblées primaires, et s'occuperaient de l'élection des commissaires chargés de l'arrestation des citoyens suspects.

L'exécution de cette mesure jeta le trouble et l'effroi dans toute la ville. Les barrières étaient fermées. Au commencement de la nuit, des commissaires de section, qui s'étaient donné à eux-mêmes cette mission, commencèrent les visites de maison en maison, en ayant soin de faire garder les deux bouts de la rue. Aucun contrôle, aucun ordre supérieur, aucune ré-

[1] Séance du conseil général de la commune, 29 août.
[2] Mémoires de Mme Roland.

clamation n'arrêtaient l'invasion arbitraire des domiciles; ils fouillaient partout, bouleversant les meubles, enfonçant les portes. La haine d'un de ces misérables, un soupçon sans fondement, une calomnie répandue dans le quartier, les fantaisies du fanatisme politique pouvaient sévir sans empêchement. L'occasion était favorable aussi pour les repris de justice ou les voleurs. Les secrétaires étaient forcés; les cassettes et les écrins emportés. Parmi les commissaires, les plus honnêtes apportaient leurs saisies à l'Hôtel de Ville. Les salles et les bureaux étaient encombrés de malles, de boîtes, de cartons. Quant aux armes on en trouva peu; cette recherche n'était qu'un prétexte.

Ces premières arrestations furent nombreuses; elles se multipliaient sans mesure; on en faisait de toutes parts, non pas seulement dans les maisons, mais dans les rues, sur les places, dans les jardins, partout on arrêtait. Les fiacres et les gendarmes ne suffisaient point à transporter et à conduire les suspects qu'on saisissait.

Les prisons étaient pleines; les détenus étaient d'abord entassés dans un grand dépôt placé près de la mairie. Des commissaires leur faisaient subir des interrogatoires, puis les envoyaient dans les prisons où à peine ils trouvaient place; quelques-uns étaient mis en liberté.

Tout ce qui venait de se passer dans la journée du 29, et les horreurs dont on se savait menacé réveillèrent cependant un peu d'énergie dans l'Assemblée. Le ministre de l'intérieur était venu représenter que le comité des subsistances avait été cassé par le conseil général, et que l'approvisionnement de

la capitale était compromis par cette désorganisation.

Choudieu prit cette occasion pour s'expliquer sur la conduite de la municipalité. « Je ne craindrai pas, dit-il, de parler contre elle, quoique ses membres se prétendent représentants du peuple. Il est temps de le dire : elle désorganise tout; elle entrave tout; elle ne mérite pas la confiance publique. Des commissaires chargés seulement de se concerter, le 10 août, pour quelque opération, se sont érigés en municipalité. Ils suspendent le maire de ses fonctions; ils se permettent des actes arbitraires; je demande que la commission fasse un rapport, séance tenante, sur cette municipalité. »

Le ministre, encouragé par ce langage, raconta qu'un commissaire de la commune avait forcé les portes du garde-meuble de la couronne et enlevé, à main armée, plusieurs effets précieux.

Puis un député ajouta qu'un autre commissaire municipal était maintenant détenu pour avoir commis un larcin aux Tuileries.

Les plaintes se succédaient : un jeune homme, protégé de Brissot, un des rédacteurs de son journal, Girey-Dupré avait été mandé à la municipalité pour s'expliquer sur un article qui avait offensé le conseil général. Il réclamait, et sa pétition était une vive attaque contre le despotisme municipal. « Il est temps que l'Assemblée fasse cesser tous ces désordres; qu'elle rende au peuple ses droits; qu'elle maintienne la liberté individuelle et la liberté de la presse contre les entreprises des usurpateurs. Le moment presse; le corps électoral va s'assembler; il importe de le soustraire à l'influence de quelques intrigants. »

Peu de jours auparavant, ce même journaliste avait imprimé : « Nous sommes forcés de combattre nos ennemis avec les armes du despotisme : c'est un malheur; le salut du peuple l'exige ainsi. » Maintenant que les Girondins se croyaient menacés, que la faction municipale voulait les écarter des élections, le courage et l'amour de la liberté leur rentraient au cœur avec le sentiment de la défense personnelle.

Un nouveau fait vint aggraver la plainte de Girey-Dupré. Des hommes armés envoyés par l'autorité municipale avaient investi l'hôtel du ministre de la guerre, sous prétexte que l'imprimeur du *Patriote français* devait s'y trouver.

Ces réclamations multipliées avaient ému l'Assemblée. Elle voulut que la commission, à qui elles avaient été renvoyées, fît son rapport sur-le-champ. Grangeneuve proposa que l'ancienne municipalité reprît ses fonctions. Guadet proposa un projet de décret; le préambule déclarait d'abord que les commissaires qui siégeaient illégalement à l'Hôtel de Ville avaient bien mérité de la patrie, ainsi que les fédérés et les citoyens de Paris, qui avaient combattu pour la liberté; mais on ordonnait que chaque section procéderait à une nouvelle élection de deux commissaires, qui formeraient provisoirement le conseil général. Le pouvoir exécutif était chargé d'assurer l'exécution de la loi qui mettait la force armée à la seule réquisition du maire de Paris.

Le lendemain, 31 août, Vergniaud fit un rapport sur la plainte de Girey-Dupré. Les mandats décernés contre lui étaient déclarés nuls; il était enjoint à la municipalité de Paris de se renfermer dans ses attributions légales.

Quelques députés favorables à Danton et à la commune représentèrent qu'un tel décret pourrait avoir des inconvénients et des dangers.

« Je demande, répliqua Marbot, que les membres de l'Assemblée qui ont peur d'un représentant de la commune laissent faire ceux qui ont du cœur et du courage. »

D'autres s'étonnèrent qu'il se trouvât un député pour faire l'apologie d'une mesure prise contre un écrivain, tandis que les murailles étaient couvertes d'affiches signées Marat, qui appelaient le fer sur l'Assemblée nationale : le décret fut adopté.

Les usurpations du pouvoir municipal étaient un texte inépuisable; de nouveaux faits, de nouvelles manifestations se succédaient sans intervalle. Une députation fut introduite; elle était conduite par le maire et le procureur général; mais ils s'effacèrent, et Tallien, un des principaux membres de la partie active du conseil général, porta la parole.

« Les représentants provisoires de la commune de Paris ont été calomniés; ils ont été jugés sans être entendus. Ils viennent vous demander justice; appelés par le peuple dans la nuit du 9 au 10 août, pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait. Le peuple n'a point limité leurs pouvoirs; il leur a dit : Allez, agissez en mon nom, j'approuverai tout ce que vous aurez fait. Nous vous le demandons, messieurs, le corps législatif n'a-t-il pas été toujours environné du respect des citoyens de Paris? Son enceinte n'a été souillée que par la présence du digne descendant de Louis XI et de l'émule de Médicis. Si ces tyrans vivent encore, n'est-ce pas au respect du peuple pour l'As-

semblée qu'ils en sont redevables? Vous avez applaudi vous-mêmes à toutes nos mesures.... tout ce que nous avons fait, le peuple l'a sanctionné. Ce n'est pas quelques factieux, comme on voudrait le faire croire; c'est un million de citoyens.... Nous étions chargés de sauver la patrie; nous l'avions juré. Nous avons cassé une municipalité feuillantine et des juges de paix indignes de ce beau titre. Nous n'avons donné aucun ordre contre la liberté des bons citoyens; mais nous nous faisons gloire d'avoir séquestré les biens des émigrés, d'avoir fait arrêter des conspirateurs et de les avoir mis entre les mains des tribunaux pour leur salut et pour celui de l'État; nous avons chassé les moines et les religieuses, afin de mettre en vente leurs maisons; nous avons proscrit des journaux incendiaires; nous avons fait des visites domiciliaires. Qui les avait ordonnées? Vous. Les armes saisies chez les gens suspects seront remises entre les mains des défenseurs de la patrie. Nous avons fait arrêter des prêtres perturbateurs; ils sont renfermés, et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence.... Une seule section a réclamé contre nous; mais son vœu n'anéantira point celui d'une majorité très-prononcée. Hier les citoyens, qui remplissaient nos tribunes, nous ont juré qu'ils nous conservaient leur confiance. Si vous nous frappez, frappez donc aussi le peuple qui a fait la révolution du 14 juillet, qui l'a consolidée le 10 août, et qui la maintiendra.

« Vous nous avez entendus : prononcez; nous sommes là. Les hommes du 10 août ne veulent que la justice et n'obéissent qu'à la volonté du peuple. »

Lacroix était président; il répondit avec une dignité

ferme : « Que dirait la France, si Paris investissait un conseil provisoire d'une autorité dictatoriale? S'il voulait s'isoler du reste de l'empire et lutter d'autorité avec l'Assemblée nationale? Paris ne donnera point cet exemple. Un décret a été rendu hier. L'Assemblée a rempli ses devoirs. Vous remplirez les vôtres. Elle examinera votre pétition. Vous devez tout attendre de sa justice. »

Trois citoyens s'étaient avancés jusqu'à la barre : « Peuple des tribunes, Assemblée nationale, cria l'un d'eux, et vous, monsieur le président, nous venons, au nom du peuple qui attend à la porte, demander à défiler dans la salle pour voir les représentants de la commune qui sont ici. Nous mourrons, s'il le faut, avec eux. »

Vergniaud avait pris le fauteuil : « Les intérêts du peuple sont compromis, dit-il, si l'on manque de respect pour les représentants de la nation : l'Assemblée vous invite à aller dire à vos concitoyens qu'elle maintiendra également la liberté du peuple et le respect dû aux autorités constituées.

— Le peuple est libre et on lui ôte sa liberté, répliqua le pétitionnaire.

— Et nous, sommes-nous libres ? » repartit Lacroix.

Les magistrats municipaux étaient restés à la séance. Manuel fit arrêter les insolents pétitionnaires.

La lutte semblait engagée entre le conseil qui régnait à l'Hôtel de Ville et l'Assemblée nationale, entre la Gironde et la faction qui en ce moment avait pour organes Danton et Marat; mais la partie n'était pas égale. Lors même que l'Assemblée aurait eu une détermination et un courage qui lui manquaient, elle

était sans nulle puissance. Aucune force armée n'était à sa disposition; la garde nationale de Paris avait pour commandant Santerre; elle ne pouvait recevoir d'ordre que de Pétion. Il n'y avait à compter ni sur l'un, ni sur l'autre. Santerre n'avait ni honneur, ni sincérité; Pétion ne pensait qu'à se dérober à toute responsabilité : il n'était plus rien dans sa mairie. Roland et Servan fléchissaient sous Danton, leur redoutable collègue.

Les Girondins auraient pu trouver quelque appui dans l'opinion modérée, dans le parti constitutionnel; mais ils avaient travaillé à l'anéantir, à le disperser; il ne subsistait plus : d'ailleurs la Gironde s'était mise au point de ne pouvoir revenir en arrière; elle avait ce vain orgueil des opinions passionnées, qui ne savent pas s'avouer leurs fautes et leurs erreurs, ni se rallier à ceux qu'ils ont combattus.

La tentative que l'Assemblée venait de faire, pour saisir le pouvoir et arrêter le mal, était donc destinée à précipiter l'accomplissement des résolutions déjà prises. Maintenant il s'agissait, pour ces hommes sanguinaires, de rester maîtres et de ne pas avoir à rendre compte du mal qu'ils avaient déjà fait.

Mais leurs projets, mais le carnage qu'ils avaient préparé ne pouvaient être mis à exécution que parmi un désordre public; ils voulaient donner à leurs crimes une apparence de convulsion populaire, de soulèvement patriotique.

Le tribunal extraordinaire venait d'acquitter M. de Montmorin, non point le ministre, qui toujours poursuivi de la haine des Girondins venait d'être mis en accusation par l'Assemblée; mais le gouverneur de Fontainebleau, contre lequel il n'y avait pas la moin-

dre inculpation, même apparente. Danton avait arbitrairement ordonné la révision de son procès et l'avait maintenu en prison. Cet acquittement était un nouveau et grave sujet d'irritation pour les hommes qui demandaient du sang, mais il n'y avait pas prétexte suffisant pour insurger la population de Paris.

Une cause plus puissante vint répandre l'épouvante et presque le désespoir ; on reçut, le 1er septembre, la nouvelle que l'armée du duc de Brunswick se portait en avant et que Verdun était assiégé. On savait que cette place n'était pas en état suffisant de défense. La commune prit soin d'exagérer les alarmes; elle fit une proclamation qu'elle communiqua à l'Assemblée le 2 au matin.

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui la défendent ont juré de mourir plutôt que de se rendre : c'est vous dire qu'ils vous font un rempart de leurs corps. Il est de votre devoir de voler à leur secours. Citoyens, marchez à l'instant sous vos drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de soixante mille hommes se forme à l'instant. Allons expirer sous les coups de l'ennemi, ou l'exterminer sous les nôtres. »

Après avoir entendu la lecture de cette proclamation, Vergniaud, avec l'entraînement de son éloquence, parla des devoirs que de si grands dangers imposaient au peuple de Paris, des terreurs paniques que les émissaires de la contre-révolution chercheraient à répandre; du projet que les ennemis semblaient avoir de se porter sur Paris en laissant derrière eux les places fortes et les armées françaises;

de l'imprudence d'une telle tactique et de l'espoir qu'elle devait donner à la résistance.

Il terminait ainsi : « Hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est vous que j'invoque ; oui, l'Assemblée nationale peut compter sur votre courage. Cependant, pourquoi les retranchements du camp qui doit défendre Paris ne sont-ils pas plus avancés ? Où sont les bêches, les pioches, qui ont élevé l'autel de la patrie et nivelé le Champ de Mars ? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes ; vous n'en aurez pas moins pour les combats. Vous avez chanté la liberté ; il faut la défendre. Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze ; mais des rois environnés d'armées puissantes. L'Assemblée nationale est aujourd'hui plutôt un grand comité militaire qu'un corps législatif. Nous enverrons chaque jour deux commissaires au camp, non pour exhorter, par de vains discours, les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes ; il n'est plus temps de discourir : il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils feront en avant piochera la nôtre. »

C'était de retentissantes paroles, mais elles ne touchaient pas au réel de la situation militaire, encore moins s'appliquaient-elles à la situation politique.

Danton vint parler un autre langage. « Il est satisfaisant, messieurs, pour les ministres d'un peuple libre d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces

grands efforts; les commissaires de la commune vont proclamer l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est en ce moment, messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple. Nous demandons que quiconque refusera de servir en personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

Le vrai sens de ces paroles était connu de tous; chacun savait quelle était cette audace, et à quoi elle allait s'employer.

Deux jours auparavant, Danton s'était expliqué plus clairement. L'idée de transporter le siége de l'Assemblée nationale hors de Paris, en y laissant le pouvoir exécutif, avait été mise en avant et repoussée sans contestation. Écartant cette question, sur laquelle on était d'accord, Danton avait dit : « Le 10 août nous a divisés en républicains et en royalistes; les premiers peu nombreux et les seconds beaucoup. Dans cet état de faiblesse, nous républicains, nous sommes exposés à deux feux, celui de l'ennemi au dehors, celui des royalistes au dedans. Il est un directoire royaliste qui siége secrètement à Paris et correspond avec l'armée prussienne. Vous dire où il se réunit et qui le compose serait impossible aux ministres; pour le déconcerter, il faut.... il faut faire peur aux royalistes. » Un geste affreux acheva d'exprimer la pensée de Danton. Personne

n'osa proférer un mot; chacun se retira épouvanté.

Pendant ce temps, la police souveraine de la municipalité continuait à remplir les prisons. Danton se faisait remettre la liste des arrestations pour savoir d'avance quelles seraient les victimes; il communiquait même les notes de proscription à ses collègues terrifiés. « Les assassinats s'organisaient dans le conseil, » disait Roland quelque temps après [1]. Les parents, les amis des prisonniers, les prisonniers eux-mêmes savaient quel sort les attendait. Un d'eux, M. de Chantereine, colonel dans la garde constitutionnelle du roi, préféra le suicide. « Mon Dieu, dit-il, je vais à vous. » Et il se perça de trois coups de couteau.

Les démarches tentées auprès des ordonnateurs du massacre ne furent pas toutes inutiles. Ainsi qu'il en arrive souvent dans les proscriptions, les hommes obscurs et ignorés, ceux qui n'ont jamais approché du pouvoir, qui n'ont pas été mêlés à la vie publique, qui ne connaissent personne dans les régions dominantes, manquèrent de protecteurs et de moyens de salut.

Danton, si féroce dans sa politique révolutionnaire, fut accessible à toutes les sollicitations. Beaucoup de détenus lui durent la vie. Adrien Duport et Charles de Lameth avaient eu des rapports avec lui pendant l'Assemblée constituante; il s'en souvint et les fit sortir des prisons où ils avaient été enfermés, l'un à Melun, l'autre à Rouen. Plusieurs prêtres

[1] Mémoires du général La Fayette, tome IV, page 35.

qu'il avait connus, Lhomond, un ancien professeur, sous qui il avait étudié, d'autres encore, trouvèrent un sentiment de facile pitié dans le cœur de cet homme qui allait faire verser tant de sang. Il promit à Barère la liberté d'un détenu, l'abbé Bousquet; puis il n'y pensa plus, et cette distraction coûta la vie au prisonnier.

Manuel s'efforça de réparer la lâcheté de sa coopération, en sauvant des victimes. MM. de Jaucourt, Beaumarchais, Duveyrier, lui durent leur salut; il protégea Mme de Staël, qui, sans égard pour le caractère diplomatique de son mari, avait été conduite à la commune parmi une foule furieuse et menaçante; il contribua, ainsi que Condorcet, à sauver M. de Lally.

Tallien protégea Mme de Tourzel : elle avait été détenue dans la prison de la Force avec la princesse de Lamballe, depuis que les dames de la maison de la reine, qui s'étaient enfermées au Temple, avaient été arrachées d'auprès d'elle.

Robespierre n'oublia point la reconnaissance qu'il devait à l'abbé Bérardier, principal du collége de Louis le Grand, où il avait fait ses études.

On rapporte même que Marat sauva plus d'un prisonnier.

Le conseil général de la commune avait chargé Panis de se choisir trois collègues pour former avec lui un comité de surveillance et de police. C'était là que se faisaient tous les préparatifs : on enrôlait les égorgeurs; on réglait leur salaire; on désignait les hommes qui les mettraient à l'œuvre; on faisait d'avance creuser les fosses pour enterrer les cadavres. Les occupations de ce comité étaient si multipliées et

si urgentes, que Panis, Sergent, Jourdheuil et Duplain, au moment où allait commencer l'exécution, s'associèrent cinq autres membres de la commune. Marat, qui gouvernait toute cette affaire, voulut être en nom sur cette liste. Elle existe encore, et l'on voit écrit par addition et à la marge : « Marat, l'ami du peuple. » Dès lors ce comité prit un titre plus pompeux; ses actes sont signés : « Les administrateurs du comité de salut public constitués à la mairie. »

Les égorgements, qui devaient être attribués au peuple irrité, étaient ainsi conçus et préparés avec la froideur et la régularité d'un acte d'administration. Les geôliers des prisons étaient prévenus; ils avaient avancé l'heure du repas des prisonniers; ils leur avaient retiré les couteaux dont ils se servaient à table. Leur physionomie troublée, leurs regards incertains annonçaient qu'un terrible moment approchait.

En sortant de l'Assemblée, Danton s'était rendu au conseil général, où sa présence avait été demandée[1]. Puis il monta chez Pétion, tenu à l'écart des actes de sa mairie, ainsi que cela se pratiquait dans les journées révolutionnaires. Il lui raconta que « cet enragé de comité, ainsi qu'il appelait la commission du salut public, avait lancé un mandat d'arrêt contre Roland, contre le ministre de l'intérieur. Mais nous ne pouvons pas les laisser aller ainsi, dit-il; diable! contre un membre du conseil! Je vais les mettre à la raison. »

A deux heures le canon d'alarme, le tocsin, le tambour battant la générale, se font entendre. Les

[1] Procès-verbaux de la commune. — Mémoires de Mme Roland.

rues présentent un aspect de trouble et d'effroi ; on court, on s'agite, on s'informe ; les boutiques se ferment ; chacun rentre chez soi. Quelques-uns vont chercher un asile contre le sort qu'ils peuvent craindre. Des municipaux à cheval, revêtus de leur écharpe, portant un drapeau noir, s'en vont criant : « Verdun est pris ; l'ennemi approche ; vous êtes tous perdus ; la ville sera prise et brûlée. Prenez les armes ; courez joindre nos soldats et l'infâme étranger sera repoussé. Vous n'aurez rien à craindre des traîtres et des conspirateurs que vous laisserez derrière vous. Ils sont sous la main des patriotes, et la justice nationale, avant votre départ, va les frapper de sa foudre. »

Entendant cette terrible proclamation, les jeunes hommes, les ouvriers sans travail vont se faire inscrire à la section ou à des bureaux qui venaient d'être établis dans les places publiques, sur des plates-formes que supportaient des tréteaux. Là étaient reçus avec grand appareil les enrôlements pour l'armée. Les habitants paisibles apportent les armes qu'ils peuvent avoir et rentrent au plus tôt chez eux pour se clore et se cacher.

Au troisième coup de canon, signal annoncé d'avance, les Marseillais, qui remplissaient la cour de la mairie, se précipitent dans la grande salle où étaient enfermés les détenus conduits au moment de leur arrestation devant les commissaires municipaux, et non encore distribués dans les différentes prisons. Six voitures avaient été amenées pour transporter les prisonniers à l'Abbaye. Ne sachant pas encore ce que signifiait cette destination funeste, ils montèrent dans les voitures. L'ordre fut donné avec recommandation aux cochers d'aller très-lentement, sous peine

d'être massacrés. Le convoi se mit en marche; les soldats de l'escorte, en adressant mille injures aux prisonniers, leur annoncèrent qu'ils n'iraient pas jusqu'à l'Abbaye, que le peuple allait se faire justice de ses ennemis et les égorger. Puis, s'adressant à la foule, qui commençait à s'amasser: « Oui, criaient-ils, ce sont vos ennemis, les complices de ceux qui ont livré Verdun; ils n'attendent que votre départ pour égorger vos femmes et vos enfants. Voilà nos sabres et nos piques. Tuez ces monstres ! »

Malgré ces provocations, les voitures arrivèrent en suivant le quai des Orfèvres, le Pont-Neuf et la rue Dauphine jusqu'au carrefour de Bussy. En cet endroit la foule était pressée autour d'une de ces plates-formes où se faisaient des enrôlements pour l'armée; les voitures furent arrêtées par cet encombrement. En cet instant un homme monta sur le marchepied qui, selon l'ancienne mode, tenait au brancard en dehors du carrosse; il ouvrit la portière et plongea son sabre à plusieurs reprises dans le cœur d'un vieux prêtre. Le sang jaillit; un cri d'horreur se fit entendre et la multitude se dispersa avec effroi. « Cela vous fait peur, dit l'assassin, vous en verrez bien d'autres, » et il continua à pointer son sabre dans la voiture jusqu'à ce qu'il eût égorgé les quatre prisonniers. Puis il passa à une autre voiture. Encouragés par son exemple, les autres gens de l'escorte se mirent aussi à massacrer. Le convoi avait repris sa marche et les brigands n'en continuaient pas moins le massacre dans les voitures. Elles arrivèrent ainsi à l'Abbaye. La cour était occupée par des hommes qui étaient là, attendant leurs victimes; ils avaient été devancés dans l'accomplissement de leur tâche. Toutefois il restait encore des vi-

vants dans les voitures. Ceux qui en descendaient étaient aussitôt massacrés; plusieurs se réfugièrent dans un bureau de la section où siégeait un comité occupé d'attributions administratives. Les assassins poursuivirent leurs victimes dans cette salle. Les employés de la section parvinrent difficilement à en préserver quatre; l'un d'eux était l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets.

Tel fut le premier sang du 2 septembre. La plupart des prisonniers amenés de la mairie étaient des ecclésiastiques; c'était contre eux surtout que se portait une sorte de rage sanguinaire.

Pour obéir au décret rendu quelques jours auparavant, pour échapper à une persécution cruelle, le plus grand nombre des prêtres qui se trouvaient à Paris avaient demandé leurs passe-ports; ils voulaient partir et aller s'embarquer; les barrières furent fermées; on les retint à Paris; ils furent emprisonnés. Beaucoup d'autres furent arrêtés dans les visites domiciliaires ou par les expéditions qui avaient parcouru la banlieue.

Plusieurs voitures, qui n'avaient pas été escortées par des assassins, en avaient déjà amené à l'Abbaye; ils étaient provisoirement déposés dans le cloître. Maillard, un des massacreurs du 5 octobre et du 10 août, commença le carnage par ces malheureux prêtres. Vers cinq heures du soir, il venait de les achever, lorsqu'arriva Billaud-Varennes, revêtu de l'écharpe municipale. Il monta sur une chaise et harangua les assassins : « Peuple, disait-il, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir; » puis il descendit et se promena quelque temps parmi les ca-

davres, les pieds dans le sang, fraternisant avec les exécuteurs de ses projets, avec les adeptes de ses opinions. « Braves gens, la patrie vous tiendra compte de vos sacrifices. » Encouragé par cette approbation, Maillard s'écria : « Il n'y a plus rien à faire ici; allons aux Carmes ! »

Bientôt commença une des plus déchirantes scènes qui aient souillé nos annales révolutionnaires : cent quatre-vingts prêtres avaient été entassés dans le couvent et dans l'église; ils attendaient leur sort avec une pieuse résignation; aucun doute ne leur avait été laissé; outre les paroles significatives prononcées à l'Assemblée par Tallien, ils avaient pu comprendre le sens de la promesse que Manuel leur fit deux jours auparavant : « Dans quarante-huit heures, leur dit-il, vous serez tous libres. Disposez-vous à aller dans une terre étrangère jouir du repos que vous ne pouvez plus trouver ici. » Un gendarme disait la veille au vénérable archevêque d'Arles, en lui soufflant la fumée de sa pipe : « C'est donc demain qu'on tuera Votre Grandeur. »

Le 2 septembre, on répéta jusqu'à trois fois l'appel nominal des prisonniers, tant on craignait qu'il n'en manquât un seul. Un peu avant l'heure fatale, on les fit tous sortir de l'église et passer dans le jardin. Une heure après, les assassins entrèrent par l'église, en refermèrent les portes et descendirent au jardin sans éprouver nul empêchement des gendarmes qui gardaient le passage. Au fond du jardin était une orangerie, qui depuis est devenue une chapelle; l'archevêque d'Arles et les évêques de Beauvais et de Saintes, tous les deux du nom de La Rochefou-

cauld, et la plupart de leurs compagnons de martyre y faisaient leur dernière prière. L'un d'entre eux, entendant le bruit de ces hommes, parut à la porte; il fut abattu d'un coup de fusil. Entrés dans l'orangerie, ils demandèrent à grands cris l'archevêque d'Arles; aucun ne le désignait; lui-même, après avoir demandé l'absolution à un de ses compagnons, s'avança vers la porte. C'était un vieillard de plus de quatre-vingts ans, dont la vie avait été exemplaire et sainte. Les mains croisées sur la poitrine et levant les yeux au ciel : « Je suis celui que vous cherchez, dit-il; mon sacrifice est fait, mais épargnez ces dignes prêtres; ils prieront pour vous sur la terre, et moi dans le ciel. » La dignité et le courage du vieillard les émurent; ils n'osaient point le frapper; un homme du midi, sans doute il avait fait partie des bandes qui avaient envahi la ville d'Arles, l'accusa d'y avoir fait assassiner des patriotes. « Je n'ai jamais fait de mal à personne, » répondit-il. Un coup de sabre à travers le visage fut la réplique du brigand. En un instant l'archevêque fut haché par ces misérables, et lorsqu'il fut tombé, ils lui enfoncèrent une pique dans la poitrine.

Ils avaient tiré presqu'à bout portant sur les prêtres et en avaient tué plusieurs; les autres s'étaient dispersés dans le jardin. Pour lors, commença une effroyable chasse; les assassins poursuivaient d'allée en allée, de charmille en charmille, ces malheureux prêtres, leur tirant des coups de fusil, riant lorsque les coups avaient porté, chantant une de leurs chansons de cannibales : « Dansez la Carmagnole. »

Quelques-uns n'étaient point commissionnés ou soldés pour les massacres, c'étaient de jeunes hommes

qui, négligeant leurs études de médecine ou de droit, s'étaient exaltés dans les clubs, les cafés ou à la section; ils se nommaient les frères rouges de Danton, et portaient le bonnet, la cravate, le gilet et la ceinture rouges. On ne les vit point dans les autres prisons. Eux seuls se mêlèrent aux massacreurs et s'introduisirent aux Carmes; les portes avaient été fermées, et la population effrayée entendait les cris des victimes et les clameurs des assassins, sans les voir.

Ensuite, l'ordonnateur fit suspendre la fusillade; tous les prêtres encore vivants furent rassemblés dans l'église; on y rapporta les blessés, puis on les appela deux par deux; quand ils avaient passé la porte qui ouvrait au jardin, on les tuait sur le perron. L'évêque de Beauvais était à genoux devant un autel, ils vinrent l'y prendre. L'évêque de Saintes fut appelé; il ne venait point. « Messieurs, dit-il, je ne refuse pas d'aller mourir avec mes frères; mais une balle m'a cassé la jambe, aidez-moi à marcher. » Ils le relevèrent du matelas où il gisait, le prirent sous les bras et le conduisirent sur l'escalier. Vers huit heures du soir le massacre était achevé et les cadavres chargés sur des chariots ordonnés d'avance, pour les transporter dans une fosse creusée près la barrière Saint-Jacques. Trois ou quatre prêtres avaient réussi à se cacher ou à passer par-dessus le mur du jardin.

« Il n'y a plus rien à faire ici, dit alors Maillard, qui semblait le principal délégué de Billaud-Varennes et du comité de la commune; retournons à l'Abbaye, nous y trouverons du gibier. »

Cette fois, il voulut procéder avec ordre: un tribunal présidé par lui se forma, élu par acclamation

parmi cette bande d'assassins. « Mes camarades, mes amis, disait un des juges de la sanglante juridiction, c'est un combat à mort; je sens comme vous qu'il faut qu'ils périssent; mais vous êtes de bons citoyens; vous devez aimer la justice; il ne faut pas vous jeter comme des tigres sur les hommes qui sont vos frères. » — Un autre répondait : « Je suis un père de famille, j'ai une femme et cinq enfants, j'irai combattre l'ennemi, mais je ne veux pas que pendant ce temps-là, ces scélérats ouvrent les portes de leur prison, et viennent égorger ma femme et mes enfants. Soit par moi, soit par d'autres, la prison sera purgée de ces gueux-là. »

Cependant le tribunal s'était fait apporter le registre de la prison. Le geôlier et sa femme, en remettant cette liste des personnes confiées à leur garde et dont le sort était facile à prévoir, semblaient près de s'évanouir. Avant de commencer, et sur une réquisition sortie du groupe qui se pressait autour des juges, il fut décidé que les soldats suisses, encore enfermés dans l'Abbaye, seraient massacrés sans jugement. Maillard alla leur annoncer que le peuple demandait vengeance et qu'il fallait se rendre à la prison de la Force. C'était la formule convenue pour désigner les victimes aux massacreurs. Les malheureux Suisses le comprirent. « Grâce, grâce ! » criaient-ils en se serrant les uns contre les autres. — « Allons, décidez-vous, » répondaient les bourreaux impatients. — L'amour de la vie les retenait, ils ne pouvaient se décider à leur sort. — « Eh bien, voyons donc qui sortira le premier, » disaient les exécuteurs. — Un des Suisses se présenta alors avec fermeté et comme un soldat qui a fait le sacrifice de

sa vie; « je passe le premier, je vais donner l'exemple; nous ne sommes pas coupables, nous avons obéi à nos officiers; mais puisqu'il le faut, adieu! Par où faut-il aller? montrez-moi donc le chemin. » — Il passe la porte, croise les bras, regarde autour de lui sans sourciller; le cercle se referme, et il tombe percé par les baïonnettes, les sabres et les piques. Tous ses camarades périrent dans ce carnage; ils étaient cent cinquante-six. Deux seulement, par un de ces hasards qui se rencontrent toujours même au milieu de l'ivresse du sang, furent épargnés; on s'attendrit sur la supplication de l'un; l'autre avait une figure intéressante.

Après cette exécution préliminaire, le tribunal commença à siéger; Maillard, avec un sabre au côté, présidait dix ou douze hommes assis autour d'une table où était placé le registre de la prison, pêle-mêle avec des verres, des bouteilles et des pipes.

On appelait un prisonnier; il était amené dans cette salle, qui avait le guichet pour porte de sortie. L'audience se composait d'hommes à demi nus, les bras et les vêtements ensanglantés, armés de sabres, de massues, de coutelas sanglants. On interrogeait le prisonnier; parfois on écoutait à peine ses réponses. Chacun des assistants donnait, s'il lui plaisait, son avis; ils étaient, à leur gré, jurés, juges ou bourreaux. Hormis le cas d'absolution, le président prononçait l'arrêt en ces mots : « Conduisez monsieur à la Force. » Deux ou trois hommes le saisissaient; un vieux guichetier poussait les verrous, la porte s'ouvrait. A peine le prisonnier y avait-il passé qu'il était massacré avec plus ou moins

de détails de cruauté, selon le caprice des égorgeurs la plupart enivrés d'eau-de-vie.

Le tocsin avait sonné, le canon d'alarme avait été entendu; depuis plusieurs heures Paris était dans l'épouvante, et l'Assemblée nationale siégeait sans qu'une voix s'élevât. Des orateurs de section vinrent demander s'il était vrai que le conseil exécutif eût perdu la confiance de la nation. « Non, non, » s'écria-t-on dans toute la salle.

Pour que l'Assemblée nationale s'occupât de ce qui glaçait tous les cœurs[1], il fallut que des commissaires de la commune vinssent, afin de se mettre en règle, annoncer ce qui se passait dans les prisons. « Le peuple, disaient-ils, veut enfoncer les portes. » Ils demandaient que l'Assemblée délibérât sur cet objet à l'instant même, car le peuple attendait sa décision. La municipalité n'avait pris d'autre soin que d'envoyer des commissaires afin de protéger seulement les prisonniers pour dettes ou pour causes civiles. Cette précaution spéciale datait du milieu de la journée.

L'initiative de ces commissaires encouragea Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, à dire ce que chacun savait déjà, que deux cents prêtres venaient d'être égorgés aux Carmes. Puis Bazire proposa d'envoyer des commissaires de l'Assemblée pour parler au peuple et rétablir le calme. Le président désigna Bazire, François de Neufchâteau, Dussaulx, Isnard, Lequinio pour remplir cette mission. Puis l'ordre du jour fut repris.

[1] Séance du soir de l'Assemblée. — Procès-verbal du conseil de la commune.

L'accablement de cette Assemblée fut tel, et la servitude de la presse était si complète qu'il n'est resté dans le procès-verbal ou dans les journaux, aucun témoignage écrit des paroles courageuses que prononça M. Théodore de Lameth. Avant cette résolution timide et dérisoire, il avait dénoncé des crimes dont personne n'osait parler, et qui se commettaient sans nul empêchement. Sa voix resta sans écho et fut étouffée ; on avait peur de l'entendre.

[1]Un conseil des ministres avait été indiqué pour ce même soir ; il devait se tenir à l'hôtel de la marine. Plusieurs députés étaient venus pour savoir des nouvelles et s'entretenir des événements de la journée. Danton se faisait attendre ; il était encore à la commune. Il revint ; on le pria, on le conjura, on le supplia de donner les ordres nécessaires pour faire cesser des crimes qui déshonoraient la Révolution et la France. Il fut sourd et inflexible.

Au sortir du conseil, un inspecteur des prisons, attaché au ministère de l'intérieur, essaya de parler à Danton qu'il n'avait pu aborder dans le cours de la journée. Il raconta ce qu'il avait vu, ce qu'il avait tenté, les réquisitions qu'il avait adressées à Santerre et son inaction complète et volontaire. Il implora le ministre de la justice, protecteur naturel des prisonniers, et le conjurait de ne point les laisser égorger. Danton, importuné de s'entendre dire ce qu'il n'avait pas voulu écouter de sa propre conscience, lui répondit, de sa voix beuglante et en jurant (c'était son langage habituel) : « Je me soucie bien des prisonniers ; qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. »

[1] Mme Roland.

Les députés envoyés aux prisons par l'Assemblée revinrent, et Dussaulx rendit compte de leur mission. C'était un vieil homme de lettres pour qui la Révolution avait été un texte de phrases et de patriotisme sentimental. Personne ne convenait moins pour parler à des brigands; il crut que ses exhortations leur toucheraient le cœur et voulut être l'orateur de la députation. On le hissa sur une chaise; il parla le langage de la morale et de la raison [1] : « Que venez-vous faire ici? lui dit un des massacreurs; cela ne vous regarde pas. Laissez-nous faire. » Et on le fit descendre de sa chaise.

Voici en quels termes il rendit compte de sa mission à l'Assemblée. Plus tard [2] il osa la raconter exactement, car, pendant le massacre, personne ne se risquait à dire la vérité. On ne voulait même pas la savoir.

« Les députés que vous avez envoyés pour calmer le peuple sont parvenus avec beaucoup de peine aux portes de l'Abbaye. Là, nous avons essayé de nous faire entendre. A peine un de nous a-t-il prononcé quelques paroles que sa voix fut couverte par des cris tumultueux. Un autre orateur, M. Bazire, a essayé de se faire écouter par un début plus adroit; mais quand le peuple vit qu'il ne parlait pas selon ses idées, il le força à se taire. Chacun de nous parlait à ses voisins à droite et à gauche; mais les intentions pacifiques de ceux qui nous écoutaient ne pouvaient se communiquer à tant d'hommes ressemblés. Nous nous sommes retirés, et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait. »

[1] Mercier. Tableau de Paris. — Récit de Chabot à l'Assemblée.
[2] Préface de la traduction de Juvénal, édition de 1796.

Personne n'ignorait ce que Dussaulx n'avait pu voir; mais l'Assemblée s'associa à la lâcheté de ce rapport. On ne parla plus de ce qui se passait.

Toutefois, en recevant une lettre où l'abbé Sicard racontait comment il avait été sauvé par le dévouement généreux de M. Monnot, horloger, qui s'était jeté au-devant des assassins, en leur disant : « Vous me percerez le cœur avant de frapper l'abbé Sicard ! » l'Assemblée décréta que ce brave citoyen avait bien mérité de la patrie. Pas un représentant n'aurait pu recevoir le même hommage.

Les massacres continuèrent sans nul empêchement pendant que l'Assemblée restait en permanence. A deux heures et demie du matin, la commune envoya une nouvelle députation pour rendre compte de l'état des prisons. Truchon était chargé de porter la parole.

« Messieurs, la plupart des prisons sont maintenant vides; à peu près quatre cents prisonniers ont péri à la prison de la Force, où je me suis transporté; j'ai cru devoir faire sortir les personnes détenues pour dettes. Revenu à la commune, je me suis aperçu que j'avais oublié le bâtiment où sont enfermées les femmes; j'en ai fait sortir vingt-quatre. Nous avons principalement mis sous notre protection Mme de Tourzel. Puis, pour notre sûreté, nous nous sommes retirés, car on nous menaçait aussi. Nous avons conduit ces dames à la section, en attendant qu'on les juge. »

Tallien donna plus de détails : « On s'est d'abord porté à l'Abbaye. Les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 ou pour fabrication de faux assignats ont péri sur-le-champ; onze seulement ont été sauvés. Le conseil général a envoyé une députation pour s'opposer au désordre. M. Manuel, procureur de la

commune, a employé tous les moyens que lui ont suggérés son zèle et son humanité. Il ne put rien gagner et vit tomber plusieurs victimes à ses pieds ; lui-même a couru des dangers. De là le peuple s'est porté au Châtelet, où les prisonniers ont aussi été immolés. A minuit, on s'est porté à la Force. Nos commissaires n'ont pu rien obtenir; une nouvelle députation vient encore de s'y rendre. L'ordre a été donné au commandant général d'y envoyer des détachements; mais le service des barrières exige tant d'hommes qu'il n'en reste pas assez pour maintenir le bon ordre. Nos commissaires ont fait ce qu'ils ont pu, mais ils n'ont pu arrêter la vengeance, en quelque sorte juste, du peuple ; car, nous devons le dire, ses coups ont porté sur des fabricateurs de faux assignats, qui étaient là depuis fort longtemps. Ce qui a excité sa vengeance, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats reconnus. »

Un troisième municipal voulut ajouter quelques autres informations. « On est allé à Bicêtre avec sept pièces de canon. Le peuple, en exerçant sa vengeance, rendait aussi sa justice. Au Châtelet, plusieurs prisonniers ont été délivrés aux cris de « Vive la nation ! » Les prisons du palais sont vides et fort peu de prisonniers ont échappé à la mort. — J'oubliais un fait important pour l'honneur du peuple : il avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes. »

Après ces rapports, l'Assemblée suspendit sa séance. Nulle mesure ne fut prise ; pas une observation ne fut essayée.

Plusieurs témoins oculaires ont raconté les horreurs de cette nuit sanglante et de toute la journée

du lendemain. Le tribunal de Maillard continua à siéger au guichet de l'Abbaye. Les juges et les égorgeurs prirent peu de repos[1], mais ils se faisaient donner beaucoup de vin. Tard dans la nuit, arriva un commissaire de la commission de salut public. « Avez-vous besoin d'aide ? dit-il; nous vous en enverrons. — Non, répliquèrent les directeurs du massacre, tout se passe bien chez nous. — Je viens des autres prisons, ajouta le commissaire, tout s'y passe également bien. »

Parmi les victimes massacrées le 3 septembre à l'Abbaye, quelques-unes ont laissé un souvenir attaché aux circonstances de leur mort.

M. de Montmorin, le ministre, qui avait comparu devant l'Assemblée peu de jours auparavant, et qui devait être jugé par le tribunal de la haute cour, fut égorgé avec une sorte de rage. Les assassins voulaient traîner son cadavre ou en porter les lambeaux à l'Assemblée. On eut quelque peine à les détourner de cette horreur.

Un officier suisse, du nom de Reding, blessé au 10 août, gisait sur un grabat. On voulut l'en arracher. « Par grâce, monsieur, tuez-moi ici, dit-il; j'ai assez souffert. » Les assassins l'enlevèrent, le chargèrent sur leurs épaules et allèrent l'égorger dans la rue.

Un grand nombre de prisonniers étaient encore enfermés dans la chapelle. L'abbé Lenfant, le plus renommé des prédicateurs de cette époque, et qui peut-être pour ce motif était recherché avec une sorte de fureur, n'avait pas encore été reconnu. Il parut dans la tribune avec l'abbé de Rastignac; ils annoncèrent à leurs compagnons de malheur que leur dernier mo-

[1] Relation de l'abbé Sicard. — Déclaration du sieur Jourdan.

ment approchait, et qu'il fallait se recueillir. Les prisonniers se mirent à genoux, et les deux vieillards, du haut de la tribune, leur donnèrent la bénédiction; peu d'instants après, ils furent saisis et entraînés; les prisonniers entendirent leurs derniers cris.

Un jeune aide de camp du duc de Brissac, M. de Maussabré, avait pu gravir dans une cheminée; son nom fut appelé; on ne le trouvait pas; on devina où il s'était caché; des coups de fusil furent tirés dans la cheminée; il tomba et fut massacré.

Parfois la foule qu'une dégoûtante curiosité avait amenée dans la cour et autour de la prison, se prenait de pitié ou se lassait de tant d'horreurs. On entendait quelques voix crier : « Grâce, grâce pour ceux qui restent. » Mais le plus souvent le tribunal et les bourreaux ne s'arrêtaient point.

Toutefois les réclamations et les témoignages présentés soit par des patriotes reconnus pour tels ou délégués par leur section, étaient le plus souvent écoutés. Plusieurs prisonniers durent leur salut au zèle de serviteurs dévoués, de voisins bienveillants qui venaient défendre leur cause, en affectant le langage des révolutionnaires furibonds. M. Molé de Champlatreux fut ainsi sauvé par un de ses domestiques.

Il arriva même quelquefois que l'émotion et la pitié de l'assistance désarmèrent la férocité des juges. Un vieillard, qui a laissé dans les lettres la réputation d'un esprit ingénieux, Cazotte, avait été arrêté parce qu'on avait saisi une correspondance de lui chez M. de Laporte. Le tribunal l'avait condamné; on l'emmenait; il allait être frappé; sa jeune fille le tenait embrassé avec tant de désespoir que la foule demanda sa grâce;

on le rendit à sa fille. Dix jours après, il fut traduit devant le tribunal extraordinaire. Les juges, plus impitoyables que leurs collègues du guichet, l'envoyèrent à l'échafaud.

Une autre jeune fille, Mlle de Sombreuil, obtint aussi la vie de son père.

Le témoin qui a écrit le récit le plus détaillé et le plus dramatique des massacres de l'Abbaye, Saint-Méard, dut son salut à un Marseillais, dont il toucha le cœur en lui parlant le patois provençal, et qui lui servit de conseiller et de protecteur auprès de Maillard.

Ainsi que Tallien l'avait dit à l'Assemblée, Manuel était venu à l'Abbaye. Il avait désapprouvé le massacre, sans tenter nul effort pour l'empêcher[1]. « Peuple français, avait-il dit, au milieu des vengeances légitimes que vous exercez, votre hache ne doit pas frapper indistinctement toutes les têtes. Les criminels que renferment les cachots ne sont pas tous également coupables. »

Billaud-Varennes avait fait une seconde visite à ses employés. On était venu dire à la mairie que plusieurs des assassins avaient pris la montre ou l'argent de leurs victimes. « Mes bons amis, leur dit-il, la commune m'envoie pour vous représenter que vous ne devez pas déshonorer cette belle journée. On lui a rapporté que vous voliez ces coquins d'aristocrates après en avoir fait justice. Ne touchez pas à ce qu'ils ont sur eux. On aura soin de vous payer, comme on en est convenu avec vous. Soyez nobles, généreux et grands, comme le devoir dont vous vous acquittez.

[1] Relation de Mme de Fosse-Landry.

Que ce grand jour soit digne du peuple, dont la souveraineté vous est commise! »

Quelques heures après, ces hommes se présentèrent au comité de la section des Quatre-Nations, pour demander le salaire promis. Le comité n'avait pas de fonds pour cette destination. Ils allèrent s'en plaindre à Billaud-Varennes, qui vint presser le comité de payer « aux ouvriers qui avaient travaillé pendant cette journée le salaire de vingt-quatre francs, qu'il leur avait promis. » Le comité envoya demander un crédit au ministre de l'intérieur, qui le refusa. Alors il fallut s'expliquer avec l'autorité municipale. Le président de la section parla d'abord à Tallien. « Cela ne me regarde pas, répondit-il; adressez-vous au comité d'exécution. » Il s'aperçut que ce mot faisait tressaillir le sectionnaire. « Ce n'est pas ce que vous pensez, ajouta-t-il; c'est un comité chargé de payer les dépenses ordonnées par la commune[1]. »

Dans cette même matinée du 3 septembre, Billaud-Varennes entra au conseil général, tenant par la main un massacreur couvert de sang, et le présenta comme un brave homme qui avait bien travaillé[2].

L'Abbaye, les Carmes et Saint-Firmin étaient les seules prisons qui, le premier jour, avaient été livrées aux égorgeurs. Au commencement de la nuit et pendant la journée du lendemain, le massacre s'étendit à toutes les autres prisons.

La Conciergerie renfermait dix prisonniers destinés

[1] Déclaration de Jourdan, président de la section des Quatre-Nations.
[2] La Vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre.

aux jugements du tribunal extraordinaire. Il siégeait ce jour-là, et devait prononcer sur l'accusation portée contre le major Bachmann, qui avait commandé les Suisses au 10 août. La procédure était déjà commencée; le tribunal était en séance. Plusieurs soldats suisses, appelés comme témoins, se trouvaient à l'audience. Alors parurent des hommes ensanglantés, qui entrèrent en criant : « Votez la vengeance du peuple ! » Les Suisses pensèrent qu'ils allaient être égorgés; ils se réfugièrent derrière les juges. Bachmann, s'avança et s'offrit comme victime. Le président du tribunal harangua les massacreurs, et réclama le respect pour la loi. Ils permirent cette fois la justice légale; mais les jurés étaient terrifiés; en dix minutes, leur prononcé fut rapporté à l'audience. Bachmann fut condamné, et tout aussitôt conduit à l'échafaud : c'était son seul refuge contre les assassins. En traversant la cour, il put voir égorger quelques-uns de ses soldats, que ne protégea point la qualité de témoins.

Le marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, acquitté par le tribunal, avait été retenu à la Conciergerie par ordre du ministre de la justice. Traduit devant les juges du guichet, il nia leur compétence, disant qu'il était du ressort d'un autre tribunal. « Puisqu'il prétend que son affaire ne nous regarde pas, répondit un des juges, il doit être envoyé à la Force. » Montmorin ignorait la signification de cette parole; il demanda une voiture pour se rendre à sa nouvelle prison. Un instant après, un homme vint lui dire : « La voiture est avancée. » Dès qu'il eut passé la porte, il fut égorgé. Huit autres prisonniers,

détenus pour être jugés par le tribunal extraordinaire, eurent le même sort.

La Conciergerie renfermait un très-grand nombre de condamnés et d'accusés pour crimes privés. Leur détention n'avait nul rapport aux discordes politiques. Mais les hommes, à qui avaient été livrées les prisons, étaient arrivés de meurtre en meurtre, à un état de démence furieuse : il leur fallait du sang; ils n'étaient ni fatigués ni assouvis. Les uns, à qui une solde avait été promise, disaient : « S'il n'y a plus de besogne, il faudra bien nous en faire encore. » Les autres exaltés par des opinions excessives, par une imagination pervertie ou des penchants féroces, assuraient, selon une doctrine soutenue par leur patron, Billaud-Varennes, que la justice du peuple était la meilleure, et devait être appliquée à tous les délits[1].

Cent trente[2] prisonniers furent ainsi massacrés à la Conciergerie. On assure que la Théroigne assista à cette exécution. Deux jours auparavant, une réunion de fédérés lui avait solennellement décerné une couronne civique, ainsi qu'à deux autres femmes du même métier et du même mérite.

Tous les prisonniers de cette catégorie ne furent pas égorgés. Beaucoup furent mis en liberté; il y en eut qui, déjà couverts de crimes, se joignirent à la bande qui les délivrait et furent associés à la continuation des massacres.

Soixante et treize condamnés aux travaux forcés étaient, en attendant le départ de la chaîne, déposés au cloître des Bernardins; ils furent massacrés.

[1] Séance de la Convention, 25 septembre.
[2] Réponse de Roland à la Convention, séance du 3 janvier 1793.

Aux prisons du grand et du petit Châtelet, où se trouvaient presque exclusivement des condamnés pour crimes privés, et surtout des fabricateurs de faux assignats, il fut procédé comme à la Conciergerie; les uns périrent; les autres grossirent le nombre des massacreurs. Un jeune homme, condamné pour vol, consentit d'abord à racheter sa vie par cet enrôlement. Après avoir frappé un de ses camarades de prison, il eut horreur de lui-même et préféra la mort.

La Salpêtrière était une maison de femmes enfermées pour délits correctionnels, ou ramassées dans les rues par voie de police. Un rassemblement d'hommes armés s'y présenta; la garde se trouva assez nombreuse ou assez ferme pour les repousser. Ils revinrent le lendemain; les portes furent moins bien défendues; ils entrèrent, se livrèrent à d'infâmes désordres et tuèrent plus de trente prisonnières.

C'est à Bicêtre que coula le plus de sang; le carnage y dura jusqu'au 6 septembre. Pendant cinq jours, nul soin ne fut pris pour faire cesser les scènes sanglantes qui ne finissaient point. Pétion y arriva le cinquième jour et fit entendre de tardives exhortations au respect de l'humanité.

Henriot, qui succéda plus tard à Santerre dans le commandement de la garde nationale de Paris, présida au massacre des prêtres enfermés au séminaire de Saint-Firmin. Ce fut une expédition prompte et sans nulle apparence de formalité. On monta dans les salles où étaient les prisonniers et à coups de sabre et de baïonnette, on les força à se jeter par les fenêtres; ils étaient reçus sur la pointe des piques. Là périt un respectable curé de Saint-Nicolas du Char-

donnet, que sa charité avait entouré de l'affection et de la reconnaissance de toute sa paroisse.

Dans un autre quartier de Paris, la prison de la Force fut le théâtre d'atrocités dont le souvenir est resté ineffaçable. Les hommes de la commune, qui ordonnaient les massacres ou qui y consentaient, semblèrent s'occuper plus spécialement de cette prison. Tallien et deux de ses collègues y avaient paru dans la nuit du 2 au 3 septembre, et s'étaient retirés pour aller dire à l'Assemblée qu'ils étaient dans l'impuissance de s'opposer à la vengeance populaire. Ainsi qu'ils l'avaient raconté, cette exécution, qu'ils imputaient au peuple, avait pris une sorte de formalité régulière. Le tribunal avait même un caractère plus officiel et solennel qu'à l'Abbaye. Il se composait de quatre membres du conseil général de la commune, Lhuillier, qui bientôt après fut nommé procureur général du département; Hébert, naguère vendeur de contre-marques à la porte des théâtres, maintenant rédacteur du journal *le Père Duchesne*, et deux autres moins connus. Ils procédaient avec plus de gravité que le tribunal des autres prisons; mais les égorgeurs dont ils étaient entourés avaient peut-être plus de férocité. On remarquait parmi eux un nègre, domestique de Fournier l'Américain, dont les bras noirs et la poitrine souillés de sang, et le rire atroce et bestial faisaient horreur.

La formule de mort n'était pas toujours la même. Après un bref interrogatoire le président disait : « On peut élargir le détenu; » ou bien : « A l'Abbaye. » Quelquefois avec un ton de plaisanterie : « A Coblentz. »

Une des premières victimes de la soirée du 2 fut Rulhière, le frère de l'historien, commandant de la gendarmerie à cheval. Lachesnaye, qui, après la mort de Mandat, s'était trouvé chargé du commandement de la garde nationale; Chamilly, valet de chambre du roi, furent successivement massacrés. Comme la Force renfermait aussi des prisonniers condamnés ou accusés pour de vrais crimes, ils tombèrent presque tous sous les coups des tueurs. Un abbé Bardy, accusé d'avoir assassiné son frère, avait été condamné. Il attendait en prison un nouveau jugement sur appel. Les juges du massacre l'envoyèrent en dépôt dans une église voisine. Les exécuteurs allèrent l'y rechercher.

La princesse de Lamballe était restée enfermée à la Force. Manuel aurait voulu la sauver. Par son ordre, et sans doute de concert avec Tallien, Truchon était allé la veille tirer de prison Mme de Tourzel et les autres femmes détenues; mais lorsqu'il reçut la même commission pour Mme de Lamballe, Lhuillier s'y opposa, disant : « Il n'appartient qu'au peuple d'ordonner de la vie ou de la mort de ses prisonniers. » Un autre municipal, collègue de Marat au comité de salut public, ajouta : « Il faut que l'amie d'Antoinette périsse. » Manuel ne sut pas tenter un nouvel effort.

Le lendemain, vers dix heures du matin, Truchon et un autre municipal entrèrent dans la chambre de la princesse : peut-être avaient-ils la mission et quelque espérance de la sauver. Elle était encore couchée et demanda ce qu'on voulait d'elle; on lui répondit qu'elle allait être transférée à l'Abbaye; elle demanda à ne point changer de prison : « Venez, madame, il y va de la vie, » lui dit durement Truchon. Elle passa une robe et descendit dans la salle du gui-

chet. Lorsqu'elle se vit en face de pareils juges et entourée d'hommes dont les vêtements, les mains et le visage étaient couverts de sang, elle s'évanouit à plusieurs reprises. Elle était à peine revenue à elle, Truchon la soutenait; l'interrogatoire commença :

« Qui êtes-vous? — Marie-Louise, princesse de Savoie. — Votre qualité? — Surintendante de la maison de la reine. — Aviez-vous connaissance des complots de la cour au 10 août? — Je ne sais pas s'il y a eu des complots; je n'en ai aucune connaissance. — Jurez la liberté et l'egalité, la haine du roi, de la reine et de la royauté. — La liberté et l'égalité, volontiers. Je ne puis jurer la haine; elle n'est pas dans mon cœur. » Truchon lui dit tout bas : « Jurez, ou vous êtes morte! » Elle se couvrit les yeux de ses mains et ne répondit rien.

La formule fut prononcée par le président. On emmena Mme de Lamballe. Truchon, cet homme qui avait assisté comme complice à tous les meurtres commis dans les journées de la Révolution, l'aidait à marcher. Dès qu'elle eut passé la porte, elle aperçut des cadavres sanglants; elle s'évanouit encore; comme on la relevait, un garçon perruquier, nommé Charlat, voulut lui enlever son bonnet avec la pointe d'une pique dont il était armé. Cet homme était ivre; la pointe atteignit le front, le sang jaillit, ce fut le signal : un autre l'étend par terre d'un coup de bûche. Elle est frappée à coups de sabre; on s'acharne sur elle avec des piques. Quelques serviteurs du duc de Penthièvre s'étaient déguisés et mêlés à la foule; ils avaient tenté de désarmer la fureur des assassins en criant : « Grâce! » On tomba sur eux et ils furent massacrés.

A quelles horreurs fut livré le corps de la princesse de Lamballe, c'est ce qui ne doit pas être raconté; on lui arracha le cœur, on lui coupa la tête, puis l'infâme cortége se dirigea vers le Temple.

Parmi les auteurs ou les exécuteurs des massacres de septembre, il paraît que plusieurs avaient songé à y envelopper la famille royale; mais les hommes principaux ne s'associèrent point à la pensée de ce crime. Dans la matinée du 3 septembre, le conseil général nomma des commissaires chargés d'assurer la tranquillité du Temple. Robespierre, Manuel et Deltroy furent désignés pour cette mission. Robespierre ne semble pas l'avoir acceptée; il ne fut pas vu au Temple. Manuel, au contraire, se préoccupa sincèrement d'écarter le danger qui menaçait le roi. Il le vit un instant et chercha à rassurer la reine sur le sort de Mme de Lamballe. Il disait qu'elle était en sûreté à la Force. Peut-être le croyait-il encore à huit heures du matin. C'est à onze heures qu'elle fut massacrée.

Ce jour-là, on refusa à la famille royale la permission de se promener dans le jardin. A deux heures, Cléry et la femme d'un des gardiens dînaient dans la salle à manger que venaient de quitter le roi et la reine, lorsqu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la fenêtre; la femme poussa un cri. Les misérables espérèrent que c'était la reine et en témoignèrent leur joie.

Cléry monta aussitôt chez le roi; le trouble de son visage laissait voir qu'il avait quelque chose de funeste à dire. Un officier municipal entra; il parlait à voix basse à ceux de ses collègues qui se trouvaient

dans cette salle. « Sommes-nous en sûreté? dit le roi. — On demande que vous et votre famille paraissiez à la croisée, pour montrer que vous êtes encore dans la tour; mais nous ne le souffrirons pas. Le peuple doit avoir confiance à ses magistrats. »

Les cris redoublaient; on entendait d'injurieuses paroles adressées à la reine. Quatre hommes, députés par le rassemblement, entrèrent pour s'assurer si réellement la famille royale était encore au Temple. Ils exigeaient qu'elle se montrât à la fenêtre. Les municipaux s'y opposèrent. Un jeune homme, en habit de garde national, dit alors : « C'est pour vous montrer la tête de la Lamballe. Je vous conseille de paraître, ou le peuple va monter. »

La reine s'évanouit. « Nous nous attendons à tout, dit le roi, mais vous auriez dû, monsieur, ne pas apprendre cet affreux malheur à la reine. » Les municipaux firent des reproches à ce jeune homme. La famille royale se retira dans une chambre plus intérieure.

Le tumulte continua; il aurait pu être beaucoup plus grand; la famille royale avait couru un danger imminent. Le rassemblement parti de la Force était nombreux et s'était grossi en route. Ils traînaient le corps déchiré de Mme de Lamballe et portaient aussi son cœur au bout d'un sabre. Arrivés à la porte de la cour du Temple, ils voulurent entrer. Les municipaux s'y refusèrent : un d'entre eux, nommé d'Anjou, ancien abbé et grand révolutionnaire, lutta même un moment avec les hommes qui voulaient forcer la porte. Il était d'une force prodigieuse et d'une si grande taille qu'on le nommait l'abbé « Six-pieds. » Il les repoussa, puis tendit son écharpe tricolore en travers de la porte.

Néanmoins, par une sorte de capitulation, il fut permis à un certain nombre des massacreurs de porter dans la cour la tête de Mme de Lamballe et de la promener sous les fenêtres de la tour ; c'était ce détachement qui avait voulu pénétrer jusqu'à la famille royale et que les commissaires municipaux n'avaient pas admis. Le tumulte continua longtemps ; six fois de suite l'affreux cortége fit le tour de la prison ; ils se haussaient sur un vieux mur en démolition, s'efforçant d'élever au niveau des fenêtres du roi la tête de Mme de Lamballe. Ce ne fut pas sans efforts qu'on défendit contre eux l'entrée de la tour. D'Anjou les haranguait : « La tête d'Antoinette ne vous appartient pas ; les départements y ont des droits. La France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris. C'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple. » En écartant le massacre, il faisait ses réserves pour l'échafaud.

Pendant toute la journée il y eut motif de s'inquiéter pour la sûreté du Temple. Ni la commune, ni Santerre n'envoyèrent les secours qui étaient réclamés par les commissaires préposés à la garde de la prison royale. Ils écrivirent aussi à l'Assemblée. La lettre était ainsi conçue :

« L'asile de Louis XVI est menacé ; la résistance serait impolitique, dangereuse, injuste peut-être. L'harmonie des représentants du peuple avec les commissaires de la commune pourrait garantir du désordre. Nous demandons que vous vouliez bien nommer quelques-uns de vous pour, conjointement avec nous, calmer l'effervescence. »

Six députés furent désignés par le président pour

se rendre au Temple. Nul document n'atteste qu'ils y aient paru. Une députation du conseil général vint dans le cours de la même séance annoncer que Paris était parfaitement tranquille. Ainsi, le seul moyen de défense au Temple, ce fut l'énergie de l'abbé d'Anjou et son écharpe tricolore. On y avait attaché cette inscription : « Citoyens, vous qui à une juste vengeance savez allier l'amour de l'ordre, respectez cette barrière : elle est nécessaire à notre surveillance et à notre responsabilité. »

Le cordon ne fut pas franchi ; on admira beaucoup le respect que le peuple témoignait aux lois. La tribune et les journaux s'en félicitèrent.

Les assassins de Mme de Lamballe ne se lassaient pas cependant de promener sa tête. Ils voulurent aller la montrer à l'hôtel de Toulouse, demeure du respectable duc de Penthièvre, son beau-père. On les en détourna en leur disant que Mme de Lamballe habitait ordinairement les Tuileries ; ils y allèrent ; les portes leur furent refusées. Enfin, ils arrivèrent au Palais-Royal. Le duc d'Orléans était à la fenêtre : il s'éloigna, mais il avait pu voir la tête de sa belle-sœur.

Lorsqu'on raconta à Collot d'Herbois le détail de ces horribles scènes, il n'eut qu'un seul regret[1]. « Comment avait-on épargné à la reine cette impression déchirante ; il eût fallu servir sur sa table la tête de sa meilleure amie dans un plat couvert. »

Tout en acceptant les assurances que donnait la commune, l'Assemblée, pendant la journée du 3, n'ignorait pas que les massacres continuaient ; elle s'attendait à se voir envahie bientôt par les assassins.

[1] Mémoires de Weber.

L'abattement était général. « Nous laisserons-nous égorger sans résistance ? » disait Cambon, et il proposait d'adresser une réquisition directe à la force armée et de ne plus laisser l'autorité suprême à la commune.

L'ancien parti modéré avait disparu ; il n'y avait plus que deux cents et quelques députés présents ; ils étaient dans un honteux accablement[1]. Un reste de courage empêcha les comités de se dissoudre. Alors entrèrent dans la salle des hommes couverts de sang, armés de piques ensanglantées ; ils amenaient un député nommé Jouneau, qu'ils avaient trouvé à l'Abbaye, où il était enfermé par ordre de l'Assemblée pour avoir frappé Grangeneuve ; il avait été réclamé par un décret que les chefs du massacre avaient eu beaucoup de peine à faire respecter par leurs acolytes. Il portait encore sur la poitrine ce décret, qui lui avait servi de bouclier. Les gens qui l'emmenèrent commandèrent à l'Assemblée de le juger dans la journée, sinon le peuple souverain en ferait justice.

Dans ces lâches anxiétés, plusieurs députés recoururent à Danton, comme à la seule autorité qui pouvait encore arrêter le carnage. « Calmez-vous, répondit-il à Dussaulx, cela finira bientôt ; mais il faut encore un peu de sang. » Brissot vint au nom du comité de défense générale pour l'engager à prendre des mesures vigoureuses. « C'est impossible, répondit le ministre de la justice, cette exécution est nécessaire pour apaiser le peuple de Paris, il est las de voir les conspirateurs impunis. — Mais des

[1] Récit de Cambon. *Moniteur*. — 429. XIII[e] vol. de la réimpression.

hommes innocents sont immolés. — C'est un sacrifice indispensable, d'ailleurs le peuple ne se trompe pas : *Vox populi, vox Dei :* c'est l'adage le plus républicain que je connaisse. »

Brissot prétendit depuis que ses représentations avaient été énergiques; les amis de Danton soutinrent que la Gironde avait été timide et consentante; ce qui est certain, c'est qu'elle vit jusqu'où pouvaient aller les desseins des promoteurs du 2 septembre. Robespierre et Billaud-Varennes dénoncèrent dès le lendemain au conseil général la conspiration formée par un parti puissant pour porter au trône le duc de Brunswick. Une visite domiciliaire fut faite chez Brissot et ses papiers furent saisis. Ce n'était déjà plus contre les royalistes désarmés, fugitifs, détenus, massacrés, que Robespierre voulait déchaîner les furieux qu'il nommait le peuple; la haine contre Brissot et la Gironde était dès lors sa pensée principale; sa position politique ne pouvait grandir qu'en les détruisant.

Ils se trouvaient donc sur la défensive et leur attitude ne fut pas la même que le jour précédent. Roland écrivit une longue lettre à l'Assemblée ; ce n'était point, ce ne pouvait pas être une accusation contre les réels auteurs du massacre ; il eût fallu avoir un courage de dévouement ou de désespoir pour articuler la vérité, pour dire qu'il ne s'agissait point d'une convulsion populaire, mais d'un crime préparé, ordonné, payé par un comité de la commune et réglé par un des ministres. La Gironde, et même Roland, le plus honnête homme de son parti, n'étaient pas en position de montrer une telle

audace; ils voulaient seulement voir finir les massacres.

« Je sais, disait Roland, que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires; mais je sais aussi que le pouvoir, qui les fait, doit bientôt se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut pas qu'il opère une complète dissolution.... » « Sans la journée du 10 août, il est évident que nous étions perdus; la cour, préparée depuis longtemps, attendait l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort et d'y régner par la terreur. Le sentiment du peuple, toujours juste et prompt à prévenir l'époque marquée, l'a rendue fatale aux conspirateurs. Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain, que la victoire entraîne quelques excès; mais tout a ses bornes; on doit enfin les voir déterminées.... La commune provisoire a rendu de grands services, elle n'a pas besoin de mon suffrage; je le lui rends avec effusion de cœur; mais elle s'abuse maintenant en continuant à exercer un pouvoir révolutionnaire qui ne doit jamais être que momentané. Elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer dans de justes limites. »

Après avoir continué longtemps ce langage théorique et déclamatoire propre à la Gironde, le ministre en venait au véritable objet de sa lettre.

« Hier, au sein de la maison commune, on dénonçait les ministres avec cette chaleur et cette force d'assertion qui égare et détruit la confiance, sans laquelle un homme en place ne doit pas y rester. Hier, chez M. le maire, dans une réunion des ministres et de présidents de sections, j'ai reconnu cette méfiance réciproque qui suspecte les intentions et entretient le

trouble.... » « Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur; il la dirige contre ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai; mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter. Nous devons à la France entière la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu ni prévoir, ni empêcher ces excès. Je sais qu'il est du devoir des autorités d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien, qu'ils prennent ma vie; je ne veux la conserver que pour la liberté et l'égalité. Si elles étaient violées et détruites par le règne des despotes étrangers ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu. Mais jusqu'à mon dernier soupir, j'aurais fait mon devoir. »

Assurément il n'avait pas fait son devoir : c'était sous ses yeux, à sa parfaite connaissance, que le massacre des prisons avait été adopté et ordonné par un de ses collègues. Il en avait éprouvé une douleur sincère et profonde; mais il avait consenti à voir dans ce crime une conséquence nécessaire du 10 août, un acte de révolution, une volonté du peuple souverain, lorsqu'il savait que ce peuple était une bande d'assassins soldés.

Et pourtant la lettre de Roland parut un acte de courage. En effet, elle prouvait un courage, suscité, il est vrai, par son propre danger. Tant sont terribles

de telles circonstances, où ce qui, dans l'ordre régulier de la société, serait une lâche connivence, semble pour l'instant une honorable énergie.

Le lendemain du 2 septembre présenta une autre preuve, soit de la conscience publique, soit de la résolution prise par les Girondins de se défendre contre le danger dont ils se voyaient menacés. Louvet, sous le patronage et avec subvention de Roland, publiait un journal en affiche. Le matin du 3 septembre, un numéro placardé sur les murailles parlait avec excuse des massacres; après quelques heures, l'affiche fut enlevée et remplacée par une autre plus conforme à la lettre du ministre [1].

Le langage de la commune fut même modifié. Le conseil général, assemblée nombreuse, qui délibérait sous l'oppression des tribunes publiques, avait eu une lâche complaisance plutôt qu'une action criminelle. Billaud, Marat et leur comité de salut public avaient tout réglé et ordonné. Lorsqu'on vit les massacres se prolonger, on commença à en ressentir quelque affliction; on pensa à les arrêter. Le procès-verbal de la séance du 3 au soir s'exprime ainsi : « Le conseil général, vivement alarmé et touché des moyens de rigueur qu'on emploie contre les prisonniers, nomme des commissaires pour calmer l'effervescence et ramener aux principes ceux qui pourraient être égarés. Ils pourront requérir la force armée. » Plus loin, le conseil envoie encore six commissaires à l'hôtel de la Force « pour tâcher d'arrêter les bras vengeurs qui frappent les criminels. »

[1] Réponse de Robespierre à Louvet. — Beaulieu : Essais sur la Révolution.

Lorsque tant de ménagements étaient gardés avec les massacreurs, lorsqu'ils étaient regardés comme les exécuteurs de la justice du peuple, lorsqu'on les excusait en disant qu'ils avaient sauvé la ville de Paris et prévenu un vaste complot tramé dans les prisons par les détenus, il était difficile d'interrompre le carnage.

L'Assemblée nationale était plus immobile encore et plus désarmée. Chabot proposa comme moyen efficace, pour rétablir l'ordre, pour dissiper les méfiances populaires et pour réfuter des calomnies odieuses, de jurer haine à tous les rois, et de protester ainsi que personne, dans l'Assemblée, ne songeait à donner la couronne au duc de Brunswick ni au duc d'York; tous les représentants du peuple se levèrent en criant : « Oui, nous le jurons! plus de rois! »

Chabot sortit et revint quelques heures après, rendant compte de l'excellent effet de cette solennelle déclaration; il venait d'en faire lecture aux hommes qui, le 4 septembre au soir, continuaient encore à égorger les prisonniers; puis il avait ajouté que le moment était venu de mettre un terme à leur vengeance; ils jurèrent de ne plus commettre aucune violence, du moins Chabot le raconta ainsi. Toutefois ce fut par d'humbles supplications qu'il parvint à délivrer l'abbé Sicard; il allait être massacré sans nul égard pour les ordres de l'Assemblée, qui avait ordonné sa mise en liberté depuis deux jours. Quelques mois après, Chabot fit un autre récit de cette scène et parla de la fureur intraitable des massacreurs.

Quelques moments après, une lettre du ministre de l'intérieur apprit à l'Assemblée que les massacres

recommençaient à l'Abbaye, et que le peuple, c'est-à-dire les bourreaux, ne voulait s'arrêter qu'après avoir égorgé les signataires des deux pétitions présentées pour demander justice de la sédition du 20 juin. L'une avait vingt mille, l'autre huit mille signataires.

Le ministre, pour dégager sa responsabilité, envoyait copie de la lettre par laquelle il avait enjoint à Santerre d'employer toutes les forces dont il disposait à maintenir la sûreté des personnes et des biens.

Santerre, dans sa réponse, disait : « Vous rouvrez les plaies dont mon cœur est ulcéré en apprenant à chaque instant les excès auxquels on s'est livré. » Il assurait que ses ordres avaient été donnés pour garantir le Temple et l'hôtel de la Force; il finissait en promettant de redoubler d'efforts auprès de la garde nationale pour qu'elle ne restât point dans l'inertie.

En fait, l'action du commandant général n'avait apparu en aucun lieu; il avait été vu presque constamment à la mairie, demandant des instructions, alléguant son impuissance et cherchant une excuse pour ne pas être où l'appelait son devoir. Le 2 septembre, pendant que Mme de Staël était réfugiée dans le cabinet de Manuel, Santerre avait passé deux heures dans la cour de la mairie, sur le siége de sa voiture de poste, afin, disait-il, de la préserver du pillage. Pendant ce temps-là, on massacrait à l'Abbaye. Deux mois après, à la tribune des Jacobins, il assura que son inaction avait été une connivence.

L'inertie de Pétion avait été plus complète encore; lui-même, ayant plus tard à expliquer sa conduite, disait : « J'étais dans une fausse sécurité; j'ignorais ces cruautés. Depuis quelque temps, on ne me parlait

de rien. Je les appris enfin, d'une manière vague, confuse, défigurée. On m'ajouta en même temps que tout était fini. J'étais dans la conviction intime que le jour qui avait éclairé ces affreuses scènes ne reparaîtrait plus. »

Cet étrange récit manquait de vérité. Le 3 septembre, pendant que Pétion était à dîner avec Brissot, des égorgeurs, encore tout sanglants, lui furent amenés par Billaud-Varennes; il les accueillit plus ou moins bien, leur offrit ou ne leur offrit pas à boire : c'est la seule différence qui se trouva plus tard entre le témoignage de Chabot et le sien.

Ce fut le 6 septembre seulement que le maire de Paris s'occupa des horreurs qui duraient depuis quatre jours.

Le conseil général le chargea de se rendre à la prison de la Force; il y trouva deux municipaux revêtus de leurs insignes, siégeant encore au milieu du sang. Il leur enjoignit de cesser leurs fonctions, et satisfait de cet acte d'humanité, il se rendit à l'Assemblée nationale où il parla en ces termes :

« Vous avez voulu être instruits de la situation de Paris. Permettez-moi de jeter un voile sur le passé. Espérons que ces scènes affligeantes ne se reproduiront plus. L'état d'insurrection ne peut être un état habituel. Les citoyens sentent que le règne des lois est aussi celui de la liberté. Tout promet l'ordre et la paix. Déjà la fraternité reprend son empire; les passions particulières se calment; les citoyens se pressent pour l'enrôlement. Les barrières vont se rouvrir à l'activité du commerce et à la liberté des citoyens. »

Pendant que Pétion se complaisait à ce tableau, les hommes qu'il avait fait sortir de la Force y étaient

rentrés; ils continuèrent ce que lui-même appela leur horrible boucherie, et n'y renoncèrent que la nuit suivante [1].

Le lendemain il fallut que le maire de Paris se transportât à Bicêtre où le massacre durait depuis cinq jours. Il conjura les assassins au nom de l'humanité et leur parla même « le langage austère de la loi [2]. » Ils se retirèrent : ils avaient fini.

Jusqu'au 6 septembre, les journaux, qui pouvaient encore paraître, n'avaient rien dit du sang qui coulait depuis cinq jours. Le *Moniteur* rompit enfin le silence. Son exposé n'était que la répétition de ce que Danton avait dit au comité de défense, lorsqu'il avait annoncé les grandes mesures qu'il allait prendre.

« Un horrible complot contre la liberté publique avait été déconcerté le 10 août. Il s'était continué encore après; les conjurés avaient compté sur la terreur que répandrait l'approche de l'armée ennemie. Ils voulaient délivrer leurs complices qui remplissaient les prisons, afin de piller et de brûler la ville. » Après ce préambule, le journal, avec une incroyable audace de mensonge, racontait que, « le 2 septembre, seize particuliers armés de pistolets et de poignards, avaient été arrêtés; qu'ils avaient résisté à la force armée; que l'un d'eux avait tiré un coup de pistolet et blessé mortellement un citoyen. De là était venue la colère du peuple; ainsi les coupables étaient devenus victimes de leur propre fureur; l'indignation populaire étant parvenue à son comble, le cri : « Qu'ils meurent tous! avait été proféré, et la résolution la plus hardie et la plus terrible avait été prise et exécutée. » Puis venaient

[1] Réponse à Robespierre, *Moniteur*, 10 novembre 1792. — [2] Id.

les phrases banales sur la justice et le discernement des assassins et une liste de quelques prisonniers qu'ils avaient épargnés.

Cette version des massacres de septembre portait un tel caractère d'impudence qu'elle ne fut point reproduite, lorsque peu de temps après, les promoteurs de ce crime eurent à s'en défendre, au lieu de s'en vanter. L'article du *Moniteur* avait été écrit avec tant de précipitation ou d'imposture que l'archevêque d'Arles, ce vieillard plus qu'octogénaire, était nommé comme le principal des conspirateurs, qui, armés de sabres et de pistolets, avaient voulu se défendre contre la force publique. Ce fut seulement trois jours après que le journal publia un errata.

D'après le témoignage d'un des principaux employés de la commune du 2 septembre, quelques écrivains ont adopté, mais en le modifiant beaucoup, le récit du *Moniteur*. Selon cette autre version, un prêtre provoqua le peuple et donna occasion de commencer les massacres. Ils disent qu'un ecclésiastique enfermé dans une des voitures qui furent conduites de la mairie à l'Abbaye, poussé au désespoir par les injures et les menaces dont il était assailli, donna un coup de canne à un fédéré. Cela est peu vraisemblable, à moins qu'il n'ait cherché à écarter le sabre levé sur lui. Cette anecdote n'est sûrement pas donnée comme excuse des massacres de septembre. A n'y voir qu'une explication, elle serait étonnante. Ce coup de canne ne motiva point la création du comité de la commune qui avait donné tous les ordres et fait tous les préparatifs. Il faut nécessairement renoncer à l'élan populaire et avouer le crime, sauf à le célébrer.

Un des massacres projetés par les hommes du salut public et acceptés par Danton, n'était pas encore exécuté. C'était peut-être celui qu'ils voulaient le plus. Les lenteurs de la haute cour d'Orléans avaient souvent été accusées devant l'Assemblée par des députations du conseil général et même en termes menaçants. Un détachement de gardes nationaux fut enfin envoyé, sans consulter l'Assemblée, pour escorter les prisonniers et veiller à leur translation; car la haute cour devait, selon un décret récent, être transférée à Saumur. Le détachement était commandé par deux chefs de l'insurrection du 10 août, Fournier l'Américain et Lazowski. Tallien et Léonard Bourdon eurent en même temps mission de la commune, car on craignait que les autorités de la ville d'Orléans ne fussent pas disposées à remettre les prisonniers à la garde nationale de Paris.

Le 3 septembre, un billet des procurateurs de la haute cour fut remis au président de l'Assemblée nationale : « Nous avons la douleur, écrivaient les magistrats du ministère public, de vous envoyer notre procès-verbal, qui vous prouvera à quel point la loi a été violée par ceux même à qui vous en aviez confié l'exécution. Les prisonniers sont en route pour Paris. »

Le ministre de l'intérieur écrivit aussitôt aux administrateurs du département de Seine-et-Oise, en leur annonçant que les prisonniers arriveraient le lendemain à Versailles avec une nombreuse escorte. Il ajoutait que des commissaires de la commune de Paris étaient chargés de veiller à leur conservation et demandait que de sages précautions fussent prises afin de préserver de tout événement les personnes qui,

étant sous le glaive de la loi, méritaient tous les égards de l'humanité.

Le sort des prisonniers n'était pas douteux. Le cortége qui les conduisait, le nom de Fournier l'Américain, disaient assez qu'ils devaient être égorgés. On pouvait même savoir qu'il avait été question de ne pas aller jusqu'à Versailles et d'exécuter le massacre en route.

Alquier, depuis membre de la Convention, était alors président du tribunal de Versailles. Il se hâta d'aller trouver le ministre de la justice. A peine eut-il expliqué ses craintes et le motif de son voyage que Danton lui dit : « Ces hommes-là sont bien coupables. — Soit, repartit Alquier, mais il faut que la loi prononce. — Je vous dis qu'ils sont coupables. — Le danger est pressant ; il n'y a pas un moment à perdre. — Eh ! monsieur, répliqua Danton de sa terrible voix, ne voyez-vous pas que si j'avais quelque chose à vous répondre, cela serait fait depuis longtemps? Que vous importent ces prisonniers? Remplissez vos fonctions et ne vous mêlez pas de cette affaire. »

Un procès-verbal de la mairie de Versailles est resté en témoignage authentique de tous les détails du massacre. Les prisonniers étaient sur des charrettes escortées par Fournier et ses hommes ; ils traversèrent ainsi la ville. Depuis plusieurs jours on avait excité la population, lui présentant les prisonniers comme des ennemis de la nation et des conspirateurs. Aussi, à leur passage, furent-ils accueillis par d'injurieuses clameurs, qui toutefois ne manifestaient aucune pensée de meurtre.

Lorsque les charrettes approchaient de la grille de l'orangerie, sur un signal de Fournier, un certain

nombre d'hommes sortirent d'un cabaret voisin. C'étaient des massacreurs envoyés de Paris; ils se précipitèrent vers les charrettes. Le maire était accouru. « Ne vous déshonorez pas, s'écriait-il; laissez agir la justice; elle vous vengera des traîtres. — Vous êtes trop bon pour ces scélérats; ils méritent la mort, » répondirent les assassins.

Pendant un instant il fut possible au convoi de continuer sa route. « Livrez-nous du moins Brissac et de Lessart, lui disait-on; nous vous laisserons emmener les autres. »

Bientôt le maire fut arraché de dessus son cheval et on l'emporta de force; il parvint à se dégager, retourna aux charrettes et recommença ses instantes exhortations. Les sabres étaient levés, il se jeta sur un des chariots, essayant de couvrir les prisonniers de son corps. On l'écarta et le massacre commença. Le maire perdit connaissance; quand il eut repris ses sens, il fut emmené malgré lui; tous ses efforts furent inutiles.

C'était une scène affreuse après tant d'autres; les victimes se débattaient sous le sabre et le couteau. Le duc de Brissac lutta quelques instants avec ses assassins; les cadavres furent traînés et dépecés; des lambeaux de chair étaient portés au bout des piques.

Lorsque le massacre des prisonniers d'Orléans fut achevé, les tueurs se firent ouvrir la maison de justice; ils y établirent leur tribunal, se firent apporter les registres; selon le motif de détention, le prisonnier était amené à comparaître, et sans interrogatoire on l'assommait. Le maire accourut; cette fois il fut mieux écouté; mais déjà treize dé-

tenus avaient été exécutés; et il ne put réussir à sauver un Suisse qui se trouvait dans cette prison. Les autres victimes étaient détenues pour vols ou crimes privés.

Une autre prison de Versailles était nommée la maison d'arrêt. Le maire réussit à la préserver, mais non sans peine; les bourreaux demandaient qu'on leur en livrât dix ou douze, et surtout des prêtres réfractaires.

Le procès-verbal de ce qui venait de se passer à Versailles fut lu en présence de Claude Fournier, commandant général des volontaires parisiens et marseillais, et il en accepta la rédaction. Parmi la bande des assassins, aucun habitant de Versailles n'avait été reconnu.

Les prisonniers d'Orléans étaient au nombre de cinquante-sept; on constata que cinq avaient pu échapper à la mort. Quarante-quatre cadavres furent relevés. La plupart de ces victimes avaient été envoyées en accusation sur la poursuite des Girondins. Ils ne prévoyaient pas sans doute que ces coups de majorité enverraient les accusés devant un tel tribunal.

Fournier l'Américain retourna à Paris; il parut à cheval sur la place Vendôme; du haut de son balcon, le ministre de la justice le félicita à haute voix de son expédition.

La liste des immolations ordonnées par la commune de Paris ne fut point close par les massacres de Versailles. Cinq jours après une illustre victime fut encore désignée aux assassins. Il n'y avait pas en France un plus sincère ami de la liberté que le

duc de La Rochefoucauld. Lié intimement avec M. de La Fayette, son imagination était encore plus portée aux illusions républicaines. Avant la Révolution, sa maison et celle de sa mère, Mme la duchesse d'Anville, avaient été le centre d'une société qui réunissait les hommes distingués de la littérature et des sciences. Membre de l'Assemblée constituante, il avait fait partie de cette minorité de la noblesse qui allait se réunir au tiers état; puis il avait constamment voté pour les institutions et les lois libérales. Président de l'administration départementale de Paris, il avait, avec la même franchise et la même fermeté, soutenu la cause des libertés constitutionnelles, et il avait compris, parmi leurs garanties, ce qui restait de la prérogative royale. Dès lors il s'était trouvé en dissentiment continuel avec Pétion et la municipalité; il avait demandé que les fauteurs du 20 juin rendissent compte de leur conduite devant la justice légale. Ne trouvant nul appui dans le roi ni dans l'Assemblée, il avait, peu avant le 10 août, donné sa démission et habitait son château de la Roche-Guyon.

Sur un ordre de la commune de Paris, il fut arrêté à Forges. Le commissaire envoyé pour le prendre, le guetta pendant plusieurs jours, venant, déguisé en mendiant, demander l'aumône au château. Lorsqu'il l'eut fait conduire de Forges à Gisors, il ameuta un rassemblement autour de l'auberge. Le duc de La Rochefoucauld était à dîner avec sa mère et sa femme; il se montra au balcon; entendant ces furieux le demander à grands cris, il voulut descendre pour leur parler. « Vous le pouvez sans danger, dit le commissaire, parce que la garde, en-

voyée de Paris par Santerre, vient d'arriver. — En ce cas, je suis perdu, » répondit La Rochefoucauld; il descendit sans se troubler dans la rue et fut aussitôt massacré. Deux mois après, à la Convention, Manuel parla avec horreur et indignation des brigands et des assassins qui avaient commis ce crime; lorsqu'ils furent envoyés par Santerre, Manuel était procureur général de la commune.

Une grande incertitude est restée sur le nombre total des victimes égorgées par les ordres ou le manque volontaire de répression des autorités municipales de Paris. Quelques documents l'ont porté jusqu'à douze mille. Le nombre de six mille, adopté par d'autres, s'écarte sans doute aussi de la vérité. D'autres calculs faits récemment avec une apparente exactitude, mais avec un désir marqué d'atténuation et d'excuse, réduisent ce nombre à moins de mille. En compulsant des documents authentiques, ce triste dénombrement donne un résultat plus élevé, mais qui laisse toujours une grande incertitude. Il semble probable qu'on approcherait davantage de la vérité, en supposant qu'environ quinze cents victimes ont été immolées.

Le 20 décembre 1792, le propriétaire d'une carrière à Charenton vint au conseil de la commune de Paris, se plaindre de ce que cette carrière était encombrée d'une quantité prodigieuse de cadavres des prisonniers massacrés dans les journées du 2, du 3 et du 4 septembre. Ils étaient en tel nombre que les outils des ouvriers et des charrettes même étaient ensevelis sous leurs monceaux. Les ouvriers ne pouvaient plus l'exploiter et d'ailleurs répugnaient à y travailler. Le procès-verbal dit que Chaumette, procureur de la

commune, manifesta une grande sensibilité, et qu'un membre du conseil municipal demanda, selon l'expression adoptée, à jeter un voile sur ces scènes atroces et désastreuses, dont le souvenir ne faisait qu'attrister tout honnête citoyen.

Les auteurs de ce grand crime voulurent exercer leur influence au delà du cercle de leur autorité. Le 2 septembre, au moment où ils donnaient le signal des massacres, ils envoyèrent à toutes les municipalités de France une lettre-circulaire, qui fut transmise sous le contre-seing du ministre de la justice.

Après avoir parlé du complot tramé par la cour dans le silence et dans les prisons pour égorger tous les patriotes de l'empire français, cette lettre, adressée aux frères et amis, expliquait comment l'Assemblée nationale, forcée par la clameur publique, avait été contrainte de rapporter ses décrets et de rendre à la commune ses pleins pouvoirs; puis elle continuait ainsi : « Fière de jouir de la plénitude de la confiance nationale, placée au foyer de toutes les conspirations, déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, et lorsque tous les départements auront sanctionné ses mesures pour le salut public.... Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements, qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables, pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi;

et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite au bord de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire; et tous les Français diront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi et nous ne laisserons « pas derrière nous des brigands pour égorger nos « femmes et nos enfants. »

« *Signé* Duplain, Panis, Sergent, L'Enfant, Marat l'ami du peuple, Le Fort, Jourdheuil, administrateurs du comité de salut public constitué à la mairie. »

Hormis le nom de Marat, tous ceux qui avaient souscrit cette lettre sont restés obscurs dans la tourbe des hommes de bas étage, qui parurent sur la scène politique de 1793 et de 1794. Sergent, ami de Pétion, et Panis, beau-frère de Santerre, furent membres de la Convention.

Cette circulaire ne produisit point l'effet qu'en avaient auguré les politiques du salut public. Deux siècles auparavant, les auteurs de la Saint-Barthélemy avaient aussi écrit dans les provinces pour qu'on imitât leur exemple; le vicomte d'Orthez répondit : « J'ai sous mes ordres de braves soldats, mais point de bourreaux. » Nul administrateur ne répliqua si noblement; mais les indications de Marat ne furent suivies que dans peu de villes.

A Reims, précisément pendant les élections, lorsque les massacres duraient encore à Paris, un bataillon qui en arrivait, fut harangué par un cardeur de laine nommé Armonville, correspondant de Marat et président de la société populaire. Il débaucha environ cinquante hommes, qui n'étaient pas encore revêtus de l'uniforme et les conduisit chez le directeur

de la poste : cet employé fut massacré ainsi que son commis, à titre de royalistes cachés; quatre prêtres, saisis à leur domicile ou dans la rue, furent égorgés. Le lendemain le carnage continua malgré les efforts impuissants de la municipalité. Les assassins avaient allumé un grand feu et y jetaient leurs victimes après les avoir frappées. Armonville fut élu membre de la Convention pendant ces scènes sanglantes.

Le 2 septembre on vit arriver à Meaux une bande de prétendus volontaires nationaux, commandés par Ronsin, qui fut depuis général de l'armée révolutionnaire. S'indignant de l'incivisme des autorités locales, ils forcèrent les prisons et y massacrèrent huit prêtres et douze autres personnes. Les élections se firent sous leur surveillance et ils forcèrent les électeurs à donner leurs suffrages à haute voix; puis ils firent voter une adresse où il était dit qu'une pièce de canon serait fondue au calibre de la tête de Louis XVI, pour l'envoyer aux ennemis.

A Sens, trois jeunes gens furent accusés d'avoir insulté l'arbre de la liberté par quelques gestes indécents. Cette imprudence irrita les assistants, qui étaient venus prêter serment à la liberté et à l'égalité « au pied de cet arbre sacré. » On voulut maltraiter les délinquants; ils se réfugièrent à la municipalité; les magistrats refusèrent de les livrer. L'hôtel de ville fut forcé; un des jeunes hommes parvint à s'échapper. Les deux autres furent égorgés. Le commissaire envoyé à Sens par la commune de Paris rendit compte de cette exécution à la séance des Jacobins du 11 septembre; il terminait ainsi son récit : « Cet événement fit un très-bon effet à Sens, où il réveilla le patriotisme, qui en avait besoin. »

A Lyon, le mot d'ordre avait été donné même avant la circulaire du comité de salut public. Un nommé Laussel, envoyé par les révolutionnaires de Lyon à leurs frères de Paris, écrivait à la date du 28 août : « Ce serait une infamie de laisser nos ennemis s'échapper. Préparez-vous : tout se dispose à faire un massacre général des malveillants. Nos volontaires sont déjà à Orléans pour expédier les prisonniers. »

Les commettants de Laussel se mirent donc en devoir d'imiter l'exemple de Paris. Il y eut des prisons forcées, malgré les efforts impuissants des autorités. Un nombre assez considérable de militaires étaient détenus, comme soupçonnés d'avoir conspiré pour faire déserter leur régiment. Ils furent égorgés. Plusieurs prêtres furent aussi victimes des massacreurs.

Dans tout le reste de la France, la même inertie, qui se soumettait sans révolte ni résistance à des hommes exécrables, amortissait le mouvement révolutionnaire. De graves désordres eurent lieu dans beaucoup de villes : non pas au même moment, mais successivement. Souvent, parmi les tumultes populaires, il y eut des meurtres. Le goût du sang, le mépris de la justice et de l'humanité s'étaient répandus parmi les hommes de désordre. Les citoyens paisibles ne savaient pas se défendre. Les autorités locales étaient impuissantes; l'action de l'Assemblée législative était nulle; le pouvoir exécutif prenait sous sa protection les brigands et les assassins : c'étaient presque toujours les commissaires envoyés par lui qui provoquaient à ces sanguinaires excès. Mais la lettre du comité de la commune fut comme non avenue pour les autorités municipales, et en aucun lieu la population ne s'associa aux meurtres qu'elle ne savait pas empêcher. Il

semblait que des bandes de brigands parcouraient un pays vaincu et terrifié.

Les hommes du club des Cordeliers, qui avaient désiré, voulu, préparé et ordonné les massacres, alléguaient donc un calomnieux mensonge, lorsqu'ils imputaient de telles horreurs à la nation française. L'historien n'a aucune explication à chercher, aucun mystère à éclaircir. Des récits contemporains racontent heure par heure tout ce qui fut accompli dans ces jours de funeste mémoire. La postérité a sous ses yeux les procès-verbaux de l'Assemblée nationale, de la commune et des sections de Paris; des rapports officiels, des registres de payement, des quittances pour la solde des massacreurs; le registre de l'Abbaye subsiste encore, taché de sang et de vin. On sait le nom des juges qui siégeaient au guichet des prisons.

La circulaire du comité de salut public, envoyée à toutes les communes par le ministre de la justice, ne fut ni signée, ni expédiée par le peuple. La lettre de Laussel à ses amis de Lyon était écrite cinq jours avant le 2 septembre.

Ce ne fut point une émeute, ce ne fut point une fureur populaire. Aucun des témoignages ne porte à plus de deux cents hommes le nombre de cette bande qui se partagea les prisons ou se transporta de l'une à l'autre. Lorsqu'ils commencèrent à tuer les détenus de l'Abbaye, ils étaient à peine cinquante. Partout ils avaient des chefs, connus déjà pour avoir fait dans les insurrections leur apprentissage de bourreaux. Sans doute, tous ceux qui mirent la main dans le sang ne reçurent point la solde de la commune ou la récompense promise par Billaud-

Varennes; il y en eut qui firent gratuitement le métier d'égorgeur. Dans une grande capitale se trouvent toujours un certain nombre d'hommes dépravés, aux instincts féroces, que l'habitude du désordre a jetés dans une sorte d'égarement. Les scènes d'une révolution et les excitations politiques avaient recruté dans cette population, qui flotte entre le bagne et le cabaret. Depuis trois années, la presse, affranchie de toute répression, avait prêché le meurtre. Comment donc s'étonner si des esprits faux, des imaginations perverses, des cerveaux brûlés avaient été enivrés au point de se plonger dans les atrocités dont on avait rempli leur pensée? On leur avait appris à revêtir leurs mauvaises passions d'une couleur politique; mais ce n'était point là le peuple.

On peut dire encore, à la honte de cette époque, que de trop nombreux spectateurs se pressèrent autour de ces affreuses scènes, de même qu'une grossière curiosité et un certain besoin d'émotion assemblent toujours une foule au spectacle des échafauds. Mais les rapports officiels attestent qu'elle applaudissait aux rares absolutions accordées par les massacreurs, et parfois même les sollicitait.

Si l'opinion publique, si le véritable esprit de la nation doivent être défendus contre toute imputation de complicité, on ne peut sans affliction et sans honte songer à cette complète absence d'énergie et de courage. Pas un effort ne fut tenté; l'indignation et l'humanité ne soulevèrent pas un seul défenseur pour arrêter des massacres qu'une poignée de brigands prolongèrent pendant quatre jours. La garde nationale ne sut pas marcher sans l'ordre de Santerre; les hommes généreux, à qui vint la pensée de remplir

les devoirs sacrés de l'humanité indépendamment d'un commandement officiel qu'on ne pouvait attendre des autorités complices du crime, ne réussirent pas à assembler dix gens de cœur[1]. « Que faire? » disait-on : triste parole répétée en tant d'occasions et qui promet le succès à tous les violateurs des lois, à tous les oppresseurs de la liberté. Il y en avait qui alléguaient que les prisons renfermaient des hommes réellement coupables, et que peut-être les tribunaux qui s'instituaient parmi les bourreaux, sauraient discerner les innocents; d'autres disaient que la résistance, en commençant la guerre civile, rendrait impossible la défense du territoire contre les armées étrangères. Aucune opinion, aucun drapeau ne ralliait et n'encourageait les citoyens isolés les uns des autres. Les liens politiques, les liens religieux venaient d'être brisés. Depuis les premiers jours de la Révolution on s'était, pour ainsi dire, accoutumé à ne plus avoir de gouvernement; on se sentait à la merci de toute autorité passagèrement installée par la violence; elle pouvait commander à son gré, en employant ce mécanisme d'obéissance que comporte l'organisation des partis et que la société n'avait plus.

Si les massacres de septembre ne furent ni dictés ni inspirés par une exaltation patriotique, par une opinion égarée et pervertie du peuple de Paris, quel fut le mobile des hommes qui prirent cette horrible détermination? Certes, ce n'était pas Danton ni ses principaux amis qui croyaient à la réalité d'un complot royaliste. Les vainqueurs du 10 août connais-

[1] Mémoires de M. de Lavalette.

saient l'impuissance de cette cour désarmée, aveugle, irrésolue, qui n'avait pas su leur opposer la moindre résistance. Le peu de serviteurs fidèles, de conseillers dévoués, d'honorables défenseurs qui entouraient le roi, avaient presque tous succombé dans le combat ou dans les égorgements exécutés après la victoire; le reste était dispersé, fugitif ou enfermé dans les prisons. L'opinion constitutionnelle était courbée sous la terreur; l'opinion royaliste était écrasée. Une conspiration parmi les détenus était le plus mensonger des prétextes.

Ce coup de foudre révolutionnaire était-il donc essentiel pour imprimer l'énergie guerrière qui devait préserver le pays de l'invasion des étrangers et du retour triomphant des émigrés? — Le danger était sans doute imminent; le duc de Brunswick avançait; nos villes fortes semblaient ne pouvoir arrêter sa marche; nos armées étaient peu nombreuses; elles n'avaient pas encore fait leurs preuves; on venait de changer leurs généraux; on se méfiait de leurs officiers. Mais le massacre des détenus, à Paris et dans toute la France, ne pouvait apporter aucun secours aux défenseurs du territoire. Avant et depuis le 10 août, un admirable élan national avait déjà conduit à la frontière de nombreux bataillons de volontaires; le sentiment d'honneur national, l'enthousiasme pour les libertés conquises, l'indignation contre les étrangers qui voulaient les abolir, effaçaient les nuances d'opinion parmi tout ce qui n'était pas l'émigration.

Les armées étaient animées du même mouvement : les hommes qui devaient les commander et les conduire à la victoire, Hoche, Moreau, Pichegru, Marceau, et tant d'autres, qui se sont honorés au second

rang, étaient déjà arrivés avec les gardes nationaux. L'armée comptait parmi ses chefs d'habiles et vaillants généraux ; de plus grands encore étaient cachés parmi les officiers, et aucun n'avait besoin de l'inspiration du 2 septembre. Des recrues obtenues par la terreur, des officiers dont le grade serait gagné en présidant aux massacres, ne pouvaient être d'un grand secours, et ne devaient pas même arriver à temps pour se trouver en face de l'ennemi au moment qui déciderait du sort de cette première campagne. Si Danton avait réellement pensé que ce mode d'enrôlement, que ces bataillons, formés dans les rues de Paris ensanglanté, devaient sauver la patrie, on l'aurait vu apporter tous ses soins, employer son énergique activité à presser les dispositions utiles, à mette l'ordre dans ce grand mouvement, à surveiller l'administration militaire. On trouverait sa trace dans les travaux de Carnot et de quelques membres de l'Assemblée législative, qui rendirent alors d'immenses services.

Au contraire, Danton portait le désordre partout, il était empressé seulement de distribuer des emplois ou des moyens de lucre à ses amis les Cordeliers ; il troublait tous les départements ministériels. Au lieu de s'associer à l'Assemblée, qui certes lui était docile et qui eût été un instrument puissant à maintenir l'ordre, il voulait régner par la commune de Paris, et ne la gouvernait point, parce que c'était chose impossible. L'audace de Danton ne fut autre que cette lâcheté habituelle aux chefs des partis révolutionnaires, qui, pour conserver la faveur de leurs soldats, consentent à leur obéir. Il se faisait même peu d'illusion, et savait fort bien dire que le sort de la France allait se décider à l'armée de Dumouriez. Les couleurs

politiques dont il essaya de revêtir les massacres ne furent qu'une impudence déclamatoire.

Lorsqu'après l'universel silence, gardé au milieu de l'universelle horreur[1], s'éleva contre les massacres, non pas une accusation formelle, elle eût été impuissante, mais un blâme, timide d'abord, puis éloquemment exprimé, alors quelques excuses, quelques explications furent présentées. Une seule est parfois encore reproduite comme plausible, mais elle ne fut nullement admise par l'opinion contemporaine, et devint même un motif de reproche contre les hommes qui, la développant avec sophisme, cherchaient dans la nécessité révolutionnaire un moyen d'atténuation.

Les pouvoirs politiques ont souvent à accorder des amnisties; mais le sentiment moral, mais la justice historique ne peuvent pas, ne doivent pas amnistier les crimes. On disait donc, en analysant le 2 septembre, que l'insurrection, pour laquelle du reste on professait un grand respect, entraînait souvent des conséquences fâcheuses; que le désordre se prolonge et s'augmente, lors même qu'il est funeste. « Ces massacres, j'ai voulu les faire sortir des orages, des bouleversements inséparables d'une grande insurrection. » Ainsi parlait le ministre de la justice qui succéda à Danton[2].

Les hommes qui exécutèrent le 10 août n'avaient pas été inspirés par un véritable amour de la liberté; ils avaient fait preuve de leur mépris pour les lois, pour la raison et pour l'humanité. Mais est-ce à dire que de ce jour-là ils avaient perdu leur libre arbitre,

[1] Garat. — [2] Garat.

et qu'ils étaient enchaînés fatalement à faire le 2 septembre?—L'insurrection avait conféré l'écharpe et le glaive à Marat et à ceux qui conçurent ce dessein, qui armèrent, qui payèrent les assassins, qui donnèrent le signal et qui protégèrent l'exécution[1]. Pouvaient-ils ou ne pouvaient-ils pas s'abstenir de cet exécrable complot? Leur était-il nécessaire? Entrait-il indispensablement dans leur politique? C'est poser la question hors de toute idée morale; c'est admettre, de la manière la plus large, le système de fatalité historique proposé par Garat.

Dès les premiers jours de la Révolution, il y eut des hommes qui pensèrent bien moins à la conquête d'une liberté légale et de l'égalité des droits qu'à un renouvellement de la société, où pourraient se satisfaire leurs passions. Ils détestaient un ordre social où leur orgueil était en souffrance; ils enviaient les jouissances de la richesse; leur vanité se trouvait en droit de se venger des supériorités de classe, de fortune, de fonctions, de considération acquise. Pour eux, être libre, c'était se venger du passé qui les avait gênés ou humiliés. Quinze jours après le 14 juillet, Camille Desmoulins imprimait : « Nous sommes sûrs de triompher : nous avons une armée non encore ostensible, mais enrôlée et toute prête.... Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le prix de la valeur. Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La nation sera purgée et les étrangers, les mauvais citoyens, tous

[1] Garat.

ceux qui préfèrent leur intérêt particulier à l'intérêt général seront exterminés. Mais détournons nos regards de ces horreurs, et daigne le ciel éloigner ces maux de dessus nos têtes! Non sans doute ces maux n'arriveront pas. Je ne veux qu'effrayer les aristocrates en leur montrant leur extinction universelle, s'ils résistent plus longtemps à la raison, au vœu et aux supplications des communes. Ces messieurs ne se haïront pas assez pour s'exposer à perdre des biens qu'il leur est facile de conserver et dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller. »

Mais quels devaient être les juges du mécontentement ou de la résistance de ces messieurs? Pour les exterminer était-il nécessaire de constater un délit contre les lois nouvelles? Fallait-il même être assuré que leurs opinions ou leur langage témoignaient des regrets ou de l'opposition? — Nullement; Desmoulins, et plus que lui d'autres journalistes ou orateurs de clubs, approuvaient et admiraient cette justice populaire qui procède par voie d'exécution et de massacre. Les têtes coupées et promenées sur des piques, les réverbères des rues servant de potence, les châteaux brûlés étaient un sujet d'applaudissements et même de plaisanterie. Desmoulins prenait le titre de procureur général de la lanterne.

Pendant ce temps-là des hommes plus graves raisonnaient sur les conséquences nécessaires d'une révolution qui devait changer la face d'une société et abolir le passé. Ils n'auraient assurément point consenti à être les conseillers ou les ordonnateurs des exécutions. Ils répugnaient aux violences sanguinaires de la populace, mais ils croyaient à la logique des faits et pensaient que, du plus au moins, par des

événements quelconques, il arriverait une élimination de la classe supérieure de l'ancienne société!

Sans aller si loin, sans raisonner si imperturbablement, il y avait des hommes placés dans la haute région de la politique par leurs talents, leur esprit, ou même par leur existence sociale qui se montraient indulgents ou insouciants pour les plus criminels désordres. Ils semblaient croire qu'il y a pour les révolutions une autre morale et une autre justice.

Lorsque Marat demandait sans cesse deux cent mille têtes, lorsqu'il provoquait le massacre des généraux par leurs soldats ou de l'Assemblée par les faubourgs, il ne prétendait pas appeler la punition sur des coupables; il présentait l'idée générale d'extermination sous une forme populaire et pratique. Elle semblait d'abord le rêve d'un abominable fou; après le 10 août, elle touchait à la réalité. Marat et ses amis de la commune voulurent accomplir ce grand œuvre de la Révolution telle qu'ils l'avaient comprise. Toutefois, on ne peut pas dire que ce fût absolument un projet conçu et combiné. Les passions sont plus logiques encore que les systèmes et plus décidées à l'exécution. Mais ce n'était pas une exaltation populaire : encore bien moins un sentiment national.

« Marat, cette créature monstrueuse, né médiocre et voulant être le premier en quelque chose, se mit à la tête de tous les crimes. Les Cordeliers devinrent la pépinière des conspirateurs. Marat les façonna au meurtre et au massacre; Danton les éleva à l'audace et au mensonge[1]. »

[1] Mémoires de Garat.

Ayant ainsi allumé en eux une exaltation féroce et la soif du sang, après les avoir habitués à croire et à répéter que pour rendre possible une société qui fût à leur gré, il fallait massacrer nobles, prêtres et riches, Marat et le comité de salut public de la commune trouvèrent l'occasion favorable. Il n'y avait plus de gouvernement, nulle force répressive, les esprits étaient troublés. On venait d'entasser dans les prisons une foule de personnes arrêtées arbitrairement. Il parut facile de les égorger. On espéra que le massacre serait imité dans les départements; c'était un grand à-compte sur le plan d'extermination.

Marat pensa et dit que le 2 septembre avait été une opération manquée et qu'on n'avait pas tué assez d'aristocrates. Plusieurs des orateurs des Jacobins et des Cordeliers ont exprimé le même regret. Robespierre en jugeait de même, en le disant moins haut.

Aussi la pensée d'extermination devait-elle se perpétuer et devenir enfin le symbole du gouvernement révolutionnaire. Ce fut en le proclamant que fut établi le tribunal révolutionnaire, que furent accomplis les massacres ordonnés par quelques représentants en mission, que furent instituées les armées révolutionnaires.

Même à l'époque où une sorte de volonté gouvernante sembla présider à cette continuation du 2 septembre, il y avait plus d'enivrement que de calcul. Les partis exaltés ne vont pas à l'utile et ne songent qu'à satisfaire leurs passions. Le sens politique leur manque. Puissants pour renverser et détruire, il n'y a pas dans leur esprit de quoi reconnaître comment un établissement peut être fondé et réglé. En augmentant le nombre des vic-

times, ils augmentaient autour d'eux le mécontentement et la haine, de manière que leur tâche d'exterminateur devenait chaque jour plus vaste.

Danton, qui réclama le privilége d'ordonner et de régler le premier massacre, et qui prit ensuite le même rôle dans toutes les mesures révolutionnaires, avait plus de sagacité et l'esprit plus libre que son parti. Mais il avait les mêmes passions, et surtout il éprouvait comme lui une sorte de rage, lorsque la cause révolutionnaire était en péril; alors il voulait d'avance se venger d'une défaite probable sur ceux qui en auraient triomphé. Ce fut l'inspiration de toute sa conduite politique. Il tarda peu à voir que, même en laissant de côté les sentiments de justice et d'humanité, il avait imprimé à son nom et à sa fortune révolutionnaire un cachet d'horreur qui lui interdisait tout avenir. Le 2 septembre pesa continuellement sur sa tête.

Pendant qu'il suivait, avec ses amis et ses confidents, la carrière politique où la plupart trouvèrent, comme lui, un châtiment prochain, ceux qui avaient travaillé de leurs mains à l'œuvre sanglante demeurèrent pour la population de Paris un objet de dégoût et d'horreur. L'epithète de septembriseur devint inséparable de leur nom. Les uns périrent sur l'échafaud, à la suite de leurs chefs; d'autres furent retrouvés dans les bandes de brigands devant les tribunaux criminels. L'homme, qui avait le premier frappé Mme de Lamballe et promené sa tête, voulut entrer dans un régiment; il se vanta de son abominable boucherie : les soldats indignés le tuèrent. Il y en eut qui moururent insensés ou par le suicide. On raconta comment quelques-uns, enivrés pendant quatre jours d'eau-de-vie,

moururent sans avoir recouvré la raison. La Théroigne a fini dans l'hospice de la Salpêtrière.

Après le 3 nivôse, le premier consul, à l'occasion de la machine infernale, et pour un crime où ces hommes n'avaient point trempé, obtint de la complaisance du sénat la déportation de cent vingt individus choisis dans les derniers rangs des révolutionnaires de 1793. Fournier l'Américain, Mamain qui avait arraché le cœur de Mme de Lamballe et une vingtaine d'autres, furent placés sur la liste avec la désignation de septembriseurs. Ce fut le passe-port de cette mesure illégale, et l'opinion du vulgaire ne réclama point les formes et les garanties de la justice pour ceux qui étaient depuis huit années au ban de l'infamie.

Lorsqu'après la sanglante semaine qui avait commencé le 2 septembre, les massacres semblèrent terminés, Paris se trouva dans un état d'abattement et de stupeur. Une impression générale de terreur pesait sur tous les esprits. On n'osait pas encore s'indigner contre la complicité ou l'inerte lâcheté de la commune. Chercher quels étaient les vrais coupables, articuler ou même indiquer leurs noms était au-dessus des plus fermes courages ; l'Assemblée et le conseil exécutif étaient plus timides encore que l'opinion parisienne.

La section des Lombards éleva la première voix contre le désordre qui menaçait encore la population de Paris ; elle envoya une députation, qui, admise à la barre de l'Assemblée, jura que les habitants de ce quartier maintiendraient de tout leur pouvoir la sûreté des personnes ou des propriétés, et dénonça une

publication que venaient de faire les directeurs des massacres. Ils avaient imprimé les listes des huit mille et des vingt mille citoyens signataires des pétitions du 20 juin ; c'était dans une pensée de proscription que ces listes venaient de recevoir une publicité nouvelle.

Brissot et Choudieu proposèrent aussitôt de les brûler. Un décret fut voté pour l'ordonner. « Tous les sentiments, disait le préambule, devaient se confondre dans le seul amour de la patrie. »

La Gironde bornait encore ses vœux à la cessation du désordre ; elle n'osait pas proposer une parole d'improbation sur des actes qu'elle n'avait point tenté d'empêcher. Brissot imprimait que c'était un juste, terrible, mais inévitable effet de la colère du peuple. — Roland, dans une lettre adressée aux Parisiens, entrait en apologie de son patriotisme, parlait du mandat que le comité de la commune avait voulu décerner contre lui, des dangers qu'il avait courus, lorsque deux cents hommes était entrés tumultueusement dans la cour de son hôtel. Il montrait quelque crainte d'une récidive.

« J'ai admiré le 10 août, disait-il ; j'ai frémi sur la suite du 2 septembre. J'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple et ce que sa justice avaient dû produire ; je n'ai pas inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement. J'ai cru qu'il fallait éviter sa continuité, et que ceux qui travaillaient à le perpétuer étaient trompés par leur imagination. »

Lorsque tant de crimes avaient été impunément commis, lorsque l'autorité publique avait disparu, hormis pour les favoriser, on pouvait s'attendre à une abolition presque complète de la sécurité publique.

Le ministre de l'intérieur en rendit compte à l'Assemblée. « De nouveaux excès se commettent à Paris ; on dévalise les passants. Ces brigandages, s'ils n'étaient réprimés, pourraient aller plus loin. La force publique reste tranquille spectatrice de ces méfaits; elle justifie son inactivité en disant qu'elle n'a pas été requise. Avant que les ordres aient été donnés, les malveillants amassent le peuple, l'échauffent, l'entraînent dans leur parti, et le mal s'accroît. »

Pour mettre sa responsabilité à l'abri, le ministre communiquait les recommandations qu'il avait adressées au maire de Paris.

Enfin, le 16 septembre, une voix plus ferme et plus éloquente se risqua à peindre la situation. Vergniaud parlait de la lenteur des travaux de fortification assez inutilement commencés devant Paris, et du peu d'empressement des citoyens à obéir aux appels et aux réquisitions. Puis il s'anima : « D'où vient cette espèce de torpeur dans laquelle paraît ensevelie la population de Paris ? Ne le dissimulons plus ; il est temps enfin de dire la vérité. Les proscriptions passées, le bruit des proscriptions futures, les troubles intérieurs, ont répandu la consternation et l'effroi ; l'homme de bien se cache, quand on est parvenu à cet état de choses où le crime se commet impunément. Il est des hommes, au contraire, qui ne se montrent que dans les calamités publiques. Ces hommes répandent sans cesse les méfiances, les jalousies, les haines, les vengeances ; ils sont avides de sang dans leurs propos séditieux. Ils aristocratisent la vertu même pour acquérir le droit de la fouler aux pieds ; ils démocratisent le crime pour pouvoir s'en

rassasier, sans avoir à redouter le glaive de la justice. Tous leurs efforts tendent à déshonorer aujourd'hui la plus belle des causes, afin de soulever contre elle toutes les nations amies de l'humanité.

« Citoyens de Paris, je vous le demande avec la plus grande émotion, ne démasquerez-vous jamais ces hommes pervers, qui n'ont d'autres droits à votre confiance que la bassesse de leurs moyens et l'audace de leurs prétentions? Citoyens, lorsque l'ennemi s'avance et qu'un homme, au lieu de vous présenter l'épée pour le repousser, vous engage à égorger froidement des femmes et des citoyens désarmés, celui-là est ennemi de votre gloire, de votre bonheur; il vous trompe pour vous perdre. — Abjurez donc vos dissensions intestines; que votre profonde indignation pour le crime encourage les hommes de bien à se montrer. Faites cesser les proscriptions, et vous verrez aussitôt se réunir à vous une foule de défenseurs de la liberté. »

Ainsi fut tardivement faite la déclaration de guerre des Girondins contre les hommes de sang et de désordre; leurs talents et l'énergie de leurs paroles s'ouvrirent une carrière nouvelle, si différente de celle qu'ils avaient suivie. Vergniaud fut applaudi, et l'Assemblée le chargea de présenter un projet de proclamation; car tout se passait en paroles.

Si la sûreté et la vie des citoyens étaient moins menacées qu'au lendemain des massacres, les rapines et le brigandage devenaient de jour en jour plus audacieux. Sans parler de ce qui se passait dans les maisons particulières où la commune et les sections ordonnaient des arrestations et des saisies, voici ce que le ministre de l'intérieur écrivait à l'Assemblée :

« Ces dilapidations qui se font journellement dans les domaines nationaux me forcent à demander à l'Assemblée les moyens de les arrêter M. Palloy avait été chargé d'arrêter l'incendie des bâtiments attenant au château des Tuileries. Au lieu de se borner à sa mission, il a fait de telles démolitions qu'elles coûteront trente mille livres à la nation. Puis il est parti pour la frontière à la tête d'une compagnie de vainqueurs de la Bastille, sans payer les ouvriers et sans laisser aucun compte. L'hôtel de Coigny et plusieurs autres garnis de meubles ont été dépouillés. Tous les jours de nouveaux visages se présentent avec l'écharpe municipale et des ordres d'enlever ou de briser les portes. On fait un grand abus de l'écharpe municipale. J'ai donné ordre aux gardiens des propriétés nationales de ne rien laisser sortir. Cependant aujourd'hui même on a encore pillé. »

Dès le lendemain le ministre eut à raconter un fait plus grave : le garde-meuble de la couronne venait d'être pillé. Cette expédition avait été faite pendant la nuit. Le garde-meuble était alors placé dans le bâtiment qui depuis est devenu le ministère de la marine. Les voleurs étaient montés avec des cordes sur la galerie extérieure placée derrière les colonnes. Des sentinelles de la garde nationale étaient cependant en faction sur la place Louis XV. Les fenêtres avaient été brisées pour s'introduire dans le garde-meuble. Ce fut sur les deux heures du matin que les gardiens s'aperçurent de cette invasion; les voleurs avaient eu assez de temps pour emporter une partie des diamants de la couronne et beaucoup d'objets précieux; il fut possible d'arrêter deux hommes qui avaient

tardé à s'enfuir. On ramassa dans la rue quelques joyaux que les autres avaient laissés tomber.

La procédure constata ensuite que les voleurs s'étaient introduits dans le garde-meuble pendant trois nuits consécutives; ils avaient été protégés par de fausses patrouilles; ainsi il leur avait été possible d'opérer en toute tranquillité jusqu'au matin du 17 septembre.

Personne ne douta que ce pillage n'eût été concerté par des hommes de la municipalité. Le ministre indiqua dans son rapport quelles étaient ses conjectures; les journaux girondins furent plus explicites dans leurs soupçons. Les deux hommes arrêtés furent condamnés à mort, puis obtinrent leur grâce en récompense de révélations très-incomplètes, qui servirent à retrouver quelques diamants.

Dès lors une lutte nouvelle s'engagea entre l'Assemblée et la commune. « Il faut aussi s'occuper de ce qui menace la tranquillité publique, disait le ministre; on répand le bruit de grandes victoires et de grandes défaites; on cherche à agiter les esprits; on déclame à l'assemblée électorale contre le pouvoir exécutif; on veut porter le peuple à la vengeance contre les députés qui ont voté pour La Fayette. On prépare des affiches pour recouvrir les miennes. Il y a huit jours que j'ai prié l'Assemblée de prendre des mesures pour assurer force à la loi, sans cela non-seulement Paris, mais tout le royaume sera bouleversé. »

Vergniaud se présenta au nom de la commission. Résolus ou plutôt contraints par la nécessité à s'opposer au désordre et à prévenir le retour des massacres, les Girondins adoptèrent un thème qui évitait une

rupture ouverte avec les promoteurs du 2 septembre. On imagina d'imputer les crimes déjà commis et le projet de les renouveler à des conspirateurs royalistes, à des agents de Coblentz. Avec cette précaution oratoire, Vergniaud s'exprimait ainsi :

« Ils ont dit : on veut nous arracher nos victimes, on ne veut pas que nous puissions les assassiner dans les bras de leurs femmes et de leurs enfants. Eh bien ! ayons recours aux mandats d'arrêt; dénonçons, arrêtons, entassons dans les cachots, ceux que nous voulons perdre. Nous agiterons ensuite le peuple; nous lâcherons nos sicaires; nous établirons une boucherie de chair humaine, où nous pourrons nous désaltérer de sang. — Savez-vous comment sont décernés les mandats d'arrêt ? — La commune de Paris s'en repose sur son comité de surveillance; ce comité donne à des individus le droit de faire arrêter ceux qui leur paraîtront suspects; ceux-ci les subdélèguent à d'autres affidés, dont il faut bien seconder les vengeances, si l'on veut en être secondé soi-même. Voilà de quelle étrange série dépendent la vie et la liberté des citoyens. Les Parisiens osent se dire libres ! Ils ne sont plus esclaves des tyrans couronnés, mais ils le sont des hommes les plus vils, des plus détestables scélérats; il est temps de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette nouvelle tyrannie; il est temps que ceux qui ont fait trembler les hommes de bien tremblent à leur tour. Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres. Dans la nuit du 2 septembre, dans cette nuit de proscription, n'a-t-on pas voulu les diriger contre plusieurs députés, contre moi ? Ne nous ont-ils pas dénoncés au peuple comme

des traîtres? Heureusement, c'était en effet le peuple qui était là; les assassins étaient occupés ailleurs. »

Puis après s'être écrié : « Périsse l'Assemblée et sa mémoire, pourvu que la France soit libre! » il ajoutait au milieu des acclamations de l'Assemblée et des tribunes : « périsse l'Assemblée et sa mémoire, si elle épargne un crime qui imprimerait une tache au nom français; si elle n'apprend aux nations de l'Europe qu'au sein même de l'anarchie momentanée, où quelques brigands nous ont plongés, il est encore dans notre patrie quelques vertus publiques, et qu'on y respecte l'humanité. »

Il termina en disant : « Je demande que les membres de la commune répondent sur leur tête de la sûreté de tous les prisonniers. »

Pétion vint humblement confesser son impuissance; il exposa la situation honteuse qu'il acceptait depuis longtemps. « Dans les moments de crise, il importerait que les magistrats fussent les premiers avertis : eh bien! je le dis avec douleur, c'est toujours moi qu'on avertit le dernier. »

Santerre s'excusa aussi et promit de surveiller efficacement un reste d'aristocratie expirante.

Un décret enjoignit à la municipalité de rendre compte de tous les mandats d'arrêt qu'elle avait décernés et de la quantité de personnes détenues.

Ces actes d'autorité n'avaient plus aucune signification; l'Assemblée législative était à son terme, encore trois jours et la Convention nationale allait commencer son règne.

Les élections de Paris avaient commencé le 2 septembre; ce fut précisément ce jour-là que les assem-

blées primaires choisirent les électeurs qui devaient nommer les députés.

Peut-être, parmi les motifs qui avaient déterminé la commune et Danton à ordonner les massacres, doit-on compter la volonté d'exercer sur les élections l'influence de la terreur. Sans doute ils ne pouvaient redouter aucun effort des opinions royalistes et constitutionnelles, mais les débris épars du parti modéré auraient pu se rallier timidement aux Girondins, et déjà c'était à les détruire que la Révolution allait être dirigée; des placards signés de Marat opposèrent à leur candidature des calomnies et des menaces.

L'élection de Paris importait surtout aux hommes qui étaient et voulaient rester les maîtres; avec de tels moyens le succès était assuré. Robespierre, le plus habile courtisan de la classe populaire, que les révolutionnaires avaient égarée ou pervertie, fut élu le premier, puis Danton; Marat ne fut que le septième; s'il y avait eu la moindre liberté dans les élections, il eût été repoussé. Les Jacobins craignirent un moment cet échec et firent de son élection une affaire de parti [1]. Tous les conseillers du 2 septembre, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, d'autres plus obscurs, tels que Sergent et Panis furent élus : de telle sorte que l'élection de Paris fut comme une sanction de ce crime; Manuel, qui s'y était employé si complaisamment, fut placé sur cette liste; Pétion aussi, avec une sorte de faveur populaire que lui accordait la portion de la bourgeoisie encore comprise dans le corps électoral; Dussaulx se trouva comme égaré parmi des hommes dont aucune conformité ne le rapprochait.

[1] Journal des Jacobins.

Le dernier élu fut le duc d'Orléans, mais il ne s'appelait plus ainsi; d'après les conseils de Manuel et pour faciliter son élection, il avait reçu, par un acte de la commune, le nom d'Égalité.

Dès les premiers jours des états généraux, lorsqu'il devint évident qu'une révolution était en jeu, le nom d'Orléans commença à être répété. Les hommes qui prévoyaient ou voulaient un gouvernement nouveau, peut-être même une société nouvelle, pensèrent que le vin nouveau ne pouvait être contenu dans de vieux vaisseaux; sans affection pour le duc d'Orléans, sans confiance en lui, ils songèrent par principe et par théorie à un changement de dynastie. C'est dans le même esprit que quelques-uns eurent aussi l'idée de faire régner le Dauphin sous la régence de Monsieur, qui fut depuis Louis XVIII.

A dater de ce moment, on ne cessa point de parler des projets ambitieux du duc d'Orléans et de la faction orléaniste; c'était une imputation que chaque parti adressait à un autre. Le vulgaire y croyait beaucoup. Toutefois, en recherchant avec soin et sans prévention le rôle que ce prince a joué dans le cours de la Révolution, on n'aperçoit pas quelle fut son action personnelle; on ne constate point quels hommes politiques se placèrent sous son influence, obéirent à sa volonté ou à son désir; on ne reconnaît pas quelle opinion l'accepta réellement pour son représentant.

La maison d'Orléans était héréditairement en relation de méfiance avec la branche régnante. Cette sorte de mutuelle et sourde malveillance, qui existe inévitablement entre une famille régnante et une ligne collatérale, riche et puissante, ou plutôt entre

une cour royale et une cour princière, subsistait depuis longtemps sous les apparences des affections de famille et du respect.

Le duc d'Orléans avait eu une jeunesse dissipée; il vécut d'abord en société intime avec quelques hommes de son âge, dont l'esprit dégagé et le cynisme élégant donnaient à cette vie de plaisir une éclatante publicité; sa considération en souffrit. Déjà l'opinion générale commençait à s'occuper des princes avec une curiosité malveillante et accueillait avec empressement des exagérations calomnieuses; cette légèreté de mœurs et de propos appela sur le duc d'Orléans les jugements sévères du public et les tracasseries de la cour.

Aussi lorsque plus tard, la jeunesse étant passée, il voulut occuper sa vie plus sérieusement, se mêler aux affaires, acquérir de la gloire par les armes ou de l'importance dans le gouvernement, il se vit repoussé plus que la justice et la raison ne l'auraient voulu. Il s'exaspéra et la Révolution le trouva plus animé de rancune que d'ambition. Un rapprochement avait cependant amené la conclusion du mariage de Mlle d'Orléans, sa fille, avec M. le duc d'Angoulême; le jour était fixé, lorsque survint le 14 juillet; le comte d'Artois emmena ses fils en émigration.

Le duc d'Orléans accueillit tout aussitôt les idées que quelques hommes politiques avaient conçues et accepta les chances qui semblaient se présenter. Ses commensaux lui cherchèrent des partisans parmi les révolutionnaires d'ordre inférieur. Ce fut pour lui que fut d'abord employé Danton.

Le prince avait trop peu l'estime publique pour acquérir une popularité plus relevée; à cette époque, la

faveur du peuple que remuait Danton ne suffisait pas encore pour donner un grand rôle politique. D'ailleurs, si la bravoure, qu'on avait si injustement contestée au duc d'Orléans, ne lui manquait pas, il était dénué du courage de décision nécessaire aux ambitieux. Bientôt personne ne compta sur lui, et il ne fut réellement l'homme d'aucun parti.

Le brillant entourage de sa jeunesse avait disparu; il était tombé aux mains d'intrigants subalternes. Ses volontés, sa conduite, son attitude étaient sous leur direction. Un homme à qui son esprit et son immoralité avaient donné une sorte de renommée, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, exerça sur lui une funeste influence. Ce fut surtout par Laclos qu'il se trouva d'abord en relation avec les partis, qui, selon la circonstance, cherchaient en lui un appui ou des subsides. En ce temps-là l'immoralité politique était grande et marchait le front levé ; on risquait tous les moyens pour arriver à un but, croyant qu'on pourrait s'y arrêter. Des hommes d'intentions honorables, d'un patriotisme désintéressé faisaient leur bréviaire des Mémoires du cardinal de Retz et se jouaient de tout, comme s'ils étaient encore dans la France de la Fronde. A plus forte raison, il n'y avait rien qu'on ne pût supposer des commensaux du Palais-Royal. La faiblesse du duc d'Orléans l'avait mis à leur discrétion[1]. Ils l'exposèrent à de cruels soupçons, à de déplorables calomnies. Toutefois, aucun témoignage, aucune enquête n'a attesté que les acteurs principaux des scènes de la Révolution, les hommes d'action ou d'influence aient jamais concerté quoi que ce soit avec lui ou

[1] Mémoires de Bouillé; M. de Lauzun ; M. de Lamark.

l'aient consulté, du moins autrement que par des intermédiaires peu sûrs. Ce fut ainsi que la prétendue faction orléaniste s'abaissa de plus en plus. M. de La Fayette avait toujours manifesté une répulsion hautaine pour de tels projets et de tels moyens. Mirabeau y renonça bientôt.

Au retour de son exil en Angleterre, le duc d'Orléans parut un moment vouloir se réconcilier avec le roi et la reine. Il en reçut un froid accueil et fut exposé aux outrages des courtisans, sans en être défendu ni vengé. On put parfois supposer que Duport et les Lameth avaient quelques rapports avec les intrigues où étaient employés son nom et son argent. Les Girondins s'en approchèrent davantage à l'époque où ils voulaient la déchéance.

Enfin, il était descendu à l'étage de Manuel, de Sergent et de quelques Jacobins de rang inférieur. Danton, Robespierre, et même Marat, ne songeaient nullement à ses intérêts ou à son ambition ; tout au plus le réservaient-ils pour quelque grand hasard. Leurs actes n'étaient ni commandés, ni inspirés par lui. Mais il avait joué son sort, sa vie, son honneur sur la Révolution ; il suivait sa partie jusqu'au bout, entraîné par la faiblesse de son caractère plutôt que par une ambition obstinée ou par des sentiments de haine ou de vengeance. Il ne savait comment revenir en arrière ; il se voyait en péril et finissait par n'être plus préoccupé que de la pensée de son salut ; de sorte qu'il persistait dans la voie maudite. Quelques jours avant les élections, on put lire affichée sur les murs de Paris une réclamation de Marat qui demandait quinze mille livres à lui promises pour prix de ses bons offices. C'était

donner la publicité à un fait que personne depuis longtemps ne mettait en doute.

La commune, et surtout Robespierre, avaient voulu exercer une influence dominante sur les élections, dans les départements comme à Paris. Des commissaires furent envoyés, soit par Danton, soit par la commission de salut public, pour veiller aux candidatures électorales et pour agir sur l'opinion. Leur usurpation de pouvoirs était sans bornes[1]. Ils avaient été choisis dans les rangs les plus infimes des Cordeliers et des sections. Ils prêchaient le meurtre et le pillage. Quelques-uns, plus savants, disaient les mêmes choses sous des formes théoriques. Un nommé Momoro, dont le nom est depuis longtemps oublié, mais qui alors ne fut pas sans importance, vint, dans le département de l'Eure, enseigner le partage ou l'abolition de la propriété; il ne trouva point les esprits disposés à ses doctrines. La controverse était à cette époque dangereuse pour toutes les opinions; il faillit être pendu; ce fut Buzot qui le sauva. Le même Momoro, quelque temps après, paria un jour dans un repas qu'il ferait écrire sur les murs de Paris la fameuse devise: « Liberté, égalité, fraternité ou la mort. » Ses amis l'en défièrent; il gagna la gageure.

Ailleurs, les autorités locales se risquèrent à faire arrêter les commissaires désorganisateurs, comme les appelait un administrateur qui écrivit à l'Assemblée. A Ancy-le-Franc, ils exhibèrent des pouvoirs signés par les administrateurs du salut public et pillèrent l'argenterie du château.

[1] Mémoires de Barbaroux.

Après l'enlèvement des prisonniers qui, par l'ordre de Léonard Bourdon, commissaire de la commune de Paris, avaient été livrés à Fournier l'Américain pour être conduits au massacre de Versailles, la ville d'Orléans demeura épouvantée sous les menaces d'une société populaire, que les envoyés du 2 septembre avaient encouragée et poussée à tous les excès. Chaque jour, on y parlait de meurtres et de pillages. Les meneurs procédèrent comme à Paris par visites domiciliaires sous prétexte de désarmement. Puis ils en vinrent aux assassinats et aux vols à main armée chez les riches négociants. La municipalité voulut réprimer de tels désordres. Les orateurs du club s'opposèrent au rétablissement du bon ordre, menacèrent les magistrats de la lanterne, ordonnèrent à la garde nationale de mettre bas les armes. La ville fut plusieurs jours livrée à ces brigands. Les élections se faisaient pendant ce temps-là. Léonard Bourdon fut nommé représentant, ainsi que plusieurs des hommes dont il avait provoqué les crimes.

Les commissaires envoyés à Caen écrivaient qu'un M. Bayeux, accusé de correspondance avec Montmorin, avait voulu s'échapper de prison, et que le peuple avait été tellement irrité de cette tentative d'évasion, qu'il l'avait immolé à sa vengeance. « Cet événement, disaient ces commissaires, n'est donc que l'effet de l'incivisme des corps constitués. La ville de Caen vient d'armer huit cents hommes; avant leur départ ils ont voulu laisser en sûreté leurs familles et leurs foyers. Plusieurs châteaux ont été incendiés; des prêtres factieux ont été rasés; ensuite il en a été fait une immersion dans la rivière; aujourd'hi le calme est rétabli. »

L'état d'anarchie où étaient tombés quelques départements du midi était plus déplorable encore et y avait aboli toute liberté. Barbaroux, à son retour à Marseille, trouva la ville en proie à une bande de scélérats qui y répandaient la terreur. Ils pendaient qui leur déplaisait et forçaient les riches à racheter leur vie. Il avait mandé à Paris les Marseillais qui massacraient dans les prisons; maintenant il s'étonnait de ce brigandage audacieux, et n'y trouva d'autre remède que de faire élire, par les sections, un tribunal pour juger les suspects.

L'assemblée électorale de ce département fut réunie à Avignon. Barbaroux, un homme du 10 août, s'indigna de ce qu'il y vit « les gens modérés ne pouvant se faire entendre et s'abandonnant sans courage; une foule d'hommes avides d'argent et de places, dénonciateurs éternels, supposant des troubles pour se faire donner de lucratives commissions; des intrigants, des calomniateurs, de petits esprits soupçonneux. » Et il ajoute : « Un trait peindra mieux ce corps électoral : à la nouvelle des massacres de septembre, la salle retentit d'applaudissements. »

Cette assemblée s'empara de la souveraineté : elle envoya une colonne de douze cents hommes à Tarascon pour mettre à la raison la coupable bourgeoisie[1]; elle exerça le droit de réquisition sur les communes; elle donna au commissaire, qui disposait de cette force armée, les pouvoirs les plus absolus. Une fois, sans forme de procès, l'assemblée voulut faire pendre un électeur d'Arles comme aristocrate.

[1] Durand Maillane.

Les élections étant terminées, elle eut l'intention de se maintenir en permanence. Barbaroux arrivait de Paris; il y avait eu un grand rôle; son influence était presque de l'autorité; il modéra ce désordre; il en atténua les résultats sans pouvoir empêcher toutefois que le dernier acte de cette assemblée fût de conférer, à tout électeur individuellement, le pouvoir de destituer les autorités de sa commune et d'arrêter les suspects. Il y avait neuf cents électeurs.

La France entière n'était point dans une pareille effervescence. Les populations étaient soumises; toute opinion se taisait sans force et sans courage devant l'opinion triomphante recrutée par la peur et par le pouvoir qu'exerce le succès. En général, les élections furent faites par les clubs. Ils ne reproduisaient pas encore les divisions qui, dès lors, avaient créé une vive inimitié entre les Girondins et la commune. Les Jacobins de province confondaient, dans la même reconnaissance et la même admiration, les hommes qui avaient accompli le 10 août et les hommes qui l'avaient désiré et appelé. Les journaux se taisaient; les correspondances étaient d'une discrétion prudente. Loin de Paris, on ignorait ce qui s'y passait et quelle était la vraie situation politique; on aurait pu placer, sur le même bulletin, Vergniaud et Robespierre.

Le 21 septembre, à midi, une députation vint annoncer à l'Assemblée législative, que la Convention nationale était réunie dans la salle des Tuileries et venait de se constituer. Le président déclara que la session de l'Assemblée était terminée; et alors

elle se rendit auprès de l'autorité souveraine et absolue, qui allait régir la France sans contrôle et sans responsabilité. Toutes les garanties constitutionnelles de la liberté avaient disparu.

Après que François de Neufchâteau eut exprimé, comme président, les sentiments de respect et de soumission des membres de l'Assemblée législative pour la Convention nationale, et se fut incliné devant la majesté du peuple qu'elle représentait, la séance fut transportée dans la salle du Manége, où avaient siégé les deux précédentes Assemblées. La salle des Tuileries n'était pas encore disposée pour la destination qui lui était assignée. Elle avait été un théâtre. En 1806, l'empereur Napoléon la fit reconstruire et lui rendit son premier emploi.

Pétion fut élu président; les six secrétaires étaient aussi choisis parmi les Girondins. Les scrutins avaient constaté la présence de trois cent soixante et onze députés. C'était un peu moins que la majorité; mais le décret qui convoquait une convention nationale avait réglé qu'elle pourrait se constituer au nombre de deux cents.

Manuel proposa de donner au président de l'Assemblée le palais des Tuileries pour demeure, et de l'entourer d'une étiquette presque royale, afin d'honorer en lui la souveraineté du peuple.

Tallien répondit que le président, hors de la séance, était un simple citoyen, et que si on avait affaire à lui, on irait le chercher au troisième ou au cinquième étage : « C'est là où loge la vertu. »

La proposition de Manuel fut unanimement rejetée.

Tallien demanda ensuite que l'Assemblée prêtât serment de ne faire aucune loi qui s'écartât de la

liberté ou de l'égalité; « ceux qui seraient parjures devraient être immolés à la juste vengeance du peuple. »

Couthon, exprimant la pensée, qui préoccupait toute cette assemblée encore inconnue à elle-même, affirma que dans la discussion du contrat social qui serait soumis à la sanction du peuple, personne assurément n'oserait parler de la royauté. « Mais j'ai entendu parler, non sans horreur, de dictature, de triumvirat, de protectorat. Il faut rassurer le peuple, il faut jurer sa souveraineté, sa souveraineté entière, et vouer une exécration égale à la royauté, à la dictature et à toute espèce de puissance individuelle qui tendrait à modifier cette souveraineté. »

Bazire demanda la peine de mort contre l'attentat de lèse-majesté du peuple.

Les notables de l'Assemblée ne semblaient pas empressés à entrer dans cette discussion. Danton prit la parole pour en changer le caractère; il commença par se démettre des fonctions de ministre, puis il proposa d'écarter les vains fantômes de dictature inventés pour effrayer le peuple, et de substituer au serment une solennelle déclaration, portant que la constitution serait textuellement et nominativement acceptée par la majorité des assemblées primaires.

Puis, le ministre du 2 septembre s'exprima ainsi : « Jusqu'ici on a agité le peuple parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans, maintenant il faut que les lois soient aussi terribles contre ceux qui porteraient atteinte à la liberté ou à la tranquillité publique, que la colère du peuple l'a été contre les tyrans. Pour que le peuple n'ait plus rien à désirer, il faut que les lois punissent tous les coupables. On a

pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social, en exagérant leurs principes; eh bien! abjurons toute exagération; que toutes les propriétés individuelles, territoriales et industrielles, soient éternellement maintenues. » Ces paroles furent accueillies par d'unanimes applaudissements.

Après avoir entendu plusieurs orateurs, la Convention déclara « qu'il ne pouvait y avoir de constitution que lorsqu'elle était acceptée par le peuple; » puis « que la sûreté des personnes et des propriétés était sous la sauvegarde de la nation. »

Mathieu, député de l'Oise, avait proposé la destitution de toutes les autorités; il ne fut point écouté. Une déclaration expresse maintint les lois existantes et les pouvoirs non révoqués. La perception des impôts fut continuée, comme par le passé.

Une intention générale de rétablir et de conserver l'ordre public semblait ainsi préoccuper l'Assemblée, lorsque quelques paroles prononcées à l'improviste, par un orateur sans renommée, et encore sans importance, déterminèrent l'acte le plus solennel.

« Il est une délibération que vous ne pouvez remettre à demain, que vous ne pouvez remettre à ce soir, que vous ne pouvez différer d'un seul instant, sans être infidèles au vœu de la nation, c'est l'abolition de la royauté. »

Telle fut la question que Collot d'Herbois posa d'une façon catégorique et pressante. Couthon l'avait déjà présentée, sous une forme moins expresse, Danton avait semblé l'écarter; maintenant elle était inévitablement reproduite.

A l'Assemblée législative, Chabot avait fait prêter un serment de haine à la royauté. Maint orateur avait, du haut de la tribune, proclamé l'aversion de la monarchie. De nombreuses adresses s'étaient exprimées sur ce point avec violence; il semblait donc que cette proposition n'avait rien de nouveau; mais elle prenait une tout autre importance, lorsqu'elle paraissait comme la première délibération de l'Assemblée qui allait disposer du sort de la France. Ce n'était plus un élan d'opinion; c'était le principe de la république établi d'avance comme base de la constitution nouvelle. Considérée sous cet aspect, elle avait semblé d'une extrême gravité aux hommes principaux de la politique révolutionnaire.

Danton n'avait sans doute ni le projet ni le désir du rétablissement de la monarchie. Quels qu'eussent été ses rapports et ses communications avec les intrigants du Palais-Royal, il ne servait point le duc d'Orléans; mais comme il était loin d'une foi aveugle dans l'avenir de la république, il pouvait éprouver quelques regrets de perdre des chances qui, hardiment saisies, à un jour donné, lui auraient présenté la possibilité de prendre place dans un dénoûment.

Marat, dans sa démence, n'avait pas cessé de rêver une dictature, et se raillait volontiers et ouvertement de ceux qui croyaient à la république; il disait et imprimait sans cesse qu'un pouvoir absolu était nécessaire pour sauver la France; bien entendu que ce pouvoir serait exercé par lui.

Robespierre avait la même ambition, et marchait au même but avec prudence et hypocrisie. Le secret de ses espérances échappait quelquefois, sinon à lui, du moins à ses admirateurs intimes. D'ailleurs, il n'a-

vait jamais le courage de la décision ; son rôle et son langage étaient préparés pour l'événement; mais sa volonté ne le devançait pas. Il suivait habilement une route tracée; ce n'était pas lui qui l'avait ouverte.

Les Girondins étaient peut-être les plus sincères partisans de la république; ils se vantaient à tort de l'avoir fondée. La nuit du 10 août, elle n'était pas encore dans leurs espérances. Toutefois, elle convenait à leur caractère, à leurs illusions, à leurs talents; mais ils avaient plus de vanité que d'ambition. C'était un parti sans hiérarchie, sans discipline; ils se dénigraient les uns les autres; souvent unis pour les manœuvres parlementaires, ils étaient divisés d'opinion. Les uns étaient beaucoup plus révolutionnaires que les autres. D'ailleurs, la plupart étaient mobiles, livrés à des impressions vives et variables; ainsi beaucoup d'entre eux manquaient d'ardeur ou de confiance pour la république, regrettant ce qu'ils avaient voulu et espéré : un monarque constitutionnel appelé au trône par eux. Condorcet disait que la république française ne serait jamais qu'un système sublime; Brissot et Gensonné s'occupaient des graves examens, des projets médités, des discussions éloquentes qui devaient préparer une constitution républicaine.

Les uns comme les autres jugeaient mal de la situation. La monarchie avait été abolie le 10 août. Depuis ce jour, la France était république, ou du moins n'était plus monarchie. C'était un fait entièrement consommé; il s'agissait seulement de le proclamer. La nation n'avait plus à délibérer, ni à choisir librement. Les vainqueurs qui avaient envahi le château et l'Assemblée représentaient-ils la majorité de la nation? Comment le savoir?—Ils avaient été les plus forts : cela

seul était certain; ils dominaient le pays; personne ne leur résistait. Les représentants d'une nation libre peuvent régler et rendre meilleure l'autorité souveraine que l'événement a établie; il est rare qu'ils puissent la choisir et l'instituer : rare qu'elle naisse de son droit ou du libre arbitre des peuples : on les consulte lorsque c'est chose faite, et alors on dispose de leur consentement.

Les hommes du 10 août et du 2 septembre, qui voulaient la consécration de leur œuvre, les fanatiques comme Prieur de la Marne, Merlin de Thionville et tant d'autres membres de l'Assemblée législative, les nouveaux arrivants, élus par la faveur des clubs de province, la plupart enthousiastes de bonne foi, comprenaient la nécessité mieux que les plus habiles.

On a raconté qu'un ancien ministre du roi et son dévoué serviteur, poursuivi alors par la vengeance révolutionnaire, qui devait bientôt le comprendre dans les massacres, M. de Montmorin, raisonnant sur cette question, avait pensé que la proclamation de la république était la seule chance de salut pour le roi, et que sa vie serait moins menacée quand elle ne semblerait plus un obstacle à ce grand changement. En outre, la république lui paraissait un obstacle à l'usurpation du duc d'Orléans. Peut-être le récit de cette conversation [1] n'est-il pas tout à fait exact; elle représente du moins assez fidèlement l'opinion que le parti royaliste, et surtout l'émigration, avaient conçue de ce nouvel aspect de la Révolution. Ceux qui n'avaient point quitté la France étaient trop durement opprimés, trop menacés, pour examiner autre

[1] Soulavie.

chose que leur propre infortune et leurs dangers. Toujours est-il qu'aucun des membres de la Convention ne fut déterminé par de pareilles suggestions.

Les paroles de Collot d'Herbois avaient été bruyamment applaudies. Quinette objecta que cette question devait être présentée seulement lorsque la constitution serait discutée.

Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, prit la parole. « Certes, personne ne nous proposera jamais de conserver, en France, la race funeste des rois. Toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes, qui ne vivent que de chair humaine; mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté; il faut détruire ce talisman magique, dont la force serait propre à stupéfier encore bien des hommes. »

Il insista sur la proposition : elle fut votée par acclamation.

Néanmoins, Bazire voulut faire remarquer qu'il serait d'un exemple effrayant pour le peuple de voir une Assemblée chargée de ses plus chers intérêts délibérer dans un moment d'enthousiasme et sans discussion.

Grégoire répliqua : « Eh! qu'est-il besoin de discuter, quand tout le monde est d'accord? Les rois sont, dans l'ordre moral, ce que sont les monstres dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations; nous sommes tous également pénétrés de cette vérité. Qu'est-il besoin de discuter? Votons, sauf à rédiger ensuite un considérant digne de la solennité du décret. »

Ducos, un Girondin, ajouta : « Le considérant, ce

sera l'histoire des crimes de Louis XVI, histoire déjà trop connue du peuple français. Il n'est pas besoin d'explication après les lumières qu'a répandues la journée du 10 août. »

Aussitôt la proposition fut remise aux voix en ces termes :

« La Convention nationale déclare que la royauté est abolie en France. »

Elle fut adoptée au bruit des plus vifs applaudissements et des cris de « Vive la nation! » répétés dans les tribunes publiques.

Au milieu de cette retentissante manifestation, Billaud-Varennes proposa que les actes publics seraient désormais datés de l'an I de la République française, et que le sceau de l'État porterait un faisceau surmonté du bonnet de la liberté.

L'Assemblée vota, au milieu du bruit et sans l'entendre, ce décret, qui ne se trouve pas dans la séance rapportée par le *Moniteur*.

Ainsi, sur la proposition d'un méchant comédien de province, complice des massacres de septembre, et après les paroles stupidement déclamatoires d'un prêtre révolutionnaire, fut proclamée la république : comme pour démontrer que la prise de possession d'un pouvoir né de la violence ne peut devenir l'œuvre d'une délibération grave, réelle et libre. C'est un acte de la force; l'idée du droit et l'espérance de la durée ne peuvent s'y attacher que lorsqu'il a eu longtemps pour conséquences l'ordre, la liberté et le bien-être de la nation.

LIVRE III.

LA GUERRE. — VALMY.

L'Assemblée constituante, avant de se retirer, avait réglé que l'armée de terre serait composée de cent dix mille hommes d'infanterie et de trente mille hommes de cavalerie. Elle avait constaté ainsi ce qui était, mais non point posé une limite définitive aux forces militaires de la France. Déjà la guerre pouvait être regardée comme possible.

Les circonstances politiques, l'état des opinions, contribuaient en même temps à affaiblir l'armée. Beaucoup d'officiers de tout grade avaient émigré; le nombre de ceux qui s'en allaient rejoindre les princes au delà du Rhin augmentait de jour en jour. Il en devait résulter quelque désordre dans la discipline. Des discordes d'opinion s'étaient introduites parmi les officiers et même parmi les soldats. Se méfiant de leurs chefs, ils leur obéissaient bien moins. Il y avait eu même quelques désertions.

L'Assemblée avait donc eu à se préoccuper beaucoup de l'état militaire. L'esprit de la législation nouvelle, les principes qu'on avait posés dans la constitution en les considérant comme absolus, n'avaient point permis de résoudre la grande question du recrutement. Se confier entièrement à la garde nationale pour la défense du pays, n'était pas une illusion permise à des hommes sensés, mais on avait voulu du moins en faire sortir l'armée. Un décret du 28 janvier 1791,

avait non pas ordonné mais prévu une levée de cent mille soldats auxiliaires, qui s'engageraient à rejoindre les corps où ils seraient destinés, lorsqu'une loi déciderait leur départ. L'engagement devait être de trois ans. Le 16 avril un décret prescrivit aux autorités administratives de recevoir les engagements et assura la solde de ces auxiliaires.

Ce mode de recrutement sembla peu efficace et, le 12 juin, une autre forme fut essayée. Le libre engagement dut être proposé aux gardes nationaux dans la proportion d'un sur vingt. Ils devaient conserver leur caractère de soldats citoyens, élire leurs officiers et former des bataillons distincts des corps de la ligne. C'est la première fois que le recrutement militaire reçut le nom de conscription.

Peu de jours après, un grave événement remua les esprits, rendit les opinions plus vives, et donna le sentiment des dangers du pays. Le roi avait furtivement quitté Paris, puis y avait été ramené captif, dépouillé de pouvoir et de dignité. La guerre devenait plus probable. L'irritation des partis se proclamait irréconciliable, tandis que la masse nationale qui, avec plus ou moins d'illusion, avait salué la Révolution, s'animait d'une ardeur unanime pour défendre le pays contre une intervention des armées étrangères. Il était évident que la France était disposée à prendre une invariable détermination et que sa volonté tenait à des sentiments profonds. Les corps militaires ne furent pas les derniers à témoigner leur dévouement à la cause patriotique.

L'émigration des officiers, qui plaçaient ailleurs le devoir et la fidélité, avait fait disparaître, dans les

régiments, la cause des dissensions et de la méfiance. On comptait que dix-neuf cents environ avaient quitté l'armée ; ils avaient été remplacés par des sous-officiers. Cet avancement garantissait leur dévouement et leur émulation. La discipline et l'harmonie devenaient plus faciles à rétablir.

En même temps les engagements volontaires se multipliaient rapidement. Déjà l'armée avait reçu un renfort de quinze mille soldats. Les bataillons de gardes nationaux, composés d'hommes de bonne volonté, plus intelligents que ne le sont ordinairement les recrues données par le sort, apprenaient avec facilité les exercices militaires.

L'Assemblée constituante avait apporté aux règlements de l'armée et à tout ce qui intéressait la défense du pays un esprit d'ordre et de gouvernement ; sur ce point ses délibérations avaient eu un caractère pratique. L'Assemblée législative était avertie par les circonstances que ce devait être sa tâche principale ; elle le comprit ainsi. Encore que l'esprit de parti intervînt beaucoup trop dans des discussions d'où dépendait le salut du pays ; encore que pour la Gironde et les Jacobins le premier intérêt fût de faire une révolution nouvelle et non point de défendre celle qui était faite, le seul souvenir honorable qu'aient laissé les travaux de cette Assemblée, c'est le soin constant et souvent éclairé qu'elle appliqua à l'augmentation des forces nationales.

Le 11 octobre, dix jours après l'ouverture de sa session, elle voulut entendre un rapport du ministre de la guerre sur l'état militaire de la France. M. Duportail annonça que l'armée était déjà augmentée de quarante-quatre bataillons, qui avaient pris rang

parmi les troupes de ligne placées sur la frontière du nord; et que vingt-deux autres allaient former un corps de réserve destiné à couvrir Paris. Les premiers embarras d'équipement et d'armement étaient passés; toute la levée qui avait été ordonnée serait bientôt sur pied.

Peu après commencèrent les discussions qui devaient amener la guerre; elles étaient surtout une continuelle attaque dirigée contre les ministres ou plutôt contre le pouvoir royal. Elles devaient donc nuire à toute bonne administration, plus spécialement encore dans le département de la guerre, où l'esprit d'ordre et de suite était si nécessaire lorsqu'il y avait tant à faire sans retard. Le changement de ministres devint habituel, et tous, l'un après l'autre, furent en butte aux méfiances et aux accusations. Les grandes mesures réglementaires, les levées d'hommes, le vote des dépenses appartenaient aux fonctions de l'Assemblée; le personnel de l'armée et les mouvements de troupes restaient dans les attributions du pouvoir exécutif.

Lorsque dans les derniers jours de l'année 1791 le comte de Narbonne devint ministre, il semblait déjà que la guerre fût assurée et prochaine; il était de ceux qui sans la souhaiter ne la craignaient pas, et qui regardaient comme indispensable que le roi se montrât prêt à la faire. Il annonça à l'Assemblée que trois armées de cinquante mille hommes allaient être disposées sur la frontière du nord; elles seraient commandées par le général La Fayette et par deux lieutenants généraux, que l'Assemblée autorisa à élever à la dignité de maréchal; car le cadre légal ne laissait point de vacances.

L'activité, la parole élégante et facile du ministre, lui gagnèrent d'abord la confiance et la faveur de l'Assemblée et de l'armée. Il fit une tournée rapide pour visiter les places fortes et pourvoir à l'emplacement des troupes; il communiquait à l'opinion publique la bonne espérance qu'il manifestait. Mais il ne fut ministre que pendant trois mois. Le roi ne voulait pas la guerre; les Girondins, qui la provoquaient, ne la souhaitaient qu'à la condition qu'elle ruinerait le pouvoir royal et ne serait pas conduite heureusement avant que le gouvernement fût entre leurs mains.

Après M. de Narbonne, le général Dumouriez, bien qu'il eût le portefeuille des affaires étrangères, conduisit les affaires de la guerre et fut ministre dirigeant. Il fit preuve depuis d'une grande habileté, et dès lors, il passait pour capable; mais son caractère était peu estimé; ses opinions politiques ne pouvaient inspirer nulle confiance; évidemment il était disposé à s'unir au parti où il trouverait de l'appui et des moyens de succès. Les trois généraux en chef regrettaient d'avoir à attendre les directions d'un ministre si peu respectable.

A ce moment les armées étaient formées. Le maréchal Rochambeau commandait l'armée du nord, sur la frontière des Pays-Bas; le général La Fayette, l'armée du centre, sur la Moselle; le maréchal Luckner, l'armée du Rhin. Ils furent tous les trois appelés à Paris. La guerre n'était pas encore déclarée.

Sous le ministère du comte de Narbonne, il avait été à peu près convenu que les hostilités commenceraient par une invasion en Belgique; elle devait être

confiée au général La Fayette. « Il s'agit de révolution et La Fayette s'y entend mieux que personne, » avait dit le maréchal Rochambeau.

A peine fut-il de retour à son quartier général de Valenciennes, qu'il reçut l'ordre de former trois détachements destinés à entrer en Belgique; en même temps, M. de La Fayette fut chargé de se porter, avec dix mille hommes, sur Givet, et de là sur Namur.

Ces instructions étaient datées du 15 avril; la guerre fut déclarée le 20, et l'expédition était indiquée pour les premiers jours de mai. Le duc de Biron passa la frontière le 28 avril. La plus importante attaque lui était confiée. Les détachements qui devaient marcher sur Furnes et sur Tournai étaient commandés par les généraux Carle et Théobald Dillon.

Furnes fut occupé sans résistance; le général Biron s'avança le 29 jusqu'à Mons, qui était faiblement défendu; deux régiments de dragons, avant d'avoir vu l'ennemi, se mirent en déroute, criant : « Nous sommes coupés! Nous sommes trahis! » L'infanterie fut entraînée dans ce désordre; les généraux se jetèrent au milieu des fuyards, essayant de les rallier. Ils furent menacés; des coups de fusil furent tirés sur eux; c'était une complète débandade; quelques centaines de cavaliers autrichiens pillèrent sans nul obstacle le camp français. L'armée de Biron arriva pêle-mêle dans Valenciennes, où elle voulut massacrer le maréchal Rochambeau, les généraux et les officiers.

Le même jour, à la même heure, le général Théobald Dillon s'avançait vers Tournai avec un corps de

trois mille hommes. A la première apparition d'un petit détachement autrichien, la cavalerie cria aussi à la trahison, culbuta l'infanterie et s'enfuit jusqu'à Lille, sans même être poursuivie, abandonnant l'artillerie et les équipages. Dillon, avant de rentrer dans la ville, fut massacré, coupé par morceaux et jeté dans le feu. Arrivés dans la ville les soldats révoltés se mêlèrent à quelques hommes de la dernière populace et accrochèrent aux lanternes un prêtre, M. de Berthois, capitaine du génie, et six prisonniers autrichiens.

Pendant ce temps, le général La Fayette avait amené, avec une promptitude imprévue, son détachement à Givet; il avait fait une route de cinquante-six lieues en cinq jours; il arrivait jusqu'auprès de Namur sans trouver de résistance, lorsqu'il apprit le mauvais sort de la colonne du général Biron et les horreurs qui s'étaient passées à Lille.

Dumouriez attribua cette sédition militaire, à la fois honteuse et atroce, à un noir complot, dont jamais il n'a indiqué les auteurs. Il y avait encore dans quelques régiments de cavalerie des officiers d'opinion hostile à la Révolution, qui hésitaient à émigrer et avaient attendu le commencement de la guerre pour changer de drapeau; les soldats et les sous-officiers les voyaient avec méfiance. Peut-être y en eut-il qui passèrent à l'ennemi au moment même de l'attaque. Le cri : « Nous sommes trahis! » fut poussé, dit-on, par des officiers comme par des soldats. Toutefois, aucun fait positif ne fut rapporté, aucun nom propre ne fut cité.

Ce qui est certain, c'est que le ministre de la guerre n'avait jamais osé interdire aux soldats les commu-

nications avec les émissaires jacobins, qui leur prêchaient l'indiscipline et la haine de leurs généraux. En vain le général La Fayette avait envoyé un mémoire sur la nécessité d'une discipline exacte, et signalé les inconvénients de la mollesse et du laisser aller dans le commandement; il ne fut pas écouté. Les soldats et les officiers de son armée n'avaient point la permission d'aller au club; dans les deux autres armées, on leur laissait à cet égard toute licence. Le maréchal Rochambeau aimait peu la Révolution, blâmait la guerre et croyait impossible de la bien faire; de sorte qu'une mauvaise discipline et l'esprit désordonné des soldats lui paraissaient une conséquence naturelle et inévitable de la situation politique. A Lille et à Valenciennes, on avait laissé les militaires devenir habitués des sociétés populaires; ils y entendaient des exhortations continuelles à la désobéissance, des accusations atroces contre leurs chefs et contre le gouvernement; peut-être lisaient-ils le journal où Marat les excitait à commencer la guerre par massacrer leurs généraux; c'est ce qu'ils firent.

Le maréchal Rochambeau, malade et découragé, donna sa démission. Il n'y eut plus alors que deux armées. Dumouriez, la Gironde, les Jacobins, le roi lui-même craignaient de donner au général La Fayette une importance trop grande. L'armée du nord fut confiée, non à lui, mais au maréchal Luckner; son commandement s'étendait de Dunkerque à Montmédi. Le général La Fayette avait sous ses ordres les troupes qui gardaient la frontière de Montmédi à Strasbourg.

L'invasion de la Belgique, projet favori de Dumouriez, avait si mal réussi, on avait trouvé si peu d'aide,

dans les dispositions des habitants, que le gouvernement en était revenu à l'opinion des généraux qui avaient conseillé une guerre défensive. Elle convenait surtout beaucoup mieux à la politique des hommes sensés; ils savaient et voyaient combien les puissances étrangères avaient peu d'empressement à engager cette lutte. L'espoir d'en arriver à une transaction qui, sans rétablir l'ancien régime, rendrait au roi plus de pouvoir et de dignité, n'était pas encore abandonné.

Toutefois, comme Dumouriez n'avait pas encore cessé d'être ministre, le maréchal Luckner avait fait une sorte de tentative au delà des frontières et occupé Courtrai et Menin; il les évacua peu après.

Le funeste début de cette campagne n'avait pas eu sur la politique intérieure un effet aussi grand qu'on pouvait s'y attendre. Le roi, l'Assemblée, les diverses factions étaient préoccupés des chances de leurs discordes. La masse de la nation voyant que ces premiers revers n'étaient pas suivis d'une invasion étrangère, se croyait moins menacée; cependant le désir de venger l'honneur du pays augmentait le mouvement patriotique et facilitait le recrutement de l'armée.

D'un autre côté, les puissances étrangères ne semblaient pas se hâter davantage d'accomplir les desseins qu'on leur supposait. Elles tardaient à commencer la guerre, après avoir longtemps témoigné le désir de n'en point venir à cette extrémité. Leurs relations avec la France pendant l'année qui précéda la déclaration de guerre, expliquent le peu d'empressement qu'elles mirent à entrer en campagne.

Depuis l'entrevue de Pilnitz, les émigrés avaient de plus en plus reconnu combien était inactif et froid l'intérêt que leur portaient les cabinets étrangers. L'empereur Léopold ne songeait point à épouser leur cause. S'il avait l'idée d'intervenir dans les affaires de la France, c'était uniquement afin de défendre le roi contre les périls qui le menaçaient, afin de changer la position où il était tombé, position humiliante pour tous les souverains.

Le roi avait souhaité cette intervention, sans avoir une idée précise de ce qu'elle pourrait être. Il avait négocié pour l'obtenir, croyant qu'elle serait peut-être efficace, sans pourtant amener une guerre. Voir rentrer ses frères et leur cortége de grands seigneurs, triomphants, exigeants, orgueilleux de n'avoir pas fait la moindre concession, c'était une pensée qui lui était insupportable, et à la reine encore davantage. Des lettres inédites témoignent de cette disposition, qui ne leur inspirait pourtant qu'un blâme timide et des conseils sans autorité. Le baron de Breteuil était l'ambassadeur secret chargé de négociations destinées, soit à combiner une médiation de l'empereur, soit à désavouer et à traverser les démarches du comte d'Artois et de son agent, M. de Calonne. Sa mission n'était point communiquée aux princes, chefs de l'émigration; ils s'en plaignirent, et comme le roi n'avait nulle hardiesse dans ses relations avec ses frères, les pouvoirs donnés à M. de Breteuil furent retirés. Ce ne fut qu'une apparence; car, jusqu'aux derniers moments de la monarchie, il continua à être l'agent du roi, et à correspondre secrètement avec lui.

C'était avec le baron de Breteuil et le comte de

Mercy, ambassadeur d'Autriche, qu'avait été concerté le projet d'évasion qui échoua à Varennes. Depuis ce triste retour, le roi s'était surtout préoccupé du danger que pourraient lui faire courir les entreprises des étrangers et des émigrés; maintenant ses négociations occultes avaient pour but d'empêcher la guerre; il faisait dire à l'empereur Léopold qu'il préférait un arrangement quelconque et une médiation au moyen violent des armes [1].

Après avoir accepté la constitution, le roi, sans s'arrêter à un manifeste de ses frères, insista plus fortement encore auprès des souverains pour que la France ne fût point attaquée. Il fut plus écouté à Vienne que par les princes émigrés, qui, ne tenant aucun compte de ses actes publics ni de ses communications intimes, continuaient à solliciter la guerre.

L'Assemblée législative, où, dès le commencement, les Girondins obtinrent la majorité sur les questions extérieures, dérangea cette politique de prudence et de temporisation; toutefois les armées étaient déjà rassemblées sur la frontière, une guerre d'agression devenait imminente, et la voie des négociations restait toujours ouverte. Léopold cherchait encore les moyens de ne point faire la guerre; d'après ses avertissements, l'électeur de Trèves fit cesser les rassemblements armés que les émigrés avaient formés dans ses États.

Enfin l'Autriche commença des préparatifs militaires et reprit ses communications avec le roi de Prusse pour concerter des plans de campagne. Il fut

[1] Mémoires d'un homme d'État.

convenu que chacune des deux puissances placerait une armée de cinquante mille hommes sur la frontière de France. L'empereur Léopold mourut le 1er mars ; les dernières espérances de paix furent compromises par sa mort, et bien plus encore par l'avénement des Girondins et de Dumouriez au ministère; ce parti était trop engagé pour renoncer à la guerre et pour entretenir avec les cabinets étrangers des rapports de conciliation. Peu de jours après la nouvelle arriva que le roi de Suède, Gustave III, avait été assassiné; il était le champion chevaleresque et passionné de la cause des émigrés. Son ambition était de commander la croisade contre la France, et encore que ses propositions et ses conseils ne fussent pas très-écoutés par les autres souverains, son rôle politique, en de telles conjonctures, n'était pas sans importance.

Rien encore n'avait manifesté de la part de l'Autriche, ni de la Prusse, l'intention d'attaquer la France; seulement, depuis que Dumouriez avait le portefeuille des affaires étrangères, les communications diplomatiques prenaient un caractère impérieux et menaçant. Enfin, le 20 avril 1792, le roi vint en personne à l'Assemblée proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême.

Ainsi se réalisa l'espérance manifestée par M. de Calonne, principal conseiller des princes émigrés, lorsqu'il disait : « Si les puissances tardent à déclarer la guerre, nous saurons bien la faire déclarer par les Jacobins[1]. — Vous êtes bien heureux, disait l'électeur de Mayence au marquis de Bouillé, que les

[1] Mémoires du général La Fayette.

Français soient les agresseurs, sans cela il n'y aurait pas eu de guerre[1]. »

Le mauvais succès de la tentative ordonnée par Dumouriez au moment même de la déclaration de guerre, et surtout ce premier exemple d'indiscipline révolutionnaire dans l'armée française, produisirent une vive sensation en Europe. On se figura que les armées françaises n'étaient qu'un ramas de milices sans instruction et sans obéissance; on crut que la guerre allait être une promenade militaire. « L'armée des avocats sera bientôt anéantie en Belgique, nous serons de retour avant la fin de l'automne, » disait-on à une grande revue que le roi de Prusse passait à Magdebourg vers la fin de mai.

Cette présomptueuse assurance contribua peut-être à ralentir encore la marche des armées coalisées. En pleine sécurité sur les attaques de la France, certains d'un succès facile, les souverains et leurs cabinets ne voyaient rien qui les pressât. Le roi de Bohême et de Hongrie avait à accomplir la formalité de son élection impériale et à se faire couronner à Francfort; le gouvernement prussien était occupé d'un intérêt plus puissant : un nouveau partage de la Pologne était en négociations avec la Russie, et la plupart des conseillers du roi, moins animés que lui sur la question française, pensaient qu'une armée serait plus utilement employée sur la Vistule que sur le Rhin.

D'ailleurs le plan de campagne contre la France n'était encore ni arrêté, ni discuté. Le duc de Brunswick devait commander l'armée alliée; il avait la pre-

[1] Mémoires du marquis de Bouillé.

mière réputation militaire de l'Europe; ainsi le consulter et l'écouter étaient un préliminaire indispensable. Le roi de Prusse voulut aussi entendre le marquis de Bouillé; il s'était distingué pendant la guerre d'Amérique; émigré seulement après l'affaire de Varennes, il avait, pendant les deux premières années de la Révolution, conservé un commandement étendu et important; il avait réprimé la sédition militaire de Nancy avec fermeté et prudence; ses opinions n'étaient ni aveugles ni absolues.

Son avis fut qu'on devait se hâter de pénétrer en France par le côté faible de la frontière, se saisir de Longwi, Sédan et Verdun qu'il savait mal fortifiées, et marcher sur Paris par Rethel et Reims. Il se faisait sur la résistance militaire de la France une illusion qu'avait encore augmentée la conduite des soldats sur la frontière belge. Mais il ne partageait point l'erreur des autres émigrés sur l'opinion nationale; il connaissait la faiblesse du parti royaliste et conseillait de saisir toute occasion de régler les intérêts de la cause royale par voie de transaction et de moyen terme.

Une autre question plus politique que militaire était aussi à résoudre. De quelle manière les émigrés seraient-ils appelés à coopérer dans cette guerre? L'opinion du cabinet de Vienne était connue. Ses communications habituelles avec Louis XVI et avec la reine Marie-Antoinette, la constante opposition du baron de Breteuil, avaient jusqu'alors décidé l'Autriche à ne pas admettre que la noblesse émigrée, réunie en corps d'armée sous les ordres des princes, prît rang dans les armées alliées. Il fallait, disait-on, se conformer à la volonté du roi de France, et le laisser

en situation de traiter avec le parti constitutionnel et monarchique, ce qui serait impossible si les émigrés paraissaient sur le territoire; car leur seule présence soulèverait la nation.

Les princes avaient réussi à obtenir du jeune empereur François que le roi de Prusse aurait la haute direction de la guerre. Tout favorable qu'il était à leur cause, il se rendit aux mêmes motifs qui avaient déterminé l'Autriche.

Il fut donc convenu que les émigrés ne seraient pas réunis à l'armée qui entrerait en France. Ils devaient se rassembler sur la rive droite du Rhin et former trois corps séparés : dix mille hommes sous les frères du roi, en seconde ligne de la principale armée; les deux autres corps de cinq mille hommes chacun, sous les ordres du prince de Condé et du duc de Bourbon, devaient dépendre des deux armées d'observation du Rhin et des Pays-Bas. Le duc de Brunswick était fort opposé à une coopération quelconque des émigrés.

Ce fut seulement dans les premiers jours de juillet que le duc de Brunswick vint prendre le commandement de l'armée, qui avait été lentement réunie. Les retards ne l'avaient point contrarié. Son opinion était loin d'être favorable à cette guerre : de tout temps il avait recherché une sorte de popularité parmi les philosophes et les écrivains de la politique libérale. Quelques-uns des Girondins avaient rêvé d'en faire un roi de France[1]. Il était protestant et enclin aux idées de garanties et de constitution. Peut-être cette chimère avait-elle aussi traversé la pensée de Sieyès.

[1] Annales patriotiques de Carra, n° du 25 août 1791. — Interrogatoire de Carra, *Moniteur* du 4 brumaire an II.

Un autre projet avait été conçu plus sérieusement par des hommes moins révolutionnaires. M. de Narbonne adopta, pendant un moment, l'idée de donner au duc de Brunswick le commandement des armées françaises. Une négociation fut tentée. Le roi lui donna même un caractère officiel, en remettant une lettre signée de lui au comte de Custine, fils du général, qui fut chargé d'une mission[1] auprès du duc de Brunswick. Le duc refusa cette proposition, mais s'en montra flatté et reconnaissant; son refus était conçu en termes respectueux pour la France.

Ainsi, quand il fut chargé de conduire les armées coalisées de la Prusse et de l'Autriche, c'était par obéissance qu'il acceptait cette grande mission, et il ne se sentait point d'ardeur à l'accomplir. Dans une telle disposition d'esprit, il était naturel que le duc de Brunswick inclinât à une guerre lente et méthodique. Le roi de Prusse arriva bientôt après, animé d'opinions toutes différentes.

Maintenant Louis XVI voyait la guerre déjà commencée. Elle allait s'engager d'une façon réelle et vive; plus ce moment approchait, plus il en ressentait d'effroi; il craignait une guerre civile et de sanglantes représailles contre les nobles et les prêtres; il s'inquiétait pour eux plus encore que pour lui-même. Il essaya encore de retarder l'entrée des armées étrangères.

Malouet, un des hommes les plus sensés de l'Assemblée constituante, royaliste sage et modéré, lui

[1] Mémoires du général La Fayette; — de M. de Clermont-Gallerande; — d'un homme d'État.

proposa d'envoyer aux souverains, comme agent secret, Mallet du Pan. C'était un écrivain distingué, défenseur éclairé de la cause royale. Malgré les habitudes d'exagération et de vivacité que donne souvent la polémique des journaux, il avait de la mesure et du discernement. Accueilli d'abord avec méfiance, il justifia du caractère intime de sa mission et des instructions qu'il avait reçues du roi; elles étaient conçues à peu près en ces termes :

« Le roi joint ses exhortations et ses prières pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu. Il faut qu'ils paraissent parties et non arbitres dans le différend.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires, ranimerait une exaltation prête à s'éteindre et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira après les premiers succès, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée. »

Puis le roi indiquait comment il concevait la rédaction d'un manifeste qui séparerait les Jacobins du reste de la nation et rassurerait tous ceux qui, sans vouloir la constitution de 1791, désiraient la répression des abus et le règne de la liberté modérée, sous

un monarque dont l'autorité serait limitée par les lois.

Ces instructions exprimaient aussi le désir que la proclamation contînt des menaces adressées aux autorités quelconques qui se rendraient coupables d'attentat contre la personne du roi, contre la reine et la famille royale, et aussi contre les personnes ou les propriétés de tout citoyen.

Mallet du Pan avait traité avec les ministres et n'avait point vu les souverains. Le jour même de son départ, l'empereur, le roi de Prusse, plusieurs princes régnants des bords du Rhin et le duc de Brunswick se réunirent. A la veille de commencer la guerre d'une manière réelle et active, ils avaient à prendre d'importantes décisions.

Parmi les questions qu'ils avaient à traiter, la plus grave peut-être, et sans doute ils n'en jugeaient pas ainsi, c'était la proclamation qui devait précéder leur invasion en France. Le roi avait semblé désirer qu'il y en eût une. On s'adressa à M. de Calonne, l'homme politique de l'émigration, le conseiller de M. le comte d'Artois. Il choisit pour en rédiger le projet un émigré; le marquis de Limon avait été attaché à la maison d'Orléans et avait professé avec chaleur les opinions libérales du commencement de la Révolution; puis, changeant de parti, il était sorti de France et avait gagné la confiance de M. de Calonne.

Le projet de proclamation, exagérant et dénaturant les indications données par le roi, portait tout le caractère des colères et des espérances de l'émigration. Il fut présenté à l'empereur et au roi de Prusse; ils l'adoptèrent.

Un pareil manifeste ne pouvait convenir aux opinions du duc de Brunswick, et il avait assez de discernement pour en reconnaître le danger. Il s'était même expliqué d'avance sur ce point. Il fit donc des objections et ne voulait point signer. Mais il était d'un caractère faible et très-courtisan; il céda au roi de Prusse et à l'empereur, en exigeant pourtant des changements qui furent concertés avec les ministres des souverains alliés. Les rédacteurs de l'émigration tenaient à leurs menaces, dont ils espéraient un grand effet; ils firent imprimer et publier le manifeste, sans les corrections. Le duc de Brunswick en fut vivement irrité, mais n'osa point alors le désavouer. Deux ans après, il rendit publiques les explications qui ne le justifiaient point de sa faiblesse. Pendant toute sa vie, il éprouva le regret de voir son nom attaché à ce manifeste « déplorable, » comme il l'appelait avec raison, tant les conséquences en ont été funestes.

Dans cette réunion des souverains, la marche des armées fut aussi réglée. L'armée d'invasion, commandée par le duc de Brunswick en personne, devait entrer en France par la route déjà choisie; l'armée du prince de Saxe-Teschen resterait en Belgique comme corps d'observation. Une autre armée autrichienne, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, devait couvrir la gauche des Prussiens et assiéger Thionville; le prince Esterhazy commandait une réserve sur le Haut-Rhin. Quant à la position des émigrés, rien n'était changé à ce qui avait été décidé.

L'armée fut mise en marche le 30 juillet. Cinq

jours après, le roi de Prusse passa en revue le corps des émigrés à Bingen, près de Coblentz. L'infanterie était commandée par le maréchal de Broglie; elle comptait huit mille hommes; la cavalerie de quatre mille hommes était sous les ordres du maréchal de Castries. Les princes, frères du roi, témoignèrent au roi de Prusse le désir que la noblesse de France aurait eu de marcher en première ligne. « Je fais la contre-révolution, répondit le roi de Prusse, pour sauver le roi et la noblesse de France. Si je la faisais écharper, pour qui aurais-je travaillé? »

Le 12 août, un détachement de cavalerie légère passa la Moselle et entra sur la terre de France.

Pendant tout le mois de juillet, les armées françaises avaient conservé les mêmes positions. Le désordre d'un gouvernement, qui s'écroulait sous les efforts des factions, n'avait point amené de nouveaux exemples de sédition. Les soldats et les officiers étaient animés de bonne volonté, et n'avaient d'autre opinion que leur devoir; les bataillons de gardes nationaux s'instruisaient rapidement aux manœuvres et aux habitudes militaires.

Mais le commandement des armées et leurs mouvements subissaient l'influence des vicissitudes politiques; par là, tout restait incertain et inactif dans la conduite de la guerre. Le général Dumouriez, en quittant le ministère, était venu commander une des divisions de l'armée de Luckner. Il aurait voulu exercer sur le vieux maréchal, faible de caractère et inhabile à la grande guerre, l'ascendant de la volonté et de l'esprit. Toujours préoccupé du projet d'envahir la Belgique, il avait espéré l'y décider. Luckner ne té-

moigna ni faveur, ni confiance à Dumouriez. Entouré des amis du général La Fayette, quoique plein de déférence et presque de respect pour lui, il se subordonnait mal volontiers à son jeune collègue, et cette position lui déplaisait; elle le mêlait contre son gré à la politique et aux intrigues. Il demanda à retourner au commandement de l'autre armée, à Metz; le général La Fayette le remplaça à l'armée du nord. Lui aussi avait pu concevoir la pensée d'une expédition en Belgique. En ce moment, il jugeait que le point important était de garder la frontière des Ardennes, par où le duc de Brunswick devait évidemment tenter d'entrer en France. Il porta son attention sur la ligne de Givet à Sédan, de sorte que le général Arthur Dillon resta en Flandre, commandant plusieurs divisions; il avait pour ainsi dire un corps d'armée séparé sous les ordres supérieurs du général La Fayette.

Dumouriez et sa division devaient continuer à faire partie de l'armée de Luckner, qui lui donna l'ordre de quitter le camp de Maulde, dont il avait le commandement. Cette position couvrait la frontière au point où l'Escaut entre en Belgique. Dumouriez, à tort ou à raison, allégua que ce mouvement dégarnirait la ligne de défense; il n'obéit point. Ambitieux de se distinguer, se sentant capable d'un grand rôle politique ou militaire, il ne consentait point à s'éloigner de l'armée de Flandre, et ne pouvait renoncer à son projet d'invasion. Il espérait qu'un changement de ministère, une crise dans l'Assemblée nationale ou une sédition à Paris, allait agrandir sa position.

Voyant bien où était la force et où serait le succès, il s'était rapproché non-seulement de la Gironde, mais des Jacobins. Il avait provoqué une adresse du club

de Lille pour demander la déchéance du roi; il s'était lié avec Couthon.

Le 10 août réalisa ses espérances; il se donna au parti vainqueur, qui plaça en lui sa confiance; nulle autre réputation militaire ne pouvait être mise en balance. Les autres généraux étaient plus ou moins suspects au parti républicain. Son assurance était grande, le danger pressant : ce fut sur lui que, pour le moment, on fit reposer l'espoir de sauver la France.

Dumouriez succéda au commandement du général La Fayette. Il tenait tellement à son idée, qu'il s'occupa aussitôt de préparer l'entrée en Belgique, croyant qu'il aurait le temps d'y obtenir des succès assez importants et assez prompts pour que cette diversion dérangeât tous les plans de l'ennemi.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis le 10 août, et depuis que l'armée prussienne avait passé la frontière. Heureusement elle n'avait pas mis à profit ces moments d'incertitude et de désordre. Une de nos armées avait été d'abord insoumise au gouvernement, puis privée de son général, sans que le duc de Brunswick eût hâté sa marche d'un jour. La révolution qui venait de renverser le trône l'avait troublé plutôt qu'excité. Dans le premier village français où les Prussiens avaient paru, les habitants leur avaient tiré des coups de fusil. Une exécution militaire avait signalé le premier pas de cette campagne.

L'armée, après être restée quelques jours campée aux environs de Luxembourg, se mit en marche sur Thionville et Longwi. En ce moment on apprenait les tristes détails du 10 août. Les chefs des émigrés devinrent plus pressants pour accélérer la marche de

l'armée. « Quelque affreuse que soit la position du roi et de sa famille, on ne doit pas rétrograder, » disaient-ils. Le roi de Prusse tenait le même langage : « Si nous ne pouvons arriver à temps pour sauver le roi, marchons pour sauver la royauté. Mon premier devoir est de préserver l'Europe. »

Le 20 août, Longwi fut investi; les sommations ne furent pas écoutées. On bombarda cette petite ville; des incendies y éclatèrent; le désordre gagna des habitants aux soldats; la garnison était de dix-huit cents hommes; elle se rendit.

Cette sinistre nouvelle, qui semblait en présager de plus tristes encore, fut apportée à Dumouriez par Westermann, l'ami dévoué de Danton, qui l'avait envoyé aux armées, en lui donnant le grade de lieutenant-colonel.

Dumouriez, laissant à regret ses préparatifs, partit pour Sédan. La consternation y était générale et ne produisait que le désordre; les soldats n'obéissaient plus; les officiers n'osaient pas commander; les autorités administratives étaient très-résignées à la contre-révolution prochaine. Les commissaires envoyés par l'Assemblée étaient repartis sans espoir, dès que leur arrestation avait cessé par la retraite du général La Fayette.

Tout semblait perdu : une armée sans officiers supérieurs; travaillée par les factions politiques; regrettant un chef qu'elle avait adoré; imputant sa perte à son successeur, qui passait pour un homme de plume et un intrigant; partout la mauvaise volonté, ou le découragement produit par la terreur; Longwi s'était rendu presque sans résistance; les autres places de cette frontière étaient défendues par

des garnisons insuffisantes et des fortifications en mauvais état. Aucun secours actuel ni efficace ne pouvait être attendu de l'intérieur. Paris était en désordre et sans gouvernement; l'exaltation du sentiment national ne s'employait à rien de régulier, ni d'utile. Quel secours pouvait-on attendre de bataillons formés à la hâte, composés d'hommes, dont quelques-uns sans doute étaient animés d'un patriotisme sincère, mais la plupart ramassés dans l'écume de la population, mal armés ou ne sachant pas tirer un coup de fusil? L'épouvante populaire influait sur les résolutions des hommes les plus courageux et les plus dévoués. Les gouvernants révolutionnaires étaient ignorants de toutes les choses de la guerre. Ainsi on avait formé le projet d'enceindre la capitale et de la défendre; comme si en de telles circonstances, l'armée du roi de Prusse pénétrant jusqu'à Paris, pouvait être seulement un fait de guerre et ne pas avoir une action toute politique. On allait, au lieu d'envoyer des secours aux armées qui étaient en face de l'ennemi, former un camp retranché devant Paris et accumuler les munitions, les ressources et les moyens de défense qui auraient dû servir à préserver la frontière.

Le salut de la France reposait donc sur une armée de vingt-trois mille hommes, à peu près désorganisée, opposée à quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes commandées par le plus célèbre général de l'Europe.

Le nouveau général réussit d'abord assez bien à rétablir la discipline et à relever l'esprit des soldats: « C'est ce coquin-là qui a fait déclarer la guerre, » cria un grenadier pendant qu'il passait devant sa compa-

gnie. « Croyez-vous donc gagner la liberté sans vous battre? leur dit-il; y a-t-il quelqu'un assez lâche pour être fâché de la guerre? »

La gloire de Dumouriez est de ne pas avoir perdu courage, d'avoir espéré de l'armée française et de lui-même. Il réunit un conseil de guerre, et commença par exposer franchement la situation militaire. Aucun secours à attendre du maréchal Luckner, qui aurait à défendre Metz, ni de l'armée de Flandre, qui gardait la frontière, ni de Paris où commençaient à peine à se rassembler des volontaires inhabiles au métier des armes et à la discipline; Longwi, pris; Verdun, hors d'état de se défendre; pour toute ressource, la petite armée qu'il commandait, et qui allait être au moins quinze jours sans recevoir le moindre renfort. Mais cette armée, qui, en nombre, égalait à peine le quart de l'armée ennemie, était pourtant, disait-il, composée de dix-huit mille hommes d'infanterie, la moitié en régiments de ligne, le reste en bataillons de gardes nationaux, bien disciplinés, sachant manœuvrer et vivant depuis plusieurs mois en face de l'ennemi, de cinq mille hommes de cavalerie, les meilleurs régiments de France, et d'une artillerie nombreuse et habile. Il expliqua aussi comment on pouvait compter sur la lenteur des Prussiens, sur leur ignorance du pays, sur l'embarras de leurs nombreux équipages, sur les siéges à faire, sur les convois à faire arriver.

Le général Arthur Dillon proposa, et ce fut l'avis unanime de tout le conseil, de se retirer derrière la Marne, d'en défendre le passage, de couvrir Paris et d'attendre des renforts. Le conseil se termina

ainsi, et le général ne fit pas connaître sa détermination.

Resté seul avec l'adjudant général Thouverot, qui commençait à avoir toute sa confiance et qui la méritait, Dumouriez réfuta l'opinion du général Dillon; il expliqua comment Paris ne serait pas couvert; comment la nation et l'armée seraient jetées par cette retraite dans un complet découragement; comment ce serait la ruine définitive de la France.

Puis regardant la carte, qui était déployée devant eux, il montra la forêt d'Argonne, qui s'étend dans le long espace de treize lieues, depuis Sédan jusqu'au delà de Sainte-Menehould; elle est d'une largeur inégale; en quelques endroits elle se rétrécit jusqu'à ne plus avoir que l'épaisseur d'une demi-lieue, ailleurs elle en a trois ou quatre; elle est coupée par de hautes collines, par des ruisseaux, par des étangs, par des marais qui la rendent impraticable pour la marche d'une armée. Cinq routes coupent cette forêt dans le sens de sa largeur et font communiquer la Lorraine avec la Champagne; on ne peut la traverser par aucun autre passage qui soit à l'usage d'une marche militaire.

Il s'agissait de garder ces cinq passages, afin que l'armée prussienne fût arrêtée ou contrainte à un long détour, qui laisserait exposés ses flancs ou son arrière.

« Voilà, disait Dumouriez, les Thermopyles de la France, mais nous serons plus heureux que Léonidas; nous n'y périrons pas. »

Il se hâta de prendre les dispositions nécessaires pour garder les issues de la forêt. Il demanda des renforts à l'armée de Flandre; six mille hommes de

bonnes troupes se mirent en marche pour occuper le poste le plus rapproché de Sédan. Son armée fut ensuite répartie sur les quatre autres routes, dans leur traversée de la forêt. Son mouvement fut exécuté sur la lisière orientale de la forêt. Le général autrichien Clairfait, qui formait l'aile droite de l'armée ennemie, ne troubla point cette manœuvre; l'importance sembla n'en être pas comprise par le duc de Brunswick ni par ses généraux.

Dumouriez s'établit fortement à celui des passages qui se trouvait à peu près à moitié chemin entre Sédan et Sainte-Menehould ; c'était là qu'était le gros de son armée et ses meilleures troupes. Ce camp de Grand-Pré, où était le dernier espoir de la France, devint l'objet de l'attention générale : on parlait en tous lieux du camp de Grand-Pré. Le général Dillon, avec cinq mille hommes, gardait, en avant de Sainte-Menehould, le passage des Islettes et la route de Châlons.

Toutefois, ce plan de défense était impraticable, si des renforts considérables n'arrivaient pas promptement, pour rendre possible la garde des passages de l'Argonne, occupés par de faibles détachements. Il était clair que l'ennemi, avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuse, tarderait peu à forcer un des points de cette ligne. Aussi Dumouriez avait-il demandé que deux corps d'armée fussent détachés de l'armée de Flandre et de l'armée de Metz. Il fallait faire affluer toutes les ressources disponibles vers le camp de Grand-Pré ; ce point devait être l'unique pensée du gouvernement, sauf à négliger, en ce moment décisif, les frontières menacées par d'autres attaques.

Obtenir que ces indispensables mesures fussent ordonnées et exécutées n'était pas chose facile. Dumouriez avait besoin de savoir-faire politique plus encore que du talent d'un chef d'armée. Son projet n'appartenait qu'à lui seul ; tous les autres généraux l'avaient désapprouvé : le maréchal Luckner devait le blâmer plus que tout autre, puisqu'il perdait le commandement de son armée pour avoir refusé d'y coopérer ; Kellermann, lui succédant, était mécontent de se voir employé comme auxiliaire de Dumouriez. La Flandre si riche et si peuplée, les villes qui ne seraient plus préservées de l'invasion des armées ennemies, allaient faire éclater leur mécontentement, et il en pouvait résulter des désordres et des dangers. Les correspondances de l'armée étaient remplies de craintes et de critiques ; elles commençaient à émouvoir l'opinion de Paris et de l'Assemblée nationale. La redoutable commune de Paris, si défiante, si insensée, si incapable de tout esprit d'ordre et de prévoyance, était assurément disposée à ne point permettre qu'un général fût investi d'un si grand pouvoir, d'une sorte de dictature de la guerre : car il ne fallait pas moins à Dumouriez.

Il avait inspiré confiance à Servan, ministre de la guerre ; c'était un point essentiel ; mais à ce moment un ministre avait peu de pouvoir et peu de consistance. Dumouriez voyait que, parmi ce chaos, Danton seul avait à la fois du discernement et de la volonté ; il s'était mis en relation avec ce chef actuel de la Révolution. Westermann était l'intermédiaire de leurs communications. Peut-être Danton avait-il jugé que, soit par sa capacité, soit par sa position, Dumouriez était le seul homme propre à jouer cette grande

et périlleuse partie. Le chef des Cordeliers, l'homme politique d'une faction à la fois immorale et fanatique, n'était pas dupe de ses propres déclamations; si pour conserver sa supériorité, il obéissait à leurs féroces passions, il savait bien, quoi qu'il en dît, que ce n'était pas ainsi que le pays pouvait être gouverné et sauvé.

Il prêta donc tout son appui aux projets de Dumouriez, qui, grâce à cette puissante volonté, ne rencontra ni refus, ni objections. Luckner, reconnu incapable et nuisible, avait été envoyé à Châlons pour y former une armée de réserve avec les bataillons de volontaires. Kellermann fut retiré, avec cinq mille hommes, de l'armée d'Alsace, les amena à Metz pour renforcer la garnison, et reçut l'ordre de conduire l'armée dont le commandement lui était confié, par la route de Bar et de Vitry, afin d'opérer sa jonction avec Dumouriez; à la première objection, il fut placé immédiatement sous son commandement.

Beurnonville occupait le camp de Maulde, avec onze mille hommes; il le quitta, nonobstant les réclamations, presque séditieuses, des villes de Flandre, et il se mit en route pour l'Argonne.

Cependant Verdun s'était rendu, le 2 septembre; le brave commandant Beaurepaire s'était brûlé la cervelle plutôt que de signer la capitulation. Dumouriez écrivit au ministre de la guerre une lettre, où il répétait sa phrase des Thermopyles, et se bornait à dire : « Verdun est pris : j'attends les Prussiens. »

Ils se firent attendre, et cette lenteur fut heureuse pour l'armée française. Le duc de Brunswick continuait à se prononcer pour une guerre méthodique et lente; il appuyait son opinion de motifs politiques et

militaires. Le roi était détrôné et prisonnier, son parti opprimé dans l'intérieur; les émigrés, loin de rencontrer aucune sympathie, semblaient exciter l'irritation des habitants; les troupes françaises étaient fidèles et ardemment dévouées au nouvel ordre de choses; le suicide du commandant de Verdun était un symptôme remarquable. Il s'agissait donc d'une guerre régulière et difficile; elle devait être conduite selon les règles de la prudence; avant de s'avancer, il fallait s'être emparé de Thionville, de Sédan et de Montmédi.

Mais la volonté du roi de Prusse, animée par les instances des princes émigrés, ne céda point aux conseils de son général; il ordonna de passer la Meuse.

Pendant ces hésitations du duc de Brunswick, qui faisait lentement ce qui était contraire à son opinion, Dumouriez avait occupé les cinq défilés de l'Argonne. Lorsque la Meuse fut passée, aucune attaque ne fut encore tentée sur les positions de l'armée française. Ce fut seulement le 12 septembre que le général prussien, ayant achevé de disposer toutes ses troupes sur la rive gauche de la Meuse, en face de la ligne orientale de l'Argonne, sur une étendue de quinze lieues, commença ses opérations contre l'armée française.

Dumouriez avait déjà reçu quelques renforts; une excellente division de l'armée de Flandre était venue le joindre; il attendait Kellermann et Beurnonville dans trois ou quatre jours.

Tous les passages n'étaient pas également défendus; le plus important de tous, les Islettes devant Sainte-Menehould, se liait avec le camp de Grand-Pré

et pouvait facilement en recevoir du secours. Les Prussiens n'avaient pas étendu leur ligne de manière à faire craindre une attaque sur le poste du Chêne-Populeux, le dernier du côté de Sédan. Un des passages intermédiaires, la Croix-aux-Bois, était faiblement défendu. Par suite d'un malentendu, il ne s'y trouvait que cent hommes. Le général Clairfait profita de cette faute et fit occuper ce poste le 14 septembre. On en fut bientôt informé au camp de Grand-Pré, qui était à peu de distance; Dumouriez envoya aussitôt le général Chazot avec deux brigades, six escadrons et du canon pour reprendre la Croix-aux-Bois. Il y réussit d'abord, mais les Autrichiens revinrent en force. La résistance fut inutile; le général Chazot et son détachement ne pouvant opérer la retraite sur Grand-Pré, prirent la route de Vouziers; ils étaient coupés du corps d'armée.

Le corps des émigrés avait d'abord été employé devant Thionville; la ville s'était bien défendue. Le prince de Hohenlohe n'avait point de grosse artillerie, ni les moyens de faire un siége en règle. Il renonça à cette entreprise, et les émigrés vinrent joindre l'armée du duc de Brunswick. Pendant que les Autrichiens emportaient la Croix-aux-Bois, un détachement des émigrés attaquait le Chêne-Populeux; le général Dubousquet y commandait; la défense était impossible, il se retira avec ses troupes; il était aussi séparé de Dumouriez, et se dirigea sur Châlons.

Ainsi l'armée ennemie avait traversé la forêt d'Argonne, elle tournait le camp de Grand-Pré, elle empêchait Beurnonville, qui était déjà à Rethel, d'arriver avec ses onze mille hommes; elle avait coupé une partie de l'armée de Dumouriez, et sans doute la

jonction avec Kellermann allait devenir impossible. Le projet des Thermopyles avait échoué; jamais la position n'avait été plus mauvaise.

Dumouriez conserva toute sa présence d'esprit, il continua à montrer bon espoir, à soutenir les courages, à prendre les dispositions nécessaires autour de lui, à envoyer ses ordres aux corps détachés.

Beurnonville reçut pour instruction de partir aussitôt de Rethel et de marcher sur Sainte-Menehould, le long de la rivière d'Aisne par Attigni. Kellermann fut averti d'arriver à ce même rendez-vous par Bar et Revigni; l'ordre fut donné à Dillon de tenir ferme aux Islettes, dont Dumouriez allait se rapprocher. Le général Chazot devait partir de Vouziers, remonter le cours de l'Aisne et arriver sur les hauteurs d'Autry. A supposer tous ces mouvements exécutables, Dumouriez aurait réuni soixante mille hommes cinq jours après.

Mais il fallait abandonner sans perdre un instant le camp de Grand-Pré, dont la position n'était plus tenable; Dumouriez mit encore à profit les indécisions et les lenteurs des généraux ennemis. Le prince de Hohenlohe, commandant de la colonne qui s'était emparée de la Croix-aux-Bois, lui fit demander un rendez-vous pour le major Massenbach, envoyé en parlementaire par le roi de Prusse et le duc de Brunswick. Dumouriez chargea le général Duval de cette entrevue. Aucune ouverturture ne lui fut faite, mais sa conversation et sa tenue contribuèrent à rectifier les fausses idées que les émigrés répandaient sur l'armée française; le parlementaire s'aperçut qu'elle se composait de troupes régulières, commandées par

des officiers expérimentés : c'était matière à réfléchir ; il en fit son rapport au roi, qui se montra contrarié de cette information.

Pendant la nuit, le camp fut levé; l'ennemi ne s'aperçut pas de ce mouvement. Dès le matin, l'armée avait passé la rivière d'Aisne. Dumouriez s'arrêta à Dommartin; il y était arrivé avant ses troupes pour reconnaître et choisir la position. Tout à coup il vit arriver des fuyards qui criaient à la déroute et que tout était perdu, il y courut : c'était une fausse alerte ; l'ennemi avait paru, mais s'était retiré devant la brigade du général Miranda, qui avait fait bonne contenance. Le désordre avait commencé par la division du général Chazot, qui, parti de Vouziers, selon l'ordre qu'il avait reçu, avait rencontré un corps de cavalerie autrichienne précisément à l'instant où il allait opérer sa jonction.

Mais vers la nuit, lorsque l'armée était arrivée à son campement, lorsque les soldats établissaient leurs bivouacs, le désordre recommença et prit un caractère plus grave; on criait à la trahison, on commençait à prendre la fuite. Dumouriez tomba à coups de sabre sur les fuyards, les rallia et tout rentra dans l'ordre.

L'armée était sauvée; elle avait repris son énergie; mais il était évident que ce commencement de déroute allait être publié partout avec une exagération de peur ou de malveillance. Dumouriez craignait surtout l'effet que produirait cette nouvelle à Paris. Il écrivit au président de l'Assemblée nationale sans rien déguiser :

« J'ai été obligé d'abandonner le camp de Grand-

Pré. La retraite était faite lorsqu'une terreur panique s'est mise dans l'armée; dix mille hommes ont fui devant quinze cents housards. La perte ne monte pas à plus de cinquante hommes et de quelques bagages. Tout est réparé et je réponds de tout. »

Rassurer l'Assemblée nationale, lui donner confiance n'était point la précaution la plus importante, ni la plus difficile à prendre. L'opinion des hommes qui régnaient à la commune avait une bien autre puissance : leur manque de lumières et de raison, leurs grossières méfiances, leurs passions brutales si facilement communiquées à une populace qui leur était sympathique, les rendaient redoutables à Dumouriez. Ils pouvaient rendre impossible l'exécution, déjà si hasardeuse, de ses projets. Danton lui-même était exposé à leur céder et à leur faire le sacrifice de son discernement. L'homme politique et le général avaient l'un et l'autre de grands ménagements à garder.

Ainsi s'expliquait la présence de Billaud-Varennes au quartier général. Le plus farouche des hommes de la commune était venu juger par lui-même si la cause révolutionnaire était bien et fidèlement servie, si les généraux ne trahissaient point, s'ils avaient assez de zèle et des opinions suffisamment démocratiques.

Billaud-Varennes avait quitté Paris le 6 septembre, après les massacres. Sur sa route il s'était arrêté en plusieurs villes pour examiner le civisme des autorités locales et l'esprit public. Il écrivait à la commune pour rendre compte de ses observations et de ses actes : quelques-unes de ces lettres étaient envoyées en communication à l'Assemblée. On y peut voir quelle disposition d'esprit, quelle inepte ignorance

du vrai, il apportait dans sa mission. « Je suis à Château-Thierry, où je viens d'apprendre que les ennemis sont bloqués, comme vous le verrez par la copie du procès-verbal, que je joins à ma lettre. Demain j'espère être au camp de M. Dumouriez. Il me tarde d'arriver où je pourrai voir de près nos ennemis. Je m'en approche avec une entière confiance et l'espoir de les voir exterminer. »

De Châlons il écrivit pour dénoncer la municipalité, qui avait obtenu la confiance et les éloges même des commissaires envoyés par le pouvoir exécutif. Comme il avait donné de la publicité à cette dénonciation, elle occasionna des troubles dans la ville. La cohue indisciplinée et turbulente des volontaires et fédérés, qui devait être formée en bataillons, voulut assassiner le maire et amena des canons devant l'hôtel de ville.

Dumouriez réussit à calmer Billaud-Varennes, à lui rendre le sens, à lui montrer la réalité; il guérit sa méfiance. Témoin de l'évacuation du camp de Grand-Pré et du commencement de séditieuse déroute réprimée par le général, il en vint à l'admirer. Ils se quittèrent en rapport de confiance et d'intimité. Il importait à Dumouriez d'employer Billaud-Varennes, à désarmer les dénonciateurs, à lui concilier l'opinion de son parti et à agir d'après ses directions; il en fit, pour quelque temps, un de ses correspondants. Billaud lui écrivait : « Mon cher général, » et parlait avec effusion de son amitié [1].

Les ruses de la politique entraient dans les projets

[1] Lettres de Billaud-Varennes à Dumouriez, 23 septembre 1792.

de Dumouriez pour autant que l'habileté militaire; en même temps qu'il séduisait Billaud-Varennes, il était en communication avec le duc de Brunswick et lui faisait dire que son intention était de se déclarer pour le roi dès qu'il serait en mesure, qu'il attendait des généraux sur lesquels il pouvait compter, mais qu'avant tout il ne devait pas se compromettre.

Ces équivoques paroles suffisaient pour augmenter les incertitudes du duc de Brunswick, pour retarder ses déterminations et ralentir ses mouvements. Le roi de Prusse le pressait vainement; les manœuvres de l'armée prussienne étaient toujours tardives.

Cependant elle se développait à la fois sur sa droite pour couper à Dumouriez la route de Châlons, et sur sa gauche pour le séparer de Sainte-Menehould, de ses magasins et du camp des Islettes. Le 19 au matin un parti de housards prussiens reconnut qu'un corps considérable s'avançait par la route de Châlons : c'était Beurnonville avec les troupes du camp de Maulde, dont Dumouriez avait été le général. Parti de Rethel, Beurnonville avait appris inexactement la mésaventure de la division Chazot, et s'était dirigé sur Châlons; puis, sachant la vérité, il arrivait, ayant ainsi perdu un jour.

En même temps on apprit dans les deux camps que l'armée de Kellermann, forte de quinze mille hommes, n'était plus qu'à deux lieues. Elle se plaça sur les hauteurs de Valmy, après avoir passé la rivière d'Auve et traversé la grande route de Châlons à Sainte-Menehould. Les trois armées étaient maintenant réunies et opéraient ensemble, occupant des plateaux où leurs colonnes pouvaient s'appuyer mutuellement et se por-

ter secours. Au total elles comptaient environ cinquante mille hommes.

Le roi de Prusse voulut absolument livrer bataille. Son armée était placée entre l'armée française et la Champagne. Dumouriez défendait une ligne adossée à la forêt d'Argonne, dans la portion où elle approche de Sainte-Menehould ; l'ennemi, en la traversant du côté de Sédan, avait tourné l'armée française, et pris une direction qui tendait à lui barrer la retraite directe vers l'intérieur de la France et vers Paris. Il semblait que son but devait être d'occuper la route de Sainte-Menehould à Châlons, par où elle aurait marché directement sur Paris.

Dumouriez ne cherchait point à défendre cette route ; il savait bien que les Prussiens ne s'y engageraient pas, en laissant derrière eux une armée de cinquante mille hommes. Ce qu'il voulait, c'était garder ses positions.

L'armée prussienne, s'avançant vers sa droite, arriva donc sans obstacle à la route de Châlons et s'empara des deux hauteurs de Giraucourt et de la Lune. Un étroit vallon séparait les deux armées. Le duc de Brunswick fit placer en face du camp de Kellermann de formidables batteries. L'armée française déploya aussi son artillerie, et sur les huit heures du matin commença une terrible canonnade. Un obus, parti des batteries prussiennes, ayant fait sauter quelques caissons près du moulin de Valmy, il y eut un instant de désordre dans une des lignes françaises. Le roi de Prusse, présent à l'action, crut le moment favorable ; il donna ordre à trois colonnes d'infanterie de se porter en avant et d'enlever la position française. De

son côté le général Kellermann forma ses colonnes. « Vive la nation! » s'écria-t-il, et les soldats répétèrent ce cri.

Ce n'était point le duc de Brunswick qui avait commandé l'attaque; elle n'était point dans son intention. Quand il vit la ferme contenance des lignes françaises, il la fit cesser. « Nous ne nous battrons pas ici, » dit-il; la canonnade continua de part et d'autre. A quatre heures le roi de Prusse sut que les colonnes du général Clairfait arrivaient. Comme le duc avait eu pour principal motif la crainte d'être attaqué à sa gauche qui lui semblait menacée par les dispositions que Dumouriez avait prises de ce côté, il semblait que cette objection ne subsistait plus. Le roi donna de nouveau l'ordre d'attaquer; les colonnes prussiennes commencèrent leur mouvement. Ce ne fut encore qu'une vaine démonstration; le feu cessa, l'armée prussienne garda ses positions; l'armée française n'avait pas couru un instant le risque de perdre les siennes.

Telle fut la journée de Valmy : vingt mille coups de canon tirés de part et d'autre, une perte de huit cents hommes pour chaque armée. A considérer ce combat sous le point de vue militaire, il n'avait nul résultat à l'avantage de l'une ni de l'autre. Le lendemain, personne n'aurait pu prévoir que le nom de Valmy retentirait dans l'histoire comme une grande et décisive victoire qui établissait en France une république ou, pour parler plus exactement, une nouvelle société politique.

Dumouriez avait réuni des forces considérables; son ferme courage, encore plus que son habileté militaire, lui avait, contre toute vraisemblance, fait ga-

gner assez de temps pour voir arriver deux corps d'armée maintenant joints à la sienne.

Sa position n'était pas meilleure; il n'était pas victorieux, et il le savait bien, mais il n'avait voulu rien risquer. En prenant d'autres dispositions, il aurait pu occuper et défendre les collines qui gardaient la grande route de Châlons; il aurait eu aussi la chance d'attaquer avec succès la gauche de l'ennemi, avant l'arrivée de Clairfait. Sa volonté unique avait été de défendre le camp de Valmy. Il était venu assister Kellermann de ses conseils et de sa présence, sans prétendre à un autre résultat.

Pour parler comme lui, « aux yeux matériels de l'ignorance, sa situation matérielle semblait déplorable. » Enfermé en arrière par le corps du prince de Hohenlohe, il avait l'armée prussienne entre lui et la France. Ses communications avec Sédan, Rethel et Reims étaient coupées; ce qui était plus grave encore, il avait perdu la route directe de Châlons; les convois de vivres et de munitions ne pouvaient plus arriver que par le long détour de la route qui conduit de Châlons à Sainte-Menehould par Vitry. Les Prussiens n'étaient qu'à six lieues de Châlons. Le corps émigré, à Suippe, en était plus voisin encore. Les houlans se répandaient jusqu'aux faubourgs de Reims.

Le lendemain, à la pointe du jour, Kellermann quitta le plateau de Valmy, où il était trop resserré, traversa la grande route et alla établir son camp le long de la rivière d'Auve, de manière à couvrir le chemin de Vitry. Après ce mouvement, qui ne fut point contesté, les armées demeurèrent immobiles.

Dumouriez écrivit à Paris, qu'il n'y avait aucune inquiétude à concevoir, qu'il répondait de tout, que,

dans dix jours, l'armée prussienne serait obligée de se retirer. Il demandait pour récompense qu'il lui fût permis d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Bruxelles.

Ses rodomontades avaient un peu perdu de leur prestige. Toutes les lettres des témoins oculaires de l'affaire de Valmy la représentaient comme fâcheuse et parlaient en termes affligeants de la position de l'armée. La route de Châlons occupée par les Prussiens, et nul corps d'armée entre eux et Paris : c'était une circonstance qui troublait toutes les imaginations. Les fausses nouvelles se joignaient aux informations véridiques. Le ministre Servan commençait à regarder comme coupable l'obstination de Dumouriez à garder la position de Sainte-Menehould.

L'armée avait bon courage; la journée de Valmy lui avait donné le sentiment de sa force ; mais les vivres manquaient; le détour de Vitry avait retardé les convois. Les soldats furent deux jours sans distribution; ils souffraient; le général allait leur parler, les exhortait à la patience et réussissait à les apaiser par une paternelle fermeté. Un jour il accourut à un poste où s'élevaient des murmures. « Qu'est-ce qui est assez lâche pour ne savoir pas supporter la faim? Qu'on leur ôte armes et habit et qu'on les chasse. Eh bien, oui! vous n'aurez du pain que demain. Montrez-vous bons soldats; sachez souffrir. » Et l'on finissait par crier : « Vive la liberté! »

Mais il y avait dans l'armée une autre sorte de soldats. Beurnonville avait amené de Châlons sept bataillons de volontaires et de fédérés : c'étaient des hommes rebelles à toute discipline, qui avaient vécu à Châ-

lons dans un état continuel d'émeute et qui chaque jour commettaient quelque crime. Ils avaient fait le désespoir du vieux Luckner, et plus d'une fois il avait couru le risque de la vie, en essayant de les réprimer. Les rapports du ministre de la guerre à l'Assemblée nationale revenaient sans cesse sur ce désordre. Partout où avaient été envoyés des bataillons ainsi composés, à Reims et à Soissons comme à Châlons, ils avaient commis les mêmes atrocités. En arrivant au camp, ils avaient annoncé qu'ils ne souffriraient ni habits brodés, ni épaulettes, ni croix de Saint-Louis; qu'ils mettraient les généraux à la raison et massacreraient les traîtres. L'armée les avait pris en horreur et en mépris. C'étaient les hommes que la commune de Paris et les auteurs du 2 septembre avaient destinés à sauver la France.

Dumouriez ne pouvait souffrir qu'on portât ainsi le désordre dans l'armée; il avait placé les fédérés dans un campement séparé, avec quelques escadrons en arrière et de l'artillerie en face. Il alla les trouver accompagné de son état-major et leur dit :

« Vous autres, car je ne veux vous appeler ni soldats, ni citoyens, ni mes enfants, vous voyez devant vous ces canons et en arrière cette cavalerie. Vous vous êtes déshonorés par vos crimes. Je ne souffre ici ni assassins, ni bourreaux; à la moindre mutinerie je vous ferai hacher en pièces. Corrigez-vous; conduisez-vous bien, soyez digne de la brave armée où vous avez l'honneur d'être admis, et je serai un bon père pour vous. Il y a parmi vous des soldats chargés de vous pousser au crime; chassez-les vous-mêmes ou dénoncez-les. Je vous en rends responsables. » En veillant sur eux avec soin et sévé-

rité, on réussit à faire de la plupart de bons soldats.

Quelle que fût l'activité de Dumouriez à faire arriver des ressources et des renforts à son armée, à lui inspirer courage et confiance, à la préparer pour l'action, ce n'était point là qu'il avait placé son espoir. Son coup d'œil politique, son habileté de négociateur étaient en ce moment beaucoup plus en jeu que son talent de général.

Il savait que si la position de l'armée française n'était point bonne et ne permettait point d'entreprendre et d'espérer rien de grand, la position de l'armée prussienne la condamnait aussi à l'impuissance. Il craignait peu une marche sur Paris; c'eût été une extrême imprudence, lorsque cinquante mille hommes de bonnes troupes étaient placés sur le flanc de l'armée envahissante. Si les vivres manquaient aux Français; si leurs convois arrivaient avec difficulté et lenteur; si les maladies et la faim régnaient dans le camp de Sainte-Menehould, elles faisaient plus de ravages encore parmi les cantonnements prussiens.

Il y avait dans cet ensemble de circonstances fâcheuses assez de motifs pour redoubler les incertitudes du duc de Brunswick. De plus en plus il était opposé à cette guerre; de plus en plus il était déterminé à la conduire avec prudence et lenteur. Il n'était pas seul dans cette disposition. Les conseillers qui entouraient le roi de Prusse étaient presque tous de son avis. On distinguait un parti prussien, et un parti russe ou français qui recevait les influences de l'émigration et qui oubliait, disait-on, les véritables intérêts de la Prusse; on reprochait à cette opinion de négliger le partage de la Pologne et de servir les

vues intéressées de l'Autriche. Le roi de Prusse lui-même n'avait plus une détermination absolue et constante ; il hésitait souvent.

Dumouriez en était informé et aurait pu même le deviner par la manière dont la guerre était conduite. La mission du major Massenbach, six jours avant Valmy, était un signe assez évident.

Dès le 22 septembre le général Heymann fit demander à Kellermann une conférence pour le colonel Manstein, adjudant du roi. Heymann était un Français homme d'esprit et d'intrigue; il avait d'abord passé pour appartenir à ce qu'on appelait le parti d'Orléans, sans doute à cause de sa liaison assez intime avec le duc de Biron. Il avait servi à Metz sous M. de Bouillé, qui reconnaissait sa capacité et lui accordait sa confiance avec précaution; il était en même temps en bonnes relations avec Dumouriez. Mêlé à divers projets d'évasion du roi, il avait fini par émigrer avec le marquis de Bouillé. Il fut bien reçu du roi de Prusse, auprès de qui il avait eu, l'année précédente, une mission secrète. Dès lors il prit une part importante, quoique subalterne, dans toutes les affaires de l'émigration et de la guerre.

L'influence des émigrés n'avait jamais été complète, et maintenant leurs conseils et leurs propositions avaient perdu toute créance. Malgré leurs promesses pas un homme, dans les provinces envahies, n'avait pris parti pour eux; aucun soldat ne désertait depuis que la guerre était commencée. La France entière se mettait en armes dans la crainte de leur rentrée, leur approche avait été un moyen de fanatiser les populations. Leur situation était triste, ils suivaient les ar-

mées étrangères, comme un auxiliaire non consulté; on évitait de les montrer de peur de susciter des résistances; leur courage était livré aux misères du soldat plutôt qu'employé aux périls des batailles. Semblables dans leur fidélité à la religion monarchique, ils étaient divisés d'opinions. Les uns voulaient le rétablissement de l'ancien régime, tel qu'il était, ou même tel qu'ils l'imaginaient dans l'exagération de leurs regrets; il leur fallait l'abolition de toutes les libertés concédées ou conquises; ils voulaient la répression sévère de toute opposition au pouvoir absolu. D'autres croyaient qu'il était sage et juste de consentir à la réforme des abus et aux garanties demandées pour en prévenir le retour. Beaucoup persistaient dans leurs illusions et ne cessant point de regarder comme facile la conquête de la France, accusaient la lenteur des puissances étrangères.

Quelques-uns, d'un esprit plus éclairé et plus positif, s'affligeaient en reconnaissant combien d'obstacles s'opposaient à une restauration et de combien de périls elle aurait ensuite à se garder. Le marquis de Bouillé avait écrit aux princes émigrés :

« On peut assurer que la France presque entière est contre l'ancien régime; j'en excepte quelques individus intéressés à le voir renaître. On regarde comme impossible de le rétablir autrement que par la force; on croit que si l'on peut en employer une suffisante pour soumettre les peuples, elle ne le serait pas pour le soutenir, et que leur obéissance ne peut être assurée que par un ordre de choses qui plaise et qui convienne à la majorité des citoyens. — Ainsi l'on doit être certain qu'on ne peut opérer une contre-révolution sans des forces étrangères très-considé-

rables et que l'ordre ne sera rétabli et maintenu que par un gouvernement qui, en améliorant le sort du peuple, lui assure à jamais la destruction des anciens abus.... Si les puissances étrangères parvenaient à mettre le roi sur le trône, l'armée ne pourrait être employée comme force publique. La première chose à faire serait de la dissoudre pour la reformer, homme à homme, de créer une maison du roi nombreuse et de prendre beaucoup de troupes étrangères.... Si l'on croit pouvoir rétablir l'ancien ordre de choses, si la noblesse pense rentrer dans tous ses priviléges, les parlements recouvrer leur autorité, le clergé ses richesses et ses prérogatives, le gouvernement son indépendance, on se trompe. »

Ainsi tout contribuait à ne laisser aucune puissance morale à l'émigration; sans partisans en France, elle n'avait point d'amis chez l'étranger. Pour comble de détresse, même au dernier terme du malheur, même au fond de sa prison, Louis XVI n'accordait point à ses frères une confiance entière. Monsieur demanda vainement, après le 10 août, à être reconnu comme régent par les cours étrangères. Le roi de Prusse n'en était pas éloigné, mais il ne pouvait pas se décider sans l'Autriche, et le cabinet de Vienne opposait toujours la volonté de Louis XVI, manifestée par le baron de Breteuil, son représentant, confidentiellement accrédité. Les princes pensèrent qu'ils le persuaderaient en lui sacrifiant M. de Calonne, son ennemi personnel. Le baron de Breteuil fut appelé à Verdun, où était Monsieur. Avant de se décider, le comité français et prussien où se traitait cette question, voulut entendre le baron d'Aubier, récemment échappé de Paris, qui n'avait point quitté le roi pendant la

journée du 10 août, qui avait veillé près de son lit dans la cellule des Feuillants.

On lui demanda quel effet produirait une proclamation des princes, publiée d'accord avec les puissances étrangères. Il se défendit longtemps de répondre; on insista et il dit que la principale cause de la déchéance du roi, que le grief qui serait allégué contre lui si l'on faisait son procès, c'était le manifeste du duc de Brunswick; que les défenseurs du roi diraient sans doute que cette pièce émanait d'un général qui faisait la guerre à la France et qui avait cru gagner par ce moyen des chances de succès. Mais si l'intelligence des princes avec le duc de Brunswick et les puissances ennemies, était un fait accepté et officiel, si le roi, en conférant à son frère le titre de régent, approuvait ses actes, toute défense juridique devenait impossible, et il serait conduit à l'échafaud.

Le roi de Prusse avait surtout le désir de sauver le roi : il n'eût pas voulu avoir à se reprocher de compromettre son salut. Monsieur ne fut point reconnu pour régent.

L'entrevue demandée par le général Heymann était le commencement d'une négociation officielle et patente. La négociation secrète, les relations souterraines de Dumouriez et d'Heymann, autorisées par le duc de Brunswick, et même connues du roi de Prusse, étaient plus anciennes et n'avaient pas été discontinuées un seul instant, pendant les mouvements militaires.

Le lendemain de la bataille, d'après un arrangement concerté d'avance, un secrétaire du roi de Prusse, Lombard, dont le rôle s'est agrandi depuis,

tomba entre les mains d'une patrouille française qui le fit prisonnier et l'amena au camp. Il vit Dumouriez pendant la nuit. Selon les instructions qu'il avait reçues du roi lui-même, il posa pour base de la négociation la délivrance de Louis XVI et le rétablissement de son autorité constitutionnelle. Dumouriez avait jusqu'alors donné à penser que tel était son désir, peut-être même son projet. Il ne désavoua rien des opinions qu'il avait confessées, mais il représenta l'état d'anarchie et d'effervescence du royaume, l'attribua surtout à l'invasion et montra qu'il n'avait aucune possibilité actuelle d'atteindre à un pareil résultat. Il lui fallait, avant de rien tenter, acquérir une grande popularité, rendre des services signalés et délivrer le sol français. Ainsi il proposa la retraite de l'armée prussienne, comme unique chance de sauver les jours du roi et de sa famille ; en même temps il témoignait une parfaite assurance des succès de guerre qu'il comptait bientôt obtenir. Il refusa une entrevue avec le duc de Brunswick, elle eût été compromettante. Déjà le projet de l'élever sur le trône de France était imputé aux Girondins : c'était un des sujets de méfiance du parti jacobin.

Lombard fut échangé avec un ancien constituant nommé Varenne, que les Prussiens avaient emprisonné à Verdun ; il fut reconduit au camp du duc de Brunswick, par Westermann, que Danton avait envoyé à Dumouriez. Il ne fallait pas moins qu'un tel appui, qu'une telle complicité, pour s'engager dans une semblable négociation. Danton était instruit de tout et approuvait les moyens afin d'atteindre le but, qui, pour lui comme pour Dumouriez, était la retraite des Prussiens.

Lombard avait fait son rapport au roi ; et il consentit à une négociation ouverte qui couvrirait la négociation secrète. Heymann et le colonel Manstein furent envoyés sous le prétexte d'un cartel d'échange pour les prisonniers. Dès lors les communications furent journalières. Dumouriez fit constamment les mêmes réponses aux mêmes propositions. Qu'il fût plus ou moins sincère, il ne pouvait raisonnablement en faire d'autres. Une suspension d'armes entre les deux avant-postes des armées fut conclue.

Le roi de Prusse restait incertain et partagé entre les instances des émigrés et de leurs amis qui voulaient que la guerre fût poussée vivement, et les conseils du parti prussien qui, avec le duc de Brunswick, insistait obstinément pour qu'on suivît la voie des négociations. Mais les négociateurs n'obtenaient aucune concession ; on leur refusait même de comprendre les émigrés dans le cartel d'échange ; ils furent livrés, sans beaucoup de discussion, aux vengeances du parti qui tenait le pouvoir en France.

Pendant que Dumouriez n'accordait rien, les plénipotentiaires prussiens se montraient de moins en moins exigeants ; enfin Manstein remit au nom de son souverain les propositions suivantes : La délivrance du roi ; le rétablissement de la constitution de 1791 ; l'évacuation immédiate du territoire français ; la remise des places conquises. Des préliminaires de paix auraient été signés en même temps, puis un congrès aurait été ouvert où seraient appelés les plénipotentiaires du gouvernement français.

Dumouriez pour toute réponse, montra le bulletin de la séance où la royauté avait été abolie par la Convention et la république proclamée. Il ajouta

qu'aucun moyen de s'y opposer ne lui semblait possible.

Pendant ce temps le major Massenbach était allé au camp de Kellermann ; car maintenant les deux armées communiquaient assez librement ; il y avait dîné avec l'état-major. Le général Dillon s'y trouvait, ainsi que les deux fils aînés du duc d'Orléans qui s'étaient fort distingués à Valmy, de manière à être mentionnés dans le rapport officiel. L'officier prussien reconnut là les mêmes dispositions que montrait Dumouriez. Le général Dillon lui parla assez confidemment ; sans doute pour augmenter encore le penchant à traiter que les Prussiens laissaient voir, il lui expliqua les mouvements que l'armée française allait exécuter et qui pouvaient mettre en péril l'armée prussienne.

La proclamation de la république, le peu d'espérance que donnait Dumouriez de la restauration de Louis XVI, et même de son salut, trouvaient le roi de Prusse moins résigné que le duc de Brunswick. Chaque jour il se décidait à rompre la négociation, puis on le ramenait à la permettre encore. Il prenait un intérêt véritable à Louis XVI, et s'indignait en songeant à sa dure prison, aux outrages, aux indignes traitements qu'il avait à supporter. Dumouriez envoya Westermann à Paris pour rendre compte à Danton de la négociation, et lui recommanda de s'employer à adoucir la captivité du roi, afin de pouvoir affirmer que ce qu'on racontait était très-exagéré. Cette intervention de Westermann troubla les hommes de la commune ; le bruit en vint jusqu'à l'Assemblée : on disait qu'un agent prussien était venu s'enquérir de la manière dont le roi était gardé. Manuel n'osa point dire la vérité ; Tallien apprit à la Convention que c'é-

tait Westermann. Le roi n'en obtint ni plus d'égards, ni plus de pitié !

Le duc de Brunswick insistait toujours pour avoir une entrevue avec Dumouriez, qui n'y consentit point. Thouverot, l'ami et confident du général, se rendit au quartier général prussien. Le prétexte apparent était la signature du cartel d'échange, dont les conditions venaient d'être réglées. Thouverot se refusa à toute négociation politique ; elle ne devait désormais être ouverte qu'avec la Convention, seul pouvoir politique du pays. Il ne pouvait être question dans cette conférence que de la retraite de l'armée prussienne et des préliminaires de la paix. Thouverot essaya d'en démontrer l'avantage pour les deux pays. Le duc en revenait toujours au sort de Louis XVI. « Il est traité, disait-il, avec la dernière barbarie ; ceci affecte particulièrement S. M. le roi de Prusse. Il importe à son humanité, à son honneur de s'opposer à de tels excès. Que deviendra ce malheureux roi ? Qu'on nous donne sur lui des assurances ; qu'on lui assigne une place dans l'ordre nouveau ; qu'on lui confère par exemple le titre de stathouder ou tout autre équivalent, et le roi de Prusse rentrera dans ses États ; il deviendra votre allié. »

Sur ce point l'envoyé de Dumouriez n'avait et ne pouvait avoir mission de répondre. Toute promesse eût été désavouée ou violée.

Alors le duc écouta favorablement le projet d'une convention militaire secrète, portant évacuation complète du territoire français dans le délai de vingt jours. Dumouriez s'engageait à ne point troubler la retraite. La remise de Verdun et de Longwi était aussi stipulée. On tomba d'accord de ces conditions, mais

le duc avait à prendre les ordres du roi de Prusse, et Dumouriez attendait une réponse de Paris.

Cette conférence avait lieu le 27 septembre. Le lendemain arrivèrent au camp trois commissaires de la Convention, Sillery, Carra et Prieur de la Marne; ils venaient faire prêter le serment à la république, et veiller à la proclamation du régime nouveau. Sillery était attaché au duc d'Orléans; Carra était un journaliste, fougueux révolutionnaire, mais ami des Girondins; Prieur un Jacobin exalté. Si Dumouriez avait eu la pensée de donner à la négociation un caractère politique et de concéder un point quelconque sur ce terrain, les représentants auraient assurément empêché l'armée de lui garder obéissance. Organes de l'opinion générale de l'Assemblée, ils voulaient que l'armée se repliât sur Châlons. Dumouriez, avec son habileté ordinaire, sut les si bien ménager, qu'ils ne le contrarièrent aucunement et lui servirent même à rendre Kellermann plus soumis.

Pendant ce temps-là le quartier général prussien avait pris une face nouvelle. Le roi, irrité du cours qu'avait pris la négociation, reprenant courage par l'arrivée d'un grand convoi qui faisait cesser la détresse de son armée, prêta l'oreille au parti des princes français. « On ne conçoit rien, disaient les émigrés, aux conférences avec Dumouriez. Aurait-on le projet de sauver seulement les jours du roi et de nous sacrifier? Alors adieu la noblesse, le clergé et les propriétés. »

Un grand conseil fut assemblé pour décider si on livrerait bataille. Le duc de Brunswick et les généraux prussiens renouvelèrent toutes leurs objections et parlèrent du mauvais état de l'armée. Le maréchal de

Broglie et le maréchal de Castries répliquèrent en montrant bon espoir et résolution énergique. Le général autrichien Clairfait défendit la même opinion : c'était celle du roi de Prusse; il fixa le jour de la bataille au surlendemain 29 septembre, et annonça joyeusement cette détermination aux émigrés.

Dumouriez avait reçu l'autorisation qu'il attendait. Le conseil exécutif, après en avoir délibéré le 25 septembre, répondait en ces termes : « Les généraux des armées du nord et du centre ayant fait connaître qu'il leur a été fait des ouvertures de la part du roi de Prusse, qui annoncent quelque disposition à entrer en négociation, le conseil arrête qu'il sera répondu que la république française ne peut entendre à aucune proposition, avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire français. »

Un tel langage, pris à la lettre, semblait interdire plutôt que permettre la négociation. Le conseil exécutif, responsable devant une assemblée délibérante, où la passion et la parole ne laissaient aucune influence à une politique raisonnable, et devant le pouvoir révolutionnaire de la commune de Paris, autre assemblée encore plus dénuée de sens, ne pouvait se compromettre; il lui fallait garder les apparences. Danton fit savoir à Dumouriez le véritable sens de la délibération. Il lui avait envoyé un nouveau confident pris aussi parmi les plus ardents du conseil général de la commune, Fabre d'Églantine. Il était chargé de l'avertir que Carra et Sillery étaient dans la confidence et pourraient s'entendre avec lui.

Le 28 au matin, le jour même où arrivaient les trois conventionnels, un aide de camp vint, de la

part du duc de Brunswick, remettre à Dumouriez un manifeste qui était la répétition plus impérative et plus insolente de la déclaration publiée au commencement de la campagne.

Il répondit sur-le-champ : « Je ne me suis jamais adressé à M. le duc de Brunswick. Je ne négocie pas avec lui. Me prend-il donc pour un bourgmestre d'Amsterdam. Dès ce moment la trêve est rompue ; j'en donne l'ordre devant vous. »

Le duc de Brunswick, et sans doute le roi de Prusse, avaient encore espéré que cette rupture et ces menaces réitérées intimideraient le général français. Voyant que l'effet était contraire à leur attente, ils retombèrent dans leurs incertitudes. Un conseil du cabinet fut convoqué. Le comte de Schulembourg, le seul ministre favorable à la guerre contre la France, était retourné à Berlin, appelé par les affaires de Pologne. Le roi n'avait plus auprès de lui que trois conseillers, alors moins connus qu'ils ne l'ont été depuis, Lucchesini, Haugwitz et Lombard. Ils inaugurèrent alors cette politique de neutralité que le cabinet de Berlin a, sous leur direction, pratiquée pendant quinze ans. Les généraux prussiens étaient de leur avis. On représenta au roi qu'un courrier venait d'arriver qui apportait les réponses attendues d'Angleterre et de Hollande, et que ces deux puissances refusaient d'entrer dans la coalition. On avait aussi appris que le corps d'armée du général Custine s'était mis en mouvement pour faire une invasion en Allemagne ; il menaçait Mayence et pouvait arriver à Coblentz, où il couperait la retraite de l'armée prussienne. Quant à la question française, la guerre compromettait le sort de Louis XVI, et s'il y avait une

chance pour le sauver, c'était en quittant le territoire français.

Le roi céda : la retraite fut résolue; un arrangement secret fut conclu entre les deux généraux. Le duc de Brunswick s'engageait à ne point livrer bataille, et Dumouriez à ne point inquiéter sa retraite jusqu'à la Meuse.

Cette détermination inspira dès lors un étonnement qui subsiste encore dans quelques esprits. On veut l'expliquer par des motifs secrets; on répète des récits démentis par les témoignages et les documents contemporains et l'on n'apporte aucune preuve qui les certifie. Les uns disent que Manuel et Pétion promirent au roi de le sauver, s'il écrivait au roi de Prusse pour lui demander de retirer son armée; d'autres prétendent que cette retraite fut achetée à prix d'argent et rattachent ce marché au vol du garde-meuble. Outre l'invraisemblance de ces suppositions, elles assignent à la résolution du roi de Prusse des motifs qui la rendraient plus surprenante.

Il est rare que les grands résultats soient dus à une petite et unique cause; ils sont ordinairement amenés par un ensemble de circonstances qui concourent au même but. Il semble parfois qu'il est atteint par un hasard accidentel; l'accident serait resté sans effet, si tout n'avait pas été disposé à un événement décisif.

Dumouriez n'est jamais convenu dans ses Mémoires de ce traité secret. Peut-être ne fut-il pas écrit. Kellermann l'ignora, et l'on n'en a eu connaissance complète que par les documents prussiens. S'il n'eût pas existé, la conduite militaire de Dumouriez, pendant la retraite, serait difficilement explicable, et il aurait

manqué de belles occasions. Dans ses récits, il impute la faute à Kellermann, qui, au contraire, après avoir fait un mouvement inquiétant pour la marche des Prussiens, reçut l'ordre de rétrograder.

Les émigrés n'avaient pas plus été compris dans cette secrète convention que dans le cartel d'échange; ils formaient un corps séparé qui s'était fort avancé sur la rive gauche de l'Aisne. Dumouriez donna l'ordre de tomber sur leur arrière-garde. Les princes n'avaient pas même été prévenus de la retraite; ils avaient certes à se plaindre. Le roi de Prusse prévint leurs griefs, en leur faisant de vifs reproches sur les fausses espérances dont on l'avait bercé et qui avaient déterminé un si mauvais plan de campagne; il fut dur aussi pour le général autrichien Clairfait.

Dumouriez resta encore quelques jours pour veiller sur la retraite, afin que l'armée prussienne se conformât aux conditions réglées et surtout afin que l'armée française ne manquât point à des promesses qu'elle ignorait. Lorsque le duc de Brunswick eut passé la Meuse, chacun reprenait sa liberté d'action.

Mais Dumouriez était pressé de se rendre à l'armée du nord, d'y porter une grande partie de ses forces, de délivrer Lille, attaquée par les Autrichiens, et d'accomplir cette conquête de la Belgique qui lui tenait tant au cœur. Le 6 octobre, il remit le commandement à Kellermann, et dès lors s'occupa de diriger vers la Flandre les corps commandés par Beurnonville et d'Harville. Il recommanda à Kellermann de ne point s'attacher à combattre les Prussiens et lui annonça que Verdun et Longwi se rendraient sans doute avant même d'être assiégés. En même temps il

lui expliqua, sans se compromettre, que les Prussiens étaient disposés à repasser la frontière, que dans l'intérêt de la France cette complète évacuation était désirable, et qu'il serait à propos de saisir les occasions de parlementer et de communiquer avec les généraux prussiens. Les commissaires de la Convention devaient rester auprès de Kellermann, ainsi sa responsabilité était à l'abri, en ne faisant rien que par leurs conseils.

Les choses se passèrent comme Dumouriez avait pu le prévoir; l'armée prussienne avait deux jours d'avance dans sa marche qu'elle continua en bon ordre, sans qu'il se rencontrât aucune notable occasion de combat avec les avant-gardes françaises.

Devant Verdun, les généraux Galbaud et La Barolière se mettaient en disposition d'attaquer des avant-postes hessois; le général Kalkreuth fit proposer une conférence : le duc de Brunswick y fut présent. Surpris du langage hautain des généraux français, il leur dit : « Nation étonnante! A peine s'est-elle déclarée république qu'elle en prend déjà le langage. » Puis il témoigna quelque regret de l'irritation que Dumouriez avait montrée à propos du manifeste. « Ce sont des paroles qu'on jette au peuple; les hommes instruits savent ce qu'elles valent.... Je ne conteste pas à la France le droit de régler son gouvernement. A-t-elle choisi la forme qui convient le mieux à son caractère? On en doute généralement en Europe. Quant à moi, je n'ai d'autre but que de rétablir l'ordre. »

Les généraux demandèrent la reddition de Verdun; le duc promit de prendre les ordres du roi. « Continuez, leur disait-il, à bien servir votre patrie,

et croyez que, malgré la teneur des manifestes, on ne saurait s'empêcher d'estimer ceux qui travaillent légalement à assurer l'indépendance de leur pays. »

Tous les rapports des généraux français avec l'état-major prussien présentèrent le même caractère : d'un côté un ton de fierté et d'exigence qui tenait un peu à la crainte de se compromettre par des communications trop courtoises avec les ennemis de la république; de l'autre un désir manifeste de ménagement pour la France et le soin de ne pas se montrer irritable.

Verdun fut rendu. Les conventionnels eurent occasion de voir le général Kalkreuth. Ils ne manquèrent point d'en rendre compte à la Convention. « Ils ne l'avaient vu qu'un moment, écrivaient-ils, et n'étaient entrés dans aucune explication politique. » Ils jugèrent aussi que la disposition des Prussiens était conciliante.

Longwi fut rendu comme Verdun, le 24 octobre. Le duc de Brunswick proposa un entretien à Kellermann; les conventionnels y consentirent.

Cette fois il fut question de la paix; Kellermann répondit que les bases étaient faciles à indiquer. « Reconnaissez la république française authentiquement. Ne vous mêlez directement ni indirectement du roi et des émigrés; les autres difficultés s'aplaniront. — Ainsi, repartit le duc, nous nous retirerons chacun chez nous, comme gens de la noce. — Pour moi, dit Kellermann, je pense que les frais de la noce doivent être payés par l'empereur. C'est lui qui a été l'agresseur. La France lui prendra les Pays-Bas. »

Le duc ne fit pas semblant d'avoir entendu et demanda au général de rendre compte de cet entretien à la Convention, afin qu'elle nommât des plénipotentiaires et désignât un lieu pour les conférences.

La paix était impossible. Dans le conseil exécutif ou parmi les hommes principaux de la Révolution, y en avait-il un seul qui comprît combien la république, reconnue des puissances étrangères par droit de victoire, pourrait s'établir noblement et s'installer en retrouvant le bon ordre et la civilisation? — Cela est douteux. Mais lors même que quelques-uns d'entre eux auraient eu cette pensée, comment pouvait-elle devenir un projet et une volonté? Il leur eût été impraticable, non pas même de la réaliser, mais de la présenter. La faction furieuse et insensée qui avait produit la république n'entendait pas qu'elle fût soustraite à leurs passions, à leurs vengeances, à leur puissance, à leurs chimériques idées. La Gironde avait plus d'illusions encore. Brissot et les philosophes du parti se croyaient parvenus à l'ère de l'émancipation des peuples, se persuadaient que la guerre allait susciter des révolutions partout et se réjouissaient déjà de voir briser le joug des tyrans. Les uns comme les autres étaient préoccupés avant tout de leurs luttes de tribunes et de majorité. Leur grande affaire était de constituer et de dominer la république.

Comment aurait-on parlé des questions qui ne pouvaient être traitées qu'avec réserve, ménagement et prudence, dans une assemblée où régnait la parole, où les opinions logiques et absolues avaient tout l'avantage sur l'appréciation sensée des circonstances et de la réalité? Les hommes, qui auraient osé penser à

la paix, auraient peu tardé à être mis au rang des conspirateurs. D'ailleurs le roi de Prusse ne pouvait traiter aux conditions qu'on aurait voulu lui faire. Il avait commencé la guerre, croyant qu'il pourrait replacer le roi de France sur son trône et lui rendre au moins une part de son ancien pouvoir. Il reconnaissait que ce but ne pouvait être atteint : il y renonçait; mais pouvait-il consentir à la mort de Louis XVI? L'honneur et l'humanité ne le lui permettaient point. Il savait que cette condamnation deviendrait un signal de guerre pour l'Europe entière : comment aurait-il déserté cette cause? On lui proposait aussi de traiter séparément, en brisant son alliance avec l'Autriche; il se repentait peut-être de l'avoir conclue; il se croyait des griefs fondés contre son allié; il était en méfiance de ses projets, et en fait il lui retirait son concours. Mais il ne pouvait se déterminer à aller plus loin, et ne se laissait point persuader par une note de Dumouriez, qui appelait ce scrupule une illusion du point d'honneur.

Ainsi les tentatives de négociation, qui ostensiblement ou par des agents secrets se répétèrent de part et d'autre, dans le cours du mois d'octobre, n'eurent aucun résultat. La retraite des Prussiens s'acheva sans être inquiétée par Kellermann, dont l'armée était très-affaiblie depuis le départ des troupes que Dumouriez avait dirigées vers la Flandre.

Le duc de Brunswick pouvait être troublé dans sa marche par une autre armée française, qui venait d'être mise en mouvement. Vingt mille hommes avaient été détachés de l'armée de Biron, sous les ordres du général Custine. Dumouriez avait d'abord

souhaité qu'il traversât le Palatinat en suivant la rive gauche du Rhin, afin de venir couper ou du moins gêner beaucoup la retraite des Prussiens. Custine exécuta une autre opération : après avoir pris, avec une audace rapide, Worms et Spire, il se présenta devant Mayence; rien n'y était disposé pour soutenir un siége, ni même pour repousser une attaque. La ville fut rendue par capitulation. Trois jours après, un détachement français entra à Francfort et y imposa une contribution de quinze cent mille florins. Custine, maître de la région qui environne Mayence, leva partout des contributions. Il avait reçu des renforts; mais, les mouvements de Kellermann n'étant point concertés avec les siens, il n'essaya point d'entamer l'armée du duc de Brunswick et se replia vers la rive gauche, s'appuyant sur Mayence. Cette campagne de quelques jours fut brillante et produisit un grand effet sur les esprits à Paris et en France. Elle facilitait les opérations de Dumouriez et son invasion en Belgique.

Ce n'étaient pas les seuls succès des armes françaises; partout où elles se montraient, aucune résistance ne semblait se présenter devant le drapeau républicain.

La Convention venait de destituer le général Montesquiou. Tallien, Chabot, Chénier avaient, à l'envi l'un de l'autre, dénoncé ses opinions, calomnié sa conduite militaire; Danton les avait appuyés, en répétant sa phrase accoutumée : « Il faut nous montrer terribles; c'est du caractère qu'il faut pour soutenir la liberté. » Trois jours après, le général Montesquiou annonça qu'il était entré en Savoie le

20 septembre. Le 22, il était à Chambéry, et toute la province était occupée par l'armée française. Cette conquête n'avait pas présenté de difficulté; les redoutes qui devaient défendre les passages n'étaient pas encore armées.

Les puissances étrangères avaient supposé que la France serait ouverte à leurs invasions, qu'elle n'avait plus de soldats, et qu'un parti puissant les appelait; ainsi elles avaient fait peu de préparatifs et n'avaient surtout point pensé à se mettre en défense. L'armée française les prenait au dépourvu. La Savoie, d'ailleurs, offrait de grandes facilités : Française par le langage et les relations habituelles, cette province avait été facilement gagnée aux opinions de liberté et de révolution. Le général Montesquiou, avant de se présenter à main armée, avait des intelligences dans toutes les villes. A peine les troupes piémontaises se furent-elles retirées que la Savoie se trouva sous le régime des municipalités et des clubs, comme un département français.

La soumission de Nice et des Alpes maritimes fut plus facile encore. Le général Anselme, avec une petite armée recrutée dans les départements du midi, mal équipée, et qui ne comptait que cinq bataillons de troupes de ligne, passa le Var. Villes et forteresses se rendirent aux premières sommations. L'amiral Truguet se présenta devant Oneille; il voulait y débarquer une division, afin d'occuper tout le littoral, mettre Gênes à contribution et se faire livrer Savone. Les parlementaires qu'il envoya à Oneille ne furent pas respectés; on tira sur eux. L'amiral Truguet en prit une vengeance terrible : son artillerie foudroya la ville; les troupes qu'il débarqua la saccagèrent; des

moines furent massacrés dans leur couvent. Ces excès révoltèrent toute l'Italie[1]. Il fut ensuite reconnu que la position n'était pas tenable. La division revint à l'armée du général Anselme, qui se borna à garder Nice, les positions principales de cette côte et les passages des Alpes maritimes.

Ainsi, lorsque Dumouriez, après avoir laissé Kellermann suivre l'armée prussienne et Beurnonville marcher vers la Flandre, arriva à Paris, la république était partout triomphante. Sa courageuse obstination et son habileté avaient été la cause première d'un changement de scène si glorieux et si peu prévu. Toutefois il ne reçut point cet accueil que l'opinion française sait si bien décerner à un général victorieux, à un représentant de l'honneur national. C'est que pour goûter ce consentement patriotique, il faut qu'un peuple puisse s'y livrer sans réserve, qu'il se sente calme, en harmonie avec son gouvernement, en sécurité pour le lendemain.

La situation ne comportait point ce bonheur. Sans doute la proclamation de la république avait satisfait les vœux d'un parti puissant. On peut même ajouter que des âmes généreuses, avec un enthousiasme sincère, se félicitaient de ce qu'on appelait un complet affranchissement, et bien plus encore du niveau d'égalité qui ne laissait subsister rien de supérieur. Les conventionnels arrivant de province étaient la plupart dans cette disposition; nourris de journaux et de rhétorique révolutionnaire, ils apportaient toutes leurs illusions.

Mais les hommes qui avaient travaillé activement

[1] Mémoires de Napoléon

à cette révolution, ne ressemblaient point aux républicains désintéressés qui venaient se ranger sous leur bannière. Les uns préoccupés des violences où les avaient entraînés soit leurs passions, soit leurs calculs, étaient poussés à marcher dans la même voie; s'y arrêter, cesser d'inspirer la terreur, laisser l'ordre social se rétablir, c'était s'exposer à avoir des comptes à rendre de leurs forfaits. Ils prétendaient garder leur pouvoir sans frein et sans règle. Les autres, qui se sentaient eux-mêmes menacés par le torrent d'une révolution illimitée, avaient maintenant à se défendre au nom de la justice et de l'humanité. Pleins d'orgueil, les Girondins voulaient aussi être les aristocrates et les gouvernants de la nouvelle république.

Une guerre à mort commençait entre ces deux partis. Elle absorbait toute leur attention. Les dangers du pays, son avenir, le soin de le défendre avec discernement et habileté, de lui assurer le fruit de ses heureuses victoires : tel n'était pas le sujet de leurs pensées. Tous les événements, toute la situation étaient rapportés par eux aux chances de leurs discordes; les circonstances leur semblaient favorables ou fâcheuses, selon qu'elles pouvaient nuire ou profiter à leurs adversaires. Aucun motif patriotique, aucune calamité publique ne pouvaient les rallier dans un sentiment commun. Exclure de la sphère politique tout ce qui ne datait point de l'ère nouvelle, exterminer ou tenir comprimés tous ceux qui avaient voulu défendre un passé détruit ou qui pouvaient être soupçonnés de le regretter, telle était la seule volonté commune entre eux : tempérée chez les Girondins par des sentiments d'humanité et un amour sincère de la liberté;

exaltée chez les Jacobins par des passions haineuses ou une délirante férocité.

Dumouriez trouva Paris en cet état; il se présenta à la Convention. Admis à la séance, il prononça un discours fort républicain. Les généraux, dans leur correspondance et leur langage, avaient adopté sans nulle difficulté la jactance et le ton injurieux qui étaient devenus à peu près obligatoires. Il parla de cette guerre, qui devait être la dernière, où les tyrans et les privilégiés seraient les seules victimes de cette lutte du pouvoir arbitraire contre la raison. Il accusa sans le nommer le général La Fayette d'avoir, par trahison, désorganisé l'armée. Il s'étendit avec justice et convenance sur les éloges des soldats et des généraux, et termina ainsi : « Je me montrerai digne de commander les enfants de la liberté et de soutenir les lois que le peuple souverain va faire par votre organe. »

Le président lui répondit sans effusion et sans couleur.

Un des officiers, qui accompagnaient Dumouriez, présenta à l'Assemblée un guidon qui avait été enlevé à un détachement du corps des émigrés. Vergniaud demanda que ce signe de rébellion autour duquel combattaient des brigands et des assassins fût, comme eux, détruit par la main du bourreau. Sa proposition fut adoptée.

Dumouriez avait été fort applaudi par l'Assemblée et les tribunes, mais il ne fut question de lui décerner aucun témoignage de la reconnaissance nationale, aucune récompense honorifique. On célébra par une fête publique la conquête de la Savoie, sans songer à la retraite de l'armée prussienne.

Il vit bien que sa présence ne plaisait à personne, qu'on était prêt à le blâmer d'avoir quitté son armée, bien qu'il n'en eût pas encore pris le commandement et que Lille ne courût plus aucun danger puisque le siége était levé.

Les Girondins lui firent beaucoup de caresses. Quelques-uns lui gardaient pourtant rancune du renvoi de Roland ; nul ne lui montra de confiance, ne lui parla de la situation politique et ne lui communiqua de vues sur l'avenir; cela leur eût été difficile, car eux-mêmes n'en avaient aucune.

Dumouriez se persuada encore plus que, parmi les personnages importants de cette phase révolutionnaire, un seul avait cette liberté d'esprit, sans laquelle on ne juge ni les affaires, ni les hommes; il n'eut de rapports essentiels qu'avec Danton, qui siégeait encore au conseil exécutif comme ministre de la justice. Servan, ministre de la guerre, après avoir eu toute confiance en Dumouriez, s'était troublé de son obstination audacieuse à se maintenir à Sainte-Menehould, sans couvrir Châlons et la route de Paris; cette fin si heureuse de la campagne s'était accomplie malgré ses ordres : ainsi ils étaient en mauvais rapports.

L'autorité souveraine que Danton avait sur ses collègues était nécessaire à Dumouriez pour faire adopter ses plans militaires et obtenir les moyens d'entrer en Belgique. Il se plaça donc entièrement sous le patronage de Danton. Ils se montrèrent ensemble, dans la même loge, à l'Opéra; et, ce qui était plus grave, il parut à une séance des Jacobins, que Danton vint présider. Il compli-

menta le général : « Une grande carrière s'ouvre devant vous. Puisse la pique du peuple briser le sceptre des rois. Puisse leur couronne tomber devant le bonnet rouge, dont la société vous honore. »

Collot d'Herbois prit ce jour-là un rôle grotesque : « Quand tu seras à Bruxelles, si tu y trouves une exécrable femme qui, sous les murs de Lille, est venue repaître sa férocité du spectacle des boulets rouges.... Mais cette femme ne t'attendra pas. Si tu la trouvais, elle serait ta prisonnière. Nous en avons d'autres aussi qui sont de sa famille; tu l'enverrais ici.... Fais-la raser au moins, de manière qu'elle ne puisse jamais porter perruque. »

C'était l'archiduchesse Christine, sœur de la reine Marie-Antoinette, dont ce comédien parlait avec des facéties de bourreau : « A Bruxelles, tu feras renaître la liberté. De quelle félicité tu vas jouir! Dumouriez, ma femme est de Bruxelles, tu la trouveras aussi et elle t'embrassera. »

Tel était le langage qu'on parlait aux Jacobins. Dumouriez répondit : « L'éloquent discours de Collot d'Herbois restera toujours gravé dans mon âme; il me servira de leçon; mais ce n'est pas pour moi seul. Je demande, pour la nation entière, l'impression de ce discours. » Ce fut ainsi que, sous la protection de Danton, et avec les encouragements de Collot, le général qui venait de sauver la France fut accueilli aux Jacobins avec plaisir, mais sans enthousiasme. Ils avaient dès lors un grief contre lui.

Avant son départ de l'armée, quatre soldats français, de ceux qu'en émigrant des officiers avaient

emmenés à l'étranger et qui rentraient en désertant, se présentèrent à Rethel. Il y avait alors dans cette ville, sous le commandement du général Chazot, deux bataillons de fédérés venus de Paris. Les déserteurs demandèrent à parler au général. Les fédérés voulurent les massacrer; Chazot accourut; ils menacèrent de le tuer, l'accablèrent d'injures, et ces malheureux furent immolés sous ses yeux.

Dumouriez ordonna au général Beurnonville de faire entourer ces bataillons, de les désarmer, de renvoyer leurs drapeaux aux deux sections où elles s'étaient formées, et d'y faire ramener les coupables pour y être punis par les sections mêmes.

C'était déjà une grande timidité vis-à-vis de l'autorité sectionnaire. Beurnonville alla seul trouver les bataillons, leur lut l'ordre du général en chef, et leur ordonna de déposer armes et drapeaux; ils se jetèrent à ses genoux, demandant grâce, et livrèrent quarante-deux hommes qui étaient les vrais coupables. Ils furent envoyés à Paris. Les bataillons ainsi épurés devinrent excellents.

La Convention avait été officiellement informée du crime et des mesures de répression. Elle avait eu sous les yeux le rapport du général Chazot; on y lisait: « Il est impossible d'entreprendre une guerre sérieuse avec des troupes telles que nos volontaires nationaux; ils méprisent les lois; ils ne connaissent ni discipline ni règles militaires; ce sont des volontaires dans toute l'étendue du mot. Ils n'inspirent que de l'effroi. Si notre cavalerie légère venait, je les enverrais tout de suite au feu, pour voir s'ils sont aussi braves que turbulents. » La conduite des généraux avait donc été pleinement approuvée.

Mais le commandant d'un de ces bataillons était le patriote Palloy, un homme mêlé depuis le commencement de la Révolution à tous les désordres qui avaient ensanglanté Paris, et que Roland avait accusé récemment, devant la Convention, d'être parti sans rendre compte de sommes mises à sa disposition pour des travaux publics. Marat prit fait et cause pour Palloy et proposa aux Jacobins de décerner une couronne civique aux assassins. Il fut chargé par la société de faire, conjointement avec deux autres commissaires, une enquête sur la conduite des généraux.

Il se présenta un soir à une fête que Talma donnait à Dumouriez. Mlle Candeille, actrice alors fort à la mode, l'avait déjà engagé à un bal; car il n'y avait plus d'autres salons pour fêter un général victorieux : c'était la seule société où l'élégance ne fût pas compromettante. Marat commença à interpeller Dumouriez en toute brutalité. Le général le regarda : « C'est vous qu'on appelle Marat, dit-il, je n'ai point à vous parler. » Puis il répondit aux autres commissaires que les pièces justificatives et tous les renseiseignements se trouvaient dans les comités de la Convention.

A cette époque où venaient d'arriver aux armées les bataillons de fédérés, de semblables désordres se produisaient chaque jour; on avait envoyé aussi des compagnies de gendarmerie où s'étaient enrôlés les anciens gardes françaises qui, au 10 août, avaient massacré plusieurs de leurs officiers et passé à l'insurrection. Ils avaient une paye de quarante sous par jour; ils élisaient leurs officiers, ne se soumettaient à aucune discipline, troublaient l'armée et les habitants

paisibles, et menaçaient les généraux. Une de leurs compagnies, en entrant à Cambrai, se porta aux prisons, délivra les prisonniers détenus pour délits privés, en égorgea un et massacra deux officiers qui avaient empêché leurs soldats de prendre part à ces désordres.

A Crespi, un bataillon de volontaires avait pris possession de la ville, saccagé l'hôtel de la mairie, menacé les municipaux de les mettre à mort. Il avait fallu faire venir de la troupe pour les forcer à évacuer la ville.

A Charleville, un officier d'artillerie avait été tué, et sa tête promenée au bout d'une pique, pour avoir expédié un convoi d'armes, en exécution de l'ordre des commissaires de l'Assemblée nationale.

Tous ces actes étaient approuvés, loués, proposés en exemple par un parti dominant. Il y avait des orateurs pour prendre leur défense à la tribune des Jacobins, souvent même à la tribune de la Convention. Marat s'obstina tellement, revint tant de fois à la charge, qu'il finit par obtenir un décret qui proclamait l'innocence et approuvait la conduite des fédérés du patriote Palloy.

Les généraux étaient dénoncés; en vain ils étaient victorieux et portaient les armes de la république au delà des frontières; en vain ils professaient des opinions démocratiques et adoptaient le langage jacobin. Les noms empreints d'aristocratie, Montesquiou, Custine, Biron, Valence, Broglie, Dillon, étaient un motif de haine et de persécution. On ne voulait point que la France fût sauvée par eux, puisqu'elle avait été défendue par leurs pères. D'ailleurs, ils exerçaient une autorité, ils maintenaient l'ordre, sinon dans la

cité, du moins dans l'armée. Le fait seul d'avoir, par le commandement, une position supérieure, ne se pouvait supporter.

Dans le peu de jours que Dumouriez passa à Paris avant de se rendre à son armée, il observa sans illusion le triste état de la république nouvelle. Il ne pouvait même plus espérer l'appui qu'il avait obtenu de Danton. Le danger imminent qui avait décidé le chef des révolutionnaires à s'emparer, avec ruse plus qu'avec autorité, d'un pouvoir de gouvernement, ne subsistait plus. Les circonstances ne lui imposaient plus l'indispensable nécessité d'être raisonnable, et il n'eût point rencontré la même soumission, depuis que les esprits étaient relevés de leur abattement et de leur effroi. Danton avait maintenant à garder sa position politique et à faire accepter sa puissante influence par une assemblée nouvelle revêtue du pouvoir souverain. Attaqué par les uns, entraîné par les autres, rencontrant des rivaux dans son propre parti, il cessait d'exercer cette suprématie incomplète et provisoire, dont, à vrai dire, il n'avait fait un usage utile qu'en se confiant avec sagacité à Dumouriez.

En outre, le ministère de la guerre allait passer aux mains d'un homme incapable, livré à la portion fanatique, aveugle et grossière des Jacobins. Servan s'était efforcé de conserver l'ordre dans l'administration militaire; Pache la livra à ses amis politiques; il employa des hommes étrangers aux affaires, des fripons subalternes, hypocrites zélés de révolution. Il persécuta les administrateurs éprouvés qui venaient de rendre de bons services dans un moment si difficile.

Concerter un plan de campagne avec un tel gouvernement n'était point une tâche facile ; mais Dumouriez n'était pas homme à se décourager. Sur cette grande scène historique, il avait un courage d'aventurier. Résolu à employer tous les moyens, il n'était jamais sans espérance. Sans croire à la république, il n'était point rebuté de prodiguer les protestations de dévouement, les déclamations enthousiastes ; il se familiarisait sans répugnance avec les plus ignobles Jacobins. Tout lui était bon pourvu qu'il lui fût possible d'entreprendre cette conquête de la Belgique, à laquelle il attachait sa gloire. Toutefois, il n'était pas assez chimérique, et son ambition n'avait point assez de grandeur pour que sa pensée se portât au delà d'une renommée militaire et d'une haute position dans un ordre de choses régulièrement établi. Il n'y avait rien de Cromwell en lui. Ce qu'il a écrit de ses espérances et de ses desseins semble véritable. Son imagination s'arrêtait au rêve de la paix glorieusement conclue, et à la restauration d'une monarchie constitutionnelle.

Quant à la paix, il ne pouvait guère en emporter l'espoir au moment où il quittait Paris. Les succès des armées françaises, la retraite des Prussiens, la conquête de la Savoie, l'invasion facile des rives du Rhin avaient enivré les Jacobins et même la Convention. Il n'était plus question que de la chute de tous les trônes ; jamais la république ne devait traiter avec les tyrans ; les armes ne pouvaient être posées avant que toute l'Europe fût délivrée de leur joug. — Qui aurait pu concevoir la pensée qu'un territoire affranchi par les victoires de la France fût jamais

rendu au despotisme ? — Les Jacobins n'avaient-ils pas mission d'établir partout le règne de l'égalité ? — Les Girondins, non moins ardents à injurier les rois et les peuples qui leur restaients soumis, ne devaient-ils pas propager la constitution qu'ils allaient faire? — « Allez et municipalisez ! » Telle était la mission qu'ils assignaient aux généraux conquérants. Ainsi l'imagination des révolutionnaires n'assignait à la guerre aucun terme dans l'espace et dans la durée.

Ils s'apprêtaient à créer une autre impossibilité pour la paix : les uns et les autres voulaient, avec plus ou moins de décision, la mort de Louis XVI. Ils l'auraient sans doute fait périr dans leur détresse et leur désespoir ; l'immolation était plus certaine encore dans l'orgueil de leur triomphe. Si les Prussiens s'étaient avancés vers Paris le roi eût vraisemblablement été massacré ; leur retraite allait donner à la Convention le courage de le juger. A peine réfléchissait-elle que c'était jeter un défi à l'Europe entière. L'Angleterre, la Hollande et l'Espagne allaient prendre les armes pour venger cette mort : peu importait à la politique des révolutionnaires. Ce n'était point la France, son indépendance, sa prospérité qui les préoccupaient : elle était leur proie ; si elle leur était arrachée, ils se souciaient peu de ce qu'elle deviendrait.

Tant de présomption, une si merveilleuse assurance tenaient à une cause honorable pour le pays : l'armée s'était montrée patriotique et vaillante. La défense du territoire et de l'honneur national avait excité un mouvement général, avait retenu les sol-

dats sous les drapeaux, avait convoqué une jeunesse ardente et dévouée. Ce n'était point telle ou telle opinion sur la forme constitutionnelle, qui enflammait ainsi les courages, c'était un véritable amour de la patrie s'unissant à l'esprit militaire. Étrangère aux discordes des partis, l'armée était fidèle au gouvernement comme à son état-major, à la constitution ou à la république comme à son drapeau; il n'était au pouvoir de nul de ses chefs de la détourner de son devoir, ni l'empêcher un instant de faire face à l'ennemi.

Des possesseurs éphémères de l'autorité suprême pouvaient méconnaître le véritable esprit des soldats, leur ôter de bons généraux, leur en donner de mauvais, les laisser par désordre d'administration sans pain et sans vêtements; l'obéissance continuait parce que la révolte eût été une trahison.

Mais il faut dire aussi que cette patrie qu'ils aimaient, et qu'ils défendaient si bien, leur était devenue plus chère, depuis que l'égalité était la loi de l'armée comme de la cité; non pas cette égalité qui ne comporte ni l'ordre, ni l'obéissance, mais l'égalité qui fait d'une nation un tout homogène où chaque citoyen est de même nature et de même sang, où tous ont, sinon la même position, du moins les mêmes droits. Dans la constitution militaire de la France nouvelle, soldats et officiers étaient devenus camarades et frères d'armes; auparavant les officiers étaient restés des chevaliers, mais n'étaient point des soldats. On le disait ainsi sous Louis XIV, et le cardinal de Richelieu avait déjà compris que la composition des armées modernes devait amener la possibilité d'avancement pour tous ceux qui portaient les armes.

C'est ainsi que l'armée est demeurée comme dépositaire de l'ordre et de la hiérarchie ; soumise au devoir par sentiment plus que par contrainte, conciliant l'intelligence avec la discipline ; respectant qui la commande au nom du pays. Et si parfois le mécontentement y pénètre, la sédition n'y est jamais écoutée; digne exemple pour les citoyens.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9



